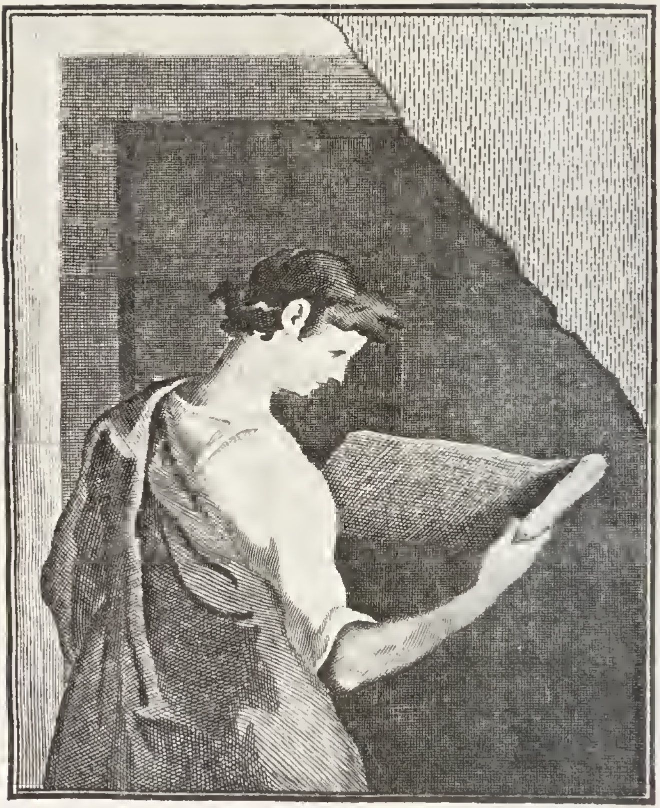

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1707unse_0

Collegii Billomensis

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1707.

SOC. JESU

A TREVOUX,
Chez Etienne Ganeau Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1707.

ARTICLE XXXVIII.

ODES DE M. D. * * *
Avec un Discours sur la Poësie en general, & sur l'Ode en particulier. A Paris chez Gregoire Dupuis ruë Saint Jacques à la Fontaine d'or. 1707. *pp.*278.

COMME nos Extraits ne doivent être qu'une peinture abregée des Livres, il semble que pour donner une idée juste des Odes de Mr. de la Motte, il suffiroit de transcrire ici

les deux premieres, l'une à l'Academie Françoise qui tient lieu d'Epître dédicatoire, & l'autre au Roi qui est à la tête du Recüeil. Rien ne feroit mieux sentir ce que nous y avons crû trouver d'élevation & de justesse dans les pensées, de nouveauté dans les tours, de hardiesse heureuse dans l'expression, de varieté dans le style, d'agrément dans la versification, sans que ces Pieces nous ayent paru mélangées de défauts, qui dûssent en obscurcir la beauté. A en juger par le sentiment qu'elles ont produit en nous, il ne s'est rien fait qui approche plus de la perfection des plus grands Poëtes Lyriques, si pourtant celui-ci ne les atteint pas souvent. L'usage ne nous permettant point de rapporter en ces Memoires des Poësies toutes entieres, il nous en faut du moins rapporter quelques traits qui parleront pour eux-mêmes. Dans la seconde Strophe de l'Ode au Roi, le Poëte ayant marqué qu'il ne s'arrête point aux autres qualitez qu'on admire dans ce Monarque, il ajoûte :

Je peins cette ame plus qu'humaine
Sur qui la raiſon ſouveraine
Exerça toûjours ſon pouvoir;
Et d'un cœur qu'inſtruit la prudence
Cette heroïque indifference
Que détermine le devoir.

La reflexion de la Strophe ſuivante envelope un des plus beaux ſecrets de la Morale, avec ce que la Poëſie a de plus élegant.

On a vû d'heureux téméraires
Affronter les fureurs de Mars;
On a vû des Rois debonnaires
Proteger Themis & les Arts:
Le devoir étoit-il leur guide?
D'un ſang pareſſeux ou rapide
Ils ſuivoient les impreßions,
Et malgré l'erreur où nous ſommes
Souvent les vertus des grands hommes
N'ont été que des paßions.

Nous paſſerions les bornes qui nous conviennent, d'ajoûter les autres Strophes qui répondent à celle-ci dans cette Ode; mais nous ne pouvons reſiſter au plaiſir de tranſcrire la ſuivante.

L'ardeur d'une gloire frivole
Quelquefois enflamme un grand cœur:
Alors la paßion s'immole
Au vain fantôme de l'honneur.
Ivres d'une douce fumée
Nôtre amour pour la renommée
Nous arrache plus d'un effort ;
La soif de l'estime future
Peut même malgré la nature
Prêter des charmes à la mort.

Peut-être que les trois derniers Vers de cette Strophe & de la premiére que nous avons citée, seront de ces endroits dont parle l'Auteur sur la fin de son Discours, quand il dit avec tant de bonne foi & si sensément, que la tyrannie de la rime jointe sur tout à la contrainte de l'Ode, arrache quelquefois un mot que l'on sent bien n'être pas le plus juste; mais que l'on pardonne en faveur de quelque beauté que le Poëte seroit obligé de sacrifier. Certainement ce seroit dommage que des pensées d'un aussi grand sens, eussent été sacrifiées à une exactitude de trop scrupuleuse, ou sur la construction de ces termes, *Cette heroï-*

que indifference d'un cœur qu'instruit la prudence, que détermine le devoir; ou ſur cette expreſſion, *La ſoif de l'eſtime, peut prêter des charmes.*

Comme l'Ode précédente eſt pleine de traits nobles & grands, celle qui eſt adreſſée à l'Academie Françoiſe, où l'on décrit les divers genres de Litterature, dans leſquels s'exercent les Academiciens, eſt pleine d'endroits ingenieux & delicats. La premiere Strophe le fait ſentir d'abord.

Dieu des Vers pourrai-je ſuffire
A ce que tu viens m'inſpirer?
Dois tu confier à ma Lyre
Tes Favoris à celebrer?
Par eux les Filles de memoire
Aux mortels diſpenſent la gloire:
Que peut pour eux tout l'Art humain?
Condui toy-même mon Ouvrage,
Ils en deſavoüeroient l'hommage
S'ils n'y reconnoiſſoient ta main.

Nôtre Langue n'ayant pas été heureuſe en Poëmes Epiques ſoutenus par la verſification; Mr. de la Motte paſſe avec addreſſe à un Poëme Epique écrit en Proſe, qui vaut

ce qui s'est fait de meilleur en ce genre.

Nôtre âge retrouve un Homére
Dans ce Poëme salutaire
Par la vertu même dicté:
Les Nymphes de la double cime
Ne l'affranchirent de la rime
Qu'en faveur de la verité.

La maniere dont nos François ont enrichi l'idée des Opera qui leur étoit venüe d'ailleurs, est exposée heureusement avec le merite de celui de nos Poëtes qui dans cette sorte de Poësie est regardé comme un modelle, & dont le talent n'est méconnu que par ceux qui n'ont jamais eu de goût pour nôtre *Poësie Musicale.*

Un nouveau spectacle m'appelle,
Qui dans l'Italie inventé
Ici doit servir de modelle
A ceux dont il fut imité.
J'y vois quelle gloire mérite
Cet Auteur dont le style invite
La Musique à s'y marier.
Ses Vers sont riches mais sans faste;
Et la matiére n'en est vaste
Que par l'art de la varier.

L'Ode finit par une sollicitation à l'Academie qui vaut par avance l'avantage d'obtenir la place à laquelle aspire le Poëte ; tant la sollicitation est modeste & ingenieusement tournée : car parlant à l'Academie même il lui dit :

Approuve que j'ose te faire
Une offrande de ces écrits,
Où l'ambition de te plaire
A mis peut-être quelque prix :
Si de plus sublimes ouvrages
Ils te paroissent les présages
Tu pourrois d'un mot genereux....
Arrête desir chimerique,
Et malgré l'orgueil Poëtique
Cachons de téméraires vœux.

Il est vrai-semblable, que Messieurs de l'Academie ne trouveront pas des vœux exprimez de la sorte aussi temeraires que dit l'Auteur ; & peut-être que lui-même ne trouvera pas au fond sa temerité si condamnable ; au moins courroit-il risque d'être le seul de son opinion.

Les autres Odes qui sont purement du genie de l'Auteur sont à peu-prés de ce caractere ; & bien

que les differentes parties en paroissent plus ou moins touchantes selon les goûts divers, il n'y en a point qui ne se soutiennent très-bien. La description de la Guerre dans l'Ode intitulée Astrée à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans, est du style le plus ferme & le plus expressif sans avoir rien d'outré : c'est peut-être une Strophe des plus belles de ce Livre.

Aux cris de l'audace rebelle
Accourt la Guerre au front d'airain;
La rage en ses yeux étincelle
Et le fer brille dans sa main :
Par le faux honneur qui la guide
Bien-tôt dans son art parricide
S'instruisent les peuples entiers :
Dans le sang on cherche la gloire,
Et sous le beau nom de victoire
Le meurtre usurpe les Lauriers.

L'Auteur avoit dit en parlant des Panegyristes de l'Academie & de leurs Ouvrages : *Art penible, prodige étrange ! ils nous plûrent par la loüange, source ordinaire de l'ennui &c.*

Il paroît posseder cet Art, & faire ce prodige aussi-bien qu'aucun au-

tre dans l'Ode à Mr. l'Abbé Bignon. Il eſt vrai que le ſujet eſt des plus heureux ; mais ceux de ce caractére ne ſont pas les plus aiſez a traiter : au contraire rien n'eſt plus difficile que de dire des loüanges juſtes & en même-tems préciſes, qui ſoient moins un compliment recherché, qu'une peinture naïve des qualitez de celui dont on parle : c'eſt ce qui nous a paru ſe rencontrer dans les vers ſuivans.

Quel eſt-ce mortel que j'obſerve ?
L'humble vertu lui ſert d'appui,
A ſes côtez marche Minerve,
L'ignorance fuit devant lui.
Mais quel prodige ! ſur ſes traces
Le ſçavoir raſſemble les graces,
Lui qui ſi ſouvent les bannit ?
Ah ! je ſçai qui je vois paroître,
Pourrois-je encor le méconnoître ?
C'eſt Bignon qui les réünit.

Un des endroits ou paroit d'avantage le caractére ſenſé de nôtre Auteur, eſt dans l'Ode à Mr. Saurin. Au lieu de s'y abandonner à ces idées fanfaronnes des Poëtes qui ſe

promettent d'être immortels à cauſe de leurs Ouvrages ; il dit :

Mais dût ma gloire être ſemée
En tous lieux après mon trépas,
Je mépriſe une renommée
Dont je ne m'appercevrai pas.
Quand la mort ſourde à la priere
Nous a de ſa faulx meurtriere
Porté d'inévitables coups,
De quoi nous ſert un nom ſterile?
Ce n'eſt plus qu'un bruit inutile,
Qui n'eſt pas même un bruit pour nous.

L'eſpace que nous avons à ménager nous oblige à laiſſer des Odes, que nôtre Poëte a faites uniquement de ſon genie ; pour indiquer celles où il s'eſt revétu à plaiſir du genie des plus grands Poëtes Lyriques de l'Antiquité, ſçavoir Anacreon, Pindare, & Horace. Mr. de la Motte fait tres-bien leur caractere dans ſon Diſcours ſur la Poëſie, & il les repréſente également bien dans les vers où il les imite.

Anacréon aimoit paſſionnément le plaiſir : la pareſſe eſt une ſuite de cette diſpoſition ; c'eſt pourquoi ſes Odes ſont courtes, n'écrivant que

par ſentiment, & aux momens heureux de ſon imagination. Nôtre ſiécle n'eſt entré que trop dans ce goût; auſſi y a-t'il reüſſi, comme on le voit par nos petites chanſons. L'Auteur ſe ſeroit contenté, dit-il, de traduire celles d'Anacreon, ſi cela n'eût déja été fait tres-bien en François. Il a pris une route nouvelle; c'eſt d'imaginer les fictions ſur ce modelle exquis & de les traiter à ſa maniere. J'ai imité, dit-il, *juſqu'à ſa morale & à ſes paßions que je deſavoüe, & j'envierois beaucoup plus ſon tour & ſes expreßions que ſes ſentimens.* Rien n'eſt plus ſage que cette déclaration de l'Auteur. Il ne nous convient pas de rapporter des exemples ſur les ſujets familiers à Anacreon. Les Lecteurs peu ſcrupuleux ne nous en ſçaurons pas plus de gré, mais nôtre devoir y trouvera mieux ſon compte.

Le Caractere de Pindare eſt tout different. Ce Poëte montre de la Religion dans les ſentimens, il a de l'élevation dans les penſées, de l'énergie, & ſouvent même de l'excés dans l'expreſſion. Les Sçavans de

ſiécle en ſiécle ont confirmé la haute idée qu'on a euë de lui. Si nous ne le trouvons pas aujourd'hui ſi intelligible, remarque judicieuſement nôtre Auteur ; c'eſt que les circonſtances à quoi ſes Vers avoient rapport ſe ſont effacées. Les digreſſions qu'on lui a reprochées étoient pour varier le ſujet trop uniforme de ſes Odes, faites pour ceux qui remportoient le prix aux Jeux Olympiques. Ce ſujet étoit lucratif, les loüanges en ces tems-là étoient payées avec profuſion : d'ailleurs les fables des Dieux intereſſoient alors & ne nous touchent plus ; outre que les figures emphatiques & exceſſives étoient du goût de ſon ſiecle : la reflexion eſt juſte. Le caractére de Pindare ſe trouve encore tout entier dans les Odes Pindariques de Mr. de la Motte, excepté qu'il choiſit des Heros de nos jours, & ajoute quelque tranſitions pour ne pas trop *heurter nôtre goût*. Il ne ſera rien moins que *heurté* dans cette Strophe de l'Ode à Mr. le Duc de Barwik, où le Poëte lui dit :

Fui des lieux dignes du tonnerre,
Le Ciel va dans une autre terre
Relever ton ſort abbattu :
La France redoutable au crime
Sert d'aſyle aux Rois qu'on opprime,
Et de patrie à la vertu.

Tels ſont les traits judicieux de Pindare : ce qu'il a d'enflé ne nous plaira peut-être pas moins, par une imitation qu'en fait l'Auteur dans l'Ode à Mr. le Duc de Vendôme, où il dit en apoſtrophant les Muſes :

Par vous une troupe vaillante
Enleva la toiſon brillante
Que gardoit le Dragon de Mars :
En vain ſon haleine enflammée,
Et ſes dents mere d'une armée
En étoient les affreux remparts.

Pour imiter le ſtyle énergique de Pindare : on ajoute que Mr. le Duc de Vendôme ſçait

Enchaîner les cœurs des ſoldats,
Ces cœurs plus puiſſans que l'épée
Aux eaux infernales trempée,
Ces cœurs la force des Etats.

Avril 1707.

Quant à ce qui regarde Horace ; il avoit, comme dit nôtre Auteur l'esprit étendu, varié, delicat, & fleuri. Monsieur de la Motte a traduit quelques-unes de ses Odes en vers reguliers, & dans le même nombre de vers que porte l'original : ce qui sera estimé sans doute de ceux qui ont éprouvé, combien le François est de soi plus étendu que le Latin ; outre qu'on insere ici en quelque sorte le Commentaire dans le Texte, pour rendre Horace intelligible à nôtre siecle. En des endroits même on a changé le tour & presque la pensée d'Horace, parceque, dit-on, rien ne refroidit tant le genie qu'un respect trop superstitieux pour l'Original. Tous agrémens compensez, on ne peut guere rendre plus heureusement cette Strophe d'Horace dans l'Ode à Bacchus :

Quanquam choreis aptior & jocis
Ludoque dictus, non sat idoneus
Pugnis ferebaris, sed idem
Pacis eras mediusque belli.

On te croyoit peu propre aux guerrieres furenrs,
Né pour faire ſentir plus d'amour que d'allarmes:
Mais tu ſçais allier les plaiſirs & les Armes
Ton redoutable Tyrſe eſt couronné de fleurs.

Après tout, quelles que ſoient les autres Traductions d'Horace qu'on trouve ici; je ne ſçai ſi ce ſont les Poëſies de ce Recuéil dont on ſera le plus content: ſuppoſé que nous ne nous trompions pas dans nôtre idée, il ſeroit curieux dans rechercher la cauſe.

Il nous reſteroit à parler du Diſcours en proſe que Mr. de la Motte a mis vers le commencement de ſon Livre; & dont nous avons déja cité pluſieurs endroits.

Il fait conſiſter en general l'eſſentiel de la Poëſie. 1°. Dans un arrangement meſuré de paroles. 2°. Dans la fiction. 3°. Dans les figures plus hardies que celles de l'Eloquence: d'où il conclut que c'eſt de ſoi un Art indifférent, dont on peut faire

un bon ou un mauvais uſage. Il croit donc que le but de tous les Ouvrages de Poëſie n'a été que de plaire, ſans que l'utile & le ſalutaire y euſſent part que par accident. Il ſçait qu'il contredit en ce point les Maîtres de l'Art, témoin ce vers d Horace :

Aut prodeſſe volunt aut delectare Poëta.

La queſtion ſeroit aiſée à décider par analogie à l'Eloquence, à la Peinture, & aux autres Arts ; ils ſont inventez pour exciter les mouvemens de l'ame : ce talent, ce ſecret, cet Art enfin n'eſt-il pas avantageux en ſoi ? l'uſage qu'on en fait, tombe moins ſur le carectere de l'Art, que ſur celui des perſonnes qui l'employent.

En parlant de l'Ode en particulier, l'Auteur remarque qu'on lui donne en vain le premier rang, ſous prétexte qu'elle ne doit chanter que les Dieux & les Heros. Anacréon n'en a fait que ſur des ſujets badins ; Horace ſur toutes ſortes de ſujets.

L'eſſentiel de l'Ode eſt. 1°. Le

nombre & la cadence qui lui eſt particuliere en chaque langue , & qui ne ſe fait entierement bien ſentir, que quand on la recite. 2°. La hardieſſe du langage ; le Poëte étant ici Poëte de profeſſion auſſi - bien que dans le Poëme Epique, quand il ne fait pas parler ſes perſonnages : au lieu que dans les autres Poëſies il emprunte, pour ainſi dire, un eſprit & des ſentimens étrangers.

L'Auteur définit avec autant d'eſprit que de juſteſſe, l'Entouſiaſme qui eſt ſi propre de l'Ode : *C'eſt une chaleur d'imagination à laquelle on s'abandonne, ſource de beautez ou de défauts, ſelon qu'elle eſt bien ou mal reglée.* Trop d'entouſiaſme eſt une ſorte d'yvreſſe outrée ; mais dans ſa juſte meſure, c'eſt une de ces douces vapeurs, qui porte aſſez d'eſprits à l'imagination pour la rendre feconde ſans la troubler.

Le deſordre qu'on trouve beau dans l'Ode, eſt une ſuite de penſées affranchies de ces liaiſons grammaticales, & de ces tranſitions ſcrupuleuſes qui énervent la Poëſie Lyrique : mais cela n'autoriſe pas les trop

grands écarts. Les choſes doivent ſe tenir par un ſens voiſin que l'eſprit puiſſe ſaiſir ſans contention. Tout autre déſordre, même dans les Anciens, ſeroit un défaut ; & ceux de nos Modernes qui entreprennent de les juſtifier ſur ces ſortes de points, ſe gardent bien d'imiter ce qu'ils loüent. Ces refléxions de l'Auteur ſemblent répondre par avance à ceux qui trouveroient un air de proſe dans ſes Odes, parce qu'il ne s'y eſt pas égaré autant qu'ils l'auroient voulu.

On demande pourquoi le commencement de l'Ode doit être pompeux, tandis que celui du Poëme Epique doit être ſimple. L'Auteur croit que le Poëme Epique étant un Ouvrage de longue haleine, ne ſe pourroit pas ſoûtenir ſur le ton élevé ; au lieu que l'Ode le peut, ayant des bornes plus reſſerrées. Je ne ſçai ſi l'on ne pourroit point ajouter une autre conjecture à celle de nôtre Auteur ; ſçavoir que dans l'Ode le Poëte eſt tout Poëte ; & que dans le Poëme Epique, il eſt temperé par le caractere Hiſtorique & narratif.

Le ſublime qui doit dominer dans l'Ode n'eſt ſelon Mr. de la Motte que le vrai & le nouveau réünis dans une grande idée exprimée avec élegance & préciſion. Cette réünion du vrai & du nouveau que nous croyons eſſentiel à tout ce qu'on nomme une belle penſée, eſt développée ſelon l'idée de nôtre Auteur, bien que ſous un autre jour, dans *l'Examen des préjugez vulgaires*, en l'Article où l'on ſoûtient que dans *l'Uſage des belles Lettres, il n'y a point de penſées nouvelles pour le fond*, mais ſeulement pour le tour : & c'eſt ce tour nouveau qui en fait tout le merite.

Nous avons parlé du caractére que fait Mr. de la Motte des trois plus fameux Poëtes Lyriques de l'Antiquité : ce qu'il rapporte de Ronſard & de Malherbe eſt connu d'ailleurs ; mais quelque choſe qu'il diſe, il faut tomber d'accord de ce que dit de lui l'Approbateur de ſon Livre : qu'il s'y trouve *deux choſes qui vont rarement enſemble, la ſolidité du raiſonnement jointe à toutes les beautez de la Poëſie.*

ARTICLE XXXIX.

ECCLESIA PARISIENSIS vindicata adverſus R. P. Bartholomæi Germon duas Diſceptationes de antiquis Regum Francorum Diplomatibus. 1706. cum permiſſu. *C'eſt-à dire l'Egliſe de Paris défenduë contre deux Diſſertations du P. Germon touchant les anciens Diplomes de nos Rois.* A Paris chez la Veuve de François Muguet, *in* 12. *pages* 93.

CEt Ecrit que le R. P. Dom Thierry Ruinart qui en eſt l'Auteur, a jugé à propos d'intituler, *l'Egliſe de Paris défenduë* &c. contient ſeulement la Défenſe d'une des anciennes Chartres des Livres de la Diplomatique que le P. Germon avoit attaquées : comme il eſt parlé dans cette Piéce de quelques anciennes Egliſes du Dioceſe de Paris, l'Auteur a crû que cela lui donnoit droit de prendre le titre de Défenſeur de l'Egliſe de Paris. C'eſt au P. Germon à voir s'il doit laiſ-

ſer ſes Adverſaires en poſſeſſion d'un titre, qu'ils ne peuvent prendre, ſans l'accuſer en quelque ſorte d'avoir attaqué dans ſes deux Diſſertations l'Egliſe, dont ſon Adverſaire ſe dit le Défenſeur. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que la Défenſe de l'Egliſe de Paris ſe reduit à la défenſe d'une des quinze Chartres, dont le P. Germon prétend que la verité n'eſt pas inconteſtable. Il y a bien de l'apparence que le P. Ruinart n'a choiſi celle-ci, que parce qu'il a crû qu'elle pouvoit être défenduë d'une maniere plus plauſible ; & parce qu'il a eſperé que la juſtification de cette Piéce, ſeroit un préjugé favorable pour la juſtification des autres.

Trois choſes avoient fait peine au P. Germon dans cette Chartre. La premiere : il y eſt dit qu'Authaire étoit Abbé de Saint Germain, ſous le regne de Thierry fils de Clovis ſecond : & le P. Germond prétend que ce fait eſt fort douteux, & qu'il eſt bien plus vray-ſemblable, que c'eſt ſous Childebert premier qu'Authaire a été Abbé de Saint Germain. La ſeconde : la Baſilique de

Saint Vincent y est aussi appellée la Basilique de Saint Germain : & le P. Germon soûtient que ce nom ne lui a été donné que sous le regne de Pepin, après que le corps du St. Evêque y eut été transporté de l'Oratoire de Saint Symphorien, où il avoit été gardé jusque-là. La troisiéme enfin : il y est parlé d'un autre Monastere de Saint Germain dont Lantberg étoit Abbé, & que le P. Mabillon juge ne pouvoir être que le Monastere de Saint Germain l'Auxerrois : & le P. Germon prétend, que ce Monastere n'a été bâti que trois cens ans après la mort de Thierry sous le Regne de Robert. Voici les réponses que le P. Ruinart fait à ces trois argumens.

On ne cite que deux anciens Historiens qui ayent parlé du premier Abbé du Monastere de Saint Vincent, maintenant Saint Germain des prez; tous deux Moines de ce Monastere, l'un Anonyme, qui est l'interpolateur de l'Histoire d'Aimoin; l'autre qui se nomme Gislemare, & qui a composé la Vie de Saint Droctovée Abbé du même

 Monastere.

Monaſtere. Le premier dit expreſſément qu'Authaire fut établi par Childebert premier Abbé de ſon Monaſtere, & qu'il eut pour ſucceſſeur Saint Droctovée. Il marque auſſi par qui ſon Abbaye fut gouvernée ſous le regne de Thierry ; & il met ſous ce regne quatre Abbez dont aucun ne s'appelle Authaire. Cet Hiſtorien s'accorde avec les anciennes liſtes des Abbez de ſon Monaſtere, dans leſquelles Authaire eſt à la tête de tous les Abbez & avant Saint Droctovée. Mais Giſſlémare, dit expreſſément qu'après la mort de Childebert, Saint Germain établit Saint Droctovée premier Abbé du Monaſtere de Saint Vincent. Toute la difficulté eſt de ſçavoir, auquel de ces deux témoignages contraires on doit plûtôt s'en rapporter, ou à celui du Moine Interpolateur d'Aimoin ; qui conformément aux anciennes liſtes du Monaſtere, aſſure qu'Authaire en a été le premier Abbé, ou à celui de Giſlemare, qui donne la premiere place à Saint Droctovée. Le P. Germon ſoûtient qu'on en doit plûtôt croire

l'Interpolateur : le P. Ruinart entreprend de prouver le contraire: & voici les raisons qu'il en apporte.

Aprés avoir reproché fort au long à son Adversaire qu'il n'a pas dû confondre dans sa premiere Dissertation, Aimoin avec le Moine anonyme qui l'a interpolé, & qu'il a eu raison de corriger cette faute dans sa seconde Dissertation, il fait la comparaison de l'Interpolateur d'Aimoin avec Gislemare. Il dit que celui-ci doit être préferé à l'autre. 1°. Parce que son nom est connu, & que l'autre est anonyme. 2°. Parce que Gislemare est plus ancien, & qu'il est du neuviéme siécle, ou du commencement du dixiéme: au lieu que l'Interpolateur n'est que du douziéme siécle. 3°. Parce que Gislemare avoit lû les bons Auteurs, & qu'il avoit consulté les anciens monumens de son Monastere. 4°. Parce que cet Ecrivain à beaucoup de sens, & plus d'exactitude qu'on en avoit communément en ce tems là. Si tous ces points étoient constans, il feroit hors de doute, qu'on doit préferer l'autorité de Gislemare à celle du

Moine anonyme. Mais on a peine à croire que le P. Germon les veüille passer tous : il est du moins certain que dans sa seconde Dissertation il avoit entrepris de faire voir, que Gissemare n'a point vécu dans le neuviéme ni dans le dixiéme siécle, & que même il est posterieur à l'Interpolateur d'Aimoin. Le P. Ruinart répond d'une maniere assez plausible aux preuves qu'il en avoit apportées. Il faut attendre ce que le P. Germon aura à repliquer.

Pour le second argument, le P. Ruinart commence par avoüer que sous les Rois Merovingiens, la Basilique de son Monastere étoit appellée le plus souvent la Basilique de St. Vincent : mais il soûtient qu'elle a aussi été appellée quelquefois la Basilique de Saint Germain, même avant le tems que le corps de Saint Germain eut été tiré de l'Oratoire de Saint Symphorien, & mis dans cette Basilique. Avant que de le prouver il fait remarquer, que l'Oratoire de Saint Symphorien étoit attenant à la Basilique, & que cela a fait dire à Gregoire de Tours, que

le tombeau du Saint Evêque étoit dans cette Basilique. Après avoir fait cette remarque & quelques autres moins importantes, il produit ses preuves, qui sont les mêmes que le P. Mabillon avoit apportées dans son supplément, sçavoir deux passages, l'un tiré de l'Auteur anonyme mais ancien, de la vie de Sainte Bathilde; l'autre est de Saint Oüen Archevêque de Roüen dans la Vie de Saint Eloy. Le premier dit que cette pieuse Reine fit des gratifications considerables à plusieurs celebres Eglises, parmi lesquelles il met celle de Saint Germain. Le P. Germon a prétendu que cette Eglise n'est point une Eglise du Diocese de Paris, mais l'Eglise de St. Germain d'Auxerre. Le P. Ruinart ne nie pas que ce ne puisse être là le sens du premier passage. C'est pourquoi il insiste principalement sur le second qu'il prétend être sans replique. Saint Oüen parle en effet de la guerison d'un boiteux, obtenuë à Paris par les prieres de Saint Eloy dans l'Eglise de Saint Germain Confesseur. Reste à examiner qu'elle est

cette Eglise de Saint Germain ; si c'est celle de S. Germain le vieux, ou celle de St. Germain des prez. Le P. Ruinart prouve que c'est la derniere ; parce que Saint Oüen donne à entendre, que le miracle se fit auprès du sepulchre de Saint Germain, *ad cancellos Sancti Germani*. Il confirme cette preuve par quelques anciennes Chartres, dans lesquelles l'Eglise bâtie par Childebert premier, est appellée l'Eglise de Saint Vincent & de Saint Germain.

Le P. Ruinart n'attaque pas avec moins de force le troisiéme argument du P. Germon. Il avoüe que Helgaldus Auteur contemporain dit expressément, que c'est le Roi Robert qui bâtit à Paris le Monastere de St. Germain l'Auxerrois. Mais le Monastere de Saint Germain, dont il est parlé dans le titre que le P. Ruinart défend, n'est peut-être pas, dit-il, celui de S. Germain l'Auxerrois ; Le P. Mabillon n'ayant proposé cela que comme une conjecture. Et quand il seroit évident, continue-t'il, que c'est Saint Germain l'Auxerrois dont il est parlé

dans cette Chartre, on ne pourroit pas pour cela dire qu'elle est fausse.

Pour le prouver. 1°. Il cite en sa faveur Mr. le Valois, que le P. Germon s'étoit vanté d'avoir pour lui. 2°. Il apporte le témoignage d'Abbon Auteur du neuviéme siécle, qui dans l'Histoire du siége de Paris par les Normans qu'il a faite en vers, dit que les Assiegeans se campérent d'abord autour de Saint Germain le rond.

. . . . castra beatum
Germanum circa teretem componere vallis
Commixto lapidum cumulo glebisque laborant.

Et pour faire voir que cette Eglise de Saint Germain le *rond* est en effet celle de St. Germain l'Auxerrois, il remarque que cette Eglise étoit située de l'autre côté de la riviere vis-à-vis Saint Germain des prez, comme le même Auteur le donne à entendre par ces vers.

Germani teretis contemnunt littora sancti,
Æquivocique legunt, cujus factis bene vescor.

3°. Ce qu'Abdon nous a marqué dans ses Vers se trouve confirmé par quelques anciennes Chartres faites sous les Rois de la seconde race.

4°. Le passage d'Helgaldus, continüe le P. Ruinart, se peut aisément expliquer en disant, que le Monastere de Saint Germain l'Auxerrois avoit été ruiné & détruit par les Normans pendant le siége de Paris, & que le Roi Robert le fit rétablir.

Ce sont là les principales raisons que le P. Ruinart oppose au P. Germon. Il seroit à souhaiter que le sçavant Benedictin eut évité dans son Ecrit toutes les paroles aigres & dures, qui ne sont rien à la question, & qui déplaisent toûjours aux honnêtes gens. Au reste sa réponse est écrite avec netteté : elle paroit forte & plausible : néanmoins pour en juger sainement, il faut voir si le P. Germon n'a rien à repliquer, & si effectivement il conviendra de tous les faits que son Adversaire avance.

ARTICLE XL.

HISTOIRE UNIVERSELLE traduite du Latin du Pere Turselin Jesuite, avec des Notes sur l'Histoire, la Fable & la Géographie, chez Nicolas Simart ruë Saint Jacques 1706. *deux Tomes in* 12. *premier Tome pages* 602. *second Tome pages* 782. *sans les Tables. Les deux Tomes se relient en trois à cause de la grosseur du second.*

L'Histoire Universelle du P. Turselin a toûjours passé pour un Chef-d'œuvre : la beauté du style a déterminé les Professeurs à le faire lire dans les Classes, même hors de sa Compagnie : & ils ont crû qu'un Auteur si semblable aux Ecrivains du siécle d'Auguste meritoit cette distinction. Ce n'est pas à la seule élegance de ses expressions qu'il en est redevable, c'est au choix des matieres : c'est sur tout à l'extrême habileté avec laquelle il sçait les enchaîner, & en former une narration simple, mais noble dans sa

ſimplicité, courte malgré la vaſte étenduë qu'elle embraſſe, exacte pourtant dans ſa brieveté, ſoutenuë de reflexions ſenſées & delicates, ornée de portraits qui paroiſſent d'abord touchez legerement, & qui cachent un grand art. Le Latin a été imprimé vingt ou trente-fois : on l'a traduite en preſque toutes les Langues de l'Europe, & la vieille Traduction Françoiſe qui n'avoit d'autre merite qu'un attachement ſervile à l'original, qu'elle défiguroit par une phraſe plus barbare que Françoiſe, a pourtant eu deux Editions. On peut juger de-là quel ſuccès aura la nouvelle Traduction. Il nous paroît que le Traducteur n'a rien omis pour la rendre agréable & utile au Public. Il s'eſt cru obligé d'ajoûter dans le Texte certaines choſes qui le rendiſſent plus clair; mais il a eu la ſage précaution de les faire imprimer en lettre Italique dans le premier Tome ; & dans le ſecond, il les a renfermées entre deux crochets : non content d'avoir ainſi donné au Texte une parfaite netteté, ſans violer la fidelité dûë à ſon

Original ; il a voulu ſuppléer par des Notes placées au bas des pages ce qui manquoit, pour contenter la curioſité des Lecteurs. Ces Notes ſont un peu longues, mais leur longueur n'eſt pas ennuyeuſe : elles inſtruiſent tantôt du rapport de la Géographie moderne à l'ancienne, tantôt d'un curieux détail de la vie des grands hommes, que Turſelin chargé de mettre tous les ſiécles ſous un point de vûë, n'a pû peindre que d'un ſeul trait : quelquefois les Notes du Traducteur corrigent les fautes échapées à l'exactitude de l'Auteur : d'autrefois elles donnent plus de jour à certains faits importans. Le Traducteur aſſure qu'il n'a rien avancé ſans avoir de bons garans ; & la lecture fera connoître qu'il a pris des guides aſſez ſûrs. Il déclare que pour la Géographie, outre les ſecours qu'il a tirez des Ouvrages de M. Samſon, & du Dictionnaire de Mr. Baudran, il doit beaucoup aux avis de l'exact & laborieux Mr. de Liſle le pere. D'abord il n'avoit pas deſſein d'entrer dans le détail de la Chronologie : il

a changé de ſentiment dans la vûë de rendre l'Ouvrage plus complet ; & depuis l'hiſtoire de Samuel, il a eu ſoin de reformer la Chronologie de Turſelin, ſur celle d'Uſſerius & du P. Petau, & de marquer les années aux marges de ſon Livre. Il a crû devoir traduire un Eloge d'Abraham plus étendu, qu'on trouve dans une Edition de Turſelin imprimée à Paris chéz Thibouſt. Il pouvoit ſans crainte s'épargner la peine de le traduire : il n'eſt pas de Turſelin, & celui qui la composé n'a pas les talens du Jeſuite Romain. On devroit punir ſeverement ceux qui gâtent par ces ſortes d'additions les Ouvrages des bons Auteurs. Les Fables ſont curieuſes, & peuvent beaucoup ſervir : elles ſont diſpoſées ſelon le partage de l'Ouvrage en trois Tomes ;& il faut lire ſur cela l'avis qu'on trouve à la fin du premier Tome devant la Table. Enfin on peut compter qu'on a dans ces trois Volumes un abregé de l'Hiſtoire Univerſelle aſſez exact & très-bien écrit. Rien ne plaira davantage que les caracteres de tous les Au-

teurs celebres répandus dans les Notes. L'Auteur juge ſainement de leur different merite;[a] & les jeunes gens pour qui principalement il écrit ſe formeront inſenſiblement le goût en apprenant l'Hiſtoire dans ſon Livre. Il ne reſte plus qu'à donner quelque idée des Notes. Le plus grand nombre regarde la Géographie, ou le détail plus ample de la vie des hommes illuſtres : il y a peu de pages où il ne s'en preſente de ces deux eſpeces. L'Auteur cependant ne s'eſt pas borné à ces deux points dans les Notes. Il y mêle quelquefois des reflexions fines, comme dans celle-ci, ſur l'endroit où Turſelin parle de l'union des deux Empereurs Baſile & Conſtantin [b] fils de Romain troiſiéme, qui regnoient ſur la fin du dixiéme ſiécle. Baſile, dit le Traducteur dans ſa Note, avoit toute l'adminiſtration des affaires, & Conſtantin n'étoit occupé que de ſes plaiſirs : ainſi l'ambition du premier étant ſatisfaite par le

[a] *Il faut excepter le jugement qu'il porte du ſtyle de Valere Maxime, il le traite trop durement.* [b] *Page 222. ſecond Tome.*

gouvernement abſolu, & le ſecond trouvant auſſi ſon compte à ſe décharger du poids des Affaires ſur ſon frere, & à mener une vie oiſive & volupteuſe, il n'étoit pas difficile que ces Princes tous deux contens de leur ſort vécuſſent dans une ſi grande intelligence.

Les Notes ſont ordinairement plus inſtructives : nous en donnerons deux exemples tels qu'ils ſe preſentent à l'ouverture du Livre. Le Traducteur remarque ſur l'endroit où Turſelin parle du commencement de l'Empire de Conſtantin, [a] que les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur la patrie de ce Prince, les uns le faiſant naître dans la Grande-Bretagne, les autres à Tarſe en Bithinie, les autres, dont il ſuit l'opinion, à Naiſe dans la Tranſſylvanies.

L'autre remarque plus importante eſt ſur l'endroit où Turſelin parle de la découverte du Breſil. [b] Le Traducteur avertit que le nom de Breſil fut donné à cette partie de

[a] *Page 524. premier Tome.* [b] *Page 622. Tome troiſiéme.*

l'Amerique, à cause qu'elle porte beaucoup de ce bois pretieux qu'on appelloit déja *Bresil*, & qui nous venoit de l'Orient avant la découverte du païs auquel il a donné son nom : les Habitans du Bresil nomment ce bois *araboutan*. Laet a fait la même remarque que nôtre Auteur. Ceux qu'un passage du Dictionnaire de Kimhi, où il est parlé du bois du *Bresil*, a tant embarassez n'avoient pas lû l'*Orbis novus* de Laet. [a]

Le Traducteur embrasse le sentiment Xenophon [b] sur la mort paisible du grand Cyrus ; & il adopte les preuves de cette opinion exposées par le P. Tourmine dans une Dissertation inserée dans nos Memoires [c] : il se sert aussi de la découverte du même Pere sur la mort de Cyrus grand Pere du Conquerant, pour montrer l'origine de l'erreur dans laquelle on est tombé sur cette matiere.

Quelque grande que soit l'exactitude de cet habile Traducteur, il lui échappe quelques fautes : il dit

[a] *Pages* 742. & 761. [b] *Page* 202. *premier Tome.* [c] *Novemb.* 1703.

que les Perſes & les Medes ont adoré Hercule [a] ſous le nom du Soleil : il auroit bien-fait de marquer quelque Auteur pour garant de cet article : il fait valoir les objections de Bochart [b] contre la venüe d'Enée en Italie : il devoit ajoûter que Theodore Rikius a ſolidement refuté ces objections dans la Differtation *de primis Italiæ Colonis* : en rapportant les differentes opinions ſur le tems auquel quinte-Curce [c] a vécu, il omet celle qui le place ſous Claude avec beaucoup de vrai-ſemblance. Lorſqu'il parle des enfans d'Antoine [d], qui prit le titre de Roi de Portugal, il oublie Emmanuel, & ſemble mettre Chriſtophle parmi les enfans naturels.

Dans un avis qui ſuit deux éloges du P. Turſelin, dont l'un eſt de Janus Nicius Erithreus ami de cet excellent Auteur, l'autre eſt tiré de la Bibliotheque des Ecrivains de la Compagnie de JESUS, le Traducteur avoüe l'embarras où le jette

[a] *Page 74. premier Tome.* [b] *Page 96. premier Tome.* [c] *Page 403. premier Tome.* [d] *Page 752. troiſiéme Tome.*

l'oppoſition des Auteurs de la Bibliotheque & de Nicius, ſur l'année de la mort de Turſelin. Si on en croit les Ecrivains Jeſuites il eſt mort l'an 1599. Nicius prolonge ſa vie de dix ans, & ne le fait mourir qu'en 1609. Le Traducteur embraſſe le ſentiment de Nicius, qui ſurement eſt faux : il ne laiſſe pas, comme il le remarque judicieuſement, de paroître fort bizarre, que des perſonnes, qui ont vécu avec Turſelin, & qui l'ont connu juſqu'à la mort, ſoient ſi oppoſées ſur l'année où eſt arrivée cette mort.

Après tout ce ſeroit être bien injuſte, que de compter pour quelque choſe des manquemens ſi legers & ſi rares, dans un Ouvrage tel que celui dont nous parlons.

ARTICLE XLI.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Hiſtoire Eccleſiaſtiques des ſix premiers ſiécles, juſtifiez par les Citations des Auteurs Originaux &c. Tome dixiéme. Par Mr. le Nain de Tillemont. A Paris, chez Charles Robuſtel 1705. *in* 4°. *pages* 888.

IL n'eſt point d'Ouvrages ſi difficiles à faire connoître par un extrait, que ces Memoires de Mr. de Tillemont : le ſtyle concis dans ſa narration, les preuves ſerrées dans ſes Notes, ne ſemblent pas ſouffrir qu'on donne rien de plus abregé. La difficulté eſt encore plus grande pour ce dixiéme Tome par la multitude & la varieté des choſes qu'il contient. C'eſt proprement un Recueil de Vies des Saints décedez depuis l'an 372. juſqu'à l'an 419. Comme cet intervalle de tems a été tellement fécond en Saints, que preſque tous les Evêques d'alors dont il reſte quelque memoire, ſont maintenant honorez comme tels, que les ſolitu-

des en étoient peuplées, & les Monaſteres remplis: M. de Tillemont en nomme un grand nombre à qui l'on ne ſçauroit donner place dans la brieveté d'un extrait. S'engager à toucher quelque choſe de chacun, ce ſeroit ſe mettre dans l'impoſſibilité de rien dire d'aucun, qui meritât quelque attention & d'être retenu.

Mr. de Tillemont commence par la perſecution, qu'Athanaric Prince Goth fit aux Chrétiens ſes ſujets. Les plus celebres des Martyrs qui triomphérent alors, furent Saint Nicetas & Saint Sabas : celui-la conſommé par le feu, celui ci après divers tourmens noyé dans une riviere qu'on croit être celle de Miſove en Valaquie l'an 372. Le Martyre de Saint Sabas, eſt décrit dans une Lettre de l'Egliſe de Gotthie, rapportée par Bolandus le douziéme Avril. A propos de cette perſecution, 1°. Mr. de Tillemont recherche l'origine du Chriſtianiſme parmi les Goths, & la rapporte au tems de Valerien, & des Empereurs ſuivans. Quand ces Barbares commencérent à ravager les Provinces de

l'Empire Romain, ils apprirent des Captifs qu'ils emmenoient, à connoître le vrai Dieu & son Fils Jesus-Christ : ainsi l'assurent Sozomene *l.* 2. *ch.* 6. & Philostorge *l.* 2. *ch.* 5. Theophile Evêque des Goths souscrivit au Concile de Nicée. 2°. Socrate *l. c.*33. a eu tort d'avancer que les Martyrs de Gotthie étoient Ariens : car outre qu'il est contredit par Saint Basile, *epist.*338. Saint Ambroise *in Luc.* 2. & Saint Augustin *l.*18. *de civ. c.*52. cette Nation reçût le Christianisme pur, & le conserva jusqu'à l'an 376. qu'Ulphilas l'infecta de l'Arianisme.

De tant de Saints Solitaires, qui ont illustré les deserts de l'Egypte, il n'en est point après Saint Antoine, dont le nom ait plus éclaté que celui de Saint Jean de Lyque ou Lycople dans la Thebaïde. Il parut premierement admirable à ses Freres par la simplicité de son obéïssance, & ensuite à l'Univers par le don de Prophetie qui fut très singulier en lui : car il répondoit sur l'avenir à ceux qui le consultoient, comme s'il l'avoit eu present sous

merita l'honneur du Sacerdoce, à lui qui étoit Ethiopien ou noir, & qui avoit été meurtrier. Il eſt honoré comme Martyr, ayant été maſſacré par les Maziques, nation barbare, qui déſola le deſert de Sceté vers l'an 373.

On omet le détail de la vie de ces Saints Solitaires & de pluſieurs autres, pour faire trois reflexions. La premiere ſur leur auſtere abſtinence; qui étoit telle, que ſous l'Abbé Apollon, qui ne paroit pas avoir été le plus ſevere, on ne mangeoit qu'après la Meſſe & la Communion, quoique la Meſſe ne commençât qu'à trois heures après midy : il n'y avoit donc qu'un repas chaque jour, & c'étoit du pain & quelques herbes ſalées. En conſideration des hôtes, ceux qui leur tenoient compagnie, avançoient l'heure du repas, hormis le Mecredy & le Vendredy.

La ſeconde eſt plus importante, ſur la Communion que tous les Solitaires frequentoient auſſi ſouvent qu'ils s'aſſembloient à l'Egliſe pour aſſiſter aux Saints Myſteres, c'eſt à dire, au moins le Dimanche, & ſe-

lon la regle de quelques Monasteres aussi le Samedy, & selon celle de quelques autres tous les jours; comme il paroit par les Vies des Saints Abbez Piamon, Apollon, Paphnuce, Moyse.

La troisiéme, les Deserts de l'Egypte habitez par tant de Saints, servirent aussi de retraite à beaucop d'hommes grossiers & peu éclairez, qui montrérent également leur ignorance & leur indocilité, se soulevant contre Théophile Evêque d'Alexandrie, pour défendre la folle erreur des Anthropomorphites. De quatre Prêtres & peres de Moines qui étoient dans le desert de Sceté, le seul Abbé Paphnuce reçût la Lettre & l'Ordonnance de l'Evêque, & la lût publiquement dans son Eglise. Et un de ses Religieux nommé Serapion, venerable par son âge & par la reputation de sa vertu se plaignoit, que l'obliger de croire que Dieu n'est pas corporel, c'étoit lui ôter son Dieu, & ne lui rien laisser à quoi s'arrêter dans l'Oraison.

Une vie plus illustre, remplie de grands évenemens, & où l'on ne

voit rien que d'éclatant & de singulier, fut celle de Saint Ambroise, qui selon Mr. de Tillemont nâquit l'an 340. & fut ordonné Evêque l'an 374. Il étoit fils d'un Préfet du Prétoire, & dans la route de parvenir à la même dignité, ayant déja celle de Consulaire ou de Gouverneur de la Ligurie & de l'Emilie, dont la Capitale étoit Milan, quand il fut élû & contraint par le Peuple de cette Ville d'être leur Evêque. L'Empereur Valentinien I. qui avoit renvoyé l'élection aux Evêques voisins, & au Peuple de Milan, confirma celle d'Ambroise, ravi de voir qu'on lui demandât pour Evêque, celui qu'il avoit donné pour Juge & pour Magistrat. Mr. de Tillemont dans une Note sur ce sujet examine, si la Jurisdiction Ecclesiastique du Metropolitain de Milan, & la Jurisdiction civile du Vicaire d'Italie, avoient alors la même étenduë; & il conclut contre Blondel que non, & qu'Aquilée étoit déja une seconde Metropole, d'où relevoient les Eglises de la Venetie & de l'Istrie. Cependant Ambroise n'avoit pas
 encore

encore reçû le Baptême, il le reçût, & ensuite tous les Ordres dans l'espace de huit jours.

Pour ne point allonger cet Extrait par le recit des vertus particulieres de Saint Ambroise; comme de son desinteressement, qui lui fit donner aux pauvres tout son bien & celui dont il herita de son frere Saint Satyre; de sa mortification à jeûner tous les jours, excepté le Samedy & le Dimanche, l'Eglise de Milan se conformant alors à celles d'Orient pour la celebrité du Samedy; de sa devotion, à dire la Messe tous les jours: On remarquera seulement, quelle fut sa conduite à l'égard des Empereurs, qui le trouvérent toûjours ferme à soûtenir les interêts de Dieu & de l'Eglise; respectueux lors même qu'il s'opposoit à leurs injustes volontez, ou qu'il les reprenoit de leurs fautes; fidelle & constant dans l'obéïssance, qu'il leur avoit promise & qu'il leur devoit. Ainsi l'Imperatrice Justine avec toute l'autorité de son fils Valentinien II. ne put le faire fléchir à accorder une Eglise dans

Milan aux Ariens. Théodose après le massacre de Thessalonique, se vit par lui exclus de l'entrée de l'Eglise pendant huit mois, & obligé à la penitence publique. Le Senat Romain dans ses instances rëiterées auprès des Empereurs pour le rétablissement de l'Autel de la Victoire au Capitole, ne put surmonter les oppositions qu'il y forma, quoique le malheur des tems semblât porter à ne pas mécontenter le Senat. Mais dans ces occasions Saint Ambroise ne se permit rien ni pour ses actions ni pour ses paroles, qui parût s'éloigner du respect dû aux Empereurs. Sa fidelité envers eux alla jusqu'à l'attachement & à l'amour. Car quel autre nom donner aux sentimens qu'il marque lui même avoir eus pour Gratien, Valentinien II. & Theodose ? Il ne se laissa point gagner par Maxime, qui ayant vaincu & fait tüer Gratien, s'étoit emparé de la plus grande partie de l'Empire d'Occident, & menaçoit l'autre. Recherché après le meurtre de Valentinien II. par le Comte Arbogaste autrefois son ami, & par Eu-

gene qui avoit pris le nom d'Empereur, non-ſeulement il ne les écouta pas; mais pour déclarer hautement qu'il demeuroit fidelle à Théodoſe ſon legitime Prince, & pour ne pas voir à Milan l'Uſurpateur qui y alla, il ſortit de cette Ville. L'Europe eſt édifiée d'une ſemblable conduite des Evêques d'Eſpagne dans ces dernieres années.

Saint Ambroiſe finit une vie ſi Sainte & ſi glorieuſe l'an 397. auſſitôt après avoir reçû le Viatique du Corps de JESUS-CHRIST par les mains de Saint Honorat Evêque de Verceil.

Les Ouvrages de Saint Ambroiſe ont toûjours été en grande eſtime dans l'Egliſe : ſes Livres néanmoins du Saint Eſprit, & ſes Commentaires ſur Saint Luc ne pûrent avoir celle de Saint Jerôme; *Hieron. præfat. in Didym. Rufin. invect.* 2. Mr. de Tillemont (*pag.* 99.) d'ailleurs aſſez exact dans ſes citations, attribuë à Saint Auguſtin un mot qui eſt de Pelage, mais rapporté & loüé par Saint Auguſtin *l.2. oper. imperf. c.*202. & 208; que Saint Ambroiſe a éclaté

entre les Auteurs Latins comme une fleur d'une admirable beauté. Le Commentaire ſur le Pſeaume 118. dit Mr. de Tillemont (*pag. 295.*) paſſe pour l'Ouvrage le plus beau & le plus édifiant de tous ceux de Saint Ambroiſe. Or c'eſt dans ce beau & édifiant Commentaire ſur le verſet 64. que le Saint Docteur explique ſi nettement l'univerſalité de la Grace.

Comme Mr. de Tillemont dit peu de chôſes de Saint Liboire Evêque du Mans, & qu'on n'y voit rien de fort remarquable ; on paſſe à la vie de Saint Martin, l'ornement & le Protecteur particulier de la France. Il eſt appellé l'Apôtre des Gaules, non que le premier il y ait apporté l'Evangile, mais parce qu'il l'y a étendu ſur tout dans les campagnes, où le Paganiſme ſe conſervoit dans la groſſiereté du peuple & par le manque d'inſtruction. Ce ne furent ni la doctrine ni l'éloquence, qui mirent Saint Martin dans une ſi grande veneration ; mais ſon humilité, ſa penitence, & ſur tout ſes travaux Apoſtoliques joints à un pou-

voir singulier de faire des miracles. Il étoit de Sabarie, Ville de Pannonie qu'on croit être ou Sarwar ou Zom-bethel en Hongrie, né l'an 316. ou 317. Il porta les armes pendant cinq ans, trois avant son baptême & deux après; & n'étant encore âgé que de 20 ans, il se retira auprès de Saint Hilaire, qui n'étoit encore que Laïque, mais déja dans uue grande reputation de pieté. Après un voyage fait en son païs, à dessein de convertir sa famille, & après quelque sejour en Italie, il revint trouver St. Hilaire alors Evêque de Poitiers, & près de cette Ville il établit un „ Monastere, le premier de tous „ ceux des Gaules, & qui subsistoit „ encore, dit Mr. de Tillemont *pag.* „ 312. du tems de Saint Gregoire de „ Tours qui en parle. Je n'en trou- „ ve rien dans le *Gallia Christiana*, „ ni même dans le P. le Cointe. Mais ce Monastere appellé par Gregoire de Tours *Locociagense*, & dont Mr. de Tillemont n'a pû rien trouver, est le Prieuré de Ligugé à une lieuë & demie de Poitiers.

Saint Martin en fut tiré par l'é-

lection que le Peuple de Tours fit de lui pour ſon Evêque l'an 371 ou 372. Mais il commença ſon Epiſcopat par la fondation du celebre Monaſtere de Marmoutier, où il établit ſa demeure avec des Religieux, qui étoient nourris par l'Egliſe, & qui le ſuivoient dans ſes travaux Apoſtoliques. Surquoi Mr. l'Abbé Gerveze, qui depuis quelques années a écrit la Vie de Saint Martin, prétend que c'étoit une Communauté de Clercs ou de Chanoines Reguliers, & non de Moines : ceux-là ayant droit de vivre de l'Autel, & ceux-ci étant obligez à vivre du travail de leurs mains. Mais Mr. de Tillemont les laiſſe dans leur profeſſion de Moines. Un endroit des plus mémorables de la vie de S. Martin, c'eſt ce qui ſe paſſa à la Cour de Maxime touchant les Priſcillianiſtes, que Maxime à la pourſuite d'Ithace Evêque Eſpagnol condamna à la mort. Cela fit horreur, qu'un Evêque demandât le ſang des Heretiques : & on alla juſqu'à ſe ſéparer de communion de Maxime, d'Ithace, & de leurs approbateurs qui

furent appellez Ithaciens ; & Saint Martin après une longue resistance, s'étant enfin rendu à communiquer avec eux, en fit pénitence le reste de ses jours, & sentit diminuer en lui la vertu de faire des miracles.

C'est un point difficile de Chronologie, de marquer précisément l'année de la mort de S. Martin : car sur ce que Severe Sulpice la met 16 ans après l'affaire des Ithaciens, qui se passa en 386. ou au plûtôt en 385. & que Gregoire de Tours dit que cette Sainte mort arriva un Dimanche, il faut que ce soit l'an 400. Le 11e. de Novembre, jour du decés & de la fête de Saint Martin, tombant cette année là au Dimanche : & c'est aussi d'elle que Gregoire de Tours tire son époque d'aprés la mort de Saint Martin : & Tiron Prosper la marque dans sa Chronique. Mais d'ailleurs Gregoire de Tours assure, que Saint Martin mourut sous le Consulat de Cesaire & d'Attique, la seconde année de l'Empire d'Arcadius & d'Honorius, & la 82e. de son âge ; notes qui désignent l'an 397. Mr. de Tillemont s'arrête à

cette ſeconde opinion fondée principalement ſur ce que Saint Perpetue, dont l'Epiſcopat commença 46 ans après la mort de Saint Martin, ſouſcrivit au premier Concile de Tours l'an 461.

On fera moins de remarques ſur le reſte de ce Volume, & on les fera plus courtes. Mr. de Tillemont parlant du Pape Sirice, aſſure que la premiere Lettre artribuée à ce Pontife, eſt veritablement de lui: mais il donne bien à douter de la troiſiéme, & il incline à croire que la Lettre aux Evêques d'Afrique, eſt ſuppoſée.

Il juſtifie Evagre du Pont, qui ayant été loüé de tous les Auteurs de ſon tems, pour ſa ſcience & pour ſa pieté, n'a été traité d'Origeniſte que par Saint Jerôme, qui agiſſoit ſur le préjugé qu'Evagre étoit ami d'Ammonius & des autres Solitaires perſecutez par Théophile. Qu'Evagre ait employé dans ſes Ouvrages le mot d'Apathie, c'eſt au ſentiment de Mr. de Tillemont une foible raiſon de l'accuſer d'Origenianiſme: St. Baſile, Saint Jean

Climaque, & d'autres Auteurs Ecclesiastiques sur qui un tel soupçon ne sçauroit tomber, s'en sont servis avant & après lui.

Suivent les éloges de Didyme, de S. Simplicien, de Victorin, de S. Astere Evêque d'Amasée. Le premier quoi qu'aveugle dès l'âge de 4 ans, se rendit si capable dans les Sciences humaines & divines, qu'il fut mis à la tête des Ecoles d'Alexandrie. Le second fut consideré de Saint Ambroise comme son maître & son pere, & fut son successeur. Le troisiéme après avoir enseigné avec beaucoup d'éclat la Rhetorique à Rome pendant plusieurs années se fit Chrétien, & composa sur la Religion plusieurs Ouvrages, dont le style obscur & embarassé répond mal à la gloire que l'Auteur s'étoit acquise dans sa premiere profession. Ce que dit Mr. de Tillemont pour discerner le dernier de plusieurs autres du même nom, & touchant la critique de ses Ouvrages, merite d'être lû.

Pour ce qui est de Saint Epiphane Evêque de Salamine, Mr. de Tillemont marque beaucoup d'estime de

ſa vertu, & fort peu de ſa maniere d'écrire. Car après avoir rapporté l'éloge que Saint Jerôme. (*l.de viris illuſtr. cap.* 114.) fait de l'élegante „ diction de Saint Epiphane ; il „ ajoute, je ne ſçai ſi perſonne par- „ leroit aujourd'hui de la ſorte, & „ ſi l'on ne ſera point plus diſpoſé „ à recevoir le jugement que fait „ Photius (*Cod.* 122.) du ſtyle de „ Saint Epiphane. Sa diction, dit- „ il, eſt baſſe, & d'une perſonne qui „ a negligé l'élegance Attique. Il „ eſt même ordinairement aſſez foi- „ ble, lorſqu'il combat les Hereti- „ ques ; & néanmoins il les combat „ quelquefois avec beaucoup de „ force & de ſuccés ; mais ſon ſtyle „ n'en eſt pas meilleur. Le P. Petau „ n'en parle gueres mieux. En un „ autre endroit (*pag.* 495.) Mr. de „ Tillemont dit, qu'il faut avoüer „ que Saint Epiphane étoit peu „ éxact pour éxaminer les faits, & „ facile à recevoir ce qu'on lui rap- „ portoit. On ne dira rien des liai- ſons de ce Saint avec Théophile d'Alexandrie & Saint Jerôme, ni de ſes démélez avec Jean de Jeruſalem,

& qui pis eſt avec Saint Jean Chryſoſtome. La maniere dont il en uſa avec celui ci, eſt peut-être la cauſe pourquoi Theodoret n'a fait nulle mention de lui, en ayant eû tant d'occaſions. Il étoit d'auprès d'Eleutheropolis en Paleſtine, né environ l'an 310. & il mourut en 403.

On eſt obligé de paſſer legerement ſur la vie de Saint Flavien d'Antioche, de qui néanmoins il y auroit beaucoup de choſes à remarquer, principalement en ce qui regarde le Schiſme de l'Egliſe d'Antioche, & le pardon que Théodoſe à la priere de ce Saint accorda aux Habitans d'Antioche après une furieuſe ſédition. Il faut même ne rien dire de pluſieurs Saints celebrez par Mr. de Tillemont, mais qui ne fourniſſent rien de fort remarquable. Mais on ne ſçauroit omettre deux choſes de Saint Pommaque; la premiere, qu'après la mort de Pauline ſa femme il donna à tous les pauvres de Rome un repas qui fut ſervi dans l'Egliſe de Saint Pierre de Rome; la ſeconde, que de Senateur ſe

faisant Moine, il mit cette profession en honneur à Rome.

S'il y a à s'édifier des vertus de Sainte Melanie tant loüées par Saint Paulin, par St. Jerôme pendant quelque tems, par Pallade & Rufin, qui l'avoient connuë tres-particulierement : il n'y a pas moins à s'étonner, qu'ils nous ayent laissé ignorer le nom de son mary & du fils qui lui resta seul de trois enfans, & qu'ils ayent jetté tant de confusion dans tout ce qu'ils en ont écrit, qu'on ne sçauroit s'assûrer de la date ni de sa naissance, ni de ses principales actions, ni de sa mort. L'embarras de Mr. de Tillemont (*note seconde sur Sainte Melanie*) est grand.

L'endroit du Pontificat de Saint Innocent traité avec le plus d'étenduë par Mr. de Tillemont, c'est ce qui regarde l'injuste oppression de Saint Jean Chrysostome, & l'honneur rendu à sa memoire en mettant son nom dans les sacrées diptyques ; du Pontificat de Zozyme, c'est la Contestation des Evêques de Vienne & d'Arles pour le droit de Me-

tropolitain sur la Province Viennoise; & dans la suite de cette affaire certainement Zozyme n'est point flatté.

ARTICLE XLII.

DISCOURS PRONONCE' A la premiere Assemblée publique de la Societé Royale des Sciences le dixiéme du mois de Decembre 1706. Par Mr. de Plantade Conseiller reçû en survivance de la Chambre des Comptes & Directeur de la Societé Royale des Sciences. A Montpellier, de l'imprimerie de Jean Martel 1706. *in 4°. pag.* 32.

APrès des excuses très-ingenieuses & nullement necessaires, sur ce qu'on a negligé dans ce Discours les *tours étudiez & empruntez des regles de l'Art*, l'éloquent Orateur entre dans l'Apologie des occupations de la nouvelle societé & des Sciences profondes qu'elle doit cultiver. *La plûpart des gens traitent ces Sciences de vaines, d'abstraites,*

d'inutiles, & c'est par grace qu'ils les appellent curieuses. Mr. de Plantade pour détruire des idées si fausses, s'attache à montrer la connexion des sciences qu'il défend avec les arts les plus utiles à la vie, & qu'on ne peut les negliger sans retomber dans la rudesse & la barbarie des siécles grossiers. Il fait une comparaison ingenieuse de ces siécles tenebreux & rustiques, à nôtre siécle si éclairé & si delicat. Aura-t'on, dit-il ensuite, „ assez de reconnoissance ou d'estime „ pour des gens qu'on croit ordinai- „ rement sans goût & sans politesse, „ pour ceux qu'on honore par mé- „ pris du nom d'habiles Géometres, „ pour croire qu'on leur soit rede- „ vable d'un si heureux change- „ ment ? & leur fera-t'on la justice „ d'avoüer, que l'ordre & la justes- „ se qu'on voit briller depuis un cer- „ tain tems dans toutes les produc- „ tions de l'esprit, & dans tous les „ Ouvrages du bon goût, ne sont „ qu'un effet & une suite necessai- „ re de cet esprit géometrique, „ que l'excellence & la perfection „ de leurs nouvelles Methodes a

„ rendu plus universel, plus fami-
„ lier & plus communicable à toute
„ sorte de connoissances.

„ En effet Messieurs, depuis que
„ ces Sçavans, au milieu de leurs
„ profondes meditations, ont sçû
„ souffler, pour ainsi dire, l'esprit de
„ vie dans ce grand corps des Me-
„ chaniques; qu'ils l'ont animé par
„ nne Geometrie transcendante, &
„ toute spirituelle; ç'a été com-
„ me l'ame intelligente, qui en a di-
„ rigé tous les mouvemens, qui a
„ ouvert le chemin à mille inven-
„ tions curieuses, utiles, & neces-
„ saires.

„ Par-là, ils ont donné lieu de
„ mettre à profit tant de choses
„ d'un usage peu connu ou tout à
„ fait ignoré, qui sont maintenant
„ l'objet des recherches & de l'ap-
„ plication des Philosophes, ou ce-
„ lui du travail de tant de Manufac-
„ tures Royales ou particulieres,
„ dont cette Province connoît si
„ bien l'utilité, & dans lesquelles
„ l'industrie humaine a eu besoin de
„ toute la justesse de la Géometrie,
„ & des lumieres des Mechaniques,

„ pour mettre en execution tant de
„ chefs d'œuvres, qui meriteroient
„ nôtre admiration toute entiere, si
„ nous n'admirions encore d'avanta-
„ ge l'excellence & l'étenduë de cet
„ heureux Genie qui conduisit ces
„ grandes entreprises; & qui ren-
„ dant les François industrieux, les
„ rendoit aussi riches par leur tra-
„ vail & par leur commerce, qu'ils
„ étoient en même-tems redouta-
„ bles par leurs armes. D'où il semble
„ qu'on peut justement appliquer à
„ ce siécle, ce que les Poëtes feigni-
„ rent autrefois; que cette Divinité
„ qui présidoit avec tant de fierté à
„ l'ardeur des combats, étoit la mê-
„ me qui sçavoit avec tant de sagesse
„ & d'industrie manier les Arts &
„ les Sciences.

„ Car, Messieurs, avec quelle ra-
„ pidité les voyons nous, à l'envi
„ les unes des autres, approcher du
„ plus haut point de leur perfec-
„ tion? D'un côté l'Architecture
„ dans la noblesse de ses desseins,
„ s'éloignant du goût bizarre des
„ siécles grossiers, s'est élevée sur le
„ fondement d'une heureuse sim-

„ plicité. Les habiles Maîtres, profi-
„ tant ingenieuſement de la belle
„ ſymmetrie, & de cette proportion
„ que la Géometrie a établie dans
„ toutes leurs regles, ont ſçû agrea-
„ blement forcer les hommes, à ſe
„ procurer les aiſes d'une vie tran-
„ quille, ſociable, & quelque fois
„ même approchante de l'innocen-
„ ce des tems, où l'on inventa ce bel
„ Art.

„ Par-là, ils nous font admirer ces
„ Edifices dont la ſage & majeſtueu-
„ ſe ordonnance, inſpire le reſpect &
„ la veneration pour un Culte ſaint
„ & religieux. Ils nous ont remplis
„ d'étonnement à la vûë de ces Bâ-
„ timens ſuperbes, où la Grandeur
„ & la Majeſté du Prince ſont ré-
„ panduës, & brillent avec tant d'é-
„ clat & de magnificence.

„ Et ne regardera-t'on pas toû-
„ jours, comme des plus ſurprenan-
„ nantes productions de l'Architec-
„ ture, tant de Ports nouvellement
„ conſtruits, tant de Canaux nouvel-
„ lement tracez pour fertiliſer des
„ terres ingrates ou ſteriles, & enfin
„ cette merveilleuſe entrepriſe, qui

„ a ouvert de nouvelles routes au
„ Commerce de cette Province ?
„ Là, Meſſieurs, toutes les Mechaniques & la Geometrie pratique
„ ſemblent être confonduës, ou s'être unies, pour faire toutes enſemble mieux paroître leur utilité. Art de meſurer les eaux : juſteſſe de nivellement : belle & ſûre conſtruction de Ponts & de Jettées : heureuſe diſpoſition & nouvelle forme d'Ecluſes : hardieſſe à ſoûtenir les rivieres ſur des Aqueducs ; à les précipiter ſous les terres ; à les détourner ; à ſe joüer des obſtacles de la nature. On diroit enfin, que les Arts dans leur perfection, ont voulu noblement tracer dans ce magnifique Ouvrage, un chemin à l'admiration de la Poſterité, en lui aſſûrant celui de l'Abondance.

„ Et ſi tant d'avantages ont été les fruits de cette aimable paix, dont le ſouvenir eſt encore ſi agréable aux Sciences ; qu'il leur doit être dur, Meſſieurs, de venir ici, dans une idée pleine d'effroi & d'allarmes, tirer avantage d'un

„ Art qu'elles ont été obligées de
„ perfectionner, à meſure que l'in-
„ juſtice, ou l'ambition des hommes
„ eſt devenuë plus puniſſable ou
„ plus à craindre. C'eſt alors qu'en
„ découvrant ces manieres terribles
„ de foudroyer & de renverſer les
„ Villes, elles ont auſſi mis en uſage
„ celles de les aſſurer par de nou-
„ veaux & ſolides remparts, & par
„ des Citadelles plus fortes, plus re-
„ gulieres, & plus propres a être
„ vaillamment défenduës, que n'é-
„ toient les anciennes. Que ſi tou-
„ tes ces défenſes, que l'Art oppo-
„ ſoit à la valeur de nos troupes, n'a-
„ voient pû juſqu'ici ſuſpendre le
„ glorieux cours de nos proſperitez;
„ on auroit crû peut-être, que cette
„ grande facilité de vaincre, étoit
„ dûë à la foibleſſe des obſtacles
„ qu'on avoit à combattre; & il fal-
„ loit pour aſſurer la gloire de la Na-
„ tion, & pour relever le prix de tant
„ d'actions éclatantes qu'elle a fai-
„ tes, qu'un bizarre évenement dé-
„ couvrît la grandeur des mêmes
„ difficultez qu'on avoit ſi ſouvent
„ ſurmontées.

Avril 1707.

L'Auteur pourſuit ſon induction & montre combien l'Etude de l'Aſtronomie eſt neceſſaire, & combien elle à perfectionné la Navigation. Il rend dans cette occaſion au celebre Monſieur Caſſini la juſtice qui lui eſt dûë : il marque enfin qu'il ſe croit d'autant plus obligé à faire connoître tous les avantages de cette Science, qu'elle eſt comme la principale cauſe de l'honneur que le Roi a fait à la Societé de Montpellier. „ L'heureuſe ſituation, continuë l'ingenieux Orateur, l'heureuſe ſituation de cette Ville, dans un climat ſi temperé ; ces jours clairs & ſereins, dont la beauté donne une idée de celle qui brille dans l'eſprit & ſur le viſage de ſes habitans ; cet air doux & pur, vraye ſource de cette aimable vivacité, & de cet enjoüement qui rend leurs mœurs ſi douces, leurs manieres ſi engageantes, & le ſejour de cet- Ville ſi delicieux, ſi cheri des Etrangers, & ſi renommé chez les autres Peuples ; toutes ces faveurs de la nature, étoient l'heu-

„ reux préſage de celle que le Roi
„ vouloit nous faire.

„ Et dans quel autre endroit,
„ Meſſieurs, les Sciences pouvoient-
„ elles plus juſtement prétendre d'at-
„ tirer les regards favorables de ſa
„ Majeſté, que dans ce païs, où tout
„ avoit déja prévenu le deſir qu'elle
„ avoit de les voir perfectionner?

„ La Terre feconde en Plantes
„ rares & ſingulieres, y ouvre de-
„ puis long tems un vaſte champ à la
„ connoiſſance & à la perfection de
„ la Botanique. Et cette Science qui
„ ſemble d'abord peu utile, & ne
„ ſe borner qu'à ſçavoir cette mul-
„ titude de noms, dont on diſtingua
„ les Plantes, a cependant un objet
„ d'une immenſe étenduë.

„ Quel Art de ſçavoir déméler
„ dans cette varieté infinie, dont la
„ nature les a diverſifiées, celles qui
„ ont aſſez de reſſemblance, pour
„ pouvoir être rangées ſous un mê-
„ me genre, & dans la même fa-
„ mille; celles qui ont une differen-
„ ce aſſez eſſentielle, pour faire une
„ eſpece à part! Quelle étude pour
„ s'appercevoir de leurs diverſes

„ manieres, de se nourrir, de s'éle-
„ ver, & de se reproduire, & ce
„ qui est le plus utile de cette scien-
„ ce, de découvrir leurs proprietez,
„ & les usages ausquels on peut les
„ employer dans la Medecine!

„ Où est-ce encore que la Chy-
„ mie pouvoit mieux se perfection-
„ ner dans ses recherches utiles &
„ curieuses, que dans cette Ville, où
„ elle trouve tant de commoditez;
„ & à laquelle elle procure à son
„ tour trop d'avantages, pour n'y
„ être pas devenuë d'un usage tout-
„ à-fait familier? cette Science, Mes-
„ sieurs, qui développe avec art les
„ mysteres secrets de la nature, qui
„ sçait décomposer les corps, mon-
„ trer l'arrangement de leurs par-
„ ties, à laquelle enfin on est rede-
„ vable de presque tous les usages
„ qu'on sçait faire des Mineraux, des
„ Metaux, des Vegetaux, & d'une
„ infinité de secrets & de remedes
„ specifiques, qui vont au soulage-
„ ment des hommes.

„ Et si l'on joint à tout cela, le
„ soin qu'on prend ici depuis long-
„ tems, d'y faire fleurir l'étude de

„ l'Anatomie ; l'avantage qu'on en
„ retire, pour connoître l'admira-
„ ble conſtruction du corps humain,
„ & celle de toute ſorte d'animaux ;
„ la comparaiſon qu'on en fait pour
„ découvrir les reſſorts cachez & le
„ jeu de la nature dans ſes plus ſe-
„ crettes fonctions ; la facilité qu'on
„ y a acquiſe, pour rendre la prati-
„ que de la Chirurgie plus ſûre &
„ ſes operations plus certaines ; quel-
„ le autre Ville, Meſſieurs, pourra
„ plus juſtement ſe glorifier, d'avoir
„ mieux ſçû connoître les avantages
„ de toutes ces Sciences, & d'être
„ mieux en état d'en profiter ?

„ Mais ſi l'on conſidere, que tou-
„ tes ces Sciences particulieres, ne
„ ſont qu'une partie d'une autre
„ plus principale, qui eſt la Phyſi-
„ que, qui les réünit toutes en ſoi,
„ qui a l'objet le plus étendu, le plus
„ diverſifié qui puiſſe s'offrir à l'eſ-
„ prit ; de combien de choſes ne
„ faudra-t'il pas ſuppoſer la con-
„ noiſſance ? & combien de talens
„ faut-il raſſembler, pour réüſſir
„ dans cette Science ?

„ Une étude prodigieuſe de tou-

„ tes les productions de la nature ;
„ une ſcrupuleuſe exactitude à exa-
„ miner ſes moindres effets ; que
„ d'obſervations delicates , ſuivies
„ avec ſoin, & ſouvent réïterées ;
„ quel amas de faits bien averez ;
„ quelle défiance à ne pas ſe laiſſer
„ ſurprendre aux fauſſes lueurs de
„ la vrai ſemblance, où à ne pas tom-
„ ber dans la préoccupation où jette
„ l'autorité des grands hommes!
„ quelle étrange peine à être fidelle
„ à la raiſon, ou à ſe conſerver cette
„ indifference ſi neceſſaire pour dé-
„ couvrir la verité ; lors qu'amou-
„ reux de nos propres productions ,
„ ou jaloux de la gloire de paſſer
„ pour eſprit inventif, ou pour Au-
„ teur à nouveaux Syſtêmes, on fait
„ plier le bon ſens , & l'experien-
„ ce même , devant la gracieuſe &
„ prévenante idole de l'amour pro-
„ pre ou de la vanité !

„ Enfin , Meſſieurs , quelle invin-
„ cible obſtination , à ſuivre pas à
„ pas la nature,lorſque dans des ren-
„ contres rares & delicates,elle ſem-
„ ble biaiſer & ſortir des voyes or-
„ dinaires, pour donner le change ,

 &

„ & fatiguer l'application d'un Phi-
„ loſophe exact !

„ Aprés cela, ſera-t'on ſurpris,
„ que pour cultiver une ſcience ſi
„ vaſte, ſi neceſſaire, & qui renfer-
„ me tout ce qui regarde la conſer-
„ vation des hommes, on établiſſe
„ de nouvelles Compagnies ſçavan-
„ tes? N'y a-t'il pas plûtôt lieu de
„ s'étonner, que dans ſi peu de tems,
„ elles ayent fait de ſi rapides pro-
„ grés?

„ Car, Meſſieurs, diſons-le à la
„ gloire des nouveaux Phyſiciens,
„ ils ont ſçû ſurmonter la nature par
„ tant de côtez, l'épier ſi adroite-
„ ment dans ſes plus fines démar-
„ ches, mettre ſi bien à profit les
„ moindres vûës qu'elle leur laiſ-
„ ſoit appercevoir, lui aider même
„ par des arts & des pratiques inge-
„ nieuſes, dans des choſes où elle
„ ſembloit avoir manqué de puiſ-
„ ſance; qu'à la fin on diroit, qu'el-
„ le a eu honte, ou que laſſe d'ê-
„ tre tant importunée, elle leur
„ a heureuſement abandonné le fil
„ de la verité, qui peut ſeul aider
„ à nous conduire dans ce labyrinthe

„ de difficultez presque inexplica-
„ bles.

L'Apologie de l'Algebre est un endroit qui demandoit beaucoup d'art, & c'est peût-être l'endroit du Discours le mieux tourné.

„ Tout le reproche qu'on pour-
„ roit maintenant nous faire, à l'oc-
„ casion de ces Sciences, dont on
„ connoît évidemment l'utilité; c'est
„ que nous avons tort de les mêler
„ avec tant d'autres connoissances,
„ tout-à-fait steriles & infructueu-
„ ses, propres seulement à flatter
„ l'entêtement de ceux qui s'y ap-
„ pliquent. C'est ainsi qu'on regarde
„ l'Algebre; les hautes speculations
„ où engage la Geometrie; la Scien-
„ ce des lignes courbes & transcen-
„ dantes, & plusieurs autres de cette
„ nature: mais outre qu'on pour-
„ roit assez bien prouver leur utili-
„ té essentielle, par l'avantage &
„ l'habitude qu'elles donnent d'ac-
„ coutumer l'esprit à suivre l'ordre
„ & la methode dans la recherche
„ des veritez les plus cachées; il faut
„ aussi croire, que toutes les Scien-
„ ces, ayant un certain enchaine-

„ ment, elles s'aident mutuellement
„ les unes les autres ; & si on n'ap-
„ perçoit pas dans un tems l'utilité
„ de ces sortes de connoissances,
„ pour les appliquer à des usages
„ sensibles ; elles sont cependant
„ comme des materiaux ou des pier-
„ res d'attente qui trouveront leur
„ place dans un édifice aussi étendu
„ & aussi hardi, que celui qu'entre-
„ prennent d'élever les Compagnies
„ sçavantes.

„ Là, comme dans les Edifices
„ ordinaires, il est necessaire de pra-
„ tiquer certains reduits, ou des en-
„ droits, qui tout hors d'œuvre qu'ils
„ paroissent, sont pourtant utiles à
„ faire des amas & pour ainsi dire
„ certaine provision de Sçience, dont
„ quelque besoin imprevû sçaura
„ dans la suite faire connoître tou-
„ te l'utilité. Et enfin si l'on ne
„ voyoit que ce qui est absolument
„ necessaire, & qu'il n'y eut pas
„ quelque chose qui parût superflu,
„ quoi qu'au fond il ne le soit pas,
„ on douteroit peut-être de l'abon-
„ dance & de la richesse de toutes
„ ces Sciences.

Le Discours finit par des loüanges très-fines, & très-justes, que l'Auteur donne à Mr. l'Archevêque de Narbonne, à Mr. l'Evêque de Montpellier, Mr. de Basville, Mr. l'Abbé Bignon, Mr. le Marquis de Castries, Mr. Bon, fils de Mr. le premier President de la Cour des Comptes de Montpellier, aux Etats de la Province, à Messieurs les Consuls de la Ville, au Parlement de Toulouse, à la Chambre des Comptes de Montpellier, à Mr. le Duc & à Madame la Duchesse de Roquelaure. Il applique à Mr. l'Archevêque de Narbonne ce que ce sçavant Prelat avoit dit d'un des Academiciens, *Lorsque le bien public & le soin des grandes affaires lui font prendre de nobles agitations, il agit comme s'il étoit né dans le mouvement, & il parle comme s'il étoit élevé dans cet heureux loisir si necessaire aux belles Lettres.* Ce caractere qui ne peint Mr. de Narbonne que par ses moindres qualitez sera approuvé de toute la France.

ARTICLE XLIII.

LINGUARUM VETERUM Septentrionalium Thesaurus Grammatico-Criticus & Archæo-logicus, Auctore Georgio Hickesio S.T.P. Oxoniæ è Theatro Sheldoniano an. 1705. C'est à dire, *Tresor des anciennes Langues Septentrionales par Georges Hickés, à Oxford* 1705. *pages* 540. *avec plusieurs planches.*

CEt Ouvrages est plein de recherches curieuses d'un très-grand travail, & d'une érudition toute nouvelle. Dans le premier Tome l'Auteur s'est proposé de donner des Grammaires des anciennes Langues Septentrionales. Les Langues sur lesquelles il a travaillé sont la Langue Anglo Saxonique, la Langue Mœso-Gothique, la Langue Franco-Théotisque, & la Langue Islandique. Il entreprend de nous donner des Grammaires de toutes ces Langues: mais parce que la Langue Anglo-Saxonique & la

Langue Mœſo-Gothique ont beaucoup d'affinité, il ne donne qu'une Grammaire pour toutes les deux.

La Grammaire Anglo-Saxonique & Mœſo-Gothique.

La Langue Anglo-Saxonique dont Mr. Hickés prétend ici donner la Grammaire; eſt celle que les anciens Saxons parloient, lorſqu'ils paſſérent dans la Grande Bretagne pour s'en emparer, & qu'ils introduiſirent en effet dans le païs qu'ils avoient conquis. Il eſt impoſſible que cette Langue n'ait bien-tôt perdu ſa premiere ſimplicité & ſa pureté, par le mélange de la Langue des Conquerans avec celle des anciens Habitans du païs. L'Auteur nous donne d'abord la Grammaire de cette Langue conſiderée dans ſa premiere pureté. Il parle enſuite des divers changemens qui y ſont arrivez.

Par la Langue Mœſo-Gothique, Mr. Hickés entend la Langue que les Goths parloient dans la Mœſie, lorſqu'Ulphila en étoit Evêque, & dans laquelle ont été écrits les

Evangiles, qu'on voit encore dans le Manuſcrit connu ſous le nom de *Codex argenteus*. Cette Langue a ſi grand rapport à l'ancienne Langue des Saxons, des François, & des Iſlandois, que Mr. Hickés eſt perſuadé que l'une de ces Langues eſt la mere de l'autre. Il a même bien de l'inclination à croire, que cette ancienne Langue Gothique n'eſt pas differente de l'ancienne Langue Teutonique. En effet pour peu qu'on veüille comparer l'Ecriture, la Grammaire, la Syntaxe; & les mots de ces anciennes Langues; on ne peut s'empêcher de donner dans le ſentiment de Mr. Hickés, & de juger comme lui, qu'elles ont une grande affinité, & qu'elles viennent d'une même ſource. Cette affinité eſt ce qui a engagé à joindre la Grammaire Mœſo-Gothique à l'Anglo-Saxonique.

L'Ecriture Anglo-Saxonique eſt peu differente de la Latine. Il n'y a de difference conſiderable que dans les caracteres qu'elle employe pour exprimer le *th* & le double *w*. L'Ecriture Mœſo-Gothique a été priſe

en partie de la Grecque, en partie de la Latine : il n'y a que deux ou trois caracteres dans l'Alphabet, qui paroissent absolument nouveaux, & qui n'ont été en usage ni parmi les Grecs ni parmi les Latins.

Les anciens Saxons & les anciens Goths avoient aussi-bien que les Grecs leurs articles qu'ils joignoient aux noms, & qu'ils déclinoient selon tous les genres & les nombres. L'article des Anglo-Saxons est *re* pour le masculin, *reo* pour le feminin, & *that* ou *thæt* pour le neutre; & ils ajoûtoient cet article même aux noms propres, comme font encore les Italiens. L'article des anciens Goths étoit *sa* pour le masculin, *so* pour le feminin, & *tho* ou *thata* pour le neutre. Dans ces deux Langues l'article tient souvent lieu de pronom démonstratif & du rélatif.

Mr. Hickés distingue dans la Langue Anglo-Saxonique jusqu'à six déclinaisons des noms. Il y en a aussi plusieurs dans la langue Mœso-Gothique : mais comme on a peu de Livres écrits en cette Langue, il est

plus difficile d'en donner des regles aſſurées. Le pronom *ic*, qui ſignifie *moy*, & le pronon *thu*, qui ſignifie *toy*, dans les deux anciennes Langues dont nous parlons, ſe déclinent ſelon les trois nombres ſingulier, duel, & pluriel. Les autres noms & pronoms n'ont pas de duel. Ulphila avoit emprunté des Grecs la maniere de marquer les chiffres : il les marque comme eux par les lettres de ſon Alphabeth.

Les Saxons & les Goths conjugent leurs verbes comme nous, par perſonnes, par nombres, par tems, par mœufs ; & ils ont leurs verbes ſubſtantifs ; leurs verbes actifs & paſſifs, imperſonnels & anomaux : ils ont auſſi leurs adverbes, leurs conjonctions, leurs propoſitions, & leurs interjections : ils ont leur ſyntaxe & leurs regles, que Mr. Hickés s'eſt donné la peine de developer avec beaucoup de ſoin.

Il fait dans le chapitre 18. un parallelle des Langues Anglo-Saxonique, Mœſo-Gothique & Iſlandique, & fait toucher au doigt la grande affinité qu'ont ces trois Langues :

& il démontre par-là, qu'ils ont la même origine. Par exemple dans l'ancien Saxon l'article eſt, *re*, *reo*, *that*; dans le Gothique *ſa*, *ſo*; *thata*; dans le Franco-Theotiſque, *Ther* ou *ſe*, *Thiat*, *thaz*, *ſu*, *thad*; En Saxon, *ic*, moy, *min*, de moy; *me*, à moy, *mec*, moy, *me* de moy, En Gothique *ik*, *meïna*, *mis*, *mik*, *mis* : En Franco-Theotiſque *ich*, *min*, *mir*, *mich*, *mir* : En Iſlandique *ic*, *min*, *mier*, *mig*, *mier* : En Saxon, *thu* toy, *thin*, *the*, *thec*, *thu*, *the* : En Gothique, *thu*, *theina*, *thus*, *thuc*, *thu*, *thus* : En Iſlandique, *thu*, *thiin*, *thier*, *thig*, *thu*, *thier* : En Franco-Theotiſque, *thu*, *thin*, *thir*, *thich*, *o thu*, *thir*. Mr. Hickés fait voir que la reſſemblance des Langues ſe trouve non ſeulement dans les articles & dans les pronoms, mais encore dans pluſieurs noms, dans les verbes, & dans un très-grand nombre d'autres mots, ſur tout des plus ſimples.

Dans les chapitres ſuivans il traite des differentes Dialectes de la Langue Anglo-Saxonique. Cette Langue s'eſt conſervée quelque tems

pure & reguliere dans la Grande Bretagne ; & c'eſt de cette Langue qu'il a tiré les regles contenuës dans ſa Grammaire, mais dans la ſuite il s'y eſt introduit pluſieurs Dialectes.

La premiere Dialecte eſt celle qu'on parla dans la Grande-Bretagne pendant trois cens trente ſept ans, depuis que les Saxons y furent entrez, juſqu'à ce que les Danois s'en rendirent les maîtres. La Langue Saxonne s'étant inſenſiblement corrompuë par le mélange de l'ancienne Langue Britannique. C'eſt cette corruption que Mr. Hickés appelle Dialecte Britanno-Saxonique. Il ne reſte de ces tems-là que le ſeul fragment de Cœdmon. Il y a une Harmonie des Evangiles écrite en Vers, qui en eſt peut être auſſi: mais cela n'eſt pas certain ; c'eſt ce qui fait que Mr. Hickés n'inſiſte pas ſur cette Dialecte.

La ſeconde Dialecte eſt la Dano-Saxonique : c'eſt celle qu'on parla dans la Grande Bretagne pendant l'eſpace de deux cens ſoixante & quatorze ans, depuis que les Danois ſe furent établis dans cette Iſle, juſ-

qu'au tems de Guillaume le Conquerant. Cette Dialecte n'est qu'une corruption de l'ancienne Langue. Les Danois la defigurérent beaucoup par les nouveaux mots qu'ils y introduisirent, par leur negligence à observer les regles de la Grammaire, par leur maniere barbare d'écrire & de parler.

La troisiéme Dialecte est la Dialecte Normanno Saxonique, on l'appelle aussi Demi-Saxone. Elle a été en usage depuis l'entrée des Normans en Angleterre jusqu'au tems de Henry second. Comme on a encore un grand nombre d'anciens Monumens écrits dans cette Dialecte, Mr. Hickés l'explique fort au long: & entre dans le détail de tous les changemens qu'elle causa dans la Langue. Il explique aussi comment & à quelle occasion les Habitans d'Angleterre quittérent l'ancienne écriture Saxonique, pour se servir de celle qui étoit en usage dans les Gaules. Toutes ces Dissertations contiennent une érudition très-recherchée, & qui doit faire plaisir à ceux qui ont du zele pour

apprendre les anciennes Langues. Il ne faut pas omettre qu'on trouve dans cette partie de l'Ouvrage de Mr. Hickés un grand nombre d'anciens titres, qui peuvent être d'un grand ſecours à ceux qui travaillent à l'art de la Diplomatique.

Ce que Mr. Hickés nous apprend de la Poëſie des Anciens habitans d'Angleterre eſt fort digne de remarque. 1°. Dans pluſieurs Poëſies Anglo-Saxoniques, l'ancien Saxon y eſt très-pur ; au lieu qu'il eſt bien alteré dans les Poëſies Dano-Saxoniques. 2°. Les Vers les plus anciens que Mr. Hickés rapporte ſont plus communément de quatre, de cinq, de ſix, de ſept, & de huit ſyllabes. 3°. Les Vers ont beaucoup de rapport aux Vers Lyriques : mais on n'y peut néanmoins diſtinguer de Strophes & d'antiſtrophes. 4°. On y avoit égard à la quantité des ſyllabes, aux longues & aux breves. Les Spondées paroiſſent avoir été plus en uſage dans les Vers qu'aucune autre meſure.

Parmi les exemples des anciens Poëmes de ſon païs, Mr. Hickés a

mis un ancien Ménologe en Vers. On y compte encore le tems, non pas par le nombre des jours, mais par le nombre des nuits. Les quatre plus anciennes Fêtes de la Sainte Vierge y sont marquées chacune en leur jour, sçavoir la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, & la Nativité. Outre les Fêtes de Nôtre Seigneur & celles des Apôtres : on y marque celle de Saint Gregoire, de Saint Benoît, de l'Invention de la Sainte Croix, de Saint Augustin Archevêque de Cantorbery, de la Nativité de Saint Jean Baptiste, de Saint Laurent, de Saint Michel, de la Toussaint, & de Saint Martin.

De la Grammaire Franco-Théotisque.

Mr. Hickés n'est pas du sentiment de ceux qui croient que les anciens François n'avoient pas l'usage de l'Ecriture. Il est persuadé que le passage de Corneille Tacite, où il est dit que dans la Germanie *le secret des lettres étoit également ignoré des hommes & des femmes*, doit être entendu des seules lettres missives &

non pas de toute ſorte d'Ecriture. Selon nôtre Auteur l'uſage de l'écriture étoit très ancien parmi les Peuples de la Germanie. Il appuye ſon ſentiment ſur l'autorité d'Eginard, qui dit que Charlemagne avoit écrit, & appris par cœur les Vers barbares & très-anciens, dans leſquels étoient décrites les guerres & les belles actions des anciens Rois des François. Mais il n'a pas fait reflexion qu'Eginard paroît ſe contredire en cet endroit; car cet Hiſtorien avoit dit un peu auparavant que Charlemagne avoit voulu apprendre à écrire; mais que s'y étant pris trop tard, ce travail ne lui avoit pas réüſſi. *Tabulaſque & codicillos in lectulo ſub cervicalibus circumferre ſolebat, ut cum vacuum tempus eſſet manum effigiundis litteris aſſuefaceret: ſed parum proſperè ſucceſſit labor præpoſterus ac ſero inchoatus.* Cela ſuppoſé, comment le même Hiſtorien peut-il dire du même Prince, qu'il a écrit de ſa main les très-anciens Vers des premiers François, à moins de dire, qu'à la verité ce Prince écrivoit un peu, mais qu'il écrivoit fort mal?

Quoiqu'il en soit Mr. Hickés croit avec fondement, que comme les anciens Habitans des Gaules & de l'Isle Britannique avoient leurs *Druides* & leurs *Bardes*; les Cimbres, ou les Danois leurs *Scaldes* ou *Scaldres*, qui celebroient dans leurs Vers la gloire & les grandes actions de leurs Heros; ainsi les Germains avoient eu aussi leurs Poëtes, qui avoient chanté les Victoires de leurs Rois. Il ajoûte que cela s'accorde avec ce que dit Tacite, que les Germains avoient après la mort d'Arminius Prince des Cherusques composé des Vers à sa loüange, & qu'ils avoient d'anciens Poëmes faits à l'honneur de Tuiston le Dieu de leurs païs, & de son fils Mannus; qu'ils regardoient comme l'Auteur de leur Nation. C'est donc selon lui ces anciens Poëmes des peuples de Germanie, que Charlemagne avoit appris, & qu'Eginard appelle barbares: cette expression même lui fait dire avec assez de fondement; que ces Vers n'étoient point composez en Langue Théotisque, qui étoit celle que les François de la Germa-

nie parloient encore du tems de Charlemagne, mais dans la Langue Gothique qu'il regarde comme la mere de la Théotiſque.

Mr. Hickés ſoutient que les anciens Peuples de la Germanie ont eu l'uſage de l'écriture ; mais il n'entreprend pas pour cela de décider, quand cet uſage a commencé : il avoüe que cela lui eſt inconnu. Il eſt certain, ajoûte-t'il, que du tems de Ceſar, les Helvetiens qui ſont les Suiſſes d'aujourd'hui, & qui étoient voiſins & alliez des Germains, ſe ſervoient pour écrire des caracteres Grecs ; & qu'on a trouvé ſur les frontieres de la Germanie & de la Rhœtie d'anciens Monumens & des Tombeaux dont les Inſcriptions étoient écrites en Grec. Ceſar nous apprend auſſi que les *Druides* & les Gaulois avoient quelque connoiſſance des lettres Grecques. C'eſt ce qui fait que Mr. Hickés approuve aſſez l'opinion ou la conjecture de ceux, qui jugent que les Prêtres de l'ancienne Germanie n'ignoroient pas la Langue Grecque. Auſſi les anciens caracteres que Tritheme a

prétendu être ceux des anciens François, ont-ils beaucoup de rapport aux caracteres Grecs : & nous avons déja dit la même chose des caracteres qui ont été en usage parmi les anciens Goths, dont la Langue au jugement de Mr. Hickes est la mere de toutes les anciennes Langues Septentrionales.

Les François néanmoins s'accoutumérent bien-tôt à la Langue & à l'Ecriture des Romains en s'établissant dans les Gaules, s'ils ne l'avoient pas fait auparavant. Ils oubliérent peu à peu leur Langue naturelle ; & elle étoit fort negligée, lorsque Charlemagne s'appliqua à la cultiver. Il voulut même composer une Grammaire Teutonique, mais les grandes affaires dont il fut toûjours occupé l'empécherent de l'achever. Raban Maure Archevêque de Mayence crut aussi qu'il falloit cultiver la Langue des François, & donna quelque glose sur l'Ecriture en cette Langue. Otfridus Disciple de Raban, est celui qui a le plus travaillé dans la Langue Franco Teutonique. On a encore de lui plusieurs

Livres écrits en cette Langue en Prose & en Vers. L'Abbé Willeram a aussi traduit dans la même Langue le Cantique des Cantiques. C'est encore dans la Langue Franco-Teutonique qu'est écrite une Harmonie des quatre Evangiles en Prose & en Vers, qui se garde en Angleterre dans la Bibliotheque Cottoniene. Cette Harmonie est celui de tous les Manuscrits Franco-Teutoniques, que Mr. Hickés estime le plus.

Nous ne croyons pas devoir faire ici le détail des préceptes contenus dans la Grammaire Franco-Theotisque. Il suffit de remarquer en general qu'ils ont beaucoup de rapport à ceux de la Grammaire Anglo-Saxonique : mais peut-être ne sera-t'on pas fâché de trouver ici l'étimologie de quelques mots François.

Il y a bien de l'apparence que le mot d'*agraphe* vient de l'ancien mot francique *grapin* qui signifioit un croc, comme le vieux mot *griper* vient du verbe Franco-Teutonique *gripan* qui signifie prendre. *Auberge* vient du mot Francique *hereberg*.

Banc eſt un mot purement Franco-Teutonique, & qui s'eſt conſervé dans ſa premiere ſimplicité. *Baron* vient manifeſtement de l'ancien Teutonique *Baro*, qui ſignifie un homme. *Bateau* vient du mot *Bat* qui étoit en uſage parmi les anciens François. *Beſace* paroit formé du mot Franco-Teutonique *bedelſac*. *Bouc* vient manifeſtement de *Buk*, comme *bourg* vient de *burg*: ces deux mots ayant été en uſage parmi les premiers François. *Breche* vient du verbe Teutonique. *Breçan* qui ſignifie briſer. *Cloche* paroît venir du mot Franco-Teutonique *Clugga*. Le nom de Coq eſt purement Franco-Teutonique. *Eſcrimer* vient du mot *Scriman*, *eſtafilade* de *ſtaff*, *fourbir* de *forben*, *garder* de *Warden*, *hardi* de *hard*; *jardin* de *gard*, *laiſſer* de *laaſen*; *mien*, *tien*, *ſien*, de *min*, *thin*, *ſin*; *marque* de *marca*: tous ces mots ſignifient dans l'ancienne Langue Franco-Teutonique ce qu'ils ſignifient encore en François. *Maſt* eſt venu des anciens François juſqu'à nous ſans aucun changement. *Mignon* vient évidemment de *minnon*, qui

dans la Langue de nos Ancêtres ſignifioit aimer. Il y a bien de l'apparence que les mots François, *piece*, *place*, *poche*, *roſtir*, *ſale*, *ſonder*, *tourbe*, viennent des mots Franco-Teutoniques, *plezza*, *platz*, *poccha*, *roſten*, *ſal*, *ſonderen*, *zorb* : tous ces mots ayant la même ſignification dans une Langue que dans l'autre.

De la Grammaire Iſlandique ou Runique.

Il y a près de 60 ans que Runolphe Jonas Iſlandois d'origine fit imprimer à Copenhague une Grammaire *Iſlandique* ou *Runique* ; car c'eſt ainſi qu'on nomme communément l'ancienne Langue Danoiſe ; que quelques-uns appellent la Langue *Cimbrique*, & d'autre la Langue de *Scandinavie*. On a donné à cette Langue le nom de *Runique* à cauſe des *Runes*, c'eſt à dire des anciens caracteres dont les Peuples de Scandinavie & ceux qui en tirent leur origine, principalement les habitans d'Iſlande, ſe ſervoient autrefois dans leurs monumens de pierre &

dans leurs Manuſcrits. Cette ancienne Langue Runique s'eſt preſque conſervée toute entiere en Iſlande, parce que les Peuples de cette Iſle n'ont pas beaucoup de commerce avec les étrangers. Mr. Hickés a crû rendre ſervice au Public en faiſant une nouvelle Edition de cette Grammaire, à laquelle il a beaucoup ajoûté, & qu'il a enrichie de pluſieurs Notes ſçavantes. Néanmoins afin que les Lecteurs puſſent aiſément diſtinguer ſon travail de celui de Runolphe, il a eu ſoin d'enfermer entre des crochets les Additions qu'il s'eſt crû obligé d'inſerer dans le Texte.

La Langue Iſlandique a deux ſortes de caracteres, les anciens qu'on appelle *Runes*, & les nouveaux. Wormius a le premier travaillé à déchiffrer les anciens caracteres dans ſon Livre intitulé la *Litterature Runique*, les Inſcriptions Runiques dont Mr. Hickés donne d'abord deux exemples dans les figures qu'il a fait graver, ſont ordinairement ſur des eſpeces de bandes noüées & entrelaſſées les unes avec les autres.

Les Peuples du Septention les disposoient autrefois de la sorte, parce qu'ils regardoient ces nœuds, comme les symboles d'une amour, d'une fidelité, d'un attachement inviolable. On voit même encore quelques vestiges de cet ancien usage en Angleterre & en Ecosse. Pour la commodité de ceux qui ne sont pas encore habituez à lire les caracteres Runiques, Mr. Hickés a fait graver autant d'Alphabets differens qu'il a trouvé d'Inscriptions ou de Monumens Runiques, dont l'Ecriture étoit un peu differente.

Les nouveaux caracteres Islandois sont les mêmes qui sont en usage dans toute l'Europe à la reserve du dernier, qui est propre des seuls Islandois, & qui est le seul des anciens caracteres qu'ils ayent retenu. Il seroit trop long de mettre ici les regles qui sont contenües dans cette Grammaire. Il suffit d'avertir le Lecteur qu'elle n'en contient que les premiers Rudimens, c'est à dire les déclinaisons des noms & des pronoms, les conjugaisons des verbes, ce qui regarde les participes, les

adverbes, les conjonctions, les propositions & les interjections. Mr. Runolphe & Mr. Hickés ont laissé à d'autres le soin de nous donner la syntaxe de cette Langue. Mais Mr. Hickés a voulu ajoûter à la fin un petit Dictionnaire Islandique, dans lequel il s'est appliqué à faire sentir le rapport qui est entre cette ancienne langue, & les langues Gothique, Saxone, & Angloise.

ARTICLE XLIV.

HOMILIA SANCTISSIMI Domini nostri Clementis XI. Pont: Max. habita in die Natali Christi Domini, inter Missarum solemnia, in Basilica Principis Apostolorum, anno 1706. Florentiæ 1707. Typis Regiæ Celsitudinis, apud Antonium Mariam Albizzini Superiorum permissu.

LUx in tenebris lucet, [a] & tenebræ eam non comprehenderunt. Lux [b] venit in mundum, & dilexerunt

[a] *Joann. c.1. v.5.* [b] *Joan. c.3. v.19.*

runt homines magis tenebras, quàm lucem. Falsò ergò queritur humanum genus, dum ſuis prætendere ſatagens excuſationes erroribus, improborum hominum verbis illis dolet : Sol intelligentiæ [a] non eſt ortus nobis : juſtitiæ lumen non luxit nobis. Verè ſiquidem lux in tenebris lucet, & tenebræ eam non comprehenderunt : verè lux venit in mundum, & dilexerunt homines magis tenebras, quàm lucem. Illuminavit Dominus, Venerabiles Fratres, Dilecti Filii, illuminavit Dominus [b] abſcondita tenebrarum illuſtratione [c] adventus ſui. Habitantibus [d] in regione umbræ mortis lux orta eſt eis. Ortus eſt ſol juſtitiæ : orta eſt ſtella ex Jacob : ortus eſt inter homines Deus ; ita ſanè declinante ad nos cœlo, ut non jam ſolem è longinquo ſuſpiciamus cæcutientes, ſed propinquâ ac pene nobis domeſticâ ejus luce colluſtremur. Tanti luminis coruſcante fulgore, qui adhuc non vident, ſuorum agnoſcant vitium oculorum,

[a] *Sapien. c.5. v.6.* [b] *1. Corin. c.4. v.5.*
[c] *2. Theſſal. c.2. v.8.* [d] *Iſaias c.9. v.2.*

non lucem accusent. Deus [a] lux est, & tenebræ in eo non sunt ullæ. Tanto rebelles [b] lumini, qui errores suos veritati præferentes, in iis potius versari malunt, quàm lucem illos redarguentem recipere, culpare nequeunt lumen quod refugiunt; tenebras quippe magis diligentes quam lucem, recta quidem [c] cognoscunt quæ sequi debeant, sequi tamen despiciunt quæ cognoscunt. Indè verò sequitur, ut qui prius videre despexerunt, obscurentur [d] subinde oculi eorum, ne videant, & dorsum eorum ad ferenda peccatorum onera semper incurvetur; qui enim priùs fuerunt rebelles lumini quod noverunt, postmodum excecantur [e] ut nesciant: & quia bonum noluerunt facere quod sciebant, jam non cognoscant bonum, quod faciant: carnalium scilicet desideriorum supercecidit [f] ignis, & non viderunt solem; unde cum Regio Prophetâ ex-

[a] *Joan. c.1. v.5.* [b] *Job. c.24. v.13.* [c] *Ex Sancto Greg. moral. l.16. in cap.24.* [d] *Job. cap.24. in princ.* [e] *Ex Sancto Greg. ibid.* [f] *Psal.57. v.9.*

clamare compelluntur? Comprehenderunt [a] me iniquitates meæ, & non potui ut viderem: Dereliquit [b] me virtus mea & lumen oculorum meorum, & ipsum non est mecum. Quid porro luce pulchrius, quid innocentius? quid contrà tenebris fœdius, quid criminosius? Et tamen sic [c] in tenebris, quasi in luce ambulant: ita gaudentes in nocte peccati, ac si eos lux justitiæ circumfunderet; dicentes [d] enim se esse sapientes, stulti facti sunt: & obscuratum est insipiens cor eorum. Cæci sunt, & putant se videre: servi [e] sunt, & servitutem amant: vincti sunt, & vincula non horrent: miseri sunt, nec agnoscunt se esse miseros. Quid jam [f] miserius miseris non miserantibus seipsos? Tanti est lucem, quæ in tenebris lucet, non recipere. Tanti est tenebras magis diligere quàm lucem. Tanti est bonum nosse, & à malo non declinare.

[a] *Psal.39. v.13.* [b] *Psal.37. v.11.* [c] *Sanct. Greg. ubi sup. c.25.* [d] *Roman. cap.1. v.21. & 22.* [e] Ex *S. Aug soliloq. cap.6.* [f] *S. August. confession. l.1. c 13.*

Tanti denique est orientem æternæ lucis splendorem in Christi Nativitate recolere, & adhuc opera [a] tenebrarum non abjicere. Verùm ne, quam aliis facimus, recidat in nos exprobratio, perpendamus sedulò, quantâ nos Dominus, qui certè non [b] fecit taliter omni nationi, dignatus fuerit luce perfundere; perpendamus itidem, an eo, quo debemus, solicito studio, rectas illas quas splendidior ea lux nobis ostendit semitas, jugiter inire satagamus. Quantâ, ut bene nostis, illuxit nobis, & adhuc illucet Dominus luce gratiarum! Quantis ipsam etiam sagittarum [c] lucem quâ nobis aliquando, ut nos emendaret, illuxit, misericordiarum radiis temperavit! Caveamus, Dilectissimi, ne tot inter lumina simus [d] adhuc tenebræ, non autem lux in Domino, & filii lucis. Surgent profectò in judicio cum nobis viri [e] Ninivitæ, & condemnabunt nos, quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ. Et

[a] *Roman. cap.* 13. *v.* 12. [b] *Psal.* 147 *v.* 20.
[c] *Habac. cap.* 3. *v.* 11. [d] *Ephes. cap.* 5. *v.* 8.
[e] *Matth. c.* 12. *v.* 41.

ecce plusquam Jonas hic ; qui toties de Sion [a] rugiens, dedit de Jerusalem vocem suam, ut nos ad pœnitentiam vocaret. Regina [b] Austri surget in judicio cum nobis, & condemnabit nos : quia venit à finibus terræ audire sapientiam Salomonis. Et ecce plusquam Salomon hic ; qui venit ad nos Rex pacificus, ad docendum nos viam prudentiæ. Surgent in judicio cum nobis remotissimæ Sinarum gentes, longo terrarum, mariumque intervallo à nobis dissitæ, quæ missos ab hac Petri Sede divini Verbi Præcones insuetis honorum significationibus exceperunt, & novos licet, ac extremos Evangelicæ Lucis radios non despexerunt. Surgent gentes istæ in judicio cum nobis, & condemnabunt nos, quippe qui in splendoribus [c] Sanctorum adeóque inter ipsos meridianæ lucis fulgores, caligantibus penè oculis, opera tenebrarum abjicere adhuc nescimus. Surge ergò, illuminare [d] Jerusalem, quia venit

[a] *Joel. c.3. v.16. & Amos c 1. v.2.* [b] *Matt. cap.12. v.42.* [c] *Psal.109. v.3.* [d] *Isaï. c.60. v.1.*

lumen tuum, & gloria Domini super te orta est. Super te, Jerusalem, ortus[a] est Dominus, & gloria ejus in te visa est. Orta est[b] in tenebris lux tua, & tenebræ tuæ factæ sunt sicut meridies. Super nos, Dilectissimi, orta est magna illa lux, quam[c] populus vidit qui ambulabat in tenebris. Super nos orta est gloria Domini, qui tot tantisque nos cumulans divinæ suæ clementiæ beneficiis fulgidiori illustravit nos lumine suæ claritatis. Transierunt[d] tenebræ, & verum lumen jam lucet. Ne igitur simus rebelles lumini, quo tam splendidè collucemus. Hoc[e] in nostro resplendeat opere, quod per fidem fulget in mente. Annuntiemus[f] virtutes ejus, qui de tenebris nos vocavit in admirabile lumen suum. Ambulemus in luce[g], ne nos tenebræ comprehendant: fructus vero lucis[h] sit in omni bonitate, & justitia, & veritate.

[a] *Isai. ibid. c. 2.* [b] *Isaï. c. 58. v. 10.* [c] *Isaï. c 9 v. 2.* [d] *1 Joan. c. 2. v. 8.* [e] *Ex oration. 2. missæ in Nativit. Domin.* [f] *1. Petri c. 2. v. 9.* [g] *Joann. c. 12. v. 35.* [h] *Ephes. c. 5. v. 9.*

ARTICLE XLV.

HOMELIE DE NOTRE SAINT *Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de Noël dans la Basilique de Saint Pierre l'année* 1706.

LA lumiere luit dans les tenebres, & les tenebres ne l'ont point reçûë : la lumiere est venuë dans le monde, & les hommes ont mieux aimé les tenebres que la lumiere. C'est donc à tort que les hommes se plaignent & prétendent excuser leurs égaremens, en se servant avec des apparences de douleur de ces paroles des méchans : Le soleil de la Sagesse ne s'est point levé pour nous, la lumiere de la Justice ne nous a point éclairez : cependant la lumiere luit dans les tenebres, & les tenebres ne l'ont point reçûë. La lumiere est veritablement venuë dans le monde, & les hommes ont mieux aimé les tenebres que la lumiere. Le Seigneur, mes Venerables Freres, & mes chers Enfans, le Seigneur a éclairé ce

qui eſt caché dans les tenebres par la lumiere de ſon avenement. La lumiere a éclairé ceux qui habitoient dans une region envelopée des ombres de la mort : le Soleil de juſtice & l'Etoile de Jacob ſe ſont levez. Un Dieu a paru parmi les hommes, au moment que le Ciel s'eſt, pour ainſi dire, abaiſſé juſqu'à nous, afin que nous ne fuſſions plus obligez de regarder de loin le Soleil dont la vûë nous ébloüit ; mais que nous fuſſions éclairez de près de ſa lumiere, qui nous devient familiere & comme domeſtique. Que ceux qui ne ſont pas éclairez à la vûë d'une ſi brillante lumiere, ne s'en prennent pas du moins à elle, mais qu'ils n'en accuſent que la foibleſſe de leurs yeux. Dieu eſt la lumiere, & il n'y a en lui nulles tenebres. Ceux qui ſont rebelles à une ſi grande lumiere, qui préferent leurs erreurs à la verité, & qui aiment mieux y demeurer que de recevoir la lumiere qui les condamne, ne peuvent accuſer le défaut de cette même lumiere qu'ils refuſent de recevoir. Ce n'eſt pas qu'ils ignorent le bien

qu'ils devroient faire ; mais aimant mieux les tenebres que la lumiere, ils ne veulent pas pratiquer le bien qu'ils connoissent. Que reste-t'il, sinon que ceux qui ont refusé de voir, soient aveuglez pour ne plus voir, & que leur dos soit toûjours courbé sous le poids de leurs pechez? Ceux qui ont été rebelles à la lumiere qu'ils ont connuë, ne connoîtront plus le bien : & pour n'avoir pas fait le bien qu'ils connoissoient, ils ne connoîtront plus le bien qu'ils devroient faire. Le feu de leurs desirs charnels est tombé & les a empêchez de voir le Soleil. Ils se trouvent forcez de s'écrier avec le Prophete Royal : mes iniquitez m'ont enveloppé, & je n'ay pû voir : La force & la lumiere de mes yeux m'ont abandonné, & je ne les retrouve plus dans moi. Est-il quelque chose de plus beau & de plus innocent que la lumiere? Est-il rien au contraire de plus affreux & de plus criminel que les tenebres? ils marchent cependant au milieu des tenebres comme s'ils étoient dans la lumiere, aussi tranquilles dans la

nuit du peché, que s'ils se voyoient environnez de la lumiere de la justice. Ces gens qui se disent sages sont devenus fous ; leur esprit insensé s'est aveuglé. Ils ne voyent point & se croyent éclairez : ils sont esclaves, & ils aiment leur esclavage : ils sont enchaînez, & ils n'ont point d'horreur de leurs chaînes : ils sont dans la misere, & ils ne s'apperçoivent pas qu'ils soient miserables. Eh ! qu'y a-t'il de plus pitoyable que des malheureux qui n'ont pas pitié d'eux-mêmes. Tel est le malheur de ceux qui ne reçoivent pas la lumiere qui luit dans les tenebres, & qui préferent les tenebres à la lumiere ; qui connoissent le bien sans le pratiquer, & qui sans abandonner les ouvrages des tenebres, reconnoissent la naissance de l'éternelle lumiere dans la Nativité de JESUS-CHRIST. Mais de peur de faire aux autres un reproche qui retombe sur nous, examinons avec quelle abondance le Seigneur nous a présenté la lumiere, lui qui n'use pas de la même liberalité à l'égard de toutes les Nations. Rentrons dans

nous-mêmes pour reconnoître si nous suivons avec le soin convenable, les voyes droites que cette lumiere favorable nous a découvertes. Vous sçavez de combien de graces le Seigneur nous a éclairez jusqu'ici, & combien il nous en offre encore tous les jours : par combien de rayons de sa misericorde n'a t'il pas temperé la lueur des fléches qu'il a employées pour nous corriger ? Prenons garde, mes chers Enfans, qu'au milieu de tant de lumieres nous ne soyons encore les tenebres mêmes, & que nous ne soyons pas encore la lumiere en nôtre Seigneur. Les Ninivites paroîtront au jugement avec nous, & nous condamneront : car dès que Jonas précha ils firent penitence ; & voici plus que Jonas : c'est ce Dieu qui poussant ses rugissemens de Sion, a fait entendre sa voix de Jerusalem pour nous inviter à la penitence. La Reine du Midy paroîtra au jugement avec nous & nous condamnera ; car elle vint des extremitez de la terre pour entendre les sages réponses de Salomon ;

& voici plus que Salomon : c'eſt ce Roi pacifique qui eſt venu à nous, pour nous apprendre les voyes de la prudence. Nous verrons encore paroître au jugement avec nous les Nations de la Chine, ces Peuples ſeparez de nous par un eſpace ſi grand de terre & de mers ; eux qui ont reçû avec des témoignages d'une ſi grande diſtinction les Predicateurs que le Saint Siege leur a envoyez, & qui n'ont pas negligé les derniers rayons de la lumiere Evangelique. Ces Nations paroîtront au jugement avec nous, & nous condamneront. Juſqu'au milieu des ſplendeurs des Saints, & environnez comme nous le ſommes de la lumiere du midy, nous nous obſtinons à ne faire que des œuvres de tenebres. Levez-vous donc, & ſoyez éclairée Jeruſalem, parce que vôtre lumiere eſt venuë, & que la lumiere du Seigneur s'eſt levée ſur vous. C'eſt ſur vous, ô Jeruſalem, que cette lumiere s'eſt levée, c'eſt pour vous que le Seigneur eſt né, & c'eſt dans vous que ſa gloire s'eſt manifeſtée. Vôtre lumiere a paru dans les tenebres, & vos tene-

bres ſont devenues un plein midi. C'eſt ſur nous, mes chers Enfans, que cette grande lumiere a paru, & le peuple qui marche dans les tenebres l'a apperçuë: c'eſt ſur nous que s'eſt manifeſtée la gloire du Seigneur, par tant & de ſi grands bienfaits dont il nous a comblez, comme d'autant de rayons de la plus vive lumiere. Les tenebres ſont diſſipées, & la vraye lumiere luit maintenant. Ne ſoyons donc point rebelles, puiſqu'elle ſe montre à nous avec tant d'avantage: faiſons remarquer dans nos œuvres la Foi qui éclaire nôtre entendement: faiſons connoître les perfections de celui qui des tenebres nous a appellez à ſon admirable lumiere: marchons tandis que nous avons de la lumiere, de peur que la nuit ne nous ſurprenne. Que le fruit de la lumiere ſoit toute ſorte de bonté, de juſtice, & de verité.

ARTICLE XLVI.

L'INCREDULITE' DES DEISTES *confonduë par Meßire Loüis Bastide Prêtre Predicateur ordinaire du Roi, Professeur du Droit, ancien Promoteur general de feu Mr. le Cardinal de Bonzy.* A Paris chez Jean de Nully ruë Saint Jacques 1706. 2. *Tomes in* 12. *premier Tome pages* 331. *second Tome pages* 184.

ON n'a pas oublié quel fut le succés de l'explication de l'Apocalypse que Mr. Jurieu publia l'an 1686. sous le titre d'accomplissement des Propheties. Quoi qu'un Prince puissant, qui ne croyoit pas le faux Prophete inutile à ses desseins, s'employât à faire valoir le Livre, il fut méprisé en Hollande même. Feu Mr. de Meaux le refuta d'une maniere solide, & Mr. Pelisson en fit sentir le ridicule dans un Ecrit juste & delicat intitulé *les Chimeres de Mr. Jurieu.* Après ces grands hommes d'autres Ecrivains attaquérent le faux Prophete ; mais occupez à

refuter Mr. Jurieu ſur les contorſions étranges qu'il donnoit aux Revelations de St. Jean, pour y trouver que le Pape étoit l'Ante-Chriſt, dont l'Empire alloit être renverſé; ils negligérent une autre erreur de ce fanatique commentateur, qui devoit être relevée. Le faux Prophete reſolu d'accabler l'Egliſe Catholique par une conjuration generale de toutes les Sectes qu'elle condamne, avoit ſongé à faire entrer les Juifs dans cette ligue formidable: il les flattoit d'avoir part au triomphe de la Religion Proteſtante; & renouvellant l'erreur des Millenaires, il parloit avec aſſurance du retour de Jesus-Christ, pour achever d'accomplir les Propheties, par la délivrance des Juifs & par mille ans d'un regne temporel. Plein de ces idées magnifiques, il ne s'apperçût pas de l'avantage qu'il donnoit aux ennemis du nom Chrétien, en leur accordant que les Propheties qui regardent le Meſſie ne ſont point encore accomplies. Mr. Simon fit remarquer les conſequences horribles de la Doctrine de Mr. Jurieu, dans une Lettre

qu'il lui addressa sous le nom des Rabbins d'Amsterdam. Nôtre Auteur prétend que Mr. Simon ne mania pas avec assez de discretion un sujet si delicat, & que les Déïstes abusent de la Lettre des Rabbins d'Amsterdam. Le silence des Catholiques augmente l'insolence de ces impies, à ce qu'assure Mr. Bastide, qui n'a pû laisser plus long-tems sans réponse les preuves frivoles que Mr. Jurieu avoit apportées en faveur des Juifs & des Millenaires, & les objections encore plus frivoles des Déïstes. Nous dîmes en annonçant son Ouvrage que la cause de l'Eglise étoit en bonne main. Les Lecteurs loin de nous contredire jugeront comme nous, que Mr. Bastide a parfaitement répondu à l'attente du grand Pape qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, & à l'honneur que lui a fait l'Eminentissime Cardinal Paulucci, en l'invitant de la part de Sa Sainteté, à publier le Livre dont nous parlons.

L'Auteur donne dans la Préface un abregé si exact de son Livre, que nous ne sçaurions mieux faire que de le copier.

Il a divisé son Ouvrage en trois parties, dit l'Auteur en parlant de soi même : dans la premiere il fait voir que Dieu, en donnant JESUS-CHRIST au monde, a accompli ses promesses : dans la seconde il rapporte les témoignages qui ont été rendus à la Divinité de JESUS-CHRIST depuis sa naissance jusqu'à l'établissement de l'Eglise par toute la terre : & enfin dans la troisiéme, il explique les Propheties dont Mr. Jurieu & les Rabbins abusent pour prouver, que JESUS-CHRIST n'a pas accompli les promesses, & que par consequent il n'est pas le Messie.

Pour justifier la Proposition de la premiere partie, il fait voir que JESUS-CHRIST a exprimé tous les traits de grandeur & de bassesse, de magnificence & de pauvreté, de zele & de douceur, de force & de foiblesse, que les Prophetes ont attribuez au Messie ; que pour établir la Foi de l'Incarnation du Verbe, la Sagesse Divine en a préparé la certitude par les Propheties, & ménagé l'obscurité par la pauvreté de sa

naissance & de sa vie ; & qu'à sa mort, elle a fait également éclater la rigueur de sa justice en punissant les pechez, & l'excés de sa misericorde en sauvant les pecheurs; qu'en expirant sur la Croix Jesus-Christ Fils de l'Homme a écrasé la tête du vieux Serpent, comme Dieu l'avoit promis à nos premiers parens; que par lui toutes les Nations ont été benies, selon la promesse faite à Abraham; qu'il a été envoyé lorsque le Sceptre a été enlevé à Juda; qu'il s'est servi de l'ânesse & de l'ânon pour entrer en triomphe dans Jerusalem; & qu'il a appellé les Nations à la connoissance du vrai Dieu, suivant les termes de l'Oracle du Patriarche Jacob; que suivant l'interpretation de Daniel, il a été cette pierre mysterieuse, sur laquelle l'Eglise ayant été fondée, a crû comme une montagne immense, qui a rempli toute la terre; que pendant que les Empires se détruisent les uns les autres, le Regne de Jesus-Christ croît toûjours & se fortifie; parce qu'il doit être éternel; qu'il a été mis à mort par les Juifs,

qui l'ont accuſé & rejetté devant Pilate, & qu'il les a rejettez eux-mêmes à ſon tour ; ce qui a attiré une déſolation éternelle ſur Jeruſalem & ſur ſon Temple, comme le même Daniel l'avoit prédit ; que depuis cette reprobation les Juifs ont été ſans Rois, ſans Prêtres, ſans Autel, & ſans ſacrifice, comme il avoit été prédit par la bouche du Prophete Oſée ; que Jesus-Christ durant le cours de ſa vie a gueri les malades les plus incurables, & fait tous les miracles que les Prophetes attribuent au Meſſie ; qu'il a reſſuſcité les morts, pour faire voir qu'il étoit Dieu, ayant un Empire ſouverain ſur la vie & ſur la mort ; que la veille de ſa Paſſion il a établi un nouveau Sacerdoce (qui doit être éternel) ſelon l'ordre de Melchiſedech, comme David l'avoit décrit ; un Sacrifice digne de la Majeſte de Dieu, qui ſelon la prédiction du Prophete Malachie, eſt offert tous les jours dans tous les lieux du monde ; que par ſa mort il a fait une nouvelle alliance avec les hommes, plus parfaite que l'ancienne ; puiſqu'il

l'a confirmée , non pas comme autrefois Moyse par le sang des animaux , mais par son propre sang , nous ayant acquis une redemption éternelle ; & qu'il a écrit la Loi nouvelle , non pas sur des tables de pierre , mais dans le fond de nos cœurs , par la vertu de son Esprit Saint , de la maniere que Jeremie l'avoit décrite dans le chapitre 33. de ses Propheties ; que tous ce que David dans les Pseaumes 21. & 68. Le Sage dans le Chapitre 2. de la Sagesse , Isaye dans le Chapitre 53. Daniel dans le Chapitre 9. & les autres Prophetes ont prédit dans leurs Livres , pour détailler toutes les circonstances de la mort du Messie , a été rempli durant la Passion de Jesus-Christ ; qu'alors il a livré les combats , & remporté les victoires exprimées dans les Livres Sacrez ; puisqu'il a vaincu la mort en mourant , & les Demons par sa descente dans les Enfers , & qu'il a enrichi la Cité Sainte des dépoüilles de ses ennemis , en y ramenant les ames des Justes , qui étoient détenuës captives dans les Limbes, suivant l'expres-

ſion du Pſeaume 67. qu'il eſt reſſuſcité le troiſiéme jour, & monté au Ciel quarante jours aprés, comme David l'avoit prédit dans les Pſeaumes 2. 3. 4. 15. & 45. & qu'enfin aprés la deſcente du Saint Eſprit ſur l'Egliſe prédite par Joël, on a vû l'accompliſſement du 25. Chapitre d'Iſaïe, où ce Prophete fait la deſcription de la ferveur du Chriſtianiſme naiſſant.

A meſure qu'on explique ces Propheties, on fait voir le rapport qu'elles ont avec l'Evangile, & leur parfait accompliſſement dans la perſonne de Jesus-Christ : car c'eſt la fin qu'on ſe propoſe dans ce Livre.

Ayant donc fait voir dans la premiere partie de cet Ouvrage, que tout ce qui a été prédit du Meſſie depuis l'origine du monde, s'eſt accompli en la perſonne de Jesus-Christ ; on rapporte dans la ſeconde tous les témoignages qui ont été rendus à ſa Divinité, & toutes les preuves que les Evangeliſtes nous fourniſſent, afin de ne rien omettre de tout ce qui peut établir

le Dogme fondamental de nôtre Religion. En faisant ce détail, on fait voir, que le Ciel & la terre, je veux dire Dieu & les hommes, les Anges & les Demons, les astres & les animaux, les vents & les tempêtes, la mer & les autres élemens, les choses mêmes les plus insensibles ont rendu témoignage à JESUS-CHRIST : tout a parlé & tout parle encore, & publie qu'il est Dieu ; puis qu'il n'y a qu'un Dieu, qui puisse commander à la vie & à la mort, & se faire obeïr par les créatures inanimées, qui ne respectent que la voix du Créateur.

Je n'ignore pas que les Juifs rejettent toutes les preuves, qu'on tire de l'Evangile, pour prouver la Divinité de JESUS-CHRIST ; parce qu'ils n'admettent point le nouveau Testament : mais ce n'est pas pour les Juifs, ni pour les Déïstes seulement, qu'on a entrepris cet Ouvrage : on a principalement envisagé les indifferens, dont le monde est plein ; & on s'est proposé de les convaincre de la Divinité de JESUS-CHRIST, en leur rapportant les témoignages qui lui ont été rendus par tout ce qu'il y a

dans le monde : ainſi on doit les écouter avec reſpect, & ſe rendre docile à la voix, non ſeulement des Apôtres & des Docteurs de l'Egliſe, qui ont prêché JESUS CHRIST, & qui l'ont fait regarder comme le Meſſie ; mais encore à la voix du ſang de pluſieurs millions de Martyrs, qui ont dépoſé, & qui dépoſent encore en ſa faveur. Un Ange l'annonce à Marie, & l'aſſure que la vertu du très-haut le va former dans ſon ſein ; qu'étant Fils de Dieu, il ſera grand ; qu'il regnera dans la maiſon de Jacob, & que ſon regne ſera éternel. Le même Eſprit qui fait parler l'Ange, anime Saint Jean dans le ſein d'Elizabeth, & l'oblige du publier l'excellence du Fils, & le bonheur de la Mere. La Sainte Vierge elle-même devenuë Mere d'une maniere ſi miraculeuſe, ſignale ſa reconnoiſſance par un Cantique, que l'Egliſe a toûjours regardé comme un trophée d'actions de graces.

Dès que JESUS-CHRIST eſt né dans l'Etable de Béthleem au milieu de la ſolitude & d'une nuit profonde,

les Anges celebrent sa Naissance, font retentir la Judée par leurs Cantiques, & annoncent de la part de de Dieu, la paix aux hommes de bonne volonté. Les Pasteurs des troupeaux de la campagne, réveillez par un si grand prodige, se levent & vont l'adorer dans la creche. Une Etoile l'y découvre aux Mages, & une vertu secrette les attire dans la Judée, pour publier dans Jerusalem la Naissance du nouveau Roi des Juifs. L'inspiration qui l'a fait prédire par les Prophetes avant sa venuë, le découvre à Siméon, dès qu'il est venu. Siméon ravi de joye de le voir de ses yeux, avant que de mourir, publie dans le Temple de Jerusalem, qu'il voit le Sauveur que Dieu avoit promis aux Patriarches, la lumiere des Gentils, & la gloire du Peuple d'Israël. Anne la Prophetesse animée du même Esprit, & poussée par le même mouvement, en parle à tous ceux qui attendoient la Redemption. Le trouble que ressent Herodes en voyant les Rois & les Peuples dans le mouvement, le déconcerte. Il ne se croît pas en sureté sur

le trône. Le témoignage que rendent les Prêtres en assurant que Bethléem doit être le lieu de la naissance du Messie, selon la prédiction de Michée, acheve de le confondre. Dans son desespoir il fait égorger tous les enfans dans Bethléem, & dans tout le pays d'alentour, jusqu'à l'âge de deux ans : & par ce massacre inhumain, l'Univers retentit de la venuë du Messie prouvée par un témoignage si lamentable. Les Docteurs de la Loi ne peuvent s'empêcher de publier la Sagesse, que Jesus-Christ fait paroître dès l'âge de douze ans, lors qu'assis parmi eux dans le Temple, il les interroge, & répond à toutes les difficultez, qu'ils lui proposent, & leur développe les mysteres, qu'ils n'avoient jamais compris. Le Saint Esprit descend & repose sur lui sous la forme d'une Colombe, pour le faire connoître à Saint Jean son Précurseur. Saint Jean le découvre aux Juifs, & publie hautement qu'il est l'Agneau de Dieu, qui ôte les pechez du monde. Le Pere Eternel le reconnoit pour son Fils bien aimé sur le Jourdain

devant une grande multitude de peuple, & ſur le Thabor en preſence de deux Prophetes & de trois Apôtres : *Hic eſt Filius meus dilectus in quo mihi bene complacui , ipſum audite.* Ce témoignage magnifique & réïteré ſe trouve encore confirmé par une voix celeſte plus éclatante que celle du Tonnerre, qui certifie à une grande foule de perſonnes qui s'empreſſoient de le voir, que le Pere celeſte là glorifié, & qu'il le glorifiera encore, *Clarificavi & iterum clarificabo.* JESUS-CHRIST lui-même ſe rend témoignage, & déclare nettement à la Samaritaine qu'il eſt le Meſſie : *Ego ſum Meßias qui loquor tecum.* Les Demons même qu'il chaſſe, des corps poſſedez, publient qu'il eſt le Fils de Dieu, & marquent le reſpect qu'ils ont pour ſa Divinité, par l'exacte obéïſſance qu'ils rendent à ſes commandemens. Les miracles ſans nombre qu'il fait, & tels qu'on n'en a jamais vû de ſemblables, le font paſſer pour le plus grand Prophete que Dieu ait jamais ſuſcité dans Iſraël: Voici encore des prodiges juſqu'à lui inoüis : Les poiſſons

ſe laiſſent prendre, quand il ordonne à ſes Apôtres de pêcher : les arbres ſe deſſeichent, quand il les maudit : les vents & les tempêtes s'excitent, & s'appaiſent ſelon ſes ordres : les maladies quitent les malades, dès qu'il le commande : les élemens, la vie & la mort lui obéïſſent, comme les ſerviteurs obéïſſent à leur maître : il marche ſur les eaux quand il lui plaît avec autant de ſureté que ſur la terre ferme : le Soleil & la Lune s'éclipſent durant ſa Paſſion : toute la nature ſe couvre de dueil, quand il ſouffre ſur la Croix : les pierres ſe fendent, le voile du Temple ſe déchire, la terre tremble, quand il expire : les morts ſortent de leurs tombeaux, quand il entre dans le ſien : lui-même reſſuſcite trois jours aprés : ſon ame victorieuſe de la mort & de l'Enfer, ſe réünit avec ſon corps, & pour convaincre le monde de ſon triomphe, il s'arrête 40 jours avec ſes Apôtres, & monte dans le Ciel en preſence de plus de cent perſonnes, c'eſt à-dire, en preſence de tous ceux qu'il avoit choiſis pour former ſon Egli-

ſe. Dès qu'ils l'ont perdu de vûë dans les nuës, un Ange envoyé de ſa part, les aſſure qu'il reviendra à la fin du monde juger les vivans & les morts, auſſi glorieux & auſſi triomphant, qu'ils l'avoient vû monter dans le ſéjour des Bien heureux.

Le Saint Eſprit deſcendu ſur l'Egliſe naiſſante fait rendre à ſa Divinité par les Apôtres un témoignage victorieux du monde & de l'Enfer : témoignage en effet, que ni les menaces des Princes de la Synagogue, ni la fureur des Tyrans, ni la cruauté des Bourreaux, n'ont jamais pû étouffer. Si nous nous taiſons, diſoit Saint Pierre aux Juifs, les pierres parleront : ainſi nous ne pouvons pas nous empêcher de rendre témoignage de ce que nous avons vû & entendu.

De plus, dans cette ſeconde partie on fait remarquer que l'établiſſement de l'Egliſe ſur la ruine des erreurs & des vices, ne peut être que l'ouvrage du Redempteur, & de la vertu toute-puiſſante de ſa grace; que c'eſt un miracle ſubſiſ-

tant, qui ſuppoſe tous les autres, en étant l'effet & la démonſtration ; que Jesus-Christ ne pouvoit faire mieux éclater ſa puiſſance, qu'en faiſant ſervir à la propagation de la Foi, tous les efforts que les Tyrans ont faits pour l'empêcher ; ni confondre plus ſagement la prudence humaine, qu'en ſe ſervant de ce qu'il y avoit de plus foible, pour détruire ce qu'il y avoit de plus fort, je veux dire l'Idolatrie, ſoutenuë de toutes les puiſſances du ſiécle & des tenebres.

Enfin dans la troiſiéme partie de cet Ouvrage, on répond aux raiſonnemens que Mr. Jurieu, & l'Auteur de la Lettre des Rabbins d'Amſterdam employent pour prouver, que Jesus-Christ n'a pas accompli les Propheties ; & en découvrant le mauvais ſens que Mr. Jurieu a donné aux paroles des Prophetes ; on leur conſerve le veritable. Ainſi on s'eſt appliqué à faire voir, que le Meſſie n'eſt pas un bien particulier aux Juifs, comme ils le prétendent, mais commun à toutes les Nations ; puiſqu'il a été promis à Adam, pour

racheter le genre humain de l'esclavage, & du peché, & du Demon; à Abraham, pour être la benediction de tous les Peuples de la terre; à Jacob & aux autres Prophetes, comme l'esperance des Gentils; que son Regne consiste en cette vie dans la parfaite soumission de sa volonté à celle de son Pere, & en l'autre dans la domination sur toutes les creatures; que nous en demandons l'accomplissement dans l'Oraison Dominicale, afin qu'après avoir fait regner Dieu dans nos cœurs sur la terre, il nous fasse regner avec ses Elûs dans le Ciel; qu'ainsi JESUS-CHRIST en nous prescrivant cette priere, n'a pas prétendu nous faire demander l'avancement de son regne temporel, puis qu'il est déja arrivé, mais de son regne éternel, qu'il nous fait esperer; que ce n'est pas non plus du regne temporel du Messie, mais de son dernier avenement qu'il parle, quand il répond aux Apôtres, que son Pere s'en est reservé le secret, & qu'il n'est pas permis de le penetrer; que les promesses, que Dieu a faites à son Peu-

ple de l'affranchir de la ſervitude, de l'établir au deſſus de tous les Peuples, de le faire triompher de ſes ennemis, & de l'enrichir des dépoüilles des Nations, ont été accomplies, lorſque JESUS-CHRIST l'a racheté par l'effuſion de ſon ſang ; qu'il a établi les Apôtres Princes ſur toute la terre, & qu'il les a rendus victorieux des Demons, & enrichi des dépoüilles de l'Idolatrie; n'y ayant point de victoires plus glorieuſes, que celles de la foi, ni de richeſſes plus pretieuſes que celles du ſalut ; qu'ainſi les biens qu'il a procurez aux veritables Iſraëlites, ne conſiſtent pas dans des ſpiritualitez imaginaires, comme les Rabbins le croyent, mais dans des graces d'autant plus excellentes, qu'elles ſont ſpirituelles, & d'autant plus ſolides, qu'elles doivent être éternelles ; puiſqu'il ne peut y avoir des biens plus excellens, que ceux qui doivent contenter pleinement l'eſprit & affranchir pour jamais le corps de la ſouffrance.

Après cela on démontre, que JESUS-CHRIST s'eſt aſſujetti les Na-

tions par la predication de l'Evangile, sans cesser de regner dans la Maison de Jacob ; qu'ayant uni la Synagogue reformée avec la Gentilité convertie, il n'a fait qu'un seul troupeau de ces deux bergeries, & qu'une Eglise de ces deux peuples ; que l'usurpation du Sceptre de la Judée par Herodes, ne l'a pas empêché de regner sur le thrône de David, c'est-à-dire d'exercer la puissance Royale, fondée sur la verité & sur la justice ; puisqu'en mourant pour les pechez du monde, il s'est assujetti par les merites de son sang, non seulement la Maison de Jacob, mais encore tous les Peuples de la terre ; & que son Regne, selon la promesse faite à David, & ensuite à Marie sera éternel ; parce qu'ayant vaincu la mort par la sienne, & l'Enfer par sa Resurrection, il est entré triomphant dans l'immortalité bien-heureuse ; qu'ainsi le trône de David n'a fait que changer d'état & de condition ; puisque de temporel qu'il étoit, il est devenu éternel ; & par ce changement il nous fournit le dénoüe-

ment des Propheties qui regardent le Regne du Messie, & qui semblent se contredire; mais qui trouvent leur parfaite conciliation en la personne de JESUS CHRIST.

Mr. Jurieu croit triompher, en disant que le Peuple sous le Messie doit être toûjours victorieux, & que celui de JESUS-CHRIST a toûjours été opprimé. Mais on fait voir, que loin que la persecution ait opprimé le Christianisme, comme il le prétend, elle l'a fait triompher des erreurs & des vices; puisqu'il est de notorieté publique, que tout ce que la tyrannie a mis en usage pour le détruire, n'a servi qu'à l'établir plus solidement, & que tous les efforts que les hommes ont faits pour renverser l'Eglise, ont contribué à la rendre plus inébranlable. On fait voir que ce n'est point par les plaisirs qu'on peut parvenir à la gloire, où JESUS-CHRIST n'est entré, que par les souffrances; qu'il ne convient pas de vivre dans les delices, sous un Roi qui est mort couronné d'épines; que la Croix ayant fait le triomphe du Chef, il faut que le

martyre, ou la penitence couronne les membres, & que la paisible souffrance des peines, acheve de sanctifier ceux qui ont été rachetez par le sang d'un Dieu; que le Regne du Messie étant un Regne de justice & de sainteté, il ne doit avoir rien de commun avec les plaisirs sensuels, ni avec les richesses qui fomentent les passions, & qui engraissent les vices; & qu'ainsi toutes les victoires que les Prophetes attribuent au Messie, ne consistent qu'à détruire le peché, qu'à vaincre l'Enfer, & qu'à surmonter la concupiscence: or il ne pouvoit y réüssir plus efficacement, que par les humiliations & les peines.

Qu'au reste c'est abuser étrangement des expressions des Prophetes, que de s'imaginer qu'ils parlent du Royaume temporel du Messie, quand ils disent que ceux qu'il aura rachetez, retourneront dans Sion, en chantant des loüanges, pour y être dans un perpetuel ravissement, & couronnez d'une allegresse éternelle; puisqu'il n'y a point de bonheur temporel, qui puisse

être éternel, tel qu'Isaïe le dépeint dans le Chapitre 35. de ses Propheties. *Redempti à Domino convertentur, & venient in Sion cum laude & lætitia sempiterna super caput eorum, gaudium & lætitiam obtinebunt, & fugiet dolor & gemitus* : Tout ce qui doit finir, comparé à l'éternité qui ne finit point, n'est qu'un néant. Ainsi si le Regne du Messie ne devoit durer que mille ans, comme Mr. Jurieu se le figure, ces mille ans passez, ce bonheur cesseroit, & en cessant il rendroit malheureux ceux qui en auroient joüi; puisque la perte d'un si grand bien ne pourroit qu'affliger souverainement.

Ce n'est donc point dans le tems mais dans l'Eternité, qu'il faut esperer la felicité du Regne du Messie. C'est là qu'il déployera sur la Maison d'Israël toute la magnificence de sa gloire, & qu'il répandra sur ses Elûs un torrent de voluptez, qui leur fera oublier toutes les calamitez passées. Ce ravissement perpetuel, cette allegresse éternelle, ne peuvent se trouver sur la terre, qui est un lieu d'exil & de peines : ce

n'eſt que dans le Ciel, qui eſt un lieu de paix & de repos, qu'il faut l'eſperer.

Ce qui trompe les Juifs, ce qui leur fait prendre le change, c'eſt qu'ils ne reconnoiſſent qu'un Regne du Meſſie; quoi qu'il y en ait deux bien exprimez dans les Livres des Prophetes; l'un de vertu & de juſtice dans la pauvreté & la ſouffrance ſur la terre; l'autre de puiſſance & de gloire dans la Cité Sainte. Les Juifs ne pouvant concilier ces deux idées, n'attribuent au Meſſie, que celle qui exprime ſa grandeur & ſa domination. Ainſi confondant ſon dernier avenement avec le premier, ils attribuent à l'un l'éclat & la magnificence, qui ne conviennent qu'à l'autre.

Si l'Auteur a ſçû dreſſer un beau plan, il a encore mieux ſçû le remplir. Son ſtyle eſt par tout vif, nombreux, éloquent : il rapproche les objets avec art, & les montre dans leur plus beau jour : il ne traite point ſon Sujet, comme quelques Auteurs, d'une maniere ſuperficielle : il creuſe, il découvre de nouveaux

ſens dans les Propheties : il diſſipe par de nouvelles lumieres les tenebres que les ennemis de la Religion s'efforcent d'y répandre : nous en donnerons au long dans le Journal ſuivant trois exemples, qui meritent l'attention du Lecteur.

ARTICLE XLVII.

MEMOIRE SUR LA VIE ET les Ouvrages de feu Mr. Bayle, envoyé de Hollande.

MOnſieur Pierre Bayle étoit fils de Miniſtre né l'an 1648. au Carla petite Ville du Comté de Foix. [a] Il préfera de bonne heure l'Etude à tous les divertiſſemens que la jeuneſſe cherche avec empreſſement. Il aimoit à connoître les Sçavans, à diſtinguer leurs Ouvrages, & à remarquer les fautes de

[a] *On omet qu'au ſortir de l'enfance il fut converti par Mr. Bertier Evêque de Rieux, & qu'il fit ſes études au College des Jeſuites de Toulouſe : ſes parens le rengagerent dans l'erreur à la fin de ſa Philoſophie.*

ceux qui en avoient parlé. Il avoit naturellement l'esprit net, l'imagination vive & feconde, une memoire heureuse. Il la chargeoit non seulement des évenemens importans, mais des circonstances & des dates, qu'il marquoit aussi exactement dans la conversation que dans ses Ouvrages.

Il fut pendant quelques années * Professeur en Philosophie à Sedan; & ce fut là qu'il composa ses *Pensées diverses sur la Comete de* 1680 Il vouloit guerir les hommes d'une infinité de préjugez sur les présages; mais il y avoit ménagé des digressions chargées de Litterature, remplies de reflexions fines & delicates, qui firent juger qu'un Auteur qui commençoit par-là iroit fort loin.

Après la chûte de l'Academie de Sedan en 1682. il se retira en Hollande, où il trouva des protecteurs qui instituérent en sa faveur une Chaire de Philosophie dans *l'Ecole illustre de Rotterdam*, & ce fut là où il se fixa, quoiqu'on lui offrit ailleurs des emplois plus lucratifs.

Le P. Maimbourg ayant publié

* *Depuis l'an* 1679. *jusqu'en* 1682.

[a] l'Histoire du Calvinisme, il en fit la Critique generale. [b] On chercha long-tems à Paris & dans le commerce du monde poli l'Auteur de cet Ouvrage, qui se tenoit derriere le rideau. On ne pouvoit se resoudre à l'aller déterrer en Hollande dans une Ecole & dans la poudre du Cabinet. Monsieur Bayle avoit remarqué que la plûpart des Historiens déguisent tellement les faits & les évenemens, qu'on a de la peine à les reconnoître, chacun relevant les circonstances qui lui sont avantageuses, & passant legerement sur celles qui ternissent sa gloire. Comment démêler la verité au travers de cet obscurcissement ? il ne faut donc pas s'étonner, s'il y a tant de Pyrrhonisme dans l'Histoire aussi bien que dans la Philosophie. On l'accusa d'avoir porté le doute & l'incertitude trop loin, mais les personnes desinteressées [c] avoüérent

[a] 1682. [b] *Il y a eu trois Editions de cet Ouvrage, l'une en 1682. la seconde en 1683. fort augmentée, & la troisiéme en 1684. suivie de deux Tomes de Lettres.*

[c] *C'est ainsi qu'on pensa en Hollande; ailleurs on pensoit bien autrement.*

qu'il avoit presque toûjours raison ; sur tout dans les faits où l'animosité & la chaleur de parti regnent : & où sont ces Ecrivains moderez qui ne la sentent pas ?

Mr. Bayle composa ensuite en 1684. ses Nouvelles de la Republique des Lettres. De tous les Ouvrages qu'il a produits, c'étoit celui auquel il s'appliquoit avec le plus de soin & de plaisir. Il avoit l'art de faire un extrait agreable d'un mauvais Livre : il égayoit sa matiere ; chaque Ouvrage lui fournissoit de nouvelles pensées toûjours fines & delicates. Ce travail ne laissa pas de le fatiguer : on a crû qu'un Ecrit secret [a] acheva d'épuiser ses forces. Il aimoit souverainement la liberté de conscience, & ne pouvoit souffrir qu'on [b] commandât la foi, raisonnant philosophiquement de consequence en consequence. Il poussoit trop loin la tolerance des Religions, & les droits de l'ignorance invincible. Comme le Commentaire Philosophique sur ces paroles : *contrains*

[a] 1687. [b] *Ceux qui ne veulent pas qu'on commande la Foi n'en ont gueres.*

les d'entrer, étoit écrit dans ces principes, on ne manqua pas de le lui attribuer, quoi qu'il fût déja malade, lorſque la derniere partie de cet Ouvrage parut : on croit qu'il avoit déguiſé ſon ſtyle fort different de celui de ſes Livres, & qu'une raiſon de prudence l'obligeoit à ſe cacher : cependant il n'avoüoit pas cet Ouvrage, non plus que celui qui a pour titre, *Ce que c'eſt que la France toute Catholique ſous le regne de Loüis XIV.*

L'avis aux Refugiez * excita une furieuſe tempête contre lui. On leur reprochoit durement l'impatience qu'ils avoient de retourner dans leur patrie, & les fauſſes eſperances qu'ils en avoient conçuës. On tâchoit auſſi de leur en fermer la porte, en leur attribuant des maximes & des inclinations contraires à l'autorité des Rois. Mr. Bayle fut ſoupçonné d'être l'Auteur de cet Avis. Il proteſta qu'il n'en étoit point l'Auteur. Il ſe défendit par des écrits publics.

Dans le même tems il publia *l'Ouverture du Paradis, Janua cœlorum re-*

* En 1689. & 1690.

ſerata, ſous le nom de Lerebomius. C'étoit un Ouvrage Latin, dans lequel il prouvoit que Mr. Jurieu ouvroit la porte du Ciel aux Juifs & aux Payens, par ſon nouveau Syſtême de l'Egliſe.*

Quoi qu'il écrivît auſſi poliment en Latin qu'en François, il affecta dans cet Ouvrage d'imiter le ſtyle barbare & la methode des Scholaſtiques, parce qu'il l'avoit compoſé dans un tems où il vouloit ſe cacher, & ne rompre pas ouvertement avec ſon ennemi : ſes attaques & ſes Apologies n'eurent pas tout l'effet qu'il en attendoit. On étoit trop prévenu pour ſe laiſſer perſuader. On groſſit le procès & le crime par un projet de paix envoyé de Geneve, & dont Mr. Bayle avoit voulu procurer l'impreſſion. Quelque chimerique que fut ce projet, les ſoins que Mr. Bayle s'étoit donnez, ne laiſſoient

* *Mr. Jurieu étoit ſon plus dangereux ennemi, leurs caracteres étoient trop oppoſez pour qu'il y eût entre eux quelque union : le jugement ſincere que Mr. Bayle avoit porté des Ecrits de ce furieux Théologien, commença la querelle.*

pas d'être suspects. On lui ôta sa pension & sa chaire. Il reçût ce coup en Philosophe : quelque mediocre, que fut sa fortune, il ne remua point pour chercher de l'emploi.[a]

Il se trouva plus libre & plus heureux en se voyant déchargé du soin d'enseigner & de conduire des Etudians. Il s'enferma dans son cabinet, où enveloppé de sa vertu, il ne pensa qu'à l'execution du dessein qu'il avoit formé depuis long-tems, de publier un Dictionnaire Historique & Critique, & dont il avoit donné le projet.[b]

Ce n'est pas un Ouvrage chargé de faits décharnez & peu importans. On y voit le caractere des grands hommes. On y démêle les circonstances de leur vie qui peuvent être contestées. On y approfondit avec beaucoup d'érudition les matieres difficiles. Cependant si

[a] *On omet encore qu'il composa en ce tems-là, un petit Livre contre le parti qui l'opprimoit intitulé la* Cabale chimerique.
[b] *En* 1694.

ce grand Ouvrage [a] a eu ses adorateurs il a eu aussi ses Critiques.

Quelques uns l'ont soupçonné d'avoir du panchant pour le Spinozisme, quoi qu'il en ait refuté les absurditez [b] & qu'il ait toûjours regardé ce Systême comme insoutenable & monstrueux. Comme il a donné un nouveau tour aux difficultez des Manichéens, & qu'il fait raisonner ces Heretiques avec plus de force & de subtilité, qu'ils n'ont jamais fait; on l'accusa d'avoir adopté les principes de cette Secte, dont il étoit souverainement éloigné. Mais au moins on se plaint qu'il a tâché d'ébranler les veritez du Christianisme, par le grand nombre d'objections qu'on trouve semées dans ses Ouvrages. [c]

Il est vrai que Mr. Bayle ne vouloit point qu'on reçût les dogmes de la Religion sans examen : il pous-

[a] *La premiere Edition en deux volumes in folio 1696. la 2e. en 3 volumes 1702.*
[b] *On pouvoit ajouter, mieux que personne & d'une maniere invincible.* [c] *On se plaint encore des ordures qu'il y a répandues, pour plaire aux Libraires.*

soit cet examen jusqu'à la derniere précision. Il ne pouvoit souffrir ces Théologiens qui reçoivent comme des veritez évidentes, des choses souvent incertaines. Il se plaisoit à ébranler leur securité par des objections qu'il manioit avec beaucoup d'art & de subtilité. Dans l'examen prodigieux de tant de faits qu'il avoit discutez, il avoit reconnu tant d'incertitude & de fausseté dans les choses qui paroissent les plus constantes, qu'il s'étoit accoûtumé à suspendre son jugement, & à ne croire qu'après avoir trouvé la solution aux difficultez qu'il se faisoit à lui-même comme aux autres.

Pendant qu'il travailloit au Supplement de son Dictionnaire, il retoucha pour la quatriéme fois ses *Pensées diverses sur les Cometes*. Il en éclaircit divers endroits, & y ajouta une continuation [a] en deux Volumes. Enfin il se délassoit à répondre aux questions d'un Provincial. [b] Il se déchargeoit là de plusieurs faits historiques qu'il trouvoit sous sa main, en cherchant autre chose, &

[a] *En* 1704. [b] *In* 8°. *en* 1704.

qui avoient beſoin de quelque diſcuſſion. Les extraits qu'on fit de quelques uns de ces Ouvrages, & la cenſure de pluſieurs Critiques qui parurent faire ligue contre lui, l'obligérent à changer le principal uſage de ces Queſtions, & d'y inſerer [a] ſes réponſes à ceux qui le cenſuroient. Mr. Jacquelot [b] attaqua de front ſon Dictionnaire Critique, & voulant accorder la raiſon avec la Religion il tâcha de lever toutes les objections que Mr. Bayle avoit faites ſous le nom des Manicheens, ſur l'origine du mal & la diſpenſation des maux phyſiques & moraux. Mr. Bayle employa la meilleure partie du troiſiéme Tome des Queſtions, & des Reponſes au Provincial à repouſſer ſon ennemy. Le quatriéme parut bien-tôt après, contre les objections que Mr. Bernard avoit répanduës [c] dans *ſes Nouvelles de la Republique des Lettres*. Mr. Jacquelot ſans abandonner abſolument la reconciliation de la Religion avec la raiſon, ſe reduiſit à attaquer la Religion particuliere de Mr. Bayle qui

[a] *En* 1706. [b] *En* 1705. [c] 1705.

ſe ſentit piqué par cette attaque perſonnelle d'Athéiſme & d'impieté. Cependant il continua de s'attacher à ce qu'il y avoit d'eſſentiel dans la diſpute afin de l'éclaircir ; & comme Mr. le Clerc s'étoit joint avec Mr. Jacquelot ſur cette matiere, il reſolut de les refuter dans un même Ouvrage, auquel il a donné le titre d'Entretiens.

Il achevoit cet Ouvrage, & y mettoit la derniere main, lorſque la mort l'a ſurpris. Il avoit été attaqué dès le mois de Mars d'une chaleur de poitrine, qu'il regarda comme un mal de famille, & il ne douta point dès ce tems-là qu'il ne dût en mourir : il le dit à ſes amis qui ne pûrent l'obliger à prendre les remedes neceſſaires pour le ſoulager. Il demeura toûjours également attaché au travail, malgré le redoublement de ſon mal. Il renonça même à la ſocieté, afin de pouſſer plus promptement ſon Ouvrage, & de pouvoir l'achever avant que de mourir. Il y avoit travaillé fort avant dans la nuit, & le matin il ſe preparoit à ſe lever pour prendre la plu-

me, lors qu'une perſonne qui lui avoit parlé un moment auparavant, le trouva mort dans ſon lit. *

Il étoit veritablement Philoſophe ſans faſte & ſans ambition, ayant renoncé de bonne heure au plaiſir & à toutes les commoditez de la vie, qu'il regardoit avec la derniere indifference. Il ne ſe ſentoit aucune paſſion qui l'incommodât, & il devoit cet heureux temperament autant à la nature qu'à l'étude de la Philoſophie. Il étoit fidelle & obligeant à ſes amis. Il ſouffroit ſans peine la contradiction, & diſputoit ſans chaleur, quoi qu'il en ait fait paroître dans quelques uns de ſes Ouvrages. L'Etude & la meditation faiſoient ſon unique plaiſir. Il a enviſagé la mort, qui venoit pas à pas, avec une tranquillité ſurprenante, & ne craignoit qu'une langueur qui l'empêchât de travailler. *Ses Entretiens contre Mr. le Clerc & Mr. Jacquelot* commencent à paroître. On imprime *le 5e tome des Réponſes au Provincial*, en attendant *le Supplement de ſon Dictionnaire.*

* 28. *Decembre* 1706.

Quoique nous ayons été plus d'une fois obligez à refuter feu Mr. Bayle, on a pû s'appercevoir, que si nous haïssions les erreurs, nous aimions sincerement l'Auteur. Une veritable estime étoit le seul lien de l'amitié que nous avions pour lui. Nous plaignions son aveuglement, & nous pleurons sa perte, qu'un de nous avoit taché de prévenir en lui écrivant peu de tems avant sa mort. Les causes de son malheur ne sont pas difficiles à découvrir : né avec un esprit trop curieux & fertile en objections, il n'a trouvé dans la Religion où sa naissance l'avoit engagé, aucun principe de certitude, aucune regle qui pût fixer ses inquietudes. Le succés de ses Ouvrages augmentoit insensiblement la confiance qu'il avoit dans ses propres lumieres, & le confirmoit dans la vaine esperance de penetrer jusqu'à la verité sans guide : il méprisoit avec raison ceux que sa Secte lui offroit ; & l'éducation l'avoit prévenu contre les Docteurs Catholiques. Les applaudissemens que lui attiroit toûjours la maniere ingenieuse dont il proposoit ses doutes, le dégouta de tout autre genre d'écrire. Son esprit trop accoutumé à disputer de tout devint presque inaccessible à la Foi. C'est l'effet ordinaire de la methode des Protestans, elle mene les plus éclairez de ses Sectateurs, jusqu'à une entiere incredulité, qu'ils cachent sous l'apparence d'une tolerance universelle ; & leurs excés sont la preuve la plus décisive de la necessité d'un Oracle infaillible & present, pour enseigner les veritez de la Foi. Nous repeterons avant que de finir, ce que nous avons dit

ailleurs des Ouvrages de Mr. Bayle. Quel bonheur pour les Lettres, si tous ceux qui ont beaucoup lû, sçavoient donner à leurs compilations le tour charmant qu'il a donné aux siennes! Quel malheur, qu'ayant possedé au plus haut point le talent pretieux d'embellir ce qu'il y a de plus sec & de plus aride dans les Sciences, il ne se soit plû qu'à cultiver le bord des precipices, où l'on ne peut le suivre sans peril!

ARTICLE XLVIII.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE DU Soleil du 12. May 1706. faite à Breslau dans le College de la Compagnie de JESUS.

LEs horloges à secondes, qu'on avoit eu soin de préparer long-tems avant, & de regler sur un Cadran solaire très-exact, se trouvérent au commencement de l'Eclipse parfaitement d'accord.

L'Eclipse commença à .	9^h.	39'.	40"
Le Soleil fut totalement obscurci à	10.	49.	
Le Soleil commença à reparoître à . . .	10.	50.	
Le Soleil demeura entiement obscurci.		1.	
L'Eclipse finit à	12.	2.	20.
La durée de l'Eclipse fut de	2.	22.	40.

Le diametre de la Lune surpassoit celui du Soleil pour le moins de 15'. du diametre Solaire.

Pendant que le Soleil fut entierement obscurci les chauve-souris parurent. On apperçût

au tour de la Lune une couronne de lumiere ſombre. On découvrit ſans l'aide de lunettes pluſieurs Etoiles dans le Ciel, & entre autres deux proches le Soleil.

Au commencement de l'Eclipſe la Lune qu'on voyoit commodément à travers un trou fait dans un papier paroiſſoit de couleur bleüe ; mais quand elle couvrit entierement le Soleil, ſa couleur étoit mêlée d'un pourpre enfoncé & plein de taches. On découvrit encore l'inégalité de la ſuperficie de la Lune : ſur tout quand le Soleil commença à paroître, on découvroit diſtinctement des montagnes & des vallées dans l'image de la Lune, qui ſe repreſentoit ſur un papier blanc par le moyen d'une lunette.

A $10^h. 6'. 30''$. cinq doigts du Soleil étant obſcurcis, un miroir parabolique dont le diametre étoit de trois pieds de Prague, mettoit encore en feu un bois ſec : mais il ceſſa de le brûler à $10^h. 35'. 30''$. Dix doigts du Soleil étant obſcurcis, le même miroir brûloit encore du drap : mais à $10^h. 42'$. après que 11 doigts du Soleil furent obſcurcis, il ne brûloit pas même de la meche.

Un verre ardent dont le diametre étoit de neuf pouces & demi, brûloit du drap à $10^h. 30'$. neuf doigts du Soleil étant obſcurcis : mais il ne brûloit pas même la meche, quand une fois dix doigts du Soleil furent obſcurcis.

Pendant tout le tems de l'Eclipſe le Ciel fut extremement ſerein.

ARTICLE XLIX.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE fort ſinguliere de l'Empereur Claude ſurnommé le Gothique. Par le P.H.

CEtte Médaille eſt dans le Cabinet du Roi, & elle repreſente d'uu côté l'Empereur Claude, qu'on ſurnomme ordinairement le Gothique, pour le diſtinguer de celui qui avoit été long-tems auparavant le beau pere & le predeceſſeur de Neron. L'Inſcription porte ſimplement, IMP.CLAVDIVS AVG. *Imperator Claudius Auguſtus.* La tête eſt couronnée de rayons à l'ordinaire. Au revers on voit la figure d'un homme debout, qui de la main droite tient un marteau, & de l'autre main des tenailles. La Legende à l'entour eſt, REGI ARTIS. Quelques-uns ſe ſont imaginez que c'étoit Vulcain : mais quel rapport pourroit avoir cette Divinité avec la Legende qui l'accompagne, ou l'une & l'autre avec un Empereur ? C'eſt une inſcription composée fort ingenieuſement, & repreſentée avec autant d'artifice & d'addreſſe en ce peu de Lettres, qui ſont preſque toutes initiales : & dont voici le ſens :

Reduci E Gothia Imperatori
Arcum Triumphis Inſignem Struxit
Collegium Fabrûm.

Ce n'eſt point Vulcain, c'eſt un Charpentier qui eſt peint dans le champ de la Medaille, & qui y repreſente le corps des Char-

pentiers, Menuisiers, Serruriers, & autres Ouvriers, à qui dans les Inscriptions anciennes on donné le nom de *Collegium Fabrûm Ferrariorum, Tignariorum, Dendrophororum, Structorum*, &c. Tous ces corps de métier se joignirent ensemble, pour faire à l'honneur de l'Empereur Claude un Arc orné de differens bas reliefs, qui representoient les campagnes qu'il avoit faites, & les avantages qu'il y avoit remportez. C'étoit pour honorer sa reception au retour de l'expedition qu'il venoit de faire dans la Gothie, & qui lui avoit acquis le Surnom de *Gothique*; quoique sur ses Medailles on ne le trouve que sur celles qu'on frappa à son honneur après sa mort ; DIVO CLAUDIO GOTHICO. *A Claude de triomphante memoire, qui a dompté les Peuples de la Gothie.*

C'est un usage très-ordinaire dans les Medailles d'exprimer les plus beaux éloges par les seules premieres lettres de chaque mot dont elles sont composées : & les plus belles étoient sans doute celles, où l'arrangement de ces lettres initiales faisoit de lui-même un ou deux mots Latins, qui embarrassoient d'abord le Lecteur, & qui piquoient sa curiosité pour s'informer du vray sens qu'il ne pouvoit découvrir, tandis qu'il ne prenoit point d'autre idée, que celle que lui donnoient naturellement ces mots Latins. Il importoit peu que l'on mît une ou deux lettres de chaque mot. Cela dépendoit ou de l'espace que fournissoit le tour de la Medaille, ou du mot qui pouvoit naître de l'as-

ſemblage de ces lettres. Ainſi dans une Medaille de Vabalathus, qui fut après Claude, on lit, VABALATHVS VCRIMPR. ou Mr. Triſtan liſoit autrefois VCRIMOR. & croyoit y trouver le Roi des Ucrimiens, pays certainement inconnu : mais où il faut lire *Vabalathus Vice Caſaris Rector Imperii Romani.* Car quoique le mot *Vabalathus* y ſoit entier, & que le mot *Imperii* y ſoit exprimé par trois lettres ; cela n'empêche pas que les autres lettres ne doivent être priſes à part, pour y faire le ſens qu'on vient de dire. Il y en a cent autres exemples ſemblables.

Au reſte cette Inſcription qui eſt ſur la Médaille de l'Empereur Claude, eſt d'une Latinité exquiſe, & a certainement quelque choſe de grand & de noble. Le Senat du moins & le Peuple Romain en jugérent ainſi, lorſqu'ils l'empruntérent, pour la mettre plus de 50 ans après ſur l'Arc de Triomphe qu'ils dediérent à Conſtantin. L'on voit encore aujourd'hui cet Arc à Rome, avec cette Inſcription :

IMP. CÆS. FL. CONSTANTINO MAXIMO
P. F. AVGVSTO S. P. Q. R.
QVOD INSTINCTV DIVINITATIS. MENTIS
MAGNITVDINE. CVM EXERCITV SVO
TAM DE TYRANNO QVAM DE OMNI EIVS
FACTIONE VNO TEMPORE IVSTIS
REMPVBLICAM VLTVS EST ARMIS.
ARCVM TRIVMPHIS INSIGNEM DICAVIT.

Ces mots font néanmoins dans l'Arc de Constantin tout un autre sens que sur la Medaille de Claude, mais moins beau : & c'est ce qu'on peut voir ailleurs.

ARTICLE L.

EXTRAIT D'UNE LETTRE manuscrite sur l'Epoque de la naissance de St. Gregoire de Nazianze.

DEux Vers de St. Gregoire de Nazianze ont donné occasion à Mr. Baillet, à Mr. de Tillemont, au P. Petitdidier, & à quelques autres Critiques de nos jours, de fixer la naissance de ce Saint aprés l'élevation de son Pere à l'Episcopat : D'autres Ecrivains modernes n'ont pas crû que ces Vers fussent un fondement assez solide, pour abandonner sur cela le sentiment commun & le plus ancien. Il leur a paru que pour se jetter dans un parti qui n'est pas assurément le plus édifiant, il falloit des raisons plus convaincantes. Un Auteur qui ne veut pas être connu, & qui est de l'opinion des derniers, nous a addressé sur ce point de Critique une Lettre que nous aurions volontiers inserée toute entiere dans nos Memoires, si elle ne passoit de beaucoup la mesure ordinaire de nos extraits. Nous tâcherons en l'abregeant de ne lui rien faire perdre de la solidité de ses raisons.

Les deux Vers dont il s'agit sont tirez de la premiere Poësie de Saint Gregoire de

Nazianze, dans laquelle il nous a laissé un abregé de sa vie. Ces vers contiennent les paroles que Saint Gregoire le Pere addresse à son fils pour l'exhorter à se charger du soin de l'Eglise de Nazianze. Il lui represente que son âge qui n'est pas fort avancé, ne peut lui fournir d'excuse qui le dispense de soulager son pere déja fort vieux & fort infirme :

Οὔπω τοσοῦτον ἐκμεμέτρηκας βίον
Ὅσος διῆλθε θυσιῶν ἐμοὶ χρόνος.

Voici la traduction Latine & Françoise que nôtre Auteur fait de ces deux Vers d'une maniere assez litterale, pour leur laisser dans ces Langues étrangeres tous le sens qu'ils peuvent avoir dans leur Langue naturelle.

Nondum tantam emensus es vitam,
Quantum præteriit mihi sacrificiorum tempus,
Vous n'avez point encore vécu autant de tems,
Qu'il s'est passé pour moi d'années de sacrifices.

De tous les sens qu'on peut donner à ces Vers, un seul favorise l'opinion qui place la naissance de Saint Gregoire aprés l'élevation de son pere à l'Episcopat. C'est celui-ci : *Vous n'avez point encore vécu autant de tems, qu'il y a d'années que j'offre des sacrifices en qualité d'Evêque.* Avant que d'examiner les autres sens que ces Vers peuvent recevoir, il faut d'abord prouver qu'on ne peut s'attacher à la premiere explication sans combattre plusieurs prèjugez generaux, & grand nombre de remarques particulieres, qui conduisent naturellement l'esprit à leur donner un autre sens.

Les préjugez generaux se tirent de l'exacte continence à laquelle les Evêques étoient obligez, & qu'ils ne pouvoient violer sans un grand scandale, sur tout dans la Province où étoit situé le siege de Nazianze. Il n'est pas necessaire de s'étendre beaucoup sur la proposition generale ; les Theologiens Catholiques l'ont suffisamment prouvée dans leurs controverses contre les Protestans : & les Ecrits de Saint Jerôme & de Saint Augustin, contre les ennemis du celibat des Prêtres, ne laissent pas lieu d'en douter. Ce seroit donc ici un fait singulier, mais trop éclatant pour avoir échapé à la vigilance des Heretiques. Ils ne l'ont cependant jamais opposé à ces Peres. Jovinien méme au rapport de Saint Jerôme, tout déclaré qu'il étoit contre le celibat des Prêtres, convenoit de l'obligation où les Evêques étoient de garder la continence. Il avoüoit qu'un Evêque convaincu d'avoir des enfans de sa femme pendant son Episcopat étoit regardé comme un adultere & devoit être déposé. *Certè confiteris non posse esse Episcopum qui in Episcopatu filios faciat : alioqui non quasi vir tenebitur sed quasi adulter damnabitur.* Ce qu'il y a de plus remarquable sur le point particulier dont il s'agit, c'est que Saint Jerôme si versé dans la lecture des Ouvrages de Saint Gregoire de Nazianze, qu'il revera toûjours comme son maître, n'y découvrit point ce qu'on prétend y voir aujourd'hui : il en avoit compté, dit-il, jusqu'au nombre des lignes : & c'est après avoir lû plus d'une fois

les deux Vers dont nous parlons qu'il assure avec hardiesse, que du moins les Evêques étoient obligez au celibat. C'étoit s'exposer a être couvert de confusion, si on avoit pû lui mettre devant les yeux un Saint Evêque, le Pere de son maître, qui auroit eu de sa femme deux enfans pendant son Episcopat, sans que personne le lui ait reproché, bien loin de l'en punir.

M. de Tillemont qui ne croit pas que la continence des Evêques fut universellement reçûë dans l'Eglise, & qui en excepte sur tout la Cappadoce dans laquelle étoit le Siége de Nazianze, a tâché de répondre à un autre passage de St. Jerôme, où il est parlé de la pratique des Eglises d'Orient. *Quid facient Orientis Ecclesiæ, quid Ægypti & sedis Apostolicæ, quæ aut virgines clericos accipiunt aut continentes, aut si uxores habuerint mariti esse desistunt: Que feront les Eglises de l'Orient, celles de l'Egypte, celles qui dépendent du Siége Apostolique, qui n'admettent point de Clercs qui ne soient vierges, ou qui ne fassent profession de continence, ou qui du moins ne cessent d'user du Mariage, s'il arrive qu'il soient mariez?* C'est, dit cet Auteur, que le mot d'Orient ne signifie en cet endroit que la Syrie & le Comté d'Orient: mais ce n'étoit nullement le langage des Peres, de ne comprendre sous le nom d'Orient que quelques Eglises particulieres, comme le démontrent plusieurs passages entre autres de St. Basile & de St. Augustin. D'ailleurs cette explication affoiblit beaucoup le raisonnement de St. Jerôme. Si les Eglises dont on prétend qu'il ne parle pas n'obligeoient point

les Ecclesiastiques à la continence, ne pourroit-on pas lui repliquer, que la Loy dont il parloit étoit une pratique de quelques païs & point du tout une Loy generale ? Enfin pour en venir à la Cappadoce dont il s'agit, il n'est nullement probable que St. Jerôme ait prétendu l'excepter. En voici la preuve tirée d'un fait que Saint Jerôme n'ignoroit assurément pas, & que Mr. de Tillemont, dont on examine ici la réponse, ne conteste pas lui-même.

Saint Gregoire de Nysse étoit marié lorsqu'on le fit Evêque. Il ne faut pour le prouver que lire la Lettre que nôtre St. Gregoire de Nazianze lui écrivit pour le consoler sur la mort de Sainte Theosebie sa femme. Ce Saint l'appelle *Sacram Sacerdotis conjugem*, *ἱερὰν*. En effet cette Sainte femme se consacra au service de l'Eglise & des pauvres en qualité de Diaconisse après le Sacre de son mary. Saint Basile nous assure que toutes celles qui prenoient ce parti étoient obligées de faire vœu de continence. Et c'est sur un témoignage si indubitable, que Mr. de Tillemont convient que les Loix de l'Eglise avoient obligé Sainte Theosebie de faire vœu de continence aussi-tôt que son mary fut fait Evêque. Mais par les Loix de quelle Eglise St. Gregoire de Nysse renonça-t'il aux droits de son Mariage, en se revétant de la dignité d'Evêque? C'étoit sans doute par les Loix & selon l'usage de la province de Cappadoce. Saint Gregoire de Nysse étoit né à Cesarée Capitale de la Cappadoce : Nysse dont il fut fait Evêque étoit une Ville Cappadoce, non de Syrie. Il s'en-

ſuit donc évidemment que les Loix de l'Egliſe qui obligeoient les Evêques à renoncer à l'uſage du Mariage, étoient en vigueur dans la Cappadoce du tems de nos Sts. Gregoires. On ne ſe perſuadera pas aiſément que St. Gregoire le Pere, Evêque de Nazianze Ville de Cappadoce, & Suffragante de Ceſarée Capitale de cette Province, ait violé ſans ſcandale & ſans qu'il nous en reſte aucuns monumens, une Loy ſeverement obſervée dans ſon païs; & qu'il ait eu deux enfans depuis ſon Epiſcopat.

Nôtre Auteur cite encore pour confirmer ſon ſentiment un paſſage du ſecond Concile de Carthage, un de St. Epiphane, & un autre de Palladius, qui meritent tous une attention particuliere. Le premier nous repreſente le celibat des Prêtres comme une Ordonnance des Apôtres, & une pratique de toute l'antiquité. Dans le ſecond St. Epiphane hær. 59. n. 4°. reprocha à quelques Egliſes comme un abus & comme un relâchement dans la Diſcipline, non pas qu'elles ſouffriſſent des Evêques, mais tout au-plus quelques Prêtres qui euſſent encore commerce avec leurs femmes. Enfin Palladius rapporte qu'Antonin Metropolitain d'Epheſe fut condamné dans une Aſſemblée d'Evêques pour avoir manqué à la continence. Ce Crime y fut traité de contravention aux Sts. Canons, & aux Loix ſacrées de l'Egliſe. Ce n'étoit donc pas ſeulement pour avoir repris ſa femme aprés y avoir renoncé par un vœu qu'il lui eut été libre de faire, mais pour avoir violé un vœu que la Loy Eccleſiaſtique l'obligeoit de faire en entrant dans l'Epiſcopat.

Encore une fois il eſt bien difficile de croire, que St. Gregoire le Pere ait dérogé à un uſage ſi univerſel & ſi bien établi dans ſa Province. L'exemple ſeroit unique, & n'eſt-ce point une temerité que de le placer ſans un fondement bien ſolide dans nne famille toute de Saints, tels que furent le Pere, la Mere, & les trois Enfans ? Ces préjugez ſeroient peut-être ſuffiſans pour perſuader, que les Vers qui font le principal appui de cette opinion, n'a pas le ſens qu'on lui attribuë. Mais ces préjugez deviennent une preuve bien ſolide, quand on les joint à quelques remarques qui regardent plus préciſément l'Epoque de la naiſſance de St. Gregoire de Nazianze.

Il eſt certain d'abord, que Saint Gregoire le pere ne fut baptizé que vers le commencement de l'année 325. dans le tems que les Evêques étoient en chemin pour aller tenir à Niſſée le premier Concile Univerſel. Ce fait eſt conſtant & atteſté par St. Gregoire le fils dans ſon Oraiſon 19e. C'eſt en ſecond lieu l'opinion commune que St. Gregoire le pere ne fut fait Evêque qu'en 328. & qu'on le fit Prêtre & Evêque en même tems. Voici enfin quelques paroles de St. Gregoire le fils qu'il eſt à propos de remarquer : *Il y avoit long-tems* (dit ce Pere) *que j'étudiois lorſque je ſortis d'Athenes, c'étoit preſque ma* 30e. *année.* Ceux même de nos Adverſaires qui fixent le plus tard le départ de St. Gregoire le fils de la Ville d'Athenes, le placent à l'année 356. Ces faits ſuppoſez voici le raiſonnement qu'on en tire. Soit que l'on compte les années de ſejour à Athenes dont parle nôtre Saint

pour des années d'étude, soit qu'on les prenne seulement pour des années de sa vie, il s'ensuit qu'il est né avant l'élevation de son pere à l'Episcopat. Car en ôtant 30 ans de 356, restent precisément 326. auquel tems St. Gregoire le pere n'étoit pas encore Evêque, puisqu'il ne le fut qu'en 328. c'est à dire deux ans aprés.

Les Auteurs que l'on combat ici sont partagez sur cet argument. Les uns avancent de deux ans l'Episcopat de St. Gregoire le pere, afin de ne rien ôter, ou de ne retrancher du moins que quelques mois des 30 années de sejour que fit à Athenes St. Gregoire le fils : mais c'est deviner que de répondre de la sorte, sans en apporter d'autres preuves que son préjugé particulier. Les autres au contraire pour ne point déplacer l'Episcopat de St. Gregoire le pere, prétendent qu'il manque plus de 18 mois des 30 années de St. Gregoire le fils. Ce dernier parti n'est pas plus vrai-semblable. Saint Gregoire auroit-il parlé assez exactement en disant, *c'étoit presque ma 30e. année* σχεδὸν ? ce presque peut bien marquer qu'il y manquoit quelque mois ; mais ce seroit beaucoup exaggerer sans raison, s'il y manquoit près de deux ans. Il ne reste donc plus de difficulté après ce calcul, à placer la naissance des deux enfans de Saint Gregoire avant l'élevation de leur pere à l'Episcopat : La naissance de l'aîné tombera en 326. un an après la conversion de St. Gregoire le pere, & la naissance du cadet en 327. un an avant que son pere fût fait Evêque. Mais on peut conjecturer quelque chose de plus, & faire re-

monter la naissance de l'un & de l'autre 7 ou 8 ans auparavant. Voici l'argument dont on appuye cette conjecture.

St. Gregoire le fils dit expressément ces paroles, comme nous l'avons déja remarqué: *Il y avoit long tems que j'étudiois lorsque je sortis d'Athenes : c'étoit presque ma 30ᵉ. année.* Ces années doivent-elles se prendre pour les années de la vie de nôtre Saint, ou pour les années de ses études? Deux raisons prouvent ce semble assez bien, qu'il faut s'en tenir à la derniere interpretation. La premiere est que le Prêtre Gregoire le dit nettement dans le Panegyrique qu'il nous a laissé de nôtre Saint. *Ita demùm tricesimo jam anno in artium studiis exacto patriæ se se restituit.* Mais en second lieu il paroît par le Texte même, qu'il doit avoir le sens qu'on lui donne ici. Nôtre Saint prétend prouver qu'il y avoit fort long-tems qu'il étudioit à Athenes. Seroit-ce le montrer d'une maniere bien convaincante, que d'apporter en preuve les années de sa vie, & non pas celles de ses études? Que si l'on suppose ensuite que St. Gregoire le fils a commencé à étudier à l'âge de sept ou huit ans, ce qui est assez ordinaire, il avoit environ 38 ans, lorsqu'il quita Athenes: & si ce départ d'Athenes arriva l'an 356. comme le supposent ceux même dont on attaque le sentiment, la naissance de nôtre Saint tombera l'année 318.

Cette derniere Epoque quelque avantageuse qu'elle soit pour le sentiment de nôtre Auteur ne lui est pas necessaire: il lui suffit pour son dessein d'avoir montré que St. Gre-

goire le fils est né au plus tard en 326. Voici une seconde reflexion qui confirme beaucoup cette opinion, & qui en fait de preuve morale est un argument presque convaincant, que St. Gregoire le fils est né quelques années avant l'élevation de son pere à l'Episcopat. La force de cet argument consiste dans ces deux propositions qu'il est difficile de contester. Il n'est pas ordinaire qu'une femme ait naturellement deux enfans après avoir atteint l'âge de 55 ans. Du moins il n'est pas probable que St. Gregoire qui raconte avec tant de soin tout ce que sa naissance avoit de singulier eut oublié de parler d'une circonstance aussi remarquable. Il est cependant vrai, que si l'on fixe la naissance de St. Gregoire le fils depuis l'Episcopat de son Pere, Sainte Nonne mere de St. Gregoire avoit près de 55 ans quand elle obtint ce fils qu'elle demandoit à Dieu avec tant d'instance. Il n'est pas moins vrai, que nôtre Saint ne fait aucune mention de cette espece de prodige. Ce dernier article n'a pas besoin d'éclaircissement. Voici la preuve du premier : Nôtre St. Théologien nous assure dans l'Oraison funebre de son pere, que ce Saint avoit vécu près de cent ans, & qu'il en avoit passé 45 dans l'Episcopat : il avoit donc près de 55 ans lorsqu'on le fit Evêque. Le même St. Gregoire le fils dans ses Oraisons 10. 11. & 19. qu'il prononça en presence de sa mere, & de tout un peuple qui ne pouvoit ignorer l'âge de cette Sainte femme, nous assure qu'elle étoit aussi agée que son mary, elle avoit donc aussi près de 55 ans dans le tems de l'ordination de

ſon époux : c'eſt donc à l'age 55 & de 56 ans qu'il faut avoüer que Ste.Nonne a eu deux enfans ſi on veut faire naître nôtre St. Gregoire depuis l'élevation de ſon pere à l'Epiſcopat.

Il eſt vrai que cet argument n'eſt pas demeuré ſans réponſe. Le Prêtre Gregoire a donné occaſion de retrancher quelques années de l'âge de Ste.Nonne, en diſant, *qu'elle n'étoit pas éloignée de l'âge de ſon mari, qui étoit preſque centenaire.* De-là vient que le P.Papebrok auſſi-bien que les Auteurs qu'on attaque ici ont crû, qu'elle pouvoit bien avoir 10 ou même 13 ans moins que ſon mary; mais ce ſeroit attribuer une ſeconde exaggeration à nôtre St. Gregoire encore plus outrée que la premiere : il ne lui auroit pas, ce ſemble, été permis d'aſſuter en tant d'endroits que deux perſonnes ſont de même âge, quand il ſe trouve entre-elles au moins dix ans de difference. L'on pourroit tout au-plus paſſer ce calcul au P.Papebrok & aux continuateurs de Bollandus : mais il n'eſt pas de même de ceux qui prétendent que nôtre Saint eſt venu au monde depuis l'Epiſcopat de ſon pere. Le principal fondement de leur opinion roule ſur deux Vers qu'ils prétendent expliquer à la lettre malgré tant de preuves qu'on leur oppoſe, de peur, diſent-ils, d'attribuer à un Saint une exaggeration contraire à la ſincerité Chrétienne. Il ne leur convient donc nullement d'attribuer au même Saint une exaggeration encore plus éloignée de la verité, pour répondre à un argument qui détruit leur ſyſteme, ou qui l'ébranle du moins beaucoup.

Après des preuves & des conjectures de cette nature, ne pourroit-on point se croire dispensé d'entrer dans l'examen de deux Vers assez obscurs, sur lesquels on appuye principalement la nouvelle opinion, qui fait naître St. Gregoire de Nazianze depuis l'élevation de son pere à l'Episcopat ? La moindre chose qu'on soit en droit d'exiger de ses adversaires, c'est qu'ils démontrent que ces deux Vers contiennent ce qu'ils prétendent y découvrir ; qu'ils refutent tous les autres sens dont ils paroissent capables, & qu'ils défendent le sens qu'ils y donnent contre les preuves qu'on y oppose. C'est ce qu'il est difficile qu'ils executent. Pour le montrer nous allons rapporter les differentes interpretations qu'on peut faire de ces deux Vers sans en adopter aucune. Chacun pourra s'en tenir à celle qui lui paroîtra la plus vrai-semblable. Les Continuateurs de Bollandus corrigent le Texte en cette maniere.

Οὔπω τοσοῦτον ἐκμεμέτρηκας βίον
Ὅσος διῆλθ' ἐτησίων ἐμοὶ χρόνος.

J'ai senti les vents Etesiens plus de fois qu'il n'y a d'annés que vous êtes au monde

Cette correction ôteroit toute la difficulté, mais nôtre Auteur a quelque peine à l'admettre : il ne lui paroît pas qu'on soit reduit à la faire par aucune des regles de critique, sans lesquelles il n'est pas permis d'en venir à de pareils changemens.

Le Cardinal Baronius prétend qu'il ne faut pas prendre à la lettre les paroles de Saint Gregoire le pere, & que dans le dessein où il étoit d'engager son fils à se charger du

ſoin de ſon Dioceſe, il a diminué de quelques années l'âge que ſon fils pouvoit alors avoir. Ce Cardinal eſt perſuadé qu'une telle exaggeration n'a rien de ſurprenant, eu égard au deſſein de Saint Gregoire le pere, ſur tout dans un Diſcours poëtique, où il s'explique d'une maniere aſſez obſcure. Si quelqu'un avoit droit de trouver mauvais qu'on fit parler un Saint d'une maniere un peu hyperbolique dans un Diſcours tout en vers, & où ce Saint avoit une grande raiſon d'en uſer de la ſorte ; ce ne ſeroit pas ſans doute ceux contre qui l'on apporte cette réponſe. On n'a qu'à ſe ſouvenir que ſans autre raiſon, que d'accommoder à leur Syſtême les paroles de nôtre Saint, ils lui attribuent dans trois harangues faites en proſe une exaggeration bien plus intolerable.

Quoique cette réponſe ſoit fort vrai-ſemblable, on peut dire que le Cardinal Baronius ne profite pas de tout ſon avantage. Il pouvoit ſans trop chicaner ſes Adverſaires leur diſputer encore le terrain. Rien ne l'obligeoit de convenir avec eux, que le dernier des deux Vers, Ὅσος διῆλθε θυσιῶν ἐμοὶ χρόνος, ſignifie *autant qu'il y a de tems que j'offre des ſacrifices en qualité d'Evêque.* Ce Vers expliqué litteralement ne ſignifie que, *autant qu'il s'eſt paſſé pour moi d'années de Sacrifices.* On ſçait que Saint Gregoire étoit avant ſon baptême dans la Secte des Hipſiſtaires : quoique ceux de cette Secte n'immolaſſent point d'animaux au feu qu'ils adoroient, il eſt cependant probable qu'ils lui offroient quelque ſorte de Sacrifice. Si l'on

veut donc expliquer ce Vers des Sacrifices qu'a fait S. Gregoire le pere avant son baptême, & pendant qu'il fut Hipsistaire, il voudra seulement dire, que Saint Gregoire le fils n'avoit pas encore 50 ans dans le tems que son pere lui parloit ainsi, parceque le pere avoit plus de 50 ans lorsqu'il fut baptizé l'an de JESUS-CHRIST 325.

Que si l'on veut que ce Vers s'entende du Sacrifice de l'Eucharistie, & que par-là on remonte jusqu'après le baptême de Saint Gregoire le pere, on n'en peut encore rien conclurre contre le sentiment de nôtre Auteur. Il n'est pas dit que Saint Gregoire offrit cet adorable Sacrifice en qualité de Prêtre ni d'Evêque : qui peut nous empêcher de répondre qu'il offroit à Dieu l'Eucharistie en qualité de Laïc. Rien n'est plus conforme au sentiment de l'Eglise, qui croit que l'Eucharistie est un Sacrifice que le Prêtre & le Laïc offrent au Seigneur chacun à leur maniere : si cette explication paroissoit à quelqu'un n'être pas assez naturelle, & qu'on s'opiniatrât à soutenir que le mot d'*offrir le Sacrifice*, doit s'expliquer de celui qui l'offre en qualité de principal Ministre, nôtre Auteur y consent volontiers, & ne perd rien par-là de son avantage. Mais aussi il est en droit d'exiger qu'on lui montre, que dans le Vers dont on dispute, il soit dit que Saint Gregoire offroit des Sacrifices quand son fils vint au monde. Il y voit bien le tems qui s'étoit déja passé pour le Saint d'années de Sacrifices : mais il ne voit pas qu'il y soit parlé des années de son ministere.

Ceux qui se servent de ce Vers pour fixer la naissance de nôtre St. Gregoire depuis l'élevation de son pere à l'Episcopat, y ajoutent le mot d'offrir sans aucun fondement. Ce mot étant une fois retranché, & le Vers laissé sans alteration, rien n'est plus naturel que de l'entendre du tems de la conversion & du baptême de St. Gregoire le pere, qui est precisément le tems auquel il commença à participer aux vrais Sacrifices des Chrétiens. C'est depuis ce tems, pour nous servir de l'expression toute pure de nôtre St. Theologien, qu'ont commencé à couler pour son Saint Pere les années des veritables Sacrifices. Il ne reste plus rien dans ce Vers qui engage à compter ces années du tems de son Episcopat, où il commença à offrir lui-même des Sacrifices au Seigneur en qualité de Prêtre & d'Evêque.

De quelque maniere qu'on entende les deux Vers qu'on vient d'examiner, nôtre Auteur obtient ce qu'il prétendoit, pourvû qu'on n'ajoute rien au Texte. Si on les explique des Sacrifices que Gregoire le pere offroit au feu pendant qu'il étoit Hipsistaire, il s'ensuit que ses deux enfans sont nez même avant son baptême : si on les entend du Sacrifice des Chrétiens dont il fut participant après sa conversion, cela suffit pour faire naître ses deux enfans avant son Episcopat. Nôtre Auteur conclut par-là, comme il se l'étoit proposé, que les deux Vers qu'on cite pour principale preuve, que Saint Gregoire le fils est né depuis l'Episcopat de son pere, ne sont nullement suffisants pour établir une

opinion refutée par des argumens très-ſolides, & qui ſeroit d'ailleurs d'une dangereuſe conſequence. Du moins l'Auteur de la nouvelle vie des Saints en François, ne devoit-il pas prononcer ſur cet article avec une ſi grande aſſurance, en commençant, comme il a fait, la Vie de St. Gregoire le Théologien par ces paroles : *Il naquit dans le territoire de Nazianze vers l'an 328. après l'élevation de ſon pere à l'Epiſcopat, comme nous l'apprenons de lui.*

ARTICLE LI.

LETTRE DE Mr. VOOLHOUSE Gentilhomme Anglois ſur l'uſage de la Pierre divine pour les maladies des yeux.

JE ne ſçaurois me diſpenſer de dire en peu de mots mes ſentimens ſur la Pierre prétenduë divine pour les yeux, qu'on trouve décrite dans les Memoires de Trevoux du mois de Juin 1703. pag. 1011. &c. dans l'extrait d'un Livre intitulé *les Ouvrages de l'art & de la nature*. L'Auteur du Livre parle de cette Pierre comme d'un treſor pretieux apporté des Indes, & des perſonnes qui ſont revenuës de Siam la donnent dans Paris comme le plus excellent remede pour toutes les maladies de la veuë.

Il ne falloit pas aller juſqu'aux Indes découvrir ce beau remede, qu'on y a ſelon toute apparence porté de l'Europe : on pouvoit l'apprendre ſans paſſer la Ligne; car ce grand ſecret n'eſt veritablement qu'une reformation de la pierre Medicinale de Crollius (qu'on peut voir décrite au long dans la *Ba-*

ſilica Chymica de cet Auteur) on n'en a retranché qu'une partie des drogues ſuperfluës. Il y a même dans mon Crollius la correction ſuivante.

Alia deſcriptio brevior lapidis ſalutis.
℞. *Vitrioli lib. j. nitri lib. ß. ceruſſæ, aluminis, boli armeni ana unc. iiij. ammoniaci unc. ij. &c.*

Je préfere de beaucoup cette pierre à la pierre prétenduë Siamoiſe pour tout ce qui concerne les maux des yeux.

Le Lapis medicinalis ad vulnera, dont on lit la compoſition dans la *Praxis Chymiatrica Joannis Hartmanni*, & dans pluſieurs Pharmacopées vulgaires; la *Pierre admirable* qu'on trouve dans la Chymie de M. *Lemery* & dans la *Pharmacopée* de *Charras* &c. ont auſſi trop de rapport avec la pierre prétenduë Siamoiſe, pour qu'on renonce aux ſoupçons ſur l'origine de ce remede, toutes les mêmes drogues n'y ſont-elles pas compriſes juſqu'au Camfre? Il eſt vrai que les parties ſubtiles & volatiles de cette reſine s'étant évaporées & diſſipées à la chaleur du feu, la ſenteur du Camfre y eſt imperceptible. De plus le Livre des Secrets du Chevalier Digbi enſeigne un remede preſque ſemblable & auſſi univerſel pour les maladies des yeux.

Je ne veux pas inſiſter ſur le *Parfait Mareſchal du Sieur de Soleyſel*, où il y a une pareille deſcription d'un *lapis mirabilis* pour les yeux des Chevaux.

On peut conclure fort naturellement de ces Livres (que je recommande au curieux Lecteur de parcourir) qu'on a *inventé* &

pratiqué premierement ce ſecret en Europe, & que dans l'Indes on a changé peu de choſe dans le corps du remede & dans le nom. Nous avons dans nos *Pharmacopées* un onguent fort en uſage qu'on appelle *unguentum divinum*, la Pierre *Medicinale*, & cet Onguent divin ne ſont-ils pas le parrain & la marraine de cette Pierre divine pour les yeux?

Quoiqu'il en ſoit, il ne falloit pas lui attribuer les principales vertus ſpecifiques que Crollius & Hartmanat tribuent à leurs pierres (après un ſi grand retranchement des drogues) ſans la précaution neceſſaire de la faire fondre dans l'eau de pluye tombant droit du Ciel ſans toucher aux toits des maiſons. Car l'eau de pluye n'étant pas tant impregnée de terre, de ſels & autres principes, eſt plus capable d'être imbuë des vertus de la Pierre. Il falloit même ordonner d'en filtrer la liqueur au travers du papier gris, avant que de l'inſinuer dans les yeux. Il faut auſſi que les compreſſes ſoient blanches de leſſive, & non pas ſavonnées: l'art ordinaire demande ces circonſtances, & leur omiſſion peut tirer à conſequence pour ceux qui s'en ſervent pour la vûë. L'obſervation des ſuſdites trois circonſtances eſt plus recommandable, que n'eſt la *conſervation de la Pierre dans une phiole de terre pour empêcher l'évaporation de ce qu'elle contient de ſpiritueux & de volatile.* Il ſuffira de la garder bien ſeche dans une boëtte fermée, pour que la moiteur ne l'affecte pas (ce qui la gâte.)

Pourquoi s'embarraſſer tant d'un remede de

de composition difficile, & de pratique dangereuse, quand nous avons à la main pour les yeux, *l'eau simple de vitriol blanc*, l'eau celeste de chaux vive, qui répondent parfaitement à tout ce que nous devons esperer de l'infusion de cette Pierre divine? loin de guerir la plûpart des maux oculaires, dont il y en a 173 en nombre, elle irrite & brûle par son *acrimonie caustique* les tuniques de l'œil, y attire le sang furieusement, & cause assez souvent un aveuglement entier: j'en ai vû une infinité d'experiences.

Dans un Imprimé publié il y a plusieurs années, on a sagement conseillé de mettre 18 à 24 grains de ladite Pierre dans un demi-septier d'eau (mesure de Paris) pour les yeux, l'Auteur *des Ouvrages de l'Art &c.* recommande un demigros, & un gros même. Le demigros est déja trop, & les 24 grains suffisent. Je crois qu'une grande partie des fâcheux accidens que j'ai vû à Paris, sont arrivez par cette incertitude de la dose, & faute de se servir de ce remede avec la prudence & la précaution necessaire: il seroit a souhaiter qu'on distribuât ce remede tout à fait en liqueur, & non pas en morceaux de pierre (comme on fait) car le plus ou le moins n'est pas une chose indifferente; & il ne s'agit de rien moins que la vûë, dont la perte est une triste recompense de la patience qu'on a eüe en souffrant la douleur causée par l'application du remede.

L'Imprimé dont j'ai parlé contient aussi, qu'en cas qu'il survienne une inflammation,

l'on se servira durant la journée (le plus souvent qu'il sera possible) de la compresse moüillée de cette eau. On devroit en ce cas défendre la continuation du remede à tous ceux qui souhaitent recouvrer la vûë, & on a de la peine à croire qu'on en use ainsi à Siam.

Au reste cette Pierre n'est pas verte, comme dit *l'Auteur des Ouvrages de l'art*, mais bleüe, à moins qu'on ne la fasse de vitriol Romain, de vitriol d'Angleterre, ou de vitriol d'Allemagne, au lieu de vitriol de Cypre dont cet Auteur veut qu'on la compose. Le même Auteur dit encore en termes generaux & équivoques, que ce secret éclaircit & fortifie la vûë, mange les taïes naissantes. Par là le monde ignorant entendra, qu'on peut fort bien se servir de ce remede pour toute sorte de vûë foible & usée, de quelque cause que la foiblesse vienne; & j'ai vû des personnes ayant la vûë basse de naissance, qui par l'usage continuel de cette pierre ont eû la cornée tellement ulcerée, la conjonctive si enflammée, & un larmoyement si grand & si chaud, qu'on a eu de la peine à leur sauver la vûë.

Je ne nie pas que l'infusion de cette pierre ne soit corrosive, mais c'est par cette raison qu'elle nuira : car s'il n'y a point de corps étranger exterieurement sur l'œil qui doive être emporté, il faut de necessité que le remede agisse sur les membranes naturelles de l'œil, & qu'il les excorie.

Une taïe est proprement une tache ou pel-

licule blanchâtre exterieurement étendue ſur la tunique *lanterniere* de l'œil, comme eſt *l'onglet* & *l'albugo* (qui étoit le mal oculaire du vieux Tobie,) *l'aigis* ou *l'aigias d'Hippocrate, l'achlys, la nephéle* & toute cicatrice ſuperficielle, ou concretion d'ordure, ou phlegme viſqueux, ou autre matiere cuite, endurcie, & collée à la cornée comme une écaille, quelque fois en forme de perle, ce que les Auteurs Grecs appellent *paralampſie.* En ce ſens j'avoüe que la Pierre en queſtion (prudemment miſe en pratique) pourra ſervir à éclaircir la vûë, en mangeant & ſubtiliſant ces corps étrangers.

Mais le papier imprimé de la Pierre pour les yeux dit préciſément, que par ce moyen l'on vient à bout de tous les grands maux des yeux, excepté de la cataracte & de la goutte ſereine lorſqu'elles ſont inveterées &c. De ſorte qu'il eſt clair qu'on prétend par ce remede diſſiper des cataractes naiſſantes, & des gouttes ſereines recentes : & en effet on diſtribuë, fort mal à propos, à Paris tous les jours cette Pierre pour les maladies internes de l'œil.

Il eſt bien pardonnable au Medecin de Chaudray de donner ſa poudre de coques d'œufs calcinées pour les cataractes & pour les gouttes ſereines ; puiſque des gens d'étude ne ſe deſabuſent point de leur erreur groſſiere & pernicieuſe, que de pareils maux puiſſent être ſoulagez par des remedes topiques.

Les Diſtributeurs de la Pierre Siamoiſe ne ſont pas les ſeuls coupables ſur ce chapitre ;

car il y a quelques années que Mr. l'Abbé Agnan fit aussi publier dans un Mercure Galant, qu'il guerissoit la cataracte & la goutte sereine par le moyen de ses gouttes cardinales, qu'il fait instiller dans les yeux en forme de collyre. Ces gouttes cardinales sont composées de l'esprit tiré du vin & du miel sur l'euphraise & sur les plantes vulneraires (dont on voit la principale préparation dans le Livre des Secrets de l'Abbé Rousseau.) Mr. l'Abbé Agnan regarde apparemment ces gouttes comme un remede universel; car il le donne indifferemment pour toutes les maladies des yeux. Mais je dirai sans vouloir le choquer, que c'est une illusion très-dangereuses : car outre qu'il n'y a point de remede universel pour les differens maux externes & internes de l'œil, il est absolument impossible que la cataracte, ni la goutte sereine guerissent par des remedes topiques, tels que la Pierre divine, les gouttes cardinales, le collyre rouge : & il ne faut pas que les grands noms De Schroder, de Quercetan, d'Ettmuler, de Barbette imposent : l'inutilité des remedes qu'ils enseignent est démontrée par mille experiences & par des démonstrations physiques. On peut imputer l'erreur grossiere des Distributeurs de remedes, aux noms équivoques des maux oculaires, mal entendus & mal expliquez par les Traducteurs des Auteurs Grecs & Latins : j'en puis fournir plus de mille insignes exemples. Le mot de *taye* en françois est fort sujet à caution ; car il signifie tantôt un onglet, tantôt

une cicatrice, tantôt un dragon (c'est à dire un ulcere malin & profond dans la cornée,) tantôt un hypopyon ou suppuration interne de l'œil se faisant voir au travers de la cornée, tantôt une cataracte, & souvent une tache, maille, ou glaucome (macula oculi,) maladie si ordinaire aux yeux des chevaux. Tous ces maux differens sont assez fatilement confondus les uns avec les autres, non pas seulement par la populace, mais souvent par les plus Sçavans Physiciens, comme par Mr. Rohaut dant le VII. Article du 35. chapitre de sa premiere partie de Physique, où il prend le glaucome pour la cataracte.

Au reste je ne veux pas qu'on m'en croye sur ma parole, & je vais apporter des raisons qui prouvent solidement que les cataractes ne sçauroient être gueries par des remedes topiques. La situation naturelle de la cataracte démontre assez clairement l'impossibilité de pouvoir parvenir à sa guerison par des remedes locaux dont la vertu s'épuise, s'évante, & s'use exterieurement par les membranes de l'organe visuel : & s'il y a quelques particules de remede assez fortes & subtiles pour pouvoir penetrer *la cornée*, sans se détourner ni rester impactes entre les diverses feüilles de ladite cornée, comment se peut-il faire qu'elles puissent arriver à la cataracte au travers de l'humeur aqueuse, qui par ses refractions les écarteroit & les émousseroit entierement ?

Ajoutons à cela la convexité & le mou-

vement du globe de l'œil, qui ne donne pas aux remedes le tems d'y penetrer. Que si on procure le repos & le tems pour cet effet par le moyen d'un *speculum oculi*, & en remplissant toute la capacité ou concavité superieure & inferieure de l'orbite des yeux, de sorte que le globe de l'œil se baigne dans les collyres ; croit-on que les remedes qui doivent briser, séparer, ronger le tissu des filets & les fibres de la cataracte, ne feront pas le même effet sur les membranes des yeux ? auront-ils, ces remedes, le discernement d'épargner les membranes, & de ne s'attacher qu'à la cataracte ? L'ouverture de l'Iris a un mouvement involontaire (à peu près comme la paupiere superieure) & se ferme à la plûpart des gens, tout aussi-tôt que quelque corps étranger entre dans l'œil, comme il se fait à l'approche des rayons de la lumiere : de sorte que les pointes subtiles de ces remedes, (supposé qu'elles percent directement la cornée) se trouveront embarrassées & perduës dans le replis de l'Iris, dont elles altereront les couleurs & le mouvement, comme j'ay souventefois experimenté.

Enfin le trou de la prunelle n'étant pas plus grand qu'une lentille, tout ce qui ne tombe pas directement là-dessus, sera absorbé par les molecules de la tunique uvée, supposé qu'il eut passé la tunique conjonctive & la cornée : ce qui reste du remede doit donc passer perpendiculairement au travers

les pores droits de la cornée, qui ſont ſi ſerrez qu'à peine l'eſprit de vin les peut penetrer en pluſieurs heures ; & alors même la transparence de la membrane *lanterniere* eſt tout à fait détruite, & la vûë ſe perd par l'opacité de cette tunique, qui en imbibant leſdites liqueurs, ſe gonfle, s'épaiſſit, & ſe perd en écartant les fibres de ſes differentes feüillettes les unes d'avec les autres ; & enfin ſe détruit & perd abſolument ſa forme & ſa diaphanéïté : de maniere que ſi on réüſſiſſoit à faire paſſer les collyres au travers de la cornée, il s'enſuivroit infailliblement un déperiſſement total de l'œil.

Tout ce qui vient d'être dit de la *cataracte*, ſe dit à bien plus forte raiſon de la goutte ſereine, & de toute autre affection du nerf optique, & de ſon expanſion ou production reticulaire, qui ſe trouvent au fond de l'œil, & ſont bien plus inacceſſibles aux remedes que n'eſt le corps étranger de la cataracte. Convenons donc de l'inutilité & du danger des remedes topiques dans ces deux maux, & dans toute autre maladie interieure de l'œil.

J'avois preſque oublié de déclarer que l'infuſion de la Pierre divine eſt déterſive, déſiccative, & aſtringente, & qu'elle peut être utile (quand on en uſe avec prudence) pour des *epiphores*, & *ophthalmies froides, humides*, & *chaſſieuſes*, pour des *craſſes externes de la cornée*, pour les *fiſtules lacrymales ouvertes*, pour la grangrene ophthalmique, pour

les *hypoſphagmes & meurtriſſûres*, pour les infections veroliques de toute eſpece, pour les ophthalmies ſcrophuleuſes, pour la *gutta rubea* ou *penta* de Galien, pour les démangeaiſons importunes des paupieres, pour la ſclerophthalmie & la xerophthalmie, & autres ſemblables affections que la pratique raiſonnée découvrira facilement.

Je ſouhaiterois pouvoir en dire autant des gouttes cardinales, mais à la verité je n'en puis rien dire de bien, excepté qu'on les bût, car alors elles ſont un peu meilleures que la ſimple eau de vie, & tous ceux qui ne veulent pas courir le riſque d'être aveuglez, il faut qu'ils les prennent ſeulement de cette maniere.

J'eſpere que les perſonnes intereſſées dans ces remedes, me ſçauront gré de leur en avoir enſeigné le veritable uſage, & qu'elles me pardonneront à ce prix la liberté de ma critique : l'interêt du Public demande, que dans des occaſions où l'on met en peril la vie & la ſanté de tant de gens, les veritables Medecins crient de toutes leurs forces à l'empoiſonneur.

ARTICLE LII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE PRAGUE.

LEs Etablissemens faits depuis quelques années à Hall ville du Duché de Magdebourg, sont dignes de vôtre curiosité, & ils pourroient servir de modelle à quelque Prince Catholique zelé pour le progrés des Sciences & pour l'instruction de la jeunesse.

Le premier de ces Etablissemens est un *College Oriental Théologique* destiné principalement pour l'étude des Langues Orientales & de l'Ecriture Sainte. On y a rassemblé quelques jeunes Théologiens choisis, & des Grecs qu'on a eu soin d'attirer de leur païs dans celui-ci, pour leur inspirer les principes de la Religion Protestante. Les Professeurs Tribechovius & Jean Michaëlis gouvernent cette Maison, & c'est sous leurs yeux & leur direction que les Membres de cette Societé préparent l'Edition d'une Bible Hebraïque revûë soigneusement sur differens Manuscrits : ils y joignent la Masore, ils marquent exactement les lieux parallelles,& n'omettent rien pour surpasser toutes les Editions précedentes : une partie de l'ancien Testament est déja imprimée.

Le second Etablissement s'appelle *le Seminaire des Précepteurs* : on y nourrit gratuitement quatre-vints Etudiants avec la seule obligation d'enseigner pour rien les Ecoliers qu'on leur assigne pendant deux heures chaque jour ; & l'on a soin de les former à gouverner les Ecoles des autres Villes & de la Campagne.

Le troisiéme Etablissement appellé *les Tables franches*, consiste dans un fonds pour donner tous les jours à dîner à 84 pauvres Ecoliers, & à souper à 24 : ils doivent se presenter tous les matins à l'Inspecteur des Etudians, pour se faire inscrire jusqu'au nombre marqué.

Le quatriéme Etablissement s'appelle *la Pedagogie Royale*. On y instruit un grand nombre de pensionnaires la plûpart nobles, dans toutes les Sciences, & même dans les Arts qui leur conviennent ; parmi lesquels on a jugé qu'on ne devoit pas oublier l'Anatomie, la Botanique, & la Medecine. Les personnes chargées de leur éducation ne les perdent point de vûë ni le jour ni la nuit, & les accompagnent même à la promenade. On juge des progrés des enfans par quatre examens, deux desquels sont publics : & pour tenir tout en état un Inspecteur fait souvent la visite de ce Seminaire. La methode qu'on y suit est un peu differente de celle des Collèges ordinaires.

Le plus considerable de tous les Etablissemens dont je vous parle est *la Maison des*

Orphelins, dont dépendent trois autres Etabliſſemens, un Collége, une Apoticairerie, une Imprimerie. On a ſeparé les garçons des filles, & partagé les garçons en deux Claſſes : ceux qui ſont propres aux Sciences étudient dans un Collége où l'on reçoit auſſi les Etrangers : les autres ſont inſtruits dans neuf Ecoles differentes, où l'on reçoit les Etrangers de même que dans le Collége. Les Précepteurs ne les quitent jamais. L'Apoticairerie & l'Imprimerie dirigées par des perſonnes habiles, fourniſſent par le commerce de Remedes & de Livres, une partie de la dépenſe neceſſaire pour l'entretien des Orphelins. C'eſt le Docteur *Auguſte Herman Franck*, qui a commencé ces Etabliſſemens avec ſept florins, & qui les a ſoutenus juſqu'ici ſans autres fonds que ceux de la charité & de l'œconomie.

DE HAMBOURG.

Il paroît ici un Livre imprimé *in* 8°. *chez Gaſpar Steiner* intitulé *Raiſons des Scripturaires traduit de l'Anglois*. L'Auteur eſt un franc-Socinien, qui ſous prétexte d'exhorter les Proteſtans à la paix & à la tolerance, inſinuë tout le venin de cette ſecte impie : il en propoſe tous les argumens contre la Trinité d'une maniere artificieuſe, mais qui n'impoſera pas à ceux qui ſçavent l'état de la Queſtion. Son grand

principe auquel il revient sans cesse, c'est que Dieu ne doit pas nous instruire par des énigmes difficiles à déchifrer ; que la parole de Dieu est soumise à la raison ; & qu'on doit rejetter tout ce qu'on a de la peine à comprendre. Qui parle ainsi ne connoît gueres la foiblesse de nôtre esprit, les besoins de nôtre cœur, les droits du Créateur. Le Socinien déguisé voudroit composer de tous les Chrétiens une Societé bizarre, qui n'exigeât de ses membres que la seule profession de recevoir l'Ecriture pour la Regle de leur foy, laissant à chacun l'entiere liberté de l'expliquer à son gré, & de se former une Théologie & une Morale particuliere. Une telle Eglise seroit-elle un corps digne d'avoir JESUS-CHRIST pour Chef ? auroit-il pourvû à son instruction avec une sagesse divine ? Le Livre *du Scripturaire*, c'est le nom que l'Auteur se donne, est de la derniere foiblesse contre les Orthodoxes, mais il doit embarrasser les Protestans, il les combat par les principes de leur Religion : la Reforme ne s'est établie que sur le mépris de toute autorité infaillible pour regler les differens de Religion. Les Eglises prétenduës Reformées ont mauvaise grace de demander plus de soumission en leurs sectateurs, qu'ils n'en ont eû pour une Eglise venerable par son Antiquité, & gouvernée par le Successeur du Prince des Apôtres.

D'ANGLETERRE.

Mr. Grabe Sçavant Prussien, connu par l'Edition de Saint Irenée, des Ouvrages de Bullus, & par d'autres preuves de sa grande érudition, prépare une nouvelle Edition de la Version des Septante sur un ancien Manuscrit apporté d'Alexandrie, & mis dans la Bibliotheque des Rois d'Angleterre. Mr. Grabe a exposé dans une Lettre Latine au Docteur Mill les raisons qui l'ont determiné en faveur du Manuscrit Alexandrin, & qui l'ont porté à le préferer au Manuscrit du Vatican, sur lequel l'Edition de Rome a été faite. Il faut que Mr. Grabe apporte de fortes raisons pour justifier cette préference : car le Manuscrit de Rome a pour lui de puissans préjugez. Les Protestans en ont jugé comme les Catholiques, & depuis que l'Edition Romaine a paru, ils n'ont eu que du mépris pour les Editions d'Alde & de Bâle : ils ont copié l'Edition Romaine dans les Editions de Londres, de Cambridge, de Lipsic, & de Hollande. Le nouvel Editeur s'arrête dans sa Lettre à un seul argument de l'imperfection du Manuscrit Romain : c'est qu'il ne contient pas la Version des Juges pure, & telle qu'elle est sortie des mains des premiers Interpretes; mais telle qu'Hesychius la corrigée : il prouve sa proposition par une induction des passages du Li-

vre des Juges citez par les Peres Grecs, & il prétend qu'à l'exception de ceux que Saint Athanase & Saint Cyrille ont citez, tous les autres sont conformes au Manuscrit Alexandrin, & ne conviennent point avec le Manuscrit du Vatican. Si l'observation est juste, elle est décisive pour sa conjecture ; car Saint Athanase, & Saint Cyrille ont dû citer selon la correction d'Hesychius reçûë dans le Patriarchat d'Alexandrie, tandis que les autres Peres s'attachoient à la Version tirée des anciens Manuscrits, telle qu'Origene l'avoit inserée dans ses Hexaples, telle que Philon l'a citée dès le premier siécle de l'Eglise, telle enfin qu'elle paroît encore aujourd'hui dans deux Manuscrits, l'un de la Bibliotheque de Mrs. Colbert, l'autre de celle de feu Mr. Vossius.

Le docte Prussien reproche en passant aux Editeurs de Rome, & à ceux qui ont copié l'Edition Romaine, de n'avoir pas representé exactement le Manuscrit du Vatican : reproche mal fondé & condamné par l'exemple de Mr. Grabe lui-même. Les Cardinaux Sirlet & Caraffe, Flaminius Nobilius, Pierre Morin, & les autres Sçavans Critiques qui ont eu soin de l'Edition de Rome, se sont proposez de nous donner la Version des Septante la plus correcte qu'ils pourroient : ils n'avoient garde de se borner à copier servilement le Manuscrit du Vatican, quoiqu'ils le jugeassent assez ex-

cellent pour en faire le fonds de leur Edition. Mr. Grabe en uſe comme eux : il veut à la verité imprimer le Manuſcrit Alexandrin, mais il promet d'en corriger les fautes, de marquer les changemens & les Additions qu'on y a inſerées, & ſur tout d'en remplir les lacunes : & c'eſt dans l'Edition Romaine qu'il prend ordinairement de quoi les remplir. Il eſt vrai qu'il promet auſſi d'avoir ſoin que le Texte ſe diſtingue à l'œil par un plus gros caractere, des corrections & des ſupplemens, & que les changemens ſoient remarquables par des Aſteriſques. Le nouvel Editeur a joint à ſa Lettre au Docteur Mill trois Eſſais : les deux premiers contiennent les trois premiers Chapitres de la Geneſe avec quatre ſortes de Notes. Les premieres Notes ſont ſur les Leçons differentes de l'Exemplaire Alexandrin, & plus conformes à l'Hebreu. Les ſecondes ſur les avantages du Texte Alexandrin par deſſus les autres Editions des Septante. Les troiſiémes ſur les Leçons ou corrections moins importantes. Les dernieres ſur les fragmens des anciennes Verſions differentes de la Verſion dite des Septante. Dans le 3^e^. nôtre Sçavant Critique remplit quelques lacunes de la Verſion du Prophete Jeremie. Dans ces trois Eſſais il propoſe aux Doctes differentes manieres d'imprimer ſon Edition, & demande leur avis. On doit le preſſer de l'achever : elle ne ſçauroit être que très-utile à ceux qui travaillent ſur l'Ecriture.

Il y a déja six Tomes imprimez du vaste Recueil de tous les Traitez que les Rois d'Angleterre ont faits avec les autres Princes depuis l'an 1107. jusqu'à present. Mr. Thomas Rymer a entrepris par ordre de la Princesse de Dannemark cette Collection, qui sera de 15. Volumes sous ce Titre :

Fœdera, Conventiones, Litteræ, & cujuscunque generis Acta Publica, inter Reges Angliæ & alios quosvis Imperatores, Reges, Pontifices, Principes, vel Communitates; ab ineunte sæculo duodecimo, vel ab anno 1107. *ad nostra usque tempora, habita aut tractata.*

Ex Autographis infra Secretiores Archivorum Regiorum Thesaurarias, per multa sæcula reconditis, fideliter excripta.

In lucem missa de mandato Reginæ, accurante Thomâ Rymer ejusdem Serenissimæ Reginæ Historiographo.

Mr. Keith a donné au Public une Relation de son *Voyage depuis la nouvelle Hampshire jusqu'à Caratuk dans le Continent de l'Amerique Septentrionale.*

On continuë d'imprimer à Cambridge les meilleurs Auteurs Latins. Mr. Davis a eu soin de l'Edition de Cesar. *C. Julii Cæsaris quæ extant omnia ex recensione Davisii Colleg. Reg. Cantabr. Socii, cum ejusdem animadversionibus, ac notis Pet. Ciaconii, Fr. Hottomanni, Joan. Brantii, Dyonisii Vossii, & aliorum. Accessêre metaphrasis græca Lib. VII. de Bello Gallico, nec non indices necessarii, in* 4°.

DE HOLLANDE.

Mr. Jennet n'a point été découragé par le mauvais ſuccés de tant de beaux eſprits de la Secte de Calvin, qui ont entrepris de rendre ſupportable la Verſion des Pſeaumes qu'on chante dans leurs Temples. Mrs. Conrart & de la Baſtide, ne s'étoient attachez qu'à conſerver la même meſure de Vers, & ils avoient crû avec raiſon, qu'il falloit s'écarter du tour & des penſées de Marot, & de Beze, pour faire une Verſion convenable à la Majeſté des Cantiques ſacrez.

Mr. Jennet a ſuivi une autre route, il s'eſt preſque par tout attaché ſervilement à la lettre de l'ancienne Verſion, il ne s'eſt permis de changement qu'à l'égard des expreſſions qui ont vieilli : ſoit que cette ſervitude lui ait imposé trop de contrainte, ſoit qu'il manque de ce beau feu qui fait les Poëtes, & que le zele & la bonne intention ne donnent point, ſa Traduction eſt reſtée fort au-deſſous du mediocre.

Mr. Baſnage le Miniſtre a heureuſement achevé un Ouvrage important : c'eſt *l'Hiſtoire des Juifs depuis le commencement du Regne d'Herode juſqu'à preſent*, *en cinq Tomes in* 12. *à Rotterdam chez Reinier Leers.*

Le Sçavant Auteur s'étoit d'abord propoſé de continuer Joſephe, & de commencer ſeulement à la ruïne de Jeruſalem par

Titus : il a cru depuis qu'il etoit necessairè de remonter jusqu'au commencement du regne d'Herode, pour donner une idée plus juste de l'état où se trouvoient les Juifs quand le Messie vint au monde : son premier Tome entre dans un détail curieux sur les Sectes qui partageoient alors les Juifs, les Samaritains, les Sadducéens, les Pharisiens, les Esseniens, les Herodiens.

Le second Tome comprend l'Histoire des Patriarches de la Judée, des Chefs de la Captivité, des differens ordres de Docteurs Thalmudistes, Pyrrhoniens, Excellens, Cabalistes, Oiseux.

Le troisiéme Tome traite des Dogmes des Juifs modernes, explique le Systeme de leur Religion, & les Ceremonies qui sont en usage parmi eux.

Le quatriéme Tome est employé à suivre les Juifs dans leurs dispersions, depuis la ruïne de Jerusalem jusqu'au septiéme siécle.

Le cinquiéme Tome conduit l'Histoire de ce Peuple infortuné jusqu'à l'an 1700.

Mr. Basnage a eu besoin de toute la netteté de son esprit & d'un travail infatigable, pour débroüiller toutes les bizarres rêveries des Rabbins : ceux qu'il exempte de la lecture ennuyeuse de leurs miserables écrits lui sont extremément obligez. Voici un autre Livre qui apprend aux Interpretes de l'Ecriture à se passer des Fables Judaïques.

Entretiens sur les differentes Methodes d'expliquer l'Ecriture & de prêcher, de ceux

qu'on appelle Cocceiens & Voetiens dans les Provinces Unies, avec un portrait des Hebraïzants, à Amſterdam chez Zacharie Chaſtelain.

Les Cocceiens trouvent par tout du myſtere & de l'allegorie : il n'y a nul fait, nulle circonſtance rapportée dans l'Ecriture, qui entre leurs mains ne ſe change en figure prophetique du Meſſie. *Les Voetiens* tombent dans l'excés oppoſé, & ils ne reconnoiſſent point de figure que dans les endroits où l'Ecriture même oblige d'en reconnoître : ils ne veulent pas qu'on entre dans les myſteres obſcurs du Texte ſacré, & ſelon eux un Interprete, un Predicateur doit s'attacher uniquement aux regles de morale que la parole de Dieu enſeigne clairement. Pour les *Hebraïzans* ce ſont les adorateurs des Rabbins, qui vont chercher dans les écrits de ces Docteurs aveugles des lumieres ſur l'Ecriture, & qui adoptent avec empreſſement les opinions Juifves, qui n'ont pour fondement que la facilité qu'ont les Auteurs Juifs à inventer des fables, pour ſortir des difficultez où le défaut d'érudition les embarraſſe. Que peut-on apprendre chez des Auteurs ignorans dans leur propre Hiſtoire, & qui debitent avec confiance les contes les plus ineptes, qui donnent de Dieu des idées plus indignes que celles de la populace idolatre ? Ceux qui cherchent dans ces Auteurs la veritable intelligence de l'Ecriture, ſe met-

tent sur les yeux le voile qui, selon l'Apôtre, cache aux Juifs le sens des Oracles sacrez.

Luethmans a donné une nouvelle Edition de l'Oraison, dans laquelle Dion Chrysostome a prétendu montrer, que la prise de Troye est une fiction. Le Sophiste Grec a voulu se signaler par un paradoxe qu'il établit foiblement. La prise de Troye est un fait si generalement reconnu, qu'il auroit fallu pour le rendre douteux des démonstrations Historiques.

Melchisedech est une ènigme qui a déja occupé beaucoup de Sçavans. Les uns ont prétendu que c'étoit le Verbe ; d'autres que c'étoit Sem ; d'autres ont eu assez bonne opinion de Cham très-décrié parmi les Interpretes, pour en faire le Prétre du Tres-Haut. L'opinion la plus commune & la plus raisonnable, ne voit dans Melchisedech qu'un Roy Chananéen juste & Religieux, qui joignoit à la Royauté le Sacerdoce du vrai Dieu. Mr. Hulsius n'a pas crû l'énigme expliquée, il propose un sentiment qui surprendra. Melchisedech est selon lui Enoch revenu sur la terre du tems d'Abraham. Vous voudrez apparemment des preuves avant que d'embrasser cette nouvelle opinion. Le Livre de Mr. Hulsius vous fournira beaucoup d'allusions & de citations ; je ne sçai si vous les passerez pour des preuves de bon alloy. Nôtre Auteur ne se contente pas de trouver Melchisedech dans Enoch, il y trouve Annacus,

Inachus, le Thammus des Egyptiens, le Zoroaſtre des Perſes, Atlas, Neptune, & Bacchus.

Melchiſedechus unâ cum parente ex tenebris tum Scripturæ ſacræ, tum fabuloſæ Gentilitatis emergens & caput protollens, operâ & ope Henrici Hulſii ſacrarum Litterarum Profeſſoris. Accedit affinis Digreſſio ad ſpecimina potiora alia Gentilium fabuloſa.

Il a paru un autre Livre dans le même goût d'une érudition peu ménagée, c'eſt l'Hiſtoire du Paradis terreſtre : *Joannis Markii Hiſtoria Paradiſi illuſtrata Libris quatuor.* Il y a 25 ans que l'Auteur avoit commencé cet Ouvrage, il pouvoit en fruſtrer le Public ſans être obligé à aucune reſtitution. Le premier Livre eſt une Compilation des deſcriptions qu'on a déja vûës du Paradis terreſtre : les trois autres ſont pleins de queſtions Théologiques traitées ſelon les idées des Calviniſtes.

DE PARIS.

Mr. de Brueys fait imprimer *un Traité de l'obéïſſance que l'on doit aux Souverains en matiere de Religion* : il travaille ſur de bons memoires *à l'Hiſtoire des Fanatiques de Languedoc appellez les Camiſards.*

Il manquoit au nouveau Thermometre de Mr. Nuguet de pouvoir être tranſporté facilement dans les païs éloignez. Mr. Nuguet a remedié à cet inconvenient en rac-

courcissant le Thermometre des deux tiers ; en sorte qu'il l'a reduit à la longueur d'un pied. L'Auteur a eu l'honneur de le presenter en cet état à Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui l'a reçû très-favorablement. Il est glorieux à Mr. Nuguet d'avoir ainsi perfectionné sa premiere découverte, & de l'avoir renduë communicable aux païs étrangers, & propre à donner plus d'exactitude à des observations importantes : pour réüssir il a fallu qu'il ait pris des proportions differentes des premieres.

Ce Thermometre est celui que l'Auteur a cy-devant rendu public : il se vend à Paris chez Pierre de Ville Emailleur du Roi, ruë Saint Martin vis à vis la ruë aux Ours.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Avril 1707.

ART. XXXVIII. *ODes de M. D.***. avec un Diſcours ſur la Poëſie en general, & ſur l'Ode en particulier.* Page 563

ART. XXXIX. Eccleſia Pariſienſis vindicata, adverſus R. P. Bartholomæi Germon duas Diſceptationes de antiquis Regum Francorum Diplomatibus. *L'Egliſe de Paris défenduë contre deux Diſſertations du P. Germon touchant les anciens Diplomes de nos Rois.* pag. 582

ART. XL. *Hiſtoires univerſelle traduite du Latin de P. Turſelin Jeſuite, avec des Notes ſur l'Hiſtoire, la Fable, & la Geographie.* pag. 592

ART. XLI. *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſix premiers ſiecles &c. Tome dixiéme, par Mr. le Nain.* pag. 601

ART. XLII. *Diſcours prononcé à la premiere Aſſemblée publique de la Societé Royale des Sciences de Montpellier le 10e. Decembre 1706. par Mr. de Plantade.* pag. 621

ART. XLIII. Linguarum veterum Septentrionalium Theſaurus &c. *Treſor des anciennes Langues Septentrionales par Georges Hickes.* pag. 637

Art. XLIV. Homilia Sanctissimi Domini nostri Clementis XI. Pont. Max. habita in Die natali Christi &c. *Homelie de N. S. P. le Pape Clement. XI. prononcée à Rome le jour de Noël.* 1706. pag. 656

Art. XLV. *La même Homelie en François.* page 663

Art. XLVI. *L'Incredulité des Déïstes confonduë, par Mr. Bastide Predicateur ordinaire du Roy.* pag. 670

Art. XLVII. *Memoires sur la Vie & les Ouvrages de feu Mr. Bayle.* pag. 693

Art. XLVIII. *Observation de l'Eclipse du Soleil du 12e. May 1706. faite à Breslaw dans le College des Jesuites.* pag. 706

Art. XLIX. *Explication d'une Medaille fort singuliere de l'Empereur Claude le Gothique.* pag. 708

Art. L. *Extrait d'une Lettre sur l'époque de la naissance de Saint Gregoire de Nazianze.* pag. 711

Art. LI. *Lettre de Mr. de Voolhouse sur l'usage de la Pierre divine pour les maladies des yeux.* pag. 726

Art. LII. *Nouvelles Litteraires.*

De Prague. pag. 737

De Hambourg. pag. 739

d'Angleterre. pag. 741

De Hollande. pag. 745

De Paris. pag. 749

Fin de la Table.

Errata du mois d'Avril 1707.

PAge 589. l.17. *lisez* qu'Helgaldus.
p.591. l.1. *l.* Abbon.
p.595. l.19. *l.* Tables.
p.603. l.11. *l.* par Saint Ambroise.
l.12. *l.* & par Saint Augustin.
p.616. l.4. 46 ans, *l.* 64 ans.
p.617. l.3. *l.* s'en sont servi.
p.619. l.22. *l.* Pammaque.
p.644. l.15. *l.* d'Henry.
p.645. l.26. les, *l.* ces.
p.716. l.19. *l.* hær.59.
l.20. *l.* reproche.
p.728. l.11. *l.* Hartman attribuent.
p.736. l.4. *l.* *peta.*
p.748. l.3. *l.* Luchtmans.
p.750. l.13. *l.* & celui.
l.14. *l.* se vendent.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

May 1707.

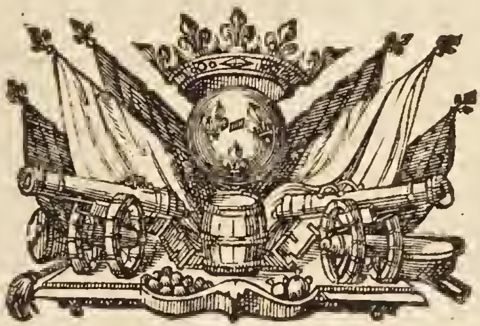

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

May 1707.

ARTICLE LIII.

SUITE DE L'EXTRAIT du Livre de Mr. Baſtide intitulé l'Incredulité des Déiſtes confonduë, dont on a donné la premiere partie dans le mois précedent.

NOus avons donné le plan de l'Ouvrage que Mr. Baſtide a voulu oppoſer à l'incredulité. Il faut maintenant faire connoître par trois exemples, comment nôtre Auteur ſçait manier les preuves de la veri-

té de la Religion. Il ne ſe borne pas à copier ce que les autres ont dit avant lui : il creuſe, il penetre, il invente, & ſon explication des Propheties d'Iſaïe & de Malachie paroît plus claire & plus juſte, que tout ce que nous avions ſur ces deux importans paſſages de l'Ancien Teſtament. Nous y avons joint la preuve tirée de la Reſurrection de Jesus-Christ: elle nous paroît pouſſée avec plus de force & de préciſion qu'on n'a encore fait.

Explication de la Prophetie d'Iſaïe ; Chap. VII. Verſ. 14.

Il s'agit principalement de ces mots, *Une Vierge concevra & enfantera un Fils qui s'appellera* Emmanuël, *c'eſt à dire, Dieu avec nous.* Les Juifs pour affoiblir cette Prophetie lui donnent une interpretation forcée. Ils diſent que la Vierge dont parle le Prophete n'étoit autre que ſa propre femme, & que le prodige qu'il promit de la part de Dieu étoit de délivrer le Royaume de Juda de la fureur des Rois de Syrie & d'Iſaël, qui s'étoient liguez pour le détruire ; & de les

perdre eux mêmes, avant que l'enfant que la Propheteſſe alloit concevoir, ſçût appeller ſon pere & ſa mere par leur nom. Les Juifs établiſſent leur opinion ſur le commencement du Chapitre huitiéme d'Iſaïe. Ce qui fait qu'ils rencontrent ſi mal, c'eſt qu'ils confondent la Vierge dont il eſt parlé au Chapitre ſeptiéme, avec la femme d'Iſaïe dont il eſt fait mention, ſous le nom de Propheteſſe, dans le Chapitre huitiéme. Ils confondent encore par une erreur auſſi groſſiere l'Emmanuël Fils de la Vierge, avec Maharſchalal Haſbaz fils de la Propheteſſe. Il eſt ſurprenant que les Juifs ne trouvent que deux perſonnes, où le Prophete en diſtingue quatre par leurs qualitez & leurs noms differens. L'enfant de la Propheteſſe eſt donné en ſigne à la Maiſon de David, pour l'aſſurer de la délivrance prochaine du Royaume de Juda contre la puiſſante Ligue de Raſin Roy de Syrie, & de Phacée Roy d'Iſraël, qui venoient pour aſſieger Jeruſalem; & l'un & l'autre évenement, ſçavoir la délivrance de Ju-

da, & la naiſſance de cet enfant, ont été donnez pour l'aſſurance de la Naiſſance du Meſſie d'une Mere Vierge. C'eſt ce que l'Auteur prouve en ces termes :

Il eſt ſurprenant que dans une Prophetie, où les qualitez des perſonnes ſont ſi bien diſtinguées, on puiſſe prendre le change. Le Prophete parle d'abord dans le Chapitre ſept, d'une Vierge qui doit concevoir & enfanter un fils dans ſa Virginité, *Ecce Virgo concipiet & pariet filium*. C'eſt en cela que conſiſte le prodige que Dieu promet au monde. On ne peut pas naturellement concevoir, moins encore enfanter ſans ceſſer d'être Vierge. Cependant la Vierge du ſeptiéme Chapitre d'Iſaïe doit faire l'un & l'autre, c'eſt à dire concevoir & enfanter ſans ceſſer d'être Vierge. *Virgo concipiet & pariet.* La Propheteſſe du 8e. Chapitre n'étoit point Vierge: ſa qualité de Propheteſſe eſt une preüve qu'elle étoit femme du Prophete; elle n'étoit donc pas Vierge, mais ſeulement la femme d'Iſaïe. Il paroît même par la lecture du 3e.

verſet du 7e. Chapitre, qu'elle étoit mere de pluſieurs enfans : nous y liſons en effet, que lorſque Dieu ordonna à Iſaïe d'aller au-devant d'Achaz pour le raſſurer, Dieu lui dit de prendre ſon fils Jaſub, qui ſeul lui reſtoit de pluſieurs autres qu'il avoit eûs de ſa femme. Ainſi la Propheteſſe dont il eſt parlé dans le 8e. Chapitre eſt bien differente de la Vierge qu'Iſaïe promet dans le ſeptiéme, comme un grand prodige. Il y a dans le Texte original le mot, *Alma*, qui ſignifie une jeune fille, gardée avec ſoin, une fille fort retirée & cachée à la vûë des hommes : ce qui ne convient point à la Propheteſſe, qui étoit fort âgée hors d'état d'avoir des enfans, & engagée par ſon mariage dans le commerce du monde.

Il n'y a qu'à conſulter la Chronologie ; on trouvera que dans le tems de cette Prophetie le Prophete étoit âgé d'environ 70 ans, qui eſt un âge d'infirmité ſuivant l'expreſſion de David : puiſque ce fut la 4e. année du Regne d'Achaz, & qu'ainſi il y avoit 46 ans qu'Iſaïe prophetizoit,

ayant commencé ce miniſtere l'an 25. du Regne d'Ozias Roy de Juda. Le grand nombre d'enfans, que ce Prophete avoit déja eus, ſa prudence & ſa ſageſſe perſuadent, qu'il avoit épouſé une femme proportionnée à ſon âge : Ainſi la Propheteſſe ſe trouvoit fort avancée en âge; & par conſequent hors d'état d'avoir des enfans: & c'eſt à quoi on n'a pas fait aſſez d'attention juſqu'à preſent. On ne peut pas dire qu'Iſaïe ait eu deux femmes, & que dans ſa vieilleſſe il ait épouſé une jeune fille: ſi cela étoit l'Ecriture, qui rapporte le nombre des femmes d'Abraham, de Jacob, de David n'auroit pas omis cette circonſtance de la vie d'Iſaïe : ainſi dans une matiere ſi importante, il n'eſt pas permis d'avancer ſans preuves un fait de cette conſequence.

Mais, diſent les Rabbins, la Mere de Jesus-Christ, qui n'a paru que près de huit cens ans après dans le monde, ne peut pas être ce prodige que Dieu fit alors, pour raſſurer la Maiſon de David. Car comment lui auroit-il pû faire ſentir ſa protection

par un ſigne qui ne devoit arriver, que pluſieurs ſiecles après ? ne faut-il pas que le ſigne précede la choſe ſignifiée, & que la figure qui doit ſervir de gage d'un prompt ſecours devance la délivrance ? Mais par la même raiſon l'enfant de la Propheteſſe vient auſſi trop tard : puiſque l'Ecriture Sainte rapporte que dans cette même année, durant le cours de cette même campagne, Teglatphalazar Roy des Aſſyriens vint au ſecours du Roy de Juda, attaqua les deux Rois liguez, défit l'armée des Syriens, & que Phacée fut tellement affoibli par le mauvais ſuccès de cette expedition, qu'Oſée le tua; ce qui arriva l'an 4^e^. du Regne d'Achaz. Ainſi le Royaume de Juda fut en ſûreté, avant que l'enfant de la Propheteſſe parût dans le monde; & par conſequent le prodige, que les Rabbins ſuppoſent, n'eſt pas celui que le Prophete exprime par ces paroles : *Propter hoc dabit vobis Dominus ſignum : Ecce Virgo concipiet & pariet filium.*

Quel prodige y auroit-il eu, que la Propheteſſe eut conçû un fils aux

premieres approches du Prophete ſon epoux, ſi elle avoit été jeune? Il n'y a rien en cela de prodigieux. Il eſt fort naturel même qu'un jeune homme de dix-neuf ans ſçache diſtinguer le bien & le mal. Or l'enfant de la Propheteſſe avoit cet âge, quand Samarie fut ſubjuguée, & le Royaume d'Iſraël rendu tributaire des Rois des Aſſyriens : ce qui eſt arrivé l'an 3283. Qu'on ne cherche donc point dans l'accouchement de la Propheteſſe du Chapitre 8e. le prodige promis dans le Chapitre 7e. d'Iſaïe. On ne peut le trouver que dans le Chapitre premier de Saint Luc, *Une Vierge concevra & enfantera un Fils qui s'appellera Emmanuël*, dit le Prophete Iſaïe. *Vous concevrez & enfanterez un Fils*, dit l'Ange à la Vierge Marie. *Son Empire*, dit Iſaïe, *s'étendra de plus en plus, & la paix qu'il établira n'aura point de fin : il s'aſſeyera ſur le trône de David, & il poſſedera ſon Royaume pour l'affermir dans l'équité, & dans la juſtice depuis ce tems juſques à toûjours. Celui qui naîtra de vous*, dit l'Ange à la Vierge Marie, *ſera appellé le Fils de Dieu*,

le Seigneur lui donnera le Trône de David ſon pere : il regnera éternellement ſur la Maiſon de Jacob, & ſon Regne n'aura point de fin.

Cette parfaite conformité qui ſe trouve entre l'Evangile & la Prophetie, perſuade qu'Iſaïe dans le Chapitre 7e. n'avoit en vûë que Marie, & que l'Enfant JESUS dans le Chapitre 9e. puis qu'entre toutes les femmes il n'y a eu, & n'y aura jamais, que la ſeule Marie qui ait conçû par la vertu du Saint Eſprit, & qui ſoit demeurée Vierge après ſon enfantement ; & que JESUS-CHRIST qui puiſſe être appellé *Emmanuël*, c'eſt à dire Dieu avec nous ; puis qu'entre tous les enfans des hommes, il n'y a que JÉSUS-CHRIST qui ſoit *Fils de Dieu & Dieu lui-même, Prince de la paix & Pere du ſiecle futur*, ſuivant les termes de la Prophetie & de l'Evangile.

Mais, dira-t'on, quelle liaiſon a la Naiſſance du Fils d'une Vierge avec la naiſſance du fils de la Propheteſſe? Il s'agit de donner à Achaz un ſigne qui le raſſure dans le peril où le met l'entrepriſe des Rois d'Iſraël & de

Syrie. C'est la naissance du fils du Prophete né d'une mere sterile à cause de son grand âge, qui est ce signe : Il est donc inutile de parler de la Naissance du Messie. La réponse est aisée : le Prophete parle de la Naissance future du Messie, pour montrer que Juda dont il doit naître ne sera pas détruit ; & pour assurer Achaz & son Peuple, qu'une Vierge enfanteroit le Messie, il leur promet, dit nôtre Auteur, deux signes presens, la conception miraculeuse d'un enfant par la Prophetesse déja fort âgée, & la délivrance du Royaume d'Israël, avant que l'enfant sçache appeller son pere & sa mere par leur nom. Et aussi-tôt le Prophete, pour mettre le Peuple en possession de ces deux experiences, prend deux témoins fidelles, Urie Sacrificateur, & Zacharie fils de Barachie, pour certifier à toute la Maison de David la fecondité de la vieillesse de sa femme.

C'est par un semblable signe que l'Ange Gabriel persuada à Marie, qu'elle pouvoit devenir Mere sans cesser d'être Vierge, en lui alleguant

la fecondité de sa Cousine Elizabeth, nonobstant la sterilité de sa vieillesse avancée : n'étant pas plus difficile à Dieu de rendre feconde une Vierge qu'une vieille femme, *Quia apud Deum non erit impossible omne Verbum.*

Ainsi comme il y a deux femmes dans cette Prophetie, la Vierge, & la Propheteſſe, il faut auſſi distinguer neceſſairement deux enfans ; l'un appellé *Emmanuel* ; l'autre *Accelera spolia detrahere, festina prædari.* La conception extraordinaire de celui-ci, est donnée pour signe de la conception de celui-là ; & la délivrance prochaine de Juda est promise & executée, pour établir la certitude de la délivrance future de tout le Genre humain par le Messie.

Tout ceci est si conforme à l'Histoire & au Texte de la Prophetie, que quand l'accompliſſement de la premiere prédiction fut arrivé, c'est à dire quand l'enfant de la Propheteſſe fut né, & que le peuple se vit entierement en sureté par la mort de Rasin Roy de Syrie, & de Phacée Roy d'Israël, qui arrivérent

avant que l'enfant de la Propheteſſe ſçût *appeller ſon pere & ſa mere par leur nom.* Quand, dis-je, Iſaïe eut mis Achaz & ſon Peuple, dans la poſſeſſion entiere de ces deux experiences prodigieuſes, qu'il leur avoit promiſes pour établir la certitude de la naiſſance miraculeuſe du Meſſie d'une Vierge, il leur en parla avec autant de certitude, que ſi elle étoit déja arrivée : *Un petit enfant, dit-il, nous eſt né, un fils nous a été donné, il ſera appellé admirable, le Conſeiller, le fort, Dieu, le pere du ſiécle futur, le prince de la paix : ſon Empire s'étendra de plus en plus & il n'aura point de fin : il s'aſſeyera ſur le trône de David, & il poſſedera ſon Royaume pour l'affermir à jamais dans l'équité & la juſtice.* Il eſt évident que le Fils de la Propheteſſe n'a jamais porté aucune de ces qualitez, qui conviennent toutes à JESUS-CHRIST, comme nous ferons voir dans la ſuite ; & par conſequent il ne faut point confondre ces deux enfans, aprés que le Prophete a pris tant de ſoin de les diſtinguer dans ſa Prophetie.

Iſaïe appelle ſon fils, *Accelera ſpo-*

lia detrahere, festina prædari. Hâtez-vous de prendre les dépoüilles, prenez vîte le butin: nom que Dieu même lui imposa, pour marquer qu'il se hâteroit de châtier le Roi d'Israël, de faire ravager ses Etats, & d'enlever les dépoüilles de Samarie par les Assyriens. En effet Phacée Roi d'Israël fut tué à la fin de cette campagne par Osée, qui fut rendu lui-même tributaire des Assyriens, & enfin amené captif en Babylone, & tous ces malheurs, qui ont détruit entierement le Royaume d'Israël, arrivérent dans l'espace de dixneuf ans.

Le Prophete ne s'est pas contenté de distinguer les deux enfans dont il parle, par les differens noms que Dieu leur impose, & par les titres augustes qu'il attribuë à celui de la Vierge; mais encore par les ennemis ausquels il les rapporte dans la Prophetie, avant que l'enfant sçache choisir le bien & rejetter le mal, les deux pays que vous détestez à cause de leurs deux Rois seront abandonnez. *Antequam sciat puer reprobare malum & eligere bonum, derelinque-*

tur terra quam tu deteſtaris à facie duorum Regum ſuorum.

Ces paroles étant rapportées à l'enfant de la Propheteſſe, marquent la déſolation de la Syrie, & la ruine du Royaume de Samarie, de la maniere que nous l'avons expliqué: mais étant rapportées à l'enfant de la Vierge, elles marquent la fin, tant des Rois de Juda, que des Rois d'Iſraël, qui eſt arrivée avant que ce divin Enfant ait atteint l'âge, où l'on eſt en état de faire le diſcernement des viandes, & de diſtinguer le bien d'avec le mal. Car il eſt à remarquer, qu'après que le Prophete eut prédit les malheurs qui devoient arriver aux Rois d'Iſraël & de Syrie, il ajoute, & le Seigneur fera venir ſur vous, ſur vôtre Peuple, & ſur la maiſon de vôtre pere des tems ſi malheureureux, qu'on n'en aura jamais vû de ſemblables. Dieu vouloit bien proteger le Royaume de Juda contre le Roi d'Iſraël, qui le vouloit détruire; mais il vouloit punir Achaz, qui étoit un impie, & ſon Peuple, qu'il avoit fait apoſtaſier: Voilà pourquoi il les avertit ici,

qu'aprés les avoir protegez contre leurs ennemis, qui s'étoient liguez pour les perdre ; il se reservoit un tems pour les châtier eux-mêmes très-severement par les Rois des Assyriens. Ainsi les châtimens dont il les menace ici, ne peuvent avoir aucun rapport avec l'enfant de la Prophetesse; puisqu'il est né au commencement de l'année 3265. & que les Rois de Juda n'ont été punis, emmenez captifs en Babylone, que l'an 3398.

Comme les Prophetes selon la pensée de Saint Augustin, en marquant les choses presentes ont en vûë les futures, Isaïe nous a voulu marquer ici, de quelle maniere l'Oracle du Patriarche Jacob, devoit s'accomplir avant la venuë du Messie. Ce n'étoit pas seulement le Sceptre du Juda, mais encore celui d'Israël, qui devoit être enlevé avant la venuë du Messie. Jacob ayant établi Juda Roi de ses freres, & lui ayant assujetti toute sa maison, la separation qui avoit été faite des dix Tribus sous Roboam, n'empêchoit pas que le Royaume d'Israël ne fut compris

dans la Prophetie & ſous le Sceptre de Juda ; & par conſequent il falloit pour ôter toute ſorte d'équivoque qu'il fût détruit à la venuë du Meſſie. Ainſi le Prophete, en parlant à la maiſon de David de la ruine de deux Rois, qui devoient perir avant que l'enfant fut en âge de diſcerner le bien & le mal, entendoit parler de la fin & de l'entiere deſtruction du Roi de Juda & du Roi d'Iſraël avant la venuë du Meſſie : ce qui eſt arrivé en effet avant la naiſſance de JESUS-CHRIST.

L'explication de la Prophetie de Malachie Chapitre I.

L'explication de la Prophetie de Malachie n'eſt pas moins heureuſe ni moins éloquente. *Depuis l'extremité de l'Orient*, dit le Prophete, *juſqu'au Couchant mon nom ſera celebre parmi les Nations ; parce qu'on connoîtra la grandeur de ma Majeſté par l'excellente de l'Hoſtie, qui me ſera offerte dans tous les lieux : ainſi ma gloire, dit le Seigneur, éclatera & ſera grande parmi tous les Peuples de la terre. Ab ortu enim*

ſolis uſque ad occaſum magnum eſt nomen meum iu gentibus, & in omni loco ſacrificatur & offertur nomini meo oblatio munda: quia magnum eſt nomen meum in Gentibus, dicit Deus.

Nous voyons l'accompliſſement de cette Prophetie dans l'établiſſement de la nouvelle Alliance, qui a été cimentée par le ſang de JESUS-CHRIST. Nous apprenons que la veille de ſa Paſſion, en vertu de ſon Sacerdoce éternel ſelon l'ordre de Melchiſedech, il offrit du pain & du vin, & laiſſa à ſon Egliſe le pouvoir de renouveller dans tous les les lieux du monde, ſous ces mêmes eſpeces, juſques à la fin des ſiecles, d'une maniere non ſanglante, le ſacrifice ſanglant qu'il devoit offrir le lendemain ſur le Calvaire; afin d'appliquer aux hommes le merite de ſa Paſſion: ſacrifice capable d'appaiſer la colere de Dieu, puiſque c'eſt le ſang d'un Dieu qui eſt offert à ſa juſtice; & de ſanctifier tous les hommes, puiſque c'eſt l'Agneau de Dieu qui ôte les pechez du monde, qui eſt immolé: Sacrifice par conſequent de bonne odeur;

puiſque l'excellence de l'Hoſtie qui eſt offerte, eſt proportionnée à la Majeſté ſuprême qui la reçoit ; & que les ames qui ſe nourriſſent de ce pain celeſte, reçoivent un gage aſſuré de l'immortalité bienheureuſe.

Je parle ici un langage que les Déïſtes ignorent ; puis qu'il ne peut être entendu, que de ceux qui ont reçû le don de la Foi. Si les Juifs ne le comprirent pas, lorſque JESUS-CHRIST le leur expliqua, comment nous comprendront-ils, lorſque nous le repetons, nous qui n'avons ni le don de perſuader les eſprits, ni celui de faire des miracles ? mais pour être ignoré des incredules, en eſt-il pour cela moins veritable ? & ſuppoſé que le Meſſie promis ne ſoit autre que JESUS-CHRIST, peut-on douter de la verité de ce qu'il a repeté ſi ſouvent à ſes Diſciples, & de ce qu'il a fait lui-même en preſence de ſes Apôtres ? Que dis-je ? le Sacrifice ſanglant du Calvaire, qui ſe renouvelle ſi ſouvent tous les jours d'une maniere non ſanglante, & par tout où il y a des Chrétiens, n'eſt-il pas une preuve

ſenſible, que JESUS-CHRIST eſt le veritable Meſſie ; & que c'eſt du Sacrifice de ſon Corps tel qu'il eſt offert ſur nos Autels, que le Prophete Malachie parle, quand il dit : *Depuis le lever du Soleil juſqu'au couchant, mon nom eſt grand parmi les Nations, & l'on me ſacrifie en tous lieux, & l'on offre à mon nom une oblation toute pure ?*

Ce n'eſt qu'une ſeule Hoſtie, qui eſt offerte, & cette Hoſtie eſt pure & offerte dans un million d'endroits differens, depuis l'extremité de l'Orient juſqu'à l'Occident. Comment donc cette Hoſtie peut-elle être offerte dans un lieu, pendant qu'on ſacrifie ailleurs dans pluſieurs endroits très-éloignez les uns des autres, ſi elle eſt unique & ſinguliere dans ſon eſpece ? & comment ſubſiſte-t'elle pour faire durer ce Sacrifice miraculeux juſqu'à la fin des ſiécles, ſi dans chaque Immolation elle eſt conſumée ? C'eſt pourtant ce que le Prophete Malachie a prédit devoir arriver & s'executer parmi les Nations, pour faire connoître la puiſſance de Dieu, & la mag-

nificence du Redempteur : & c'est ce que la Foi nous apprend s'executer tous le jours sur nos Autels ; puisque nonobstant la singularité de l'Hostie, elle se represente & se reproduit en même tems en mille endroits differens, & que la consommation qu'on fait du Sacrifice, n'empêche pas qu'elle ne subsiste toûjours dans son entier & sans aucune diminution, pour glorifier toûjours Dieu de nouveau, & pour sanctifier les ames qui ont le bonheur d'y participer.

Demonstration de la verité de la Religion Chrétienne, par la Resurrection de Jesus-Christ.

Nous ne pouvons omettre ce que l'Auteur dit de la verité de la Resurrection de Jesus-Christ. Cet argument si solide & si rebattu, n'a peut-être jamais été proposé d'une maniere plus claire ni plus pressante.

Si les Princes des Prêtres & les Docteurs de la Loi n'avoient été trouver Pilate, pour lui representer

que cet Imposteur (c'est ainsi qu'ils appelloient le Sauveur) s'étoit vanté, que si on le faisoit mourir, il ressusciteroit le troisiéme jour après sa mort ; & qu'il falloit prévenir cette erreur, en faisant garder le sepulchre, de peur que ses Disciples ne vinssent l'enlever, & ne publiassent ensuite qu'il étoit ressuscité ; si pour prévenir cet inconvenient les Juifs n'avoient obtenu du Gouverneur une compagnie de soldats, & n'avoient été eux-mêmes les poster au tour du sepulchre ; s'ils n'avoient seellé eux-même la pierre qui le couvroit ; s'ils n'avoient recommandé la vigilance aux gardes de peur d'être surpris ; si, dis-je, (c'est M. Bastide qui parle) les Chefs de la Synagogue n'avoient pris toutes ces précautions, ils auroient pû douter de la verité, & donner quelque couleur à tous les faux bruits qu'ils ont publiez dans la suite. Leurs démarches en effet démentent leurs paroles. Que dis-je ? leurs paroles servent à persuader la verité ; puisqu'en disant, que les Disciples l'ont enlevé pendant que les soldats dor-

moient, ils publient que le troiſiéme jour aprés ſa mort le Corps n'étoit plus dans le ſepulchre : ainſi leur défiance raſſure nôtre foi : plus ils ont apporté d'exactitude pour garder le ſepulchre, plus ils nous préparent de preuves qu'il en eſt ſorti : plus ils y ont mis de gardes, plus ils nous fourniſſent de témoins de ſa Reſurrection. La Providence ménageant leur malice, leur défiance, leur précaution, pour les faire ſervir à l'établiſſement & à la certitude de la Foi de ce Myſtere.

Cette conduite en effet perſuade, qu'il eſt arrivé de deux choſe l'une ; ou que les Diſciples l'ont enlevé, comme les Juifs le publient ; ou que Jesus-Christ eſt ſorti du tombeau par ſa propre vertu, ſuivant qu'il avoit été prédit par les Prophetes & par lui-même. On ne peut pas croire, qu'il ait été enlevé par pluſieurs raiſons inconteſtables & ſans repliques.

Pour l'enlever il ne falloit pas ſeulement ſurprendre, mais encore forcer le corps de garde. On n'a point dit que le corps de garde ait été for-

cé; parce qu'on a bien prévû que cette violence paroîtroit impossible, les Disciples foibles & timides n'en étant point capables. On a dit seulement qu'ils avoient surpris la vigilance des soldats, & que pendant qu'ils dormoient, les Apôtres ont fait cet enlevement : mais la discipline, qui s'observoit parmi les soldats Romains étoit inviolable, & les rendoit incapables de surprise; puisqu'ils changeoient les sentinelles de trois en trois heures, & qu'ils les relevoient quatre fois pendant la nuit : ainsi quelle apparence, qu'ayant été avertis qu'on vouloit les surprendre, & que n'ayant qu'une nuit à veiller, cent hommes se soient endormis tous à la fois, pendant qu'une partie se tenoit toûjours debout, & qu'une autre se préparoit à les relever, & que ce mouvement alternatif ne cessoit jamais parmi eux?

Quelques Déïstes, sentant le foible de cette supposition, ont crû avoir mieux rencontré, en disant que Jesus-Christ n'a point été crucifié; que Pilate pour appaiser le

tumulte, & arrêter la sedition qui commençoit à s'exciter parmi le Peuple, fit mourir un autre criminel à sa place, n'ayant pû se resoudre d'abandonner à leur fureur cet Innocent. Les Pharisiens & les Docteurs de la Loi n'avoient garde d'avancer ce fait, qui pouvoit être démenti par un million de personnes, qui avoient connu Jesus-Christ, & qui furent presens à sa mort: pendant que Pilate instruisoit ce procès dans le prétoire, les persecuteurs de Jesus-Christ étoient acharnez après lui, comme des lions affamez après leur proye sans jamais la perdre de vûë. Ils l'avoient toûjours sous leurs yeux, & après avoir arraché la sentence de sa condamnation, ils le firent crucifier sur le champ, & en plein midy, à la face de toutes les Nations; la Providence l'ayant ainsi ordonné, afin que personne ne doûtat de sa mort, quand dans la suite on prêcheroit sa Resurrection.

La seule chose qui auroit pû donner quelque couleur de vray-semblance à cet enlevement, ç'auroit

été de dire que les ſoldats ont été mieux payez pour dormir, que pour veiller, & que des gens qui ſont capables d'être faux témoins pour de l'argent, le ſont encore plus de contrefaire les dormans pour en gagner : mais tout le monde ſçavoit que les Diſciples n'en avoient point, & que par conſequent il leur étoit impoſſible d'en donner; n'ayant ni bien ni fortune, & ne ſubſiſtant que des aumônes qu'on leur faiſoit. Ainſi leur pauvreté, leur foibleſſe, leur timidité, & leur fuite, les rendoient également incapables de tenter cet enlevement.

D'ailleurs les Diſciples n'avoient aucun interêt, qui les pût porter à retirer du ſepulcre le corps de leur Maître. S'il avoit reſté ſur la Croix, ou expoſé ſur une roüe, on pourroit croire que l'attachement qu'ils avoient pour lui, les auroit pû porter à l'en retirer, pour lui donner la ſepulture. On voit aſſez ſouvent des exemples de cette humanité : mais ce motif ceſſoit pour les Apôtres; puiſque le corps de JESUS-CHRIST avoit été inhumé, &

qu'il reposoit dans le sepulcre.

Ce n'étoit pas ce motif (dit-on) qui a fait agir les Apôtres ; c'étoit de tromper la credulité du Peuple, en publiant une fausse Resurrection pour se faire valoir. Mais quel avantage pouvoient-ils esperer d'une fourberie, dont ils pouvoient être convaincus par tant d'endroits ? Quelle apparence qu'après avoir été trompez eux-mêmes, ils ayent voulu tromper les autres ; & s'exposer à une mort certaine, s'ils avoient été convaincus de fausseté ? On ne peut pas raisonnablement croire qu'ils ayent été trompez ; puisqu'un fait qui se rend sensible à la vûë, à l'oüye, à l'attouchement de plusieurs personnes, est incapable de jetter dans l'illusion.

La Resurrection de JESUS-CHRIST a été de cette nature : *Quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, & manus nostræ contrectaverunt de Verbo vitæ, vidimus & testamur & annuntiamus vobis.*

On ne peut pas dire non plus, que les Apôtres soient des trompeurs,

& des fourbes. Il n'eſt pas naturel de ſe vouloir rendre malheureux gratuitement. Le cœur de l'homme n'eſt fait que pour ſe rendre heureux. Il n'y a que la crainte ou l'eſperance qui le fait agir. Cependant ſi les Apôtres avoient été fourbes, ils auroient voulu ſe rendre malheureux, ſans eſperance de tirer d'autre avantage de leur fourberie, que des empriſonnemens, des tortures, des ſupplices, & une mort ignominieuſe. Les hommes ne ſont pas capables d'une pareille extravagance. Cette conduite repugne à la nature.

JESUS-CHRIST avoit prédit qu'il reſſuſciteroit trois jours après ſa mort. Sa prédiction n'étoit ignorée de perſonne. Ce que les Princes de la Synagogue dirent à Pilate, pour faire établir un corps de garde au tour du ſepulcre, en eſt une preuve manifeſte. Les Apôtres n'avoient pas moins d'interêt d'attendre l'évenement de cette promeſſe, que les Juifs avoient ſujet de la craindre. Ainſi loin de faire des efforts pour prévenir la Reſurrection de leur Maître, leur interêt étoit de l'atten-

dre avec confiance, & d'empêcher qu'on ne toûchât au ſepulcre, pour s'aſſurer d'un fait qui leur étoit ſi important. Ils le virent ſceller ſans inquietude. Ils eurent même de la joie, qu'on y établit un corps de garde, afin qu'il y eut plus de témoins de ce qui arriveroit. Il eſt vrai que les Gardes qui furent les témoins de ce miracle ont dit, après avoir été corrompus par argent, que pendant qu'ils dormoient, les Diſciples avoient enlevé du ſepulcre le Corps de leur Maître: mais les Apôtres ont dit le contraire, & que c'étoit Jesus-Christ lui-même, qui en étoit ſorti par ſa Toute-Puiſſance. A qui doit-on ajouter foi? Eſt-ce aux ſoldats qui ont été payez pour mentir? Eſt-ce aux Apôtres qui ont été perſecutez pour avoir dit & ſoutenu la verité? Eſt-ce aux ſoldats, qui dans le témoignage qu'ils rendent, diſent qu'ils ſe ſont endormis, & que dans leur ſommeil, l'enlevement dont eſt queſtion s'eſt executé? Eſt-ce aux Apôtres, qui affirment avoir vû, entendu, & touché le Sauveur depuis

qu'il est ressuscité? Quelle créance peut on ajouter à un fait, qui n'est certifié que par des gens endormis? par des gens qui ont les inclinations basses, serviles, & interessées, sur tout quand des personnes de probité & desinteressées assurent le contraire?

Ce qui acheve de convaincre les Pharisiens & les Docteurs de la Loi d'imposture, & de faire triompher la verité de la Resurrection de Jesus-Christ, ce sont ses apparitions souvent réïterées. Si la supposition des Pharisiens étoit veritable, & qu'il fût vrai que les Disciples eussent enlevé le Corps de leur Maître, ils l'auroient caché, & jamais personne ne l'auroit vû vivant après sa mort: mais la verité de la Resurrection de Jesus-Christ s'est manifestée, lorsqu'il s'est montré non seulement aux Apôtres, mais encore aux Disciples, s'étant fait voir à plus de cent personnes, tantôt en particulier, tantôt étant assemblez, & toûjours leur parlant, en mangeant même avec eux, pour leur donner toutes les preuves d'un corps veritable-

ment ressuscité. Saint Paul ajoute qu'il a été vû par plus de cinq cens personnes. Le témoignage de Saint Paul est d'autant plus irreprochable, qu'il a été lui-même un de ses persecuteurs les plus emportez. La Resurrection du Sauveur n'est pas de la nature des actions humaines, qui après qu'elles sont faites, ne subsistent que dans la memoire des hommes. C'est un Mystere permanent, palpable, qui s'est établi dans la créance des hommes choisis de Dieu, durant l'espace de quarante jours que Jesus-Christ a demeuré sur la terre après sa Resurrection; ayant souvent parlé durant cet espace de tems à ses Disciples pour les instruire; s'étant rendu palpable pour leur faire voir, que ce n'étoit point un fantôme, mais un corps veritable en chair & en os qui se montroit à eux; ayant même voulu manger en leur presence, afin de les en bien persuader par beaucoup d'experiences.

Si les Disciples n'en avoient été bien persuadez, auroient-ils osé sur ce fondement attaquer les ceremo-

nies des Juifs, & les ſuperſtitions des Gentils, afin de reformer les mœurs & la créance des uns & des autres ? Un ſi grand deſſein pouvoit-il tomber dans l'eſprit de douze pauvres idiots, ſans credit & ſans experience, qui n'avoient d'autres moyens pour l'executer que l'expoſition de la verité toute ſeule, dénuez de tout ſecours humain, & à qui on ne faiſoit eſperer d'autres recompenſes de leurs travaux Apoſtoliques qu'une mort ignominieuſe ?

Si la Reſurrection du Sauveur étoit ſuppoſée, auroit-elle été capable de raſſembler des hommes timides, de leur faire entreprendre la reforme de l'Univers, & d'executer ce grand projet avec les ſeules armes de la parole ? Tout le monde s'y oppoſe, tout ce qu'il y a de grand dans le ſiécle s'unit contre cette Religion naiſſante : les uns écrivent, les autres condamnent, les autres maſſacrent : & cependant malgré ces oppoſitions, les Apôtres avec la verité de la Reſurrection de Jesus-Christ, détruiſent le culte Judaïque dans Jeruſalem, & le culte des

Idoles dans Rome, dont ils font la principale & la premiere Eglise. Des gens simples & foibles resistent aux Sçavans & les persuadent; aux puissans du Siécle & les soumettent, & détruisent l'idolatrie jusque dans son centre: & tout cela se fait par la seule prédication de l'Evangile, & par l'effusion du sang de ceux qui le prêchent, & non pas de ceux qui le reçoivent.

Considerez cependant combien le cœur de l'homme est sujet à la legereté: il est également sensible aux promesses & aux menaces. Ainsi si quelqu'ún d'entre les Disciples se fût démenti, soit par esperance, soit par crainte dans les tourmens, tout leur projet étoit ruiné.

Considerez encore que c'est le propre de l'erreur de varier, & des fourbes de se démentir dans les supplices. Cependant qui d'entre les Disciples s'est coupé dans les tourmens? Qui d'entre eux a démenti les autres? Qui d'entre eux a refusé de donner sa vie & de souffrir pour établir la créance de cette verité? Ainsi la plus grande merveille

de JESUS-CHRIST, dit Saint Augustin, c'est sa Resurrection, qu'il a prouvée à toute la terre par des preuves, ausquelles toute la raison humaine, & toute la puissance des hommes & des Demons n'a pû resister.

Voilà le miracle par excellence du Redempteur, par lequel il a fait voir qu'il n'a jamais été, ni plus vivant ni plus puissant qu'après sa mort. Si JESUS-CHRIST, dit Saint Augustin, a eu le pouvoir de ressusciter après sa mort, combien lui auroit été plus aisé de ne point mourir, *Plus est mortem vincere resurgendo, quam vitare vivendo.* Il lui auroit été plus aisé de descendre de la Croix, lorsque les Juifs l'en défioient en l'insultant, que de trouver l'immortalité dans son tombeau; puisqu'il est bien plus difficile de réünir & de rappeller son ame separée de son Corps, que de l'y retenir quand elle lui est encore unie. Qu'y a-t'il donc de plus fort, ajoute le même Saint dans le même endroit, que cette main du Sauveur, qui a vaincu la mort & l'enfer? main non armée

de fer, mais transpercée par le fer? *Quid fortius manu hac, quæ mundum vicit, non ferro armata, sed ferro transfixa?*

La Refutation du nouveau Millenaire, & l'Apologie de l'Eglise Romaine contre quelques Interpretes Protestans de l'Apocalypse, sont le sujet du second Tome : nous en ferons la matiere d'un autre Extrait.

ARTICLE LIV.

ANTIQUÆ LITTERATURÆ Septentrionalis Libri duo &c. Oxoniæ è Theatro Sheldoniano &c. 1705. *C'est-à-dire, Deux Livres de l'ancienne Litterature Septentrionale &c.* à Oxford 1705. in folio pages 588. avec plusieurs planches.

CE Livre doit être regardé comme le second Tome du Tresor des anciennes Langues Septentrionales, dont il a été parlé dans les Memoires du mois precedent. Le second Tome contient trois Ouvrages de trois Auteurs differens. Le

premier eſt une longue Diſſertation ſur l'utilité de l'ancienne Litterature Septentrionale. Cette Diſſertation eſt de Mr. Hickés Auteur du Treſor des anciennes Langues Septentrionales. Le ſecond Ouvrage eſt du Chevalier André Fountaine : c'eſt une Explication des Medailles Saxonnes ou Dano-Saxoniques. Le ttoiſiéme eſt un Catalogue Hiſtorique & Critique des Livres écrits dans les anciennes Langues Septentrionales, qui ſe trouvent dans les Bibliotheques d'Angleterre, & dans quelques autres Bibliotheques d'Europe.

Diſſertation ſur l'utilité des anciennes Langues Septentrionales.

Mr. Hickés s'applique dans cette Diſſertation qui contient 160. pages, à prouver combien la connoiſſance des anciennes Langues Septentrionales peut être utile.

I. La connoiſſance de la Langue Anglo-Saxonique peut nous ſervir, dit-il, à connoître de quelle maniere la juſtice ſe rendoit en ce pays

ſous nos anciens Rois. Par exemple on voit par les actes d'une Aſſemblée qui ſe tint à Herford ſous le regne de Canut. 1. Que ſelon la coûtume des Anglo-Saxons, l'Evêque aſſiſtoit aux aſſemblées des Provinces tenuës par le Comte ou par le Vicomte, & qu'il y avoit la premiere place. 2. Que cet uſage s'accorde avec ce que Tacite nous dit des anciens peuples de la Germanie, d'où les Anglo-Saxons tirent leur origine, leſquels appelloient les Prêtres à toutes leurs aſſemblées & à tous les jugemens qu'ils rendoient. 3. Que quand le Comte étoit preſent, ſon Lieutenant n'avoit point de place diſtinguée. 4. Que toutes les perſonnes de condition libre étoient obligées de ſe trouver à ces aſſemblées. 5. Qu'ils y avoient tous un égal pouvoir. 6. Qu'ils y étoient comme les aſſeſſeurs de l'Evêque & du Comte, & qu'ils jugeoient avec eux. 7. Que des jugemens qui ſe rendoient dans les lieux ou dans les Cantons particuliers, on avoit droit d'appeller à l'aſſemblée de toute la Province, qui avoit une

très-grande autorité, & dans laquelle on pouvoit traiter des affaires qui regardoient le Prince & l'Etat. 8. Que quand celui qui étoit assigné ne pouvoit pas se trouver à l'assemblée, on lui députoit des gens sûrs & équitables, à qui il disoit ses raisons, & qui en faisoient leur rapport à l'assemblée. 9. Que les contrats de quelque importance se faisoient dans ces assemblées, où y étoient ratifiez. 10. Qu'en ce tems les procès se terminoient de la maniere la plus simple, sans qu'on eut recours aux écritures, aux procedures, & aux formalitez, dont l'usage s'est introduit dans la suite. 11. Enfin que les Actes de ces sortes d'assemblées se mettoient en écrit, & se gardoient dans les Bibliotheques des Monasteres. C'est pour cela qu'on trouve souvent dans les anciens Manuscrits, dans les Missels, dans les Livres des Evangiles, & dans d'autres Livres semblables, des testamens, des quitances, & d'autres actes qu'on y a écrits à la fin.

II. La connoissance de la Langue Anglo-Saxonique nous fait trouver

des preuves de plusieurs autres anciens usages, comme. 1. Les associations, les confraternitez que les Evêques, les Chanoines, les Monasteres faisoient les uns avec les autres, & même avec les Laïques, pour se secourir & se servir mutuellement. 2. Les manieres differentes dont un esclave pouvoit obtenir la liberté pour lui & pour sa famille. 3. On y trouve souvent les vrais noms des personnes considerables, ce qui peut servir à reformer l'histoire.

III. On y voit que l'usage des surnoms, des sobriquets, & des noms de famille est ancien, & qu'il s'est introduit peu à peu. Parmi les anciens Anglo-Saxons, cet usage étoit très-rare : ils se contentoient quelquefois d'ajoûter à leur nom, celui de leur pere, en mettant fils d'un tel : mais ils ne prenoient point d'autres surnoms. Mr. Hickés assure que l'Abbé Offa qui vivoit vers la fin du 8e. siecle, 18 ans avant que les Danois s'établissent dans l'Isle Britannique, est le premier qu'il ait trouvé avoir un autre surnom ; & qu'il est marqué dans une ancienne

Chronique, que cet Abbé étoit ſurnommé *Beonne*; que vers le même tems Eadbriht, qui fut enſuite Roy des Cantiens receut le ſurnom de *Præn.* Mais cet uſage qui n'a commencé en Angleterre que vers la fin du 8e. ſiecle avoit été long-tems auparavant introduit parmi les Danois, & les autres peuples Septentrionaux, ſi nous en croyons leurs Hiſtoriens; puiſqu'il n'y a aucun de leurs anciens Rois qui n'ait ſon ſurnom. Seulement il faut remarquer, que dans les commencemens les ſurnoms n'étoient pas des noms de famille, mais des ſobriquets qu'on donnoit à chaque perſonne: & Mr. Hickés croit, que les ſurnoms pris du nom de la famille, n'ont ſuccedé aux ſobriquets, que vers le tems que les familles Nobles ont commencé à prendre chacune leurs armoiries.

IV. On apprend encore par les anciens Monumens, que la coûtume d'appeller aux Aſſemblées de chaque Comté toutes les perſonnes libres, a ſubſiſté juſqu'à la conquête des Normans. Depuis ce tems-là cet

usage s'abolit peu à peu ; & on se contenta de donner au Comte douze Assesseurs qui pussent juger avec lui. C'est ainsi que les peuples de la Scandinavie en ont toûjours usé ; & il y a bien de l'apparence que c'étoit les Goths, qui avoient introduit cet usage dans le Nort.

V. La connoissance de la Langue Anglo-Saxonique a mis Mr. Hickés en état de nous donner plusieurs Remarques très-utiles pour l'Art diplomatique : par ce moyen il a reconnu la fausseté de plusieurs anciennes Chartres, que d'habiles gens avoient crûës veritables.

VI. Il est necessaire, ajoûte Mr. Hickés, de sçavoir la Langue Anglo Saxonique, pour être en état de faire une nouvelle Edition des anciennes Loix des Saxons. Un homme habile dans cette Langue pourroit augmenter notablement le recueil de ces Loix, dont on n'a jusqu'à present publié qu'une partie.

VII. Il y a dans cette Langue plusieurs Homelies anciennes, qu'il seroit utile de donner au public & de traduire. Mr. Hickés pour en

fournir un exemple, s'est donné la peine de traduire un Sermon prononcé vers le milieu du onziéme siecle par un Evêque nommé Loup, pendant que les Pirates désoloient l'Angleterre. Le pitoyable état où se trouvoit alors l'Angleterre lui fait dire d'abord, que la fin du monde approche : ensuite il reproche au peuple ses desordres & sa lâcheté dans le service de Dieu : il décrit les miseres où ils sont reduits à cause de leurs crimes, & il finit par une exhortation à la penitence.

VIII. On trouve aussi, continuë le même Auteur, dans les Manuscrits Anglo-Saxoniques des fragmens considerables, qui peuvent servir à éclaircir l'Histoire de ces tems-là. Les Antiquaires en peuvent tirer de grandes lumieres par l'explication des anciennes Monnoyes.

IX. L'Auteur prouve que la connoissance des Langues Mœso-Gothique, Franco-Theotisque, & Runique, peut-être d'une grande utilité, à cause de quelques anciens Manuscrits, qui nous restent encore en toutes ces Langues. Il nous donne

pour exemple l'Hiſtoire d'Hiarlam Roy de Biarmlandie & de Thulequie : elle eſt écrite en caracteres Runiques, & a été déchiffrée & traduite en Latin par Jean Peringskiold. On y voit les guerres, les Conquêtes, & la mort de ce Prince. Cette Hiſtoire eſt écrite par un Auteur qui ſe dit contemporain, mais dans un ſtyle romaneſque.

X. Enfin l'Auteur finit par faire voir, combien la connoiſſance des anciennes Langues Septentrionales, eſt neceſſaire à ceux qui recherchent les étymologies des mots, ou qui travaillent aux Gloſſaires.

Des monnoyes Anglo-Saxoniques, & Anglo-Daniques.

Il ſemble qu'il auroit manqué quelque choſe à l'Ouvrage de Mr. Hickés, s'il n'eut rien dit des monnoyes des anciens Saxons. C'eſt ce qui l'a engagé de preſſer Mr. André Fountaine à travailler ſur cette matiere. Il s'en faut bien que les anciennes Medailles ou monnoyes des Rois Saxons, qui ont regné dans

l'Isle Britannique, soient aussi belles que celles des premiers Empereurs Romains : mais elles ne le sont pas moins que les Byzantines, ou que celles des Rois de France du même tems.

Walker a écrit que parmi les monnoyes des anciens Roys Saxons, on a bien plus de peine à en trouver de bronze, que d'or & d'argent. Cette proposition suppose qu'on en trouve effectivement qui sont d'or : cependant le Chevalier Fountaine dit, qu'il n'en a trouvé aucune dans les Cabinets de l'Archevêque d'York, de l'Evêque de Carlile, & de Mr. Toresby : & il ajoûte que celle que Mr. Walker a produite, comme une monnoye du Roy Saint Edoüard, n'est pas en effet de lui ; & qu'il y a bien de l'apparence, que ce n'est point une monnoye Anglo-Saxonique. Au lieu que dans les Cabinets qu'on vient de nommer, il y a un grand nombre de monnoyes de Bronze.

I. On remarque, dit Mr. Fountaine, dans les Inscriptions de ces anciennes Medailles des Caracteres

Runiques ; & cet uſage a duré juſqu'au Roy Ælfrede, qui fit reformer l'Ecriture, & commença à introduire dans l'Iſle Britannique l'uſage commun des caracteres Romains. Cette remarque, continuë nôtre Auteur, peut beaucoup ſervir à juger du tems des plus anciens Manuſcrits. Car on doit croire que ceux dans leſquels on trouve encore les caracteres Runiques, ont tous été écrits avant le regne d'Ælfrede. Tel eſt le Livre des Evangiles qu'on nomme le Livre de Saint Ceade.

II. On apprend par les monnoyes, que vers le tems de Saint Edoüard le Confeſſeur, il ſe fit un changement conſiderable dans l'Orthographe : ce qui peut encore ſervir à connoître l'âge des Manuſcrits.

III. On trouve ſur le revers des monnoyes les noms de quelques perſonnes illuſtres : ce qui peut beaucoup contribuer à verifier les genealogies de quelques grandes maiſons. On y trouve auſſi les noms de pluſieurs Villes ou lieux : ce qui peut ſervir à éclaircir la Géographie.

May 1707.

IV. Une des plus curieuſes eſt celle que poſſede Mr. Thoreſby. On prétend que l'Inſcription eſt en Langue Runique, & qu'elle contient ces mots *Thur Gut Luntis*; ce qui ſignifie ſelon quelques-uns *la figure du Dieu Thor*, ou ſelon Mr. Hickés *Thor le Dieu du païs, ou du peuple*. Mais Mr. Keder ſoûtient, que ce n'eſt point la figure du Dieu *Thor*, qui eſt repreſentée ſur cette Medaille, mais celle de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, & qu'on doit lire ainſi l'Inſcription : *Thurgut Luntis*; que *Thurgut* eſt le nom du Monetaire; & que *luntis* eſt mis au lieu de *Lundis*, pour marquer que la monnoye a été battuë à Londres. Mr. Fountaine ajoûte, que *Luntis* ſignifie plûtôt Lincoln que Londre, Lincoln s'étant autrefois appellé *Lynd* ou *Lind*, & les habitans de Lincoln *Lindis-Wara*. Il dit auſſi, que par le mot de *Luntis* on pourroit entendre la Ville de Lunden en Norvege.

V. Parmi ces monnoyes, il y en a quelques unes de Ceolnoth & d'autre de Plegmund, tous deux Archevêques de Cantorbery : le premier

en 830. & le ſecond en 890. Ce qui prouve que dans le 9e. ſiecle les Archevêques de Cantorbery faiſoient battre monnoye.

VI. Il y a auſſi pluſieurs de ces monnoyes, qui ont cette inſcription, *S. Petri Moneta*, La monnoye de Saint Pierre, & au revers, *Eboracenſis civitas*, la Ville d'York. Mr. Fountaine ne croit pas que cette monnoye, ſoit ce qu'on appelloit en Angleterre *le denier de Saint Pierre*: la raiſon qu'il en apporte, eſt que ſi cette monnoye eut été battüe pour être envoyée au Pape, on en trouveroit beaucoup à Rome & aux environs : il prétend donc que cette monnoye étoit battüe par les ordres de l'Archevêque d'York pour l'uſage du païs, & non pour être envoyée à Rome.

Mr. Hickés a ajoûté à la fin de la Diſſertation de Mr. Fountaine, l'explication d'un petit bouclier fort extraordinaire. Ce bouclier eſt d'argent, & n'a pas un demi-pied de diametre. Il fut trouvé il y a 10 ou 12 ans par un Laboureur. Il étoit enfoüi en terre, & couvert d'une lame

 de

de plomb dans laquelle on l'avoit enfermé avec un plat d'argent, cinq anneaux d'or d'un grand poids, & cent pieces de monnoye d'argent battüe sous le regne de Guillaume le Conquerant. Mr. Hickés dit, que c'est un bouclier magique ; parceque la surface convexe est pleine de figures Runiques. Au tour de la surface convexe il y a cette inscription Runique + ÆDVWEN MEA GAGEHY O DRIHTEN DRIHTEN HINE A WÆRIE THEME HIRE ÆT FERIE BVTOM HYOM SELLE HIRE AGENES WILLES. Mr. Hickés avoüe, qu'il ne sçait pas ce que peuvent signifier les trois premiers mots, qu'on voit ici sous-lignez ; mais il explique ainsi les suivans : *O Seigneur, Seigneur, défendez toûjours celui qui me portera avec lui : accordez-lui ce qu'il souhaite.*

Catalogue des Livres écrits dans les anciennes Langues Septentrionales, qu'on trouve en Manuscrit dans les Bibliotheques d'Angleterre.

Ce Catalogue est de Mr. Humfred

Wanlei, qui l'a fait avec tout le ſoin dont il a été capable. 1. Afin que ceux qui voudront conſulter ces Manuſcrits les puiſſent aiſément trouver, il a eu ſoin de marquer le lieu où ils ſont, & d'en mettre la note. 2. Il a mis toûjours le titre tel qu'il eſt dans le Manuſcrit; & comme il y en a pluſieurs qui ont le même titre, il a eu ſoin de marquer les premiers & les derniers mots du livre. 3. Il a écrit les noms propres tels qu'ils ſont dans les Manuſcrits, ſans y rien changer. 4. A la reſerve de cinq ou ſix Manuſcrits qu'il n'a point vûs, il n'en nomme aucun qu'il n'ait manié lui-même. 5. Il avertit qu'il n'a pas tous mis ceux qui ſont en Angleterre, parce qu'il y en a quelques-uns qu'il n'a point vûs.

Parmi ces Manuſcrits il y en a pluſieurs qui contiennent ſeulement des Homelies en langue Saxone. Mais il y en a quelques autres plus conſiderables; comme des anciennes Verſions de l'Ecriture, les Annales des Saxons, des Collections d'anciens Canons, diverſes hiſtoires & vies, &

divers autres Traitez dont il ſeroit trop long de parler ici en détail.

Mr. Hickés a ajoûté au Catalogue de Mr. Wanlei un autre Catalogue des Manuſcrits de Scandinavie, qui peuvent ſervir à éclaircir l'antiquité. Ce Catalogue lui a été envoyé par M. Peringskiold. Il y a auſſi ajoûté diverſes Lettres qu'il a reçûës, & qui regardent le même deſſein.

ARTICLE LV.

DISCOURS PRONONCÉ dans l'Academie Françoiſe, le Jeudy 23ᵉ. Septembre 1706. par Mr. l'Abbé de Louvois.

Autre Diſcours de Mr. le Marquis de Saint Aulaire ſur le même ſujet, avec la Réponſe de Mr. l'Abbé Tallemant Directeur de l'Academie. A Paris chez Jean Baptiſte Coignard Imprimeur ordinaire du Roy & de l'Academie Françoiſe, ruë Saint Jacques à la Bible d'or.

LE Fils d'un grand Miniſtre, & le petit-fils d'un grand Chancelier, devoit ſans doute avoir place dans

une Compagnie, qui doit ſon établiſſement & ſa grandeur au premier Miniſtre d'Etat, & à un des plus illuſtres Chanceliers, qu'ait eu la France. Le merite perſonnel de Mr. l'Abbé de Louvois ſollicitoit encore en ſa faveur. Le Diſcours qu'il prononça à ſa reception, répondit très-bien à la reputation qu'il s'eſt faite. On n'en rapportera que ce qui a paru de plus ſingulier. Le caractere du feu Duc d'Orleans frere unique du Roy, que le nouvel Academicien touche comme en paſſant, & dont il ſe ſert pour relever davantage le merite de l'Abbé Teſtu de Mauroy, eſt de ce genre.

„ Vous me faites ſucceder à un „ Homme, qui vous étoit cher, & „ par ſon merite, & par la main qui „ vous l'avoit preſenté. Vous l'aviez „ reçû de celle d'un Prince, à qui „ les cœurs des François ne pouvoient rien refuſer; qui joignoit „ à cet air de grandeur ſi naturelle à „ ſon ſang, une affabilité qui le faiſoit autant aimer, que ſa valeur, „ ſes Victoires, & ſon attachement „ pour le Roy lui attiroient de reſ-

„ pect. L'honneur d'avoir contribué
„ à l'éducation de deux grandes
„ Princesses, avoit achevé de vous
„ solliciter en faveur de ce digne
„ Confrere. Les qualitez de son
„ cœur, & son assiduité à profiter de
„ vos doctes Conferences vous le
„ feront souvent regretter.

L'endroit qui regarde le Fondateur de l'Academie, est une nouvelle preuve du merite de ce grand Cardinal, dont le nom seul inspire ceux même qui n'auroient pas tout l'esprit, qu'à Mr. l'Abbé de Louvois. „ Tout paroît grand dans l'A-
„ cademie.... Aussi étoit-on accoû-
„ tumé à voir naître des prodiges
„ sous la main de celui qui lui a don-
„ né la naissance. Esprit vaste, élevé,
„ profond, penetrant, actif, que de
„ projets ne forma-t'il pas, & utiles
„ & glorieux au Royaume? La Re-
„ ligion & l'Etat eurent-ils jamais
„ un Ministre plus accompli? L'He-
„ resie & l'ignorance lui parurent
„ deux monstres dignes d'être com-
„ battus. Que d'efforts ne fit-il pas
„ pour les abbattre? Armand arra-
„ che à l'heresie son plus fier retran-

„ chement. Il éleve dans la Capitale
„ du Royaume une forteresse contre
„ toutes les nouveautez. Et il
„ établit contre la barbarie & le
„ mauvais goût, dont la Nation n'étoit
„ pas encore défaite, le princi-
„ pe de toute la politesse & des
„ belles connoissances.

On laisse le reste de l'Eloge du Cardinal qui rentre dans celui de l'Academie, pour venir au Panegyrique du Roi, qui a dans ce Discours une grace toute particuliere.
„ Je serois, dit le nouvel Academi-
„ cien, trop temeraire, si j'osois au-
„ jourd'hui employer sur un sujet si
„ relevé, les premiers efforts d'une
„ voix encore mal formée, & qui
„ répondroit trop imparfaitement à
„ vôtre choix, & à mon zele. Ce
„ n'est pas que je n'eusse des avanta-
„ ges particuliers, pour tenter une
„ si difficile entreprise. Je n'aurois
„ qu'à joindre, à tout ce qu'en ré-
„ pand la voix publique, ce que j'en
„ ay pû recueillir par une tradition
„ paternelle. Ceux que la nature m'a
„ donnez pour Maîtres de mon édu-
„ cation, m'ont dès mon enfance

„ rempli l'eſprit de toute ſa gloire,
„ qu'ils ont eu l'avantage de voir de
„ plus près, & pour ainſi dire juſque
„ dans ſa ſource.

„ Mon ayeul déja placé dans le
„ Miniſtere de la guerre, a vû mon-
„ ter ſur le trône ce grand Prince,
„ avec toutes les perfections d'une
„ naiſſance auſſi heureuſe qu'elle eſt
„ auguſte. Il a ſuivi de ſes yeux
„ les progrés étonnans d'un genie
„ ſuperieur, formé pour la plus
„ grande Monarchie. Témoin de
„ tous ſes mouvemens, juſqu'au
„ jour heureux qu'il commença de
„ gouverner par lui-même, il lui a
„ reconnu dès ſes premieres années
„ une ſageſſe ſinguliere, avant l'ex-
„ perience; une juſtice exacte, avant
„ la connoiſſance des loix; une droi-
„ ture & une équité accomplie,
„ avant qu'elle pût lui être inſpirée;
„ une grandeur d'ame & une ferme-
„ té heroïque, avant même que d'ê-
„ tre éprouvée; & toutes ces vertus
„ auſſi ſoûtenuës dans la maturité
„ de l'âge, que parfaites dans leur
„ commencement.

„ Que ne m'avoit point raconté

„ mon pere, qui ne devoit pas „ moins ſon intelligence aux lumie- „ res de ſon Maître, que ſon éleva- „ tion à ſa bonté; qui dépoſitaire de „ ſes plus grands deſſeins, a toûjours „ admiré la préciſion de ſes ordres, „ & la juſteſſe des moyens qu'il lui „ preſcrivoit pour leur execution; „ qui dans le ſecret de ſes conſeils „ voyoit éclorre les prodiges, que „ le tems & les conjonctures fai- „ ſoient enſuite éclater à la vûë de „ toute la terre; & qui par l'accès „ particulier, dont il étoit honoré, „ découvroit tous les jours dans ſon „ auguſte Perſonne ces rares quali- „ tez, qui lui ont acquis le nom de „ Grand avec tant de juſtice.

„ Ce que l'un & l'autre voyoient „ de ſi ſurprenant dans ce ſublime „ genie, ils le portoient avec éton- „ nement dans leur famille. Ils en „ étoient trop frappez, pour pou- „ voir s'en taire. Et ce que le ſecret „ ne leur permettoit pas de décla- „ rer, ils le faiſoient ſentir par leur „ admiration. Pourquoi donc, con- „ tinue Mr. l'Abbé de Louvois, „ pourquoi donc ayant appris, pour

„ ainsi dire, à parler par les loüanges
„ de ce grand Prince, & ce langage
„ m'étant comme naturel, n'ai-je
„ pas aujourd'hui plus de facilité à
„ vous les exposer? Mais qu'il est
„ different, Messieurs, de parler se-
„ lon son cœur des grandeurs du
„ Roy, ou de s'en expliquer selon
„ la dignité d'un si auguste Sujet! Si
„ tous les François peuvent être élo-
„ quens, pour faire le recit des ac-
„ tions qui ont signalé la gloire de
„ son regne, les plus éloquens ne le
„ sont pas encore assez, pour expri-
„ mer dignement & par des traits
„ ressemblans, le caractere de sa
„ grande ame, & cette égalité cons-
„ tante dans les differens évenemens
„ de sa vie.

La brieveté que demande un Journal, oblige à laisser plusieurs autres beaux traits répandus dans tout le reste du Discours, qu'on peut mettre au rang des plus beaux qui ayent été prononcez dans de semblables occasions.

On joint sous le même titre le Compliment que fit Mr. le Marquis de Saint Aulaire, qui fut reçû à l'A-

cademie le même jour que Mr. l'Abbé de Louvois. L'Academie qui honore le merite de ceux qu'elle reçoit, est honorée de son côté par des Sujets du merite & de la naissance de Mr. le Marquis de Saint Aulaire. Son Discours respire par tout l'esprit & la politesse : le Lecteur en jugera par quelques morceaux détachez. Voici comment il commence :

„ Si je m'étois flatté de meriter
„ l'honneur que je reçois aujour-
„ d'hui, rien ne seroit plus propre à
„ me détromper, que l'obligation
„ où je me trouve ici de vous en
„ rendre graces. L'idée de perfec-
„ tion, que j'ai prise dans vos Ou-
„ vrages, le Discours que vous ve-
„ nez d'entendre, (il parle de celui
„ de Mr. l'Abbé de Louvois) ces
„ lieux même, où tout annonce l'é-
„ loquence, ne me font que trop
„ sentir ce qu'exige de moi le glo-
„ rieux Titre, dont vous m'avez
„ chargé, & m'avertissent qu'il n'est
„ plus tems d'esperer de l'indulgen-
„ ce pour des sentimens mal expri-
„ mez.

Les Personnes de qualité, sur tout

de la profession de Mr. le Marquis de Saint Aulaire, ne donnent point dans certaine vanité, ou petitesse d'esprit, qui fait souvent qu'on veut paroître obtenir les distinctions sans les vouloir demander. Il avoüe franchement qu'il a souhaité d'être de l'Academie. On peut souhaiter ce qu'on est capable de soutenir. „ L'inclination, dit-il, que j'ai toûjours
„ euë pour les Lettres au milieu
„ même des exercices & des de-
„ voirs; qui semblent en éloigner le
„ plus, vous a rendus favorables à
„ des desirs que je n'ai point cachez.

L'Eloge qui suit de Mr. l'Abbé Testu de Belval est touché d'une main legere. „ Une santé delicate
„ ne lui permit guere d'étudier que
„ le monde & vous. La vivacité de
„ son esprit, l'ardeur de son tempe-
„ rament, n'étoient pas compatibles
„ avec beaucoup d'application; mais
„ ce qu'il y perdoit, n'étoit regretté
„ que de lui seulement. On gagnoit
„ à ne trouver en lui que lui-même,
„ toûjours assez paré de ses graces
„ naturelles, assez riche de son pro-
„ pre fonds.

Tout le Discours est de ce même goût, & en particulier ce qui regarde la personne du Roy. Mr. de Saint Aulaire tout capable qu'il est de loüer le Prince & le Heros, s'est borné, dit-il, à quelqu'une de ses Vertus aimables. „ Vous le sçavez,
„ Messieurs, plus on l'approche, plus
„ on l'admire. Et ce point de vûë,
„ si fatal à la gloire des Princes les
„ plus vantez, ajoûte toûjours quel-
„ que nouveau lustre à la sienne.
„ Jamais il n'est si grand ni si respec-
„ table, que lorsqu'il se laisse voir,
„ dépoüillé de la pompe de la
„ Royauté, & de l'éclat qui l'envi-
„ ronne.

Mr. l'Abbé Tallemant alors Directeur de l'Academie répondit aux complimens des nouveaux Academiciens d'une maniere digne du Sous-Doyen de cette Compagnie, dont il eut raison de dire, qu'il y a peu de Societez dans le monde, de l'agrément, de l'importance, & de la reputation de celle-ci. Ce sont ses propres termes: l'Eloge du feu Abbé Testu de Belval est encore dans ce Discours comme dans celui du Mar-

quis de Saint Aulaire, un des plus beaux morceaux. On voit bien que le cœur de Mr. l'Abbé Tallemant n'y a pas eu moins de part que son esprit. On dit ordinairement, écrire de genie, pourquoi ne dira-t'on pas, écrire de cœur, puisqu'on écrit tout autrement, quand le cœur s'en mêle ? Il faudroit transcrire ici l'endroit tout entier, mais on en jugera par ce seul trait qui peint si bien l'état, où étoit l'Abbé de Belval.
,, Dépouillé du secours de la lectu-
,, re, reduit presque a n'oser penser,
,, forcé de chercher de l'amuse-
,, ment, pour éviter l'insomnie &
,, mille autres foiblesses, où la moin-
,, dre application le jettoit. Il ne
,, perdit jamais cette vivacité, qui le
,, rendoit superieur aux autres dans
,, la dispute, ou dans la conversa-
,, tion, & il ne laissoit pas de lui écha-
,, per des traits inimitables dans ces
,, Stances, dont le tour n'appartenoit
,, qu'à lui seul. Ces Stances dont on parle ici, sont entre les mains de tout le monde, & meritent l'estime qu'elles ont euë.

Après ces trois Discours, le Di-

recteur lut une piece de Poësie, composée par Mr. le Marquis de St. Aulaire, qui parle le langage des Dieux comme celui des hommes. Le début de cette piece qu'il addresse à Messieurs de l'Academie, est noble :

Dispensateurs des prix ordonnez par la gloire,
Et confidens cheris des filles de memoire,
C'est à vous d'observer, par quels âpres chemins
Un demi-Dieu s'éleve au-dessus des humains.

Il continuë ainsi un peu plus bas :

Je vous laisse le soin du Heros & du Roy:
Je ne veux voir que l'Homme, & c'est assez pour moi.
Ebloüi de l'éclat des vertus heroïques,
Je n'offre mon encens qu'aux vertus pacifiques.

La Satyre comme la Comedie, a paru à bien des gens très-propre à reformer les vices. Mr. le Marquis de Saint Aulaire semble être d'un avis contraire. Il la met parmi les monstres que le Roy a proscrits. Voici comment il parle :

J'aime à la voir bannir la piquante Satyre,
Qui briguoit près de lui la liberté de rire.

Les deux Vers ſuivans ſont une ſuite des premiers :

La Satyre dès-lors, honteuſe, conſternée
De ſes rians attraits parut abandonnée.

La fureur des duels que le même Prince a reprimez, eſt vivement peinte dans ces ſix autres:

Jadis un noir Demon du ſang noble altéré
Fut ſous le nom d'honneur des braves reveré :
Par ſes cruelles loix la vengeance & la haine,
De leurs coups trop vantez faiſoient rougir l'arêne.
Les Edits de ſix Rois fulminérent en vain,
Louïs ſeul triompha de ce monſtre inhumain.

Nous ne pouvons mieux finir, que par les Vers qui terminent cette Epître. Ils renferment une loüange du Roy qui n'eſt point uſée :

Attentif & ferein, il écoute, il prononce ;
On diroit que Minerve a dicté sa réponse.
Ses refus sont d'un pere, & ses graces d'un Roi.
Tout ce qu'il a promis est seellé par la Foi.
Genereux Ennemi, sûr Allié, bon Maître,
Vous qui fites des Dieux, est-il digne de l'être?

ARTICLE LVI.

TRANSPOSITIONS DE MUSIQUE reduites au naturel par le secours de la modulation, avec une pratique des transpositions irregulierement écrites, & la maniere d'en surmonter les difficultez. Par Alexandre Frere, cy-devant de l'Academie Royale de Musique. A Paris chez Christophle Ballard seul Imprimeur du Roi pour la Musique 1706. *in 8°. pp. 86.*

IL y a long-tems que les personnes d'esprit qui s'amusent à la Musique avec quelque reflexion, s'apperçoivent que la méthode ordinaire de l'enseigner est beaucoup plus embroüillée qu'elle ne devroit être,

Un des points les plus embarraſſans eſt la maniere d'entonner les airs notez par des ſignes de tranſpoſition : comme ſont les diéſes & les b mols, qui dominent ſur toutes la ſuite de l'air, & qui ſe multiplient quelquefois juſqu'au nombre de 5 ou 6. La Methode que l'on donne ici eſt de reduire toute ſorte de Muſique tranſpoſée aux tons naturels.

Le principe que marque pour celà l'Auteur, eſt des plus évidens; ſçavoir qu'au fond il n'y a dans la Muſique que deux ſortes de tons ou de modulations, à quoi tous les autres ſe rapportent neceſſairement; ſçavoir le ton majeur & le ton mineur; le ton majeur par lequel dans la ſuite du chant la tierce de la note fondamentale en montant eſt une tierce majeure; & le ton mineur par lequel la même tierce en montant depuis la note fondamentale eſt une tierce mineure : Qu'ainſi on peut regarder tous les airs poſſibles ou comme ayant pour note fondamentale *ut* naturel, dont la tierce auſſi naturelle ſera *mi* tierce majeu-

re ; ou comme ayant pour note fondamentale *re* naturel, dont la tierce naturelle ſera *fa* tierce mineure : parce qu'on ſçait que de *re* à *fa*, comme dans toutes les tierces mineures, il n'y a d'intervalle qu'un ton plein & un ſemiton : au lieu que d'*ut* à *mi*, il y a d'intervalle deux tons pleins ; c'eſt à dire un ſemiton plus qu'aux tierces mineures.

Cela ſuppoſé il s'agit uniquement de voir, comment dans la pratique on peut reduire les tons les plus tranſpoſez, comme s'ils étoient notez en *ut* naturel, ou bien en *re* naturel : en voici la maniere. Quand on vous preſente un air, connoiſſez par le moyen de la clef toute ſimple ſans égard aux diéſes ni aux b mols, quelle eſt la derniere note du deſſus ou (plus ſûrement encore) de la baſſe de cet air. Enſuite examinez, ſi la tierce de cette note en montant eſt majeure ou mineure : ſi elle eſt majeure, chantez toûjours un *ut* naturel ſur cette note fondamentale, qui eſt la derniere de tout l'air, & entonnez les autres notes à proportion : ſi au contraire la tierce

eſt mineure, chantez toûjours un *re* naturel ſur cette note fondamentale, & puis ſur celle qui ſera immediatement au deſſus, un *mi* ; & les autres notes à proportion.

Les commençans ſeront peut-être embarraſſez à bien diſtinguer, quand la tierce dont nous venons de parler eſt majeure ou mineure : pour leur faciliter cette connoiſſance il faut obſerver, qu'entre toutes les notes de la Gamme, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*, il y a toûjours de l'une à l'autre un intervalle d'un ton plein excepté de *mi* à *fa*, & de *ſi* à *ut* où il ni a qu'un demi ton, & par conſequent que toutes les tierces ſont majeures, excepté celles dans leſquelles ſe trouvent renfermées les intervalles ou de *mi* à *fa*, ou de *ſi* à *ut*. En effet ces intervalles n'étant que des demitons, ils rendent toutes les tierces où ils ſe rencontrent des tierces mineures. Ainſi quand vous avez trouvé la note finale, voyez. 1°. Quelle eſt la tierce en montant. 2°. Si dans cette tierce l'intervalle de *mi* à *fa*, ou de *ſi* à *ut* n'eſt point renfermé : s'il ne l'eſt point c'eſt une tierce ma-

jeure, & s'il l'est c'est une tierce mineure. Observez seulement que les notes qui répondent aux endroits où ces signes sont marquez, augmentent d'un demi ton par les diéses, & diminuent d'un semiton par les b mols: supposé donc que la note fondamentale & derniere d'un air se trouve être *re* à en juger par la clef; alors s'il n'y a point de signes particuliers au tour de la clef, & au commencement des lignes, la tierce sera mineure; parce que l'intervalle de *re* à *fa*, comme nous l'avons dit, est une tierce mineure: mais s'il y a un signe de diése au commencement des lignes, & au tour de la clef à l'endroit qui repond à la note *fa*, la nature de ce diése étant d'élever d'un demi ton la note à laquelle il répond; le *fa* par ce moyen se trouvera au dessus du *re*, non plus seulement de l'intervalle d'un ton plein & d'un semiton, mais outre cela du semiton ajouté par la vertu du diése; ce qui fera en tout deux tons pleins du *re* à ce *fa* diése, & par consequent une tierce majeure.

De même à proportion, si la note

fondamentale & la derniere d'un air se trouvoit être *ut*, à en juger par la clef, supposé qu'il n'y ait point au commencement de signes particuliers, la tierce sera majeure; parceque l'intervalle d'*ut* à *mi* est majeur, renfermant les deux intervalles particuliers d'*ut* à *re*, & de *re* à *mi*, qui sont des tons pleins : mais s'il y a un signe de b mol au commencement à l'endroit qui répond à la note *mi*; la nature de ce b mol étant d'abaisser d'un demi-ton la note à laquelle elle répond ; le *mi* par ce moyen se trouvera au dessus de *re*, non plus de l'intervalle de deux tons pleins, mais seulement d'un ton plein, & d'un semi-ton; parce que le b mol a diminué d'un semi-ton l'intervalle de l'*ut* à *mi*; & par consequent la tierce d'*ut* à *mi* n'est plus qu'une tierce mineure.

Cela supposé & conçû une fois, rien n'est plus aisé que de chanter les airs notez avec quelque signe de transposition que ce soit : en sorte que si depuis la note fondamentale on trouve que la tierce est majeure dans cet air, quelle que puisse paroî-

d'ailleurs cette note, il faut la prendre & la chanter pour un *ut*, & les autres notes à proportion ; & au contraire chanter toûjours la finale pour un *re*, quand la tierce en montant ſe trouve être mineure.

Voilà le précis que nous avons tiré de l'Ecrit dont nous parlons, & que nous avons expoſé le plus intelligiblement qu'il étoit poſſible dans un extrait, où nous n'avons pas la commodité de faire des figures de lignes & de notes muſicales.

L'Auteur dans une ſeconde partie de ſon Livre, expoſe la pratique des tranſpoſitions irreguliérement écrites, avec la maniere d'en ſurmonter les difficultez. Il fait d'abord une obſervation curieuſe & utile ; ſçavoir que la plus forte tranſpoſition écrite avec des diéſes ou des b mols, n'excede point le nombre de ſix, & que la plus ſimple n'en demande qu'un ; ſçavoir le *fa*: 2°. Que ces diéſes ſe multiplient tous au cinquiéme degré les uns ſur les autres depuis le premier mis au *fa* : ainſi le ſecond ſera *ut*, cinq degrez au deſſus de *fa* : le troiſiéme *sol*, cinq degrez

au deſſus d'*ut* : le quatriéme, *re* ; & ainſi des autres. D'ailleurs pour retenir quelles ſont les modulations qui demandent plus ou moins de diéſes, il faut ſçavoir que la premiére des majeures écrites avec des diéſes eſt le *ſol* tierce majeure, & que la premiere des mineures écrites auſſi avec des diéſes, eſt le *la* ; prenant les autres de la quinte en montans depuis l'une ou l'autre de ces deux-ci. Ce que l'Auteur dit ici de la modulation mineure du *la*, en ſuppoſant qu'elle s'écrit avec un diéſe dominant, eſt contre la pratique generale des Muſiciens : mais il prétend que ce qui ne ſe fait pas ſur ce ſujet, devroit ſe faire : c'eſt de quoi d'autres Muſiciens ne conviendront peut-être pas.

Quoi qu'il en ſoit les mêmes choſes qui ſe diſent ici des diéſes, doivent s'appliquer aux b mols ; avec cette difference qu'il faut les placer de quarte en quarte en montant, à commencer depuis le *fa*. Pour retenir les modulatious qui demandent plus ou moins de b mols, il faut ſçavoir que pour les modula-

tions mineures écrites avec des b mols, la premiere eſt *ſol* tierce mineure ; & pour les modulations majeures écrites avec les mêmes b mols, la premiere eſt *fa* : on découvre les autres les prenant à la quarte en montant depuis ces deux-ci.

De cette connoiſſance l'Auteur conclut, qu'il eſt aiſé de voir quand une piéce de muſique ſera écrite regulierement ou non, par la juſte quantité de b mols ou de diéſes, qu'on ſçaura devoir être attachez près de la clef, ſelon le ton où elle ſera travaillée, & en diſtinguant tout d'un coup ceux qui y manqueront, on y ſuppléera de ſoi-même.

Il ſemble qu'on ſeroit délivré de tous ces embarras s'il plaiſoit aux Muſiciens de mettre ſeulement au deſſous de leur note finale *ut* ou *re* ; & d'accoutumer leurs Diſciples à entonner ſelon la proportion des huit tons de la Gamme, depuis *ut* ou depuis *re*, indépendamment des clefs & des ſignes de b mol ou de diéſes, dont elle ſe trouve ſi chargée. Mais ce n'eſt pas le genie des hommes, qui prennent plaiſir à former dans

 chaque

chaque Art bien des difficultez inutiles, pour se faire dans la suite un merite aussi inutile de les surmonter.

ARTICLE LVII.

DE PHILIPPO V. POTENTISSIMO Rege Hispaniarum &c. Carmina D. Joannis Caraccioli Patricii Neapolitani ex Dominis Pandarani. Neapoli typis &c. 1704. *Poësies à l'honneur de Philippe V. Roi d'Espagne &c. composées par le Seigneur Jean Caraccioli, Noble Néapolitain de la Maison des Seigneurs de Pandarani.* A Naples de l'Imprimerie d'Antoine Parrino *in* 4. *pages* 84.

NAples qui possede les pretieux restes du Prince des Poëtes Latins, a vû naître en divers tems comme de ses cendres divers Poëtes, que Virgile lui même approuveroit Mr. Caraccioli est de ce nombre, si l'on considere ses Poësies; mais si l'on fait attention à son illustre naissance, il les surpasse de

beaucoup. Ce volume ne renferme que trois Pieces, toutes en vers heroïques. La premiere décrit l'arrivée du Roi d'Espagne à Madrid. Le Poëte y invite cette Capitale à donner toutes les marques d'une joye proportionnée au sujet qui l'inspire. Le voyage de ce Prince à Naples, à l'occasion de la guerre portée en Italie par les Alemans, est le sujet de la seconde. La troisiéme qui est la plus longue, comprend ce qui se passa durant la campagne que Philippe V. fit en Lombardie; la bataille de Luzara, & les autres avantages, qu'il remporta sur l'armée Imperiale, commandée par le Prince Eugene. Mr. Caraccioli n'y oublie pas le Duc de Vendôme qu'il appelle en Latin *Vandomus*, peut-être parce que ce mot lui a paru plus intelligible & plus conforme au mot François, que celui de *Vindocinus*, dont on se sert ordinairement. Il y a de beaux endroits dans ces trois Piéces, moins pourtant dans la premiere que dans la seconde & dans la troisiéme, qui comportoient naturellement plus de Poësie : outre

que ce qui touche de près, est aussi plus propre à animer le Poëte. Il donne en deux vers une belle idée de la fidelité de la Ville de Naples.

Promisitque fidem, quam nec Jovis ira, nec Orci
Immitis rabies, nec longa obliteret ætas.

Le Pausilype & l'agreable Mergelline, lui ont aussi fourni de quoi égayer sa Narration.

—— Ante alias pulcherrima Mergelline
Muscoso e scopulo nitidis redimita corallis,
Dat plenis manibus myrtos, semperque virentes
Electas lauri frondes, quæ plurima circum
Virgilii sacros cineres manesque silentes
Germinat.

Comme le Roi n'étoit à Naples qu'en passant. Le Poëte passe aussi legerement sur tout ce qui regarde cette Ville, pour suivre sa Majesté en Lombardie; & c'est dans cette derniere & principale partie de son Ouvrage qu'il est plus Poëte, com-

me il eſt aiſé de le remarquer à pluſieurs belles deſcriptions & fictions ingenieuſes qui ſont avec les mœurs l'ame de la Poëſie. Les noms des principaux Seigneurs Eſpagnols & Italiens qui ſuivirent le Roi à l'armée, donnent encore de l'agrément à cette piéce, dans laquelle Mr. Caraccioli en conduiſant le Roi à la victoire, à ménagé habilement tout ce qui s'eſt preſenté ſur ſa route. Dans la deſcription de la bataille de Luzara qui eſt vivement décrite, la mort du Marquis de Crequi & celle du Prince de Commercy, frappent plus que tout le reſte. Sera-t'il permis de dire, pour rendre une entiere juſtice à tout l'Ouvrage, que la cadence des vers, les ceſures, & quelques autres regles ſemblent quelque fois avoir été ſacrifiées aux penſées. Ce qui rend en pluſieurs endroits la verſification dure.

Article LVIII.

ἈΡΡΙΑΝΟΥ ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΣ ΑΝΑΒΑΣΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΒΙΒΛΙΑ ΕΠΤΑ, ΚΑΙ ΙΝΔΙΚΗ ΙΣΤΟΡΙΑ. *May* 1707.

Arriani Nicomedienſis Libri ſeptem, & Hiſtoria Indica, ex Bonaventuræ Vulcani interpretatione Latinâ, poſt variam aliorum induſtriam, ita lacunis vel cognitis vel ignotis, etiamnum & obſcuris ſuppletis, ita Auctoris in Græcæ linguæ nativo uſu, præſtantiâ, & facultate reſtituta, ex plurium Manuſcriptorum & præſertim unius optimi collatione; ut nunc demùm prodire hic Auctor videri debeat, operâ Jacobi Gronovii. *Les ſept Livres d'Arrien de Nicomedie ſur l'Expedition d'Alexandre, & l'Hiſtoire de l'Inde du même Auteur, avec Traduction Latine de Bonaventure Vulcanius, revûs & corrigez ſur pluſieurs Manuſcrits, & entre autres ſur un excellent par Jacques Gronovius, qui a ſi heureuſement rempli les lacunes que l'on connoiſſoit, & d'autres que l'on ne connoiſſoit pas, & rendu ſi parfaitement à ſon Auteur ſa pureté & ſon élegance originale, que malgré les ſoins précedens de tant d'autres Critiques, on doit juger qu'Arrien paroît pour la premiere fois.* A Leyde chez

Pierre Van der-AA 1704. *in fo[...]* *pages* 376. *sans la table.*

MOnsieur Gronovius s'est apparemment défié des Journalistes, & dans la crainte qu'il ne connussent pas tout le merite de son Livre, il a eu soin de leur apprendre dès la premiere page quel éloge ils en devoient faire. Mr. Gronovius ne connoît gueres les hommes, & moins encore les Sçavans : ils n'aiment pas qu'on prévienne leur jugement : un titre brillant leur donne rarement une idée avantageuse du Livre. Des Journalistes ne doivent pas se laisser préoccuper comme le vulgaire : c'est par l'examen du Livre entier qu'ils doivent juger de l'Auteur. Nous avons suivi une regle si équitable, & nous avoüons que Mr. Gronovius merite une partie des loüanges qu'il s'est données. Son Edition d'Arrien est assurément plus parfaite que les Editions précedentes : & ce n'est pas avoir fait au public un petit present, que de lui avoir donné le plus bel Ouvrage d'un Auteur tel qu'Arrien, ré-

tabli presque dans sa pureté originale.

Arrien Disciple du fameux Epictete s'est encore plus distingué par ses Ouvrages historiques, que par ce qu'il nous a conservé de l'excellente Philosophie de son Maître. La douceur de son style l'a fait nommer du consentement des Critiques un autre Xenophon. Les grands emplois qu'il a remplis sous les Empereurs Trajan, Adrien, & Antonin, la Cappadoce commise à son gouvernement, les Massagetes & les Alains vaincus, le Consulat accordé à son merite par des Princes éclairez & équitables, répondent qu'il avoit, pour bien écrire l'histoire, des talens plus necessaires que la beauté de l'expression; & que le manîment des grandes affaires l'avoit mis a portée de peindre avec habileté les plus grands évenemens. Nous avons perdu plusieurs de ses Ouvrages; *la vie de Dion, celle du Brigand Tilibere, l'histoire des successeurs d'Alexandre, les histoires de Bithynie, des Parthes, des Alains.*

L'histoire d'Alexandre nous res-

te, Ouvrage d'autant plus pretieux, qu'Arrien déclare dès le commencement, qu'il a copié les Memoires de Ptolomée Roi d'Egypte compagnon d'Alexandre, & d'Aristobule grand Sacrificateur de ce fameux Conquerant. L'authorité de Ptolomée sur tout prévient tous les doutes contre la verité des faits racontez par Arrien après lui : elle refute invinciblement la vision de certains Doctes, qui ont voulu faire passer pour un Roman l'Histoire d'Alexandre que Quinte-Curce nous a l'aissée : il ne faut pour les confondre, que la conformité de l'Historien Grec avec l'Historien Latin, dans le détail des actions les plus merveilleuses d'Alexandre : si le premier Livre de Quinte-Curce nous restoit, nous apprendrions sans doute, qu'il a suivi les mêmes guides qu'Arrien a suivi un siécle après lui.

L'Histoire d'Alexandre par Arrien a été traduite en Latin par Vergerius, Facius, & Vulcanius. Pierre Paul Vergerius la traduisit le premier par l'ordre de l'Empereur Si-

gismond : la barbarie de cette Version détermina Barthelemi Facius à en entreprendre une nouvelle, qu'il offrit sur la fin du quinziéme siécle au Restaurateur des belles Lettres Alphonse second Roi de Naples. Tout le monde convient de l'élegance de cette Version : le style du Traducteur a la douceur & les charmes de l'original : ce qui n'empêcha pas dans le siécle suivant Bonaventure Vulcanius né à Bruges, de fonder la necessité d'une nouvelle Version, sur l'infidelité prétenduë de la Version de Facius. La Version de Vulcanius fut imprimée à Paris par Henry Estienne l'an 1575.

Nicolas Blanchard publia l'an 1668. une nouvelle Edition de l'Historien Grec d'Alexandre avec le Latin de Vulcanius, & des Notes imprimées à Amsterdam.

La matiere qu'Arrien à choisie, la maniere dont il l'a traitée, avoient inspiré au sçavant Editeur un desir ardent qu'on en purgeât le Texte, des fautes frequentes & grossieres qui le défiguroient : il voyoit dit-il, avec chagrin que les Entrepreneurs

de l'Edition de 1668. quoi qu'ils eussent pillé impunément tout ce qui pouvoit enrichir leurs Notes, n'avoient pas diminué la necessité d'une nouvelle Edition : il se détermina à rendre ce service au Public, & crut avec raison qu'il falloit commencer par la recherche des Manuscrits que les autres Editeurs avoient ignorez ou negligez. Dans ce dessein il entreprit un voyage d'Italie. Mr. Magliabechi né pour l'avancement des Lettres, lui donna entrée dans la riche Bibliotheque du Grand Duc, ou quatre Manuscrits s'offrirent d'abord à lui : il tomba ensuite sur un cinquiéme préferable à tous les autres, & dont la découverte le paya avec usure des fatigues de son voyage. Il ne s'est pas hâté de profiter de cette heureuse découverte : il a cru trente ans bien employez à préparer une Edition qu'il vouloit porter à la derniere perfection. Cependant il est devenu possesseur d'un exemplaire qui avoit appartenu à Bonaventure Vulcanius ; & où ce Sçavant homme avoit marqué les nouvelles lumieres

qui lui venoient sur le Texte d'Arrien & sur sa Version.

Nôtre habile Critique a fait usage de ce nouveau secours, & il nous donne la Version de Vulcanius corrigée selon l'intention de son Auteur. Nous n'entrerons pas dans un grand détail sur les Notes, la plus grande partie n'est employée qu'à justifier les changemens qu'on devroit faire dans le Texte, & dans la Version. Quelques corrections paroîtront des minuties, les autres en plus grand nombre seront approuvées de tous le Lecteurs intelligens. La confiance qu'à le nouvel Editeur dans les Manuscrits, ne l'a pas empêché de chercher à leur défaut d'autres moyens de rétablir le Texte de son Auteur. Un passage de Suidas qui cite Arrien, lui à découvert une faute commune à tous les Manuscrits qu'il avoit consultez.

Au défaut des Auteurs qui pûssent lui donner des lumieres par quelques citations d'Arrien, l'Editeur a trouvé des ressources dans sa penetration, & dans une parfaite connoissance de la Langue Grecque.

Une seule de ses conjectures suffit pour montrer qu'elle est sa perspicacité. Dans la note quinziéme sur la page 67. après avoir fait sentir l'embarras & les variations de Freinshemius, pour concilier Quinte-Curce avec Arrien sur le nom du Macedonien, qu'Alexandre établit Gouverneur de la partie de la Cappadoce qu'il conquit avant que d'entrer en Cilicie; Mr. Gronovius par une legere correction du Texte de Quinte-Curce le concilie facilement avec Arrien. Arrien nomme le Gouverneur de Cappadoce Sabicta: on lisoit dans Quinte Curce lib. III. chap. IV. *Abistamene Cappadociæ præposito.* Mr. Gronovius corrige *Abictâ magnæ Cappadociæ præposito*: les noms Grecs & barbares perdent souvent la premiere lettre, cela arrive sur tout au Σ, & la Cappadoce qu'Alexandre conquit est effectivement celle qui touchoit au mont Taurus, & qu'on appelloit dès ce tems-là la grande Cappadoce. Toutes les conjectures du Critique Hollandois, ne sont pas aussi heureuses que celle dont nous venons de parler: il censure violem-

ment à la page troisiéme, note 5e. toutes les Versions d'Arrien qui portent *per Thraciam in Triballos & Illyrios excurrere*, ou *per Thraces iter faciens Triballos atque Illyrios petere.* Il y a dans le Grec ἐπὶ Θράκης ἐς Τριβαλλοὺς καὶ Ἰλλυριοὺς. Quelle Geographie, s'écrie Mr. Gronovius! Faut il passer par la Thrace pour aller de Macedoine dans le païs des Triballes & dans l'Illyrie? Non: mais Alexandre qui vouloit dompter ces trois Nations les attaqua dans cet ordre: il entra dans la Thrace, & passant le mont Hemus il tomba sur les Triballes: il marcha ensuite contre les Illyriens sans rentrer dans la Macedoine. La simple lecture de cette Expedition auroit convaincu le nouvel Editeur de l'inutilité de sa correction qu'il a jugée si infaillible que, contre sa coûtume, il a reformé la Version de Vulcanius en cet endroit-là.

Quoi qu'il aït promis dans le titre de remplir toutes les lacunes, il n'a pas tenu sa parole à légard de la plus considerable: il a seulement reconnu par l'inspection des Manus-

crits, qu'elle eſt d'environ deux pages & demie : elle nous dérobe la fin du chapitre douziéme du Livre ſeptiéme, & nous cache l'Hiſtoire d'un differend entre Eumene & Hepteſtion, dont Plutarque ſeul a parlé.

L'indulgence pour autrui n'eſt pas la vertu de nôtre docte Cenſeur, il n'épargne pas les Auteurs les plus reſpectez dans la Republique des Lettres, quand il les trouve en faute : & ſon zele pour la verité lui ſuggere toûjours les termes les plus mortifians cõtre ceux qu'il croit s'en écarter. Scaliger, Mauſſac, Freinshemius, Vulcanius, Henry Etienne, Henry Valois, éprouvent toute la ſeverité & même toute l'amertume de ſa Critique. Grontemenil, Iſaac Voſſius, & Nicolas Blanchard qui a eu le plus de part à l'Edition de 1668. ſont citez plus d'une fois devant ſon redoutable tribunal, & condamnez ſans miſericorde.

Un Juge ſi rigoureux ne merite point de grace ; nous épargnerons néanmoins à Mr. Gronovius les reproches trop aigres & trop piquans,

& nous nous contenterons de la ſimple expoſition d'un fait qu'il n'excuſeroit pas dans autrui. Tanneguy le Febvre a corrigé fort heureuſement un endroit corrompu du Texte d'Arrien : on peut lire ſes conjectures ſur ce paſſage dans la ſeptante-quatriéme Lettre du premier Livre de ſes Lettres Critiques, *Epiſtolæ Criticæ* : Mr. Gronovius a lû ſans doute un Livre ſi connu des Doctes : il ordonne à la page 79. note 60. de corriger le Texte ſelon la conjecture du Critique de Saumur, dont le nom cependant ne paroît point dans la Note. Mr. Gronovius dira d'abord, qu'il a trouvé dans les Manuſcrits la correction que Mr. le Febvre n'établiſſoit que ſur des conjectures. Cela eſt vray : mais la bonne foy, la probité litteraire ne demandoit-elle pas, qu'on fit honneur à l'Auteur des Lettres Critiques de la ſolidité de ſes conjectures ? Le Texte d'Arrien tel qu'il ſe lit dans toutes les Editions au chapitre onziéme du Livre ſecond, offre un ſens ridicule & faux. Arrien parle du grand nom-

bre des Perſans tuez à la bataille d'Iſſus, il en compte juſqu'à cent mille, & pour rendre ce nombre croyable, il s'appuye de l'autorité de Ptolomée. Ce Roi d'Egypte aſſuroit dans ſon Hiſtoire d'Alexandre, qu'il avoit paſſé par deſſus les corps des Perſans, en pourſuivant les débris de leur armée avec la phalange, porte le Texte, ἐπὶ φάλαγγι τινὶ : Vulcanius a traduit, *cum instructa phalange.*

Mr. le Febvre avoit remarqué qu'il faudroit traduire *cum quadam phalange*, avec une certaine phalange : traduction qui feroit dire à l'Hiſtorien une fauſſeté inſoutenable ; puiſqu'il eſt clair qu'il n'y avoit qu'une phalange dans l'armée Macedonienne. Il avoit conclu de ces remarques qu'il falloit neceſſairement changer le Texte, & il l'avoit changé très-heureuſement en mettant φάραγγι pour φάλαγγι : ce qui donne au Texte un ſens beau & concluant. On ne peut en effet mieux prouver le grand nombre des morts qu'en citant Ptolomée, qui aſſure que dans la pourſuite des en-

nemis, il passa d'une colline à l'autre au travers d'un vallon comblé par les cadavres des Persans. Mr. Gronovius a trouvé *φάραγγι* dans deux Manuscrits: il confirme encore cette maniere de lire par un passage de Plutarque * qui parle de rivieres comblées par les corps des ennemis d'Alexandre: on sçait que *φάραγγι* signifie un torrent aussi-bien qu'une vallée, un precipice; & Plutarque est cité-là fort à propos. La citation de Mr. le Febvre auroit été encore plus à propos. Nôtre Critique pouvoit se dédommager aux dépens de le Febvre qui se trompe sur un fait rapporté par Arrien, dans le tems même qu'il corrige cet Auteur. Arrien dit que le nombre des morts à la bataille d'Issus, fut d'environ cent mille hommes, parmi lesquels il y avoit dix mille cavaliers. Mr. Le Febvre rapporte comme d'Arrien, qu'il y perit cent mille fantassins & dix mille chevaux. Le nouvel Editeur se justifiera plus aisément de n'avoir point cité le Febvre sur un au-

* *Livre 2. de la fortune d'Alex.*

tre paſſage que l'Auteur des Lettres Critiques à prétendu corriger dans la Lettre 73. du premier Livre de ſes Lettres Critiques. Barthelemy Facius qui l'a traduit le premier avoit repreſenté fidellement le ſens de l'Auteur : Vulcanius étoit ſeul coupable des fautes groſſieres que Mr. le Febvre releve avec raiſon. Lui ſeul en traduiſant * ἐφ' Ἑλλησπόντου *ab Helleſponto*, faiſoit partir Alexandre de l'Helleſpont, ſans s'être aperçû qu'Arrien le conduiſoit de là par la Thrace. Il falloit traduire *ad Helleſpontum* pour marcher vers l'Helleſpont. Mr. Gronovius prouve par plus d'un exemple qu'Arrien & d'autres bons Auteurs Grecs conſtruiſent ἐπὶ avec le genitif, & qu'il eſt inutile de mettre l'accuſatif dans le Texte comme Grontemenil (il pouvoit ajouter le Febvre) avoit conſeillé de faire. A propos de Facius, Mr. Gronovius le loüe ſouvent. Ces éloges lui ſont d'autant plus glorieux qu'on ne doit pas ſoupçonner le Critique Hollandois de s'être laiſſé prévenir en ſa

* *Livre premier.*

faveur, il le traite ſans façon *d'inepte & de ridicule*, dès qu'il lui peut reprocher quelque mépriſe. Vulcanius qui a traduit Arrien après Facius en a parlé avec le dernier mépris : mais Facius eſt vangé, Mr. Gronovius préfere ſouvent ſa Verſion à celle de Vulcanius ; & l'on voit avec plaiſir l'exactitude d'un Traducteur ſi élegant juſtifiée par le plus impitoyable de tous les Cenſeurs. Mr. Gronovius avoüe que Facius a prévenu par ſa ſagacité la plûpart des découvertes dont le Sçavant Hollandois eſt obligé aux Manuſcrits. Facius avoit ſoupçonné & rempli une lacune qui n'a été apperçûë que par Mr. Gronovius : il avoit ſeparé le 6e. Livre du ſeptiéme, & le 7e. de l'Hiſtoire de l'Inde, & donné d'autres preuves de ſa penetration, à laquelle le nouvel Editeur rend par tout juſtice.

Revenons au nouvel Editeur : Qui croiroit qu'une faute de Vulcanius fut échapée à ce rigide Cenſeur ? Qui croiroit qu'un homme de guerre l'eut remarquée ? C'eſt Mr. du Fay auſſi diſtingué par ſon

goût pour les Livres, & par son discernement, que par sa valeur. Il nous a prêté le Livre dont nous parlons, & il nous a fait remarquer un endroit où l'infidelité de la Version Latine supprime un fait considerable, c'est à la page 35. Vulcanius s'exprime ainsi *quas statuas Lysippus Alexandri jussu finxit, qui quidem etiam Alexandrum ipsum reliquis statuariis prælatus finxit.* Il y a dans le Grec μόνος προκριθεὶς *solus electus.* Alexandre, en effet, avoit défendu qu'aucun autre Sculpteur ne le representât: c'est ce qu'Arrien dit: c'est ce que la Version n'exprime pas. Nous n'avons pû arracher à Mr. du Fay d'autres remarques qu'il a faites, & dont nous aurions volontiers enrichi nôtre extrait. Personne n'ignore que l'illustre Dablancourt a donné à la France une Traduction de l'Histoire Alexandre par Arrien, que Mr. de Vaugelas a prise pour modelle de sa Traduction de Quinte-Curce.

ARTICLE LIX.

REPONSE A Mr. BAUDELOT, *où se trouve détruit tout ce qu'il a avancé contre l'Antiquité de la Medaille d'Alexandre le grand, & contre la Dissertation faite sur cette Medaille singuliere par Mr. l'Abbé de Vallemont.* A Trevoux *& se vend* à Paris chez Claude Cellier ruë Saint Jacques 1706. *in* 12. *pp.*252.

A Juger par le style de cette Réponse, proportionné à celui des fragmens de l'Ecrit qu'on y veut refuter, voici une Dispute litteraire des plus vives qu'on puisse gueres trouver. On parle pourtant ici d'un ton de raillerie, mais la raillerie est un peu forte ; & sans en rapporter les traits nous nous contenterons d'indiquer le fonds des raisons de nôtre Auteur.

On lui reprochoit que *Mr Ertinger avoit refusé de graver la Medaille d'Alexandre* (dont il s'agit) *parce-qu'il n'y voyoit pas ce qu'on lui vouloit faire graver.* Mr. l'Abbé de Valle-

mont replique, que M. Ertinger grava sa Medaille sans en faire difficulté ; mais qu'on ne s'en est pas servi, parce qu'elle étoit trop grande pour un in 12.

Sur le reproche qu'on faisoit à l'Auteur de n'écrire pas bien, il rapporte des extraits de l'Ouvrage de son Adversaire, dont le style ne lui paroit pas plus élegant que le sien.

Sur l'endroit où on lui dit, que son Ouvrage contient des contradictions, il répond qu'il falloit en citer, ainsi qu'il en cite lui-même, qu'il prétend être dans son Adversaire : comme quand on lui disoit en 1698. que nul habile homme ne pouvoit s'aviser d'une opinion aussi extraordinaire, que celle qu'il expose dans une troisiéme Explication de la Medaille d'or de Gratien : au lieu qu'en 1699. on lui a dit qu'il a pris cette opinion dans M. Tristan.

Mr. Baudelot traitoit de faux le Medaillon d'Alexandre. Pourquoi donc, lui demande Mr. de Vallemont, vous arrêtez-vous à en donner une explication, & à refuter la mienne ? Une chose absolument

fausse ne pouvant avoir un vrai sens, vôtre Explication non-plus que la mienne ne sçauroit être veritable. Mais pour prouver que la Medaille est effectivement Antique, Mr. de Vallemont rapporte le suffrage de Mr. Vaillant, du P. de Montfaucon Benedictin, de quelques Academiciens qu'il ne nomme pas, enfin de Mrs. Mauger, Bernard, & Roussel Graveurs des Medailles du Roy. Il rapporte même des Lettres de ces trois derniers, qui témoignent avoir admiré ce Monument comme un des plus beaux de l'Antiquité.

Outre l'autorité, Mr. de Vallemont apporte, pour prouver l'antiquité de sa Medaille, qu'elle est unique, & montre divers points en quoi elle différe de celle qui est rapportée par Volfangus Lazius : sçavoir dans le casque, le pampre, la distance des deux hommes Armez &c. Ces differences ne pouvant venir de la faute des Graveurs qui étoient habiles en ce tems-là. Or si ce Medaillon est unique peut-il être moderne? Qu'auroit gagné un Ouvrier à le faire, pour tirer une demie pistolle de ce qui en

auroit couté 300 à fabriquer ? S'il avoit travaillé pour la gloire il se seroit laissé connoître.

L'Auteur répond ensuite aux objections, lesquelles comme il les rapporte, ne paroissent pas si considerables. Pour en avoir l'idée, il faut se rappeller celle de la Medaille, où d'un côté l'on voit le buste d'Alexandre, & de l'autre côté ce Heros à cheval sur Bucephale, tenant un pampre en main, avec un Soleil au haut. Une des objections est, que *le Soleil n'est point representé dans les Medailles antiques* comme ici. Mr. de Vallemont en cite deux de celles qu'avoit ramassées Mr. Menestrier, l'une de Marc-Antoine, l'autre de Neron, où le Soleil est representé comme en celle dont il s'agit. Mr. l'Abbé de Vallemont rapporte chemin faisant, une question qui sembloit lui avoir été faite par les Journalistes de Trevoux, quand ils demandoient, pourquoi l'action la plus considerable de la vie d'Alexandre n'occupe pas le revers de la Medaille ? à quoi il répond, qu'il ne doute pas qu'il n'y ait eû d'autres Me-

 dailles

dailles sur ce point; mais que toutes ne sont pas parvenuës jusqu'à nous.

On trouve ici une comparaison ingenieuse entre le genie necessaire aux Peintres & aux Medaillistes, aussi-bien qu'aux Poëtes, & en particulier aux Tragiques. Aussi Alexandre le grand avoit-il porté des Edits exprès, pour ne permettre qu'à Apelles de le peindre, à Pyrgoteles de le tailler en buste, & selon Pline, à Lysippe de faire son image en bronze; surquoi on cite ici les paroles d'Apulée: *Si quis uspiam reperiretur alius sanctißimæ imagini Regis manus admolitus, haud secus in eum quam in sacrilegum vindicaturus.*

On objectoit encore, qu'Alexandre avoit dix-huit ans, quand Philippe le fit venir au Siege de Bizance; & l'on ajoûtoit que Justin & Freinshemius le disoient précisément. Nôtre Auteur, pour replique, rapporte les mots mêmes de Freinshemius, *annos sexdecim omninò habentem.* Pour Justin, dit-il, il est trop décrié en matiere de Chronologie; & sur cet endroit en particulier, il a été

corrigé par le Commentateur du Juſtin d'Elzevir, ſur le témoignage de Plutarque. Le détail des autres objections nous meneroit trop loin. Le reſte de cette Réponſe n'eſt plus ſur la Medaille, mais ſur d'autres points incidens, où l'Auteur continüe de repliquer & de plaiſanter auſſi fortement qu'auparavant.

A l'occaſion de Bucephale il avoit paru éloigné du ſentiment que les Bêtes ſoient des machines, inſinuant d'ailleurs que Mr. des Cartes avoit adopté en cela le Syſteme de Gomés Pereira Medecin Eſpagnol. Mr. Baudelot avoit dit que Mr. Baillet a refuté cette calomnie il y a douze ans: nôtre Auteur veut montrer que ce n'eſt rien moins qu'une calomnie ; parce que pluſieurs Auteurs de nom l'ont dit ainſi ; & que d'ailleurs ils ont crû rendre un bon office à Mr. des Cartes, de lui ôter la reputation d'avoir *inventé un ſi ridicule ſentiment*, qui avoit été autrefois celui des Cyniques, & en particulier de Diogene ; du reſte que la liberté de Philoſopher eſt toute entiere parmi les honnêtes gens. Il eſt vrai que ce

seroit un étrange esclavage dans la Litterature, si dans les choses qui ne regardent ni la Religion, ni les bonnes-mœurs, il n'étoit pas permis même en gardant les bienséances, d'attaquer les idées de ceux qui ont ou qui croyent avoir acquis quelque reputation. Un homme inconnu & qui aura étudié à fond les choses, les sçait souvent mieux que ceux à qui la prévention ou la brigue a fait une renommée, qu'ils ne meritent quelquefois que très-médiocrement. Quoi qu'il en soit Mr. de Vallemont pour autoriser sa repugnance, contre l'opinion dont il s'agit, cite sur ce point un passage de Saint Augustin en Latin & en François ; mais la Traduction en François semble faite tant soit peu en sa faveur. Saint Augustin dit parlant de ce Systeme: *Quanquam videatur absurdum, non tamen doctißimi homines quibus id placuerit defuerunt, neque nunc arbitror deesse.* Saint Augustin, *de quantit. an. c.* 30. Ce que Mr. de Vallemont rend ainsi : *Quoi que des hommes doctes l'ayent crû ; ce sentiment paroît pourtant absurde.* Cette Traduction

donne-t'elle entierement la même idée, que donneroit une autre plus litterale comme celle-ci : *Bien que ce sentiment paroisse absurde; il y a eû pourtant de sçavans hommes, & je croy qu'il y en a encore, à qui il ne déplaît pas.*

Ce qui suit est un jeu d'esprit entre les deux Antagonistes, sur les sentimens *piteux* qu'on peut avoir de Bucephale; supposé que cet animal si noble ne soit qu'une machine. L'un de ces Messieurs avoit dit : *Mr. de Vallemont consacre une Oraison funebre au judicieux Bucephale; il fait tout servir à la gloire de son Heros:* l'autre renvoye la raillerie avec pleine mesure, au sujet d'un Cheval d'Argenteüil qui avoit eû la pierre, & dont l'Antagoniste avoit dit dans une Dissertation, qu'il avoit souffert un * *Martyre difficile à deviner, qu'il s'acquittoit avec agilité de tous les travaux de sa condition*, & que les *bonnes sœurs, tristes de l'avanture de leur dromadaire ne penserént plus qu'à lui rendre les derniers devoirs.*

L'on faisoit à Mr. de Vallemont,

* *P.121. & suiv.*

une difficulté ce ſemble plauſible ; en lui diſant que l'action de monter un Cheval, fût-ce même Bucephale, ne meritoit pas qu'on frappât exprès une Medaille : la réponſe n'eſt pas moins plauſible, lorſqu'elle rapproche les circonſtances de cette action ; un Cheval indomptable aux Ecuyers les plus experimentez de la Cour ; un Prince à ſeize ans ; le raviſſement où en fut Philippe, qui à cette occaſion baiſant ſon fils au front lui dit : *Cherche mon fils un Royaume plus digne de toy, la Macedoine n'eſt pas capable de te retenir.* Un grand nombre d'autres queſtions incidentes s'éclairciſſent dans la ſuite de cette Réponſe ; toûjours avec divers traits d'érudition & de vivacité.

Un des points ſur lequel on paroît ici le plus ſenſible, & où l'on a le plus droit de l'être, eſt ſur une ſorte de reproche qu'on avoit fait à l'Auteur, ſçavoir qu'un Spinoſiſte ne voudroit pas excuſer l'opinion qu'il avoit avancée ; que *l'Ecriture s'exprime quelquefois plûtôt ſelon ce qui paroît à nos ſens, que ſelon une exactitude ma-*

thematique ; parce que cela importe peu à la sanctification de l'Eglise, qui est la fin que Dieu s'est proposée, en nous donnant les Livres Saints : c'est ce qu'avoit dit l'Auteur à l'occasion de l'endroit de la Genése, où la Lune est appellée *luminare majus.* A cela il replique qu'un Théologien n'est pas Spinosiste, c'est à dire Athée, pour se méprendre dans l'interpretation du Texte de l'Ecriture : surquoi défiant son Adversaire d'interpreter ces mots d'une maniere plus raisonnable, il ajoûte que celle-ci doit paroître moins étrange à un Cartesien comme lui, qu'à tout autre Philosophe ; puisque sans cela des Cartes & Copernic ne peuvent se tirer des Passages, où il est dit, que *le Soleil va d'Orient en Occident*, que *Josué arrêta le Soleil &c.* d'ailleurs que Saint Augustin *l.2. de Gen. ad lit. c. 9.* semble autoriser ce qu'a dit Mr. de Vallemont, quand ce Pere dit, que les Auteurs Sacrez ont omis avec une extrême prudence des choses de speculation, dont plusieurs disputent, & qui ne servent à rien pour la vie eternelle. Outre

que ſelon Saint Jerôme, l'Ecriture dit bien des choſes conformément à l'opinion qui avoit cours alors ; & non à une exacte verité : *juxta opinionem illius temporis... & non juxta quod rei veritas continebat in cap.* 28. *Hierem.*

Ce que répond l'Auteur pour ſoûtenir ce qu'il a avancé contre la verité des Taliſmans eſt judicieux ; mais ſi évident qu'on ne ſçauroit imaginer, que ſon Antagoniſte ait jamais été ſerieuſement dans une opinion contraire. Mr. de Vallemont finit ſon Ouvrage en rapportant les paroles de ſon Adverſaire, qui appelle cette diſpute un *jeu d'eſprit* où il *s'égaye beaucoup* : ſurquoi il lui dit : *Si le jeu vous plaît ſi fort, il ne tient qu'à vous de le faire durer.* A dire vrai, le jeu paroît un peu violent pour durer beaucoup : mais quel qu'il ſoit, il peut faire comprendre, qu'il faut regarder de près dans la Litterature à ce que l'on critique, & de plus près encore à la maniere dont on le critique.

ARTICLE LX.

LETTRE DE Mr. LE MARQUIS du P.... à un Gentilhomme de ses amis sur les Etudes & sur la Methode de Mr. de Morbidi. A Paris chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roy & de l'Academie Royale des Sciences, ruë Saint Jaques au Soleil d'or près Saint Severin 1707. avec Permission, *pages* 36. *in* 8°.

IL y a près de 20 ans, que Mr. de Morbidi s'applique à instruire la Noblesse dans les Sciences dont elle s'occupe ordinairement. En les enseignant, sa premiere intention a été d'observer les differens effets que ses leçons produisent dans les differens sujets, & de rechercher la vraye origine de l'inégalité de leur avancement, avec les moyens de se rendre également utile à tous.

Dans cette vûë il a examiné à fonds l'interieur de l'homme, & cherché avec soin de quelle maniere on devoit éclairer & fortifier l'es-

prit par les lumieres de la verité, regler tellement l'imagination, qu'elle ſuive ſans peine les impreſſions de l'eſprit & de la raiſon, & diſpoſer l'un & l'autre à une ſage & vertueuſe conduite.

Il diviſe ſa Methode en trois parties par rapport aux trois précedens effets, qu'il entreprend de produire dans les perſonnes qu'il inſtruit.

La premiere comprend les principes & les regles pour donner une juſte connoiſſance de l'homme, pour enſeigner à raiſonner avec juſteſſe, & pour découvrir les moyens de perfectionner les bonnes qualitez & de corriger les mauvaiſes.

La ſeconde conſiſte à apprendre pluſieurs Sciences, mais de telle ſorte qu'en reglant l'imagination, elles mettent en état de s'en ſervir toûjours avec diſcernement.

La troiſiéme eſt pour enſeigner à joindre les lumieres interieures à la pratique, & pour donner les connoiſſances dont on a beſoin dans l'uſage ordinaire de la vie civile.

Premiere Partie.

Mr. de Morbidi considere que la Science la plus utile & la plus recherchée, est de sçavoir se conduire prudemment dans toutes les actions de la vie.

Pour procurer ce bien aux personnes qu'il instruit, il expose d'abord en quoi consiste l'interieur de l'homme : il enseigne la maniere de distinguer nettement chacune de ses facultez, & d'en examiner la force & la foiblesse. Il établit des regles par lesquelles chacun puisse connoître son propre caractere, & les principes interieurs de ses pensées, de ses sentimens, de ses actions, & de ses discours.

Venant ensuite à la pratique, il prépare son sujet à recevoir utilement les veritez qu'il lui expose dans ses discous, en le dégageant de la confusion & de la prévention.

Il tient pour constant que le plus sûr moyen d'y réüssir, est de donner des regles certaines pour prendre la juste idée de toutes sortes d'objets, des personnes, des conjonctures,

des affaires, des actions, & des discours; afin d'apprendre à distinguer le vrai & le faux, ce qui convient & ce qui ne convient pas.

C'est par le moyen de cette Science qu'il a découvert un principe très-simple mais universel, pour reconnoître la cause de toutes les actions, de tous les discours, & generalement de tous les mouvemens qui se forment dans l'interieur de l'homme.

Lorsqu'il s'apperçoit qu'on est assez instruit, il s'applique à cultiver chacune des facultez interieures. Pour cela il fait choix des études qui conviennent à la disposition des personnes, & prend pour sujets de ses discours les fonctions particulieres de chaque faculté, la nature des passions, l'origine & les effets de l'amour propre, la qualité & la difference des idées. Il considere l'homme sous les differens états où il peut se trouver; & les maximes qu'il donne ont toûjours pour fondement la verité, pour objet la vertu, & pour regle l'honnêteté.

En les enseignant il observe deux

regles, la premiere de ne proposer que celles qui conviennent aux sujets. La seconde de donner à chacun la maniere de mettre ces maximes en execution, par une pratique conforme à son naturel, à ses talens, à son état, & à sa condition.

Il a composé un Systeme entier de tout ce que je viens d'exposer, & il le regarde comme ce qu'il peut faire de plus important, pour ceux qui veulent bien recevoir ses instructions.

Deuxiéme Partie.

Pour regler l'imagination selon que M. de M. se le propose dans la seconde partie, il se sert des Sciences comme d'un instrument propre à produire dans les facultez interieures, l'état convenable à la fin qu'on se propose; & il apprend à rapporter toutes les connoissances qu'on acquiert, à la Science dont on a besoin pour remplir pleinement les devoirs de son état.

Il observe premierement de déterminer la juste idée de la Science qu'il propose par rapport à l'utilit

qu'on en doit tirer, & ensuite il établit les moyens pour y réüssir.

Il distingue dans chaque Science la préparation, la théorie, la pratique, & l'experience.

Il partage en quatre classes les Sciences qu'il enseigne, sçavoir la Philosophie, la Mathematique, l'Histoire, & la Politique. Il explique les principaux effets de la nature par un seul principe general tiré de la nature & des proprietez du mouvement, & fait remarquer la convenance, que les differens effets de la nature ont avec les differens effets de l'interieur de l'homme. Il donne une si juste & si simple idée de la Mathematique en general, qu'on en conçoit d'abord l'étenduë & l'application en évitant la sterilté & la secheresse: il établit une seule regle generale, qu'on peut appliquer à la solution de toutes les propositions qu'on resout par le calcul.

Il regarde l'Histoire, comme une étude très-propre à exercer l'esprit & l'imagination, mais sous une idée bien differente de celle qu'on prend ordinairement. Il donne une regle

pour démêler dans chaque fait l'esprit & le vrai principe qui le produit : il a fait une introduction à l'Histoire moderne qui renferme de très-belles regles.

Sous le nom de Politique M. de M. entend cet esprit de prévoyance par lequel on prend les justes mesures pour l'heureuse réüssite d'une affaire, ou pour en éviter autant qu'il est possible les mauvais évenemens.

Troisiéme Partie.

Dans cette troisiéme partie M. de M. donne des regles pour apprendre à joindre les lumieres interieures, aux manieres établies dans le bel usage du monde. Il divise le commerce de la vie civile entre les absens & les presens ; & il se trouve dans la derniere partie des remarques essentielles sur le choix des bonnes compagnies, sur l'emploi du tems, sur la maniere de distinguer dans les differentes personnes les vrais défauts d'avec les défauts accidentels, sur les erreurs très-communes d'acquerir des manieres qui ne conviennent ni

à l'état ni à la condition de la personne, & de se laisser entraîner par les exemples & les autoritez, sur les differens genres d'érudition, sur le choix d'un bon ami, sur le peu d'utilité & les défauts ordinaire qu'on rapporte des voyages.

M. de M. a ajoûté des reflexions sur la maniere d'élever des enfans dès leur plus tendre jeunesse: il a redigé en methode un ordre d'études propres pour cet âge, & il enseigne à proportionner tellement ces études à la disposition naturelle de leur genie, que sans la borner ni la forcer, ils en remplissent la capacité à mesure que leurs facultez se dégagent & se fortifient.

ARTICLE LXI.

MEMORIE DEL GENERAL Principe di Montecucoli. *Memoires du Prince de Montecuculli General des Armées de l'Empereur & de l'Empire.* A Cologne par la Societé des Libraires 1704. *in* 8°.

MOnsieur Huyssen Gentilhomme Aleman, Gouverneur du Prince de Moscovie, a fait au Pu-

blic un riche preſent en lui donnant les Memoires du Prince de Montecuculli. Ce grand Capitaine les composa pendant ſes campagnes de Hongrie, & les preſenta au feu Empereur l'an 1665. Le premier des trois Livres qui partagent ces Memoires traite de l'Art de la guerre. Le premier chapitre donne des idées generales de la guerre & de l'Art militaire. Le ſecond chapitre donne des regles pour choiſir les hommes propres à la guerre ; pour les diſtribuer par regimens, par compagnies ; pour les armer, les diſcipliner. Il traite encore des autres préparatifs, de l'artillerie, des fonds pour la paye des troupes, & ſur tout des meſures qu'on doit prendre pour ne manquer ni de vivres, ni de fourages : il entre ſur ces articles dans un détail infiniment exact ; & le feu Prince de Condé bon juge en cette matiere, s'il en fut jamais, & qui eſtimoit beaucoup tout l'Ouvrage, loüoit particulierement les moyens propoſez par l'illuſtre Auteur pour rendre plus ſûre, & plus facile la ſubſiſtance des armées. Le chapitre

troiſiéme donne pour regle generale, que s'il faut prendre un deſſein avec reflexion, il faut l'executer avec promptitude. L'Auteur remarque qu'il faut pour réüſſir à la guerre un eſprit vaſte, capable de tout voir, de tout examiner; qu'on doit avoir toûjours en vûë le deſſein principal, pour y raporter toutes les entrepriſes particulieres; & qu'il faut ſouvent ſacrifier à ce deſſein principal des ſuccés glorieux au General, mais inutiles pour la fin qu'on ſe propoſe dans la guerre; qu'un General qui ne cherche qu'à briller eſt un mauvais General; que les manieres de ſe conduire changent ſelon les divers pays, ſelon le nombre & la quantité des forces ennemies, ſelon l'humeur des Chefs oppoſez, ſelon les diſpoſitions quelquefois bizarres des troupes que l'on commande; qu'un General trop attaché aux regles communes prend ſouvent le change; qu'il eſt encore plus ordinaire qu'un General voluptueux, negligent, qui manque de penetratiou ou d'atten-

tion, s'expose à des contretems funestes; enfin que la victoire dépend autant de l'esprit que de la valeur. Après avoir établi ces maximes, le Prince donne dans le même chapitre les préceptes differens pour la guerre offensive & la guerre defensive, & les regles que doit suivre un General, qui veut conduire du secours à un Allié pressé par l'ennemy.

Le Chapitre quatriéme traite de l'execution. Le secret, & la diligence sont les moyens les plus infaillibles de réüssir. Il faut connoître exactement le pays, pour choisir sçavamment son poste. L'Art de camper est la plus importante partie de l'Art militaire, & quand on la possede, on est toûjours superieur à ses adversaires: le Prince de Montecuculli a passé pour la posseder, de l'aveu même du plus grand Maître en cet Art, de Mr. de Turenne: ainsi l'on ne sçauroit trop étudier les instructions qu'il donne sur cette matiere: il recommande fortement de ne point fatiguer les troupes par des marches inutiles. Dans

le chapitre cinquiéme. Mr. de Montecuculli parle de l'attaque, de la défense, & du secours des places. Dans le sixiéme il traite des batailles & des retraittes: il se divertit dans ce chapitre aux dépens des Generaux Arithmeticiens, qui comptent plus sur le nombre que sur la valeur des troupes. Un General, selon lui, ne doit guere se confier à la belle disposition qu'il a donnée à son armée avant le combat: l'ordre est bientôt troublé quand le combat est general: alors un Chef ne pouvant se multiplier, doit pourtant se porter par tout avec une activité infatigable, pour rétablir les rangs, fortifier les endroits qui s'affoiblissent, prévenir les terreurs paniques: rien ne les arrête plus efficacement que la presence du General.

Le second Livre ne contient qu'une Relation des campagnes de nôtre General en Hongrie.

Le troisiéme explique à l'Empereur le moyens particuliers de faire la guerre en Hongrie contre les Turcs.

Le merite de l'Auteur est un fa-

vorable préjugé pour le Livre. Le Prince de Montecuculli n'y enſeigne que ce qu'il a pratiqué avec ſuccés. Raimond de Montecuculli ſorti d'une famille diſtinguée dans le Modenois naquit l'an 1608. Son oncle Erneſt de Montecuculli General de l'Artillerie dans les armées Imperiales, pour le mieux former à la guerre, voulut qu'il ſervît comme ſimple ſoldat, qu'il paſsât par tous les degrez de la milice, & qu'il ne montât aux charges qu'après avoir rempli exactement les fonctions des plus bas emplois. Erneſt étoit un grand Capitaine, & Grotius avoüe que nul General Autrichien n'a reduit les Hollandois à des extremitez plus fâcheuſes. Ce Grand homme perſuadé, qu'il faut avoir été bon ſoldat & bon Officier pour être bon General, ne ſouffrit point que le jeune Comte de Montecuculli ſe prévalut en rien de ſa naiſſance illuſtre, ou de la faveur de deux oncles puiſſans à la Cour Imperiale. De ſi ſages précautions eurent tout leur effet, comme il parut en 1644. au ſecours de Nemeſlau en Sileſie. Montecu-

culli à la tête de deux mille chevaux ſurprit par une marche précipitée dix mille Suedois qui aſſiégeoient la place, & les contraignit de lui abandonner leurs bagages & leur artillerie. Peu de tems après, par un de ces retours de fortune ordinaires à la guerre, il fut vaincu & fait priſonnier par Banier General Suedois : ſa priſon dura deux années qu'il employa à la lecture, & & à ſe rendre un veritable Sçavant. A peine fut-il en liberté qu'il ſe vengea de ſa captivité par la défaite de Urangle ſurnommé le furieux, ſur qui Jean de Verth & lui gagnérent en Boheme une bataille, où Urangle fut tué. En 1648. il mit à couvert Auſbourg menacé par les François joints aux Suedois, & fiers d'avoir battu l'armée Imperiale commandée par Hotzapel. La Paix de Weſtphalie lui donna la liberté & l'envie de faire un voyage en Suede. Son eſprit & ſon érudition le firent aimer à la Cour ſçavante de l'illuſtre Chriſtine, autant que ſes grands exploits l'y avoient fait craindre. Delà il fut aux nopces du Duc de Mo-

dene , & dans un carrouſel préparé pour cette fête , il eut le malheur de tuer le Comte Mazani ſon ami ; ſa lance pouſſée avec trop de force ayant percé la cuiraſſe du mal-heureux Comte. Montecuculli touché vivement de cette triſte avanture quita l'Italie, & vint à Vienne, où ſon oncle Erneſt charmé du ſuccés de l'éducation qu'il lui avoit donnée, l'inſtitua ſon heritier univerſel. Le Comte attaché par cette riche ſucceſſion & par ſes charges à la Cour de l'Empereur , s'y attacha encore plus étroitement par ſon mariage avec Marguerite fille du Prince de Dietrichſtein. La Pologne & le Danemark fournirent bientôt à ſa valeur une matiere que l'Allemagne tranquille ne lui offroit plus. L'Empereur l'ayant élevé au rang de Marechal de camp General, l'envoya en 1657. au ſecours de Jean Caſimir Roy de Pologne attaqué par Ragotzi Prince de Tranſſilvanie & par les Suedois : il battit Ragotzi , & reprit Cracovie ſur les Suedois. Charles Guſtave Roi de Suede ayant tourné ſes armes con-

tre le Danemark, l'Empereur allié du Roi de Danemark opposa encore Montecuculli à la plus belliqueuſe nation du monde; & Montecuculli eut encore la gloire de vaincre : il reprit Gottorp, Sonderbourg, Nordbourg, Fridericode : il défit les Suedois dans l'Iſle d'Alſen; & quoique bleſſé dangereuſement, il les chaſſa de toute l'Iſle de Jutland; & il délivra Coppenhague par terre avant que les Hollandois y euſſent porté du ſecours par mer, s'aſſurant par cette grande action le glorieux titre de Liberateur d'un Royaume. La paix ne le laiſſa pas long-tems oiſif. Le vainqueur de Ragotzi devint ſon défenſeur : en 1661. Montecuculli chaſſa les Turcs de la Tranſſilvanie. De là revenu en Hongrie il pourvût de munitions l'importante place de Javarin, & rompit par ſon habileté & par une ſage lenteur, toutes les entrepriſes de la formidable armée des Turcs. La bravoure des François accourus au ſecours de l'Empire, & la victoire qu'ils remportérent à St. Gothard ſur les Turcs en 1664. ter-

mina la guerre de Hongrie, & fut l'occasion d'un Traité de Paix. Cependant le General fut fait President du Conseil de guerre ; & la Paix le combla de nouveaux honneurs. Il fut choisi pour aller querir l'Imperatrice Marguerite Infante d'Espagne : la Cour de Madrid lui rendit autant de justice que la Cour de Vienne, & le Roi Catholique lui donna la Toison d'or. L'Empereur en 1670. l'envoya conduire en Pologne la Reine épouse de Michel premier, sœur de Sa Majesté Imperiale. En 1673. on lui confia l'armée destinée pour arrêter les conquêtes de la France. La prise de Bonne lui acquit beaucoup de gloire auprès des connoisseurs : cependant les Puissances qui s'étoient promis de plus grands avantages lui firent ôter le commandement de l'armée qu'on lui rendit en 1675. pour venir sur le Rhin faire tête au grand Turenne. Toute l'Europe arrêta les yeux sur ces deux grands Capitaines dignes rivaux l'un de l'autre, élevez l'un par le Prince Maurice son oncle, l'autre par son oncle le Comte

Ernest de Montecuculli un des plus redoutables Adversaires du Prince Maurice. Ils avoient reçû de ces deux grands Maîtres en l'Art militaire la même éducation. Le neveu du Prince d'Orange avoit par son ordre porté le mousquet & la fascine : nous avons vû que le General Italien, avoit voulu que son neveu servît d'abord comme simple soldat. Turenne & Montecuculli avoient reçû du Ciel un esprit superieur, un jugement solide, une ame toûjours maîtresse d'elle même, un cœur si ferme, qu'aucune passion n'en pouvoit troubler la tranquillitê, ni leur ôter le sens froid si necessaire à un General. La valeur de ces deux grands Hommes, étoit une valeur éclairée par la raison, aussi éloignée de l'impetuosité brutale des temeraires, que de la pusillanimité des lâches : l'un & l'autre étoit Capitaine par étude : l'un & l'autre avoit penetré tous les secrets de l'Art militaire. Ils combattoient, ils vainquoient par principes, & ne donnoient rien à la fortune. L'un & l'autre s'attiroit aisément la confian-

ce des troupes par la ſureté des campemens. L'un & l'autre étoit adoré des ſoldats, & meritoit leur amour filial par les ſoins paternels qu'ils ſe faiſoient une loi d'en prendre. Jamais Generaux ne portérent à plus juſte titre les noms de pere des armées, *Pater exercituum, pater caſtrorum.* Jamais Generaux n'eurent une reputation ſi conſtante & ne ſe ſouciérent moins d'en avoir, plus ſoigneux de ſervir l'Etat que d'acquerir de la gloire. L'oppoſition de deux guerriers ſi conſommez étoit un ſpectacle digne de l'attention de l'Europe: ni l'un ni l'autre ne pouvoit attendre des fautes de ſon ennemi: la Victoire, il falloit l'emporter à force de genie & de Science militaire.

Monſieur de Turenne prenoit le deſſus, quand ſa mort délivra Montecuculli de la honte d'être vaincu. Montecuculli auſſi honnête homme que grand General pleura ſincerement la mort d'un ennemi ſi redoutable. *Je regrette*, diſoit-il, *& je ne ſçaurois trop regretter un homme au deſſus de l'homme, un homme qui fai-*

soit honneur à la nature humaine. Cet éloge est sans doute le plus beau qu'on ait fait du General François. Il n'y avoit que le grand Prince de Condé qui pût ôter à Montecuculli, la superiorité que lui donnoit la mort de Mr. de Turenne. Le Heros François fit voir que ses semblables prennent avec succés tous les caracteres du nouveau Fabius : il arrêta Montecuculli, qui ne laissa pas de regarder cette derniere campagne comme la plus glorieuse de sa vie ; & l'on doit convenir qu'il en jugeoit sainement : il ne vainquit pas, mais quoi de plus glorieux que d'avoir eu en tête Turenne & Condé sans être vaincu ? Il passa le reste de sa vie à la Cour Imperiale protecteur des gens de Lettres. Poëte & Philosophe excellent, il jugeoit de leurs talens avec connoissance. L'Academie des Curieux de la nature doit beaucoup à son credit : elle ne doit pas moins à ses lumieres. Il mourut à Lintz où il avoit suivi l'Empereur l'an 1680. le seiziéme d'Octobre : le sejour de Lintz lui avoit toûjours été funeste : il y avoit

été en peril d'être noyé, & une autrefois presque écrasé par la chute d'une poutre. Son corps repose dans l'Eglise des Jesuites de Vienne. L'Empereur avoit en sa faveur érigé en Principauté de l'Empire, le Duché de Melfe dans le Royaume de Naples, qu'il tenoit de la liberalité du Roi d'Espagne. Il laissa un fils & trois filles. Le Dictionnaire de Moreri le fait vivre 80 ans, il n'en a vécu que 72. Il est plus surprenant que les Sçavans Auteurs du Journal de Lipsic, se soient trompez sur le tems de sa mort qu'ils reculent d'une année. Nous ne devons pas oublier que le dernier Duc de Lorraine estimoit beaucoup le Livre dont nous parlons. Son suffrage & celui du grand Prince de Condé répondent de l'excellence de l'Ouvrage.

ARTICLE LXII.

RECUEIL DES FALSIFICATIONS que les Ministres de Geneve ont faites dans leur derniere Traduction de la Bible. Par Mr. Chardon de Lugny May 1707.

Prêtre député du Roy & du Clergé pour les Controverses. A Paris chez Daniel Jollet au bout du Pont Saint Michel, vis-à-vis la ruë de l'hirondelle au Livre Royal 1706. *in* 12. *pages* 256.

CE que l'Auteur s'est proposé dans cet Ouvrage, c'est d'inspirer aux Calvinistes une juste défiance de la fidelité de leurs Ministres dans les Traductions de la Bible. Comme toute leur défense contre le zele des Missionnaires & de ceux qui sont employez dans les controverses, consiste dans leur importunité à citer sans choix & sans jugement des passages de leur Bible, qu'ils se persuadent être la pure Parole de Dieu ; si l'on peut leur ôter l'assurance qu'ils peuvent avoir, de la conformité de leurs Traductions avec les Textes originaux, ils demeureront comme desarmez, & ils n'auront plus rien à opposer à la verité. Mais surquoi fondent ils cette assurance ? Ce n'est pas sur la connoissance des langues ; peu d'entre eux peuvent consulter l'Hebreu, le

Grec, & le Latin : ce n'est pas sur l'esprit particulier, qui fasse discerner, jusqu'à chaque mot, ce qui est de Dieu & ce qui n'en est pas ; il n'appartient proprement qu'aux Fanatiques de s'attribuer un privilege si singulier : c'est donc sur le seul témoignage des Ministres : tant il est vrai que l'homme est né pour être conduit. Un Calviniste refuse sa créance à l'Eglise pour les articles particuliers de sa Foi ; mais il se reduit à la donner toute entiere à son Ministre touchant le fondement de sa Foi : & il faut lui montrer sensiblement qu'il est trompé.

Les Ministres ont tort de se vanter que de leur parti sont sorties les premieres Traductions Françoises de l'Ecriture : mais sur ce point c'est M. Simon * qu'il faut consulter. Sans tant d'érudition, Mr. de Lugni ch. 1. dit après Beze, que leur premiere Bible traduite sur l'Hebreu & le Grec par Pierre Robert ou Ro-

* *Histoire critique de l'Ancien Testament l. 2. ch. 24. & Histoire critique des Versions du Nouveau Testament ch. 28. & les suivans.*

bert Olivetan aidé de Calvin, fut imprimée à Neuchaſtel l'an 1535. chez Pierre de Wingle. Il parut à Geneve l'an 1588. une nouvelle Traduction qui eſt maintenant la ſeule entre les mains des Calviniſtes. Pour convaincre celle-ci de falſifications, il n'y a qu'à la comparer avec la premiere, dont les exemplaires, quoique devenus rares, ſe trouveront plus aiſément, qu'on n'apprendroit l'Hebreu & le Grec, pour faire les confrontations neceſſaires.

Dans le ch. 2. deſtiné à montrer les falſifications faites dans l'Ancien Teſtament, Mr. de Lugny remarque l'affectation des ſeconds Traducteurs, à changer le mot d'*adorer* en celui de *ſe proſterner*, où il s'agit du reſpect rendu aux hommes; afin, dit-il, de diminuer la veneration que nous avons pour les Saints. Au l. 1. des Chroniques ch. 29. v. 3. ils ont mis *affection* au lieu de *devotion*. Au l. de Nehemie ch. 8. v. 8. où il y avoit, *les Levites faiſoient entendre la Loy au peuple*; ils ont ajoûté, *la faiſant entendre par les Ecritures mêmes.* Au Pſeaume 52. v. 5. au lieu de, *tu as*

ôté la coulpe de mon peché; ils ont mis, *la peine de mon peché*. On omet plusieurs semblables alterations faites à dessein, ou d'appuyer leurs erreurs, ou d'effacer de l'esprit les veritez & les pratiques de l'Eglise Romaine.

Mais les plus considerables sont dans le nouveau Testament; & en voici quelques-unes rapportées par Mr. de Lugny chap. 3. Pour affoiblir le merite des bonnes œuvres, à ce que Jesus-Christ dit en Saint Matthieu ch. 25. v. 34. *Venez les benis de mon Pere, possedez le Royaume*, ils ont ajouté, *en heritage*. Afin d'éloigner la pensée de la presence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, au lieu de ce qu'il dit en Saint Matthieu ch. 26. v. 11. *Vous ne m'avez point toûjours*, ils ont mis, *vous ne m'aurez point toûjours*. L'Ange saluant la Vierge l'appella *pleine de grace*, éloge qu'il ont changé en celui-ci, *tu es reçûë en grace*. En Saint Jean chap. 6. v. 51. ils font dire à Jesus-Christ, *Je suis le pain vivifiant*, au lieu de, *Je suis le pain vif*. A ce qui est dit de St. Mathias dans

les Actes des Apôtres ch. 1. v. 26. *Le sort chut sur Matthias & il fut mis au nombre des Apôtres*, ils ont ajouté, *qui d'un commun accord fut mis au nombre des Apôtres.* Par une semblable addition ils ont falsifié ce qui est au ch. 14. v. 23. *Après leur avoir ordonné des Prêtres*, en mettant, *après que par l'avis des assemblées ils eurent établis des anciens.* Pour soutenir le dogme de la Foi justifiante, ils font dire à Saint Paul dans la 1. Epître aux Corinthiens ch. 9. v. 27. *qu'il n'avienne que quand j'aurai prêché aux autres, moi-même ne sois recevable*, au lieu de *reprouvé*; & dans l'Epître aux Galates chap. 2. v. 16. ils ont inseré le mot *seulement*, en mettant, *que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la Loy, mais seulement par la Foi de Jesus-Christ.* Dans la 2e. Epître aux Thessaloniciens chap. 2. v. 15. ils ont changé le mot de *traditions* en celui *d'enseignemens*; dans la premiere à Timothée ch. 4. v. 10. *celui de Sauveur de tous les hommes* en celui de *conservateur*; & dans l'Epître aux Hebreux ch. 5. v. 10. celui *d'ordre de Melchisedech* en celui *de la façon*

de Melchisedech. Enfin dans l'Epître de Saint Jaques ch. 5. v. 16. où il y avoit, *confessez vos défauts l'un à l'autre* ils ont mis, *l'un envers l'autre*. Ces exemples font assez connoître l'application des Ministres à approcher le sens de l'Ecriture, de leurs erreurs, & à l'éloigner de la doctrine de l'Eglise Catholique. Quelle confiance donc peut-on prendre en des Traductions, qui ont passé par des mains si infidelles & si hardies!

Il est encore remarquable, que dans les Livres estimez par eux Canoniques, ils ne se sont jamais servis du mot de *sacrement*, mais de celui de *mystere*. En effet puis qu'ils ne laissent aucune efficace aux Sacremens, il valloit autant en bannir le nom. Mais comment prouveront-ils par l'Ecriture ce qu'ils disent communément qu'il y a deux Sacremens?

Pour montrer la liberté que les Ministres se donnent à l'égard des saintes Ecritures, Mr. Chardon de Lugny chap. 4. prend avantage de la préface de leur petite Bible de la Rochelle, où ils s'expriment ainsi;

„ Nous avons conferé l'ancienne
„ Translation Françoise de la Sainte
„ Bible sur les principales Impres-
„ sions diverses des Textes He-
„ breux, Grecs, & Latins, puis sur
„ les diverses interpretations Lati-
„ nes . . . ayant reconnu en icelles,
„ outre le sçavoir des Translateurs,
„ une singuliere pieté & fidelité,
„ sans toutefois nous être du tout
„ assujettis à aucune d'icelles, mais
„ ayant en cela usé d'une sainte li-
„ berté . . . Quant aux Hebraïsmes,
„ nous en avons retenu mot à mot,
„ ceux qui ont quelque force parti-
„ culiere, ne se pouvant si bien re-
„ presenter en nôtre langue, & qui
„ n'en sont tellement éloignez, qu'ils
„ puissent apporter quelque obscu-
„ rité. Les autres ont été addoucis
„ par nous, quelquefois en y ajou-
„ tant quelques mots qui sont im-
„ primez d'autres lettres que du
„ Texte, pour les sçavoir discerner,
„ quelquefois aussi en ayant même
„ changé par contrainte la maniere
„ de parler du tout étrange en nôtre
„ langue. Cette liberté à ne pas sui-
vre des Traductions qu'on assure

avoir été fidelles, ces additions de mots, ces changemens en d'autres manieres de parler ; tout cela, dis-je, jette dans l'ame de grands soupçons de la fidelité des Ministres. Et puis cette distinction des caracteres pour les mots ajoutez n'ayant point été observée, ils tiennent leur place dans le Texte : comme si un faussaire faisoit passer ses explications dans un contract.

Que les Ministres ne s'excusent pas, dit Mr. de Lugny, chap. 5. sur ce que tout ce qu'on leur peut reprocher, se reduit à quelques mots ; puis qu'une seule syllabe ou une seule lettre peut causer le renversement de la Foi. Car en mettant en St. Jean chap. 10. v. 30. *Ego & Pater unus sumus*, au lieu de *unum sumus* : ce seroit ramener le Sabellianisme, & ôter la distinction des personnes.

Pour l'Eglise Catholique, elle est hors d'atteinte touchant la Version vulgate, qui ayant été introduite avant nos contestations de Religion, n'a pû être corrompuë à dessein de nous favoriser. C'est sur quoi Mr. de Lugny s'étend dans le ch. 6. &

les ſuivans de ſon Ouvrage. Enſuite il remarque ch. 10. que les Vaudois, & il pouvoit ajouter que les premiers Sectateurs de la prétenduë reformation, n'avoient ni lû ni conſulté l'Ecriture, pour prendre leur parti; puis qu'elle n'étoit point encore entre les mains du peuple en langue vulgaire.

Dans tout cet Ouvrage l'Auteur paroît avoir de bonnes intentions pour la converſion des Calviniſtes: emporté par ſon zele il ſemble avoir negligé le ſoin de donner de l'arrangement à ſa matiere, & de la préciſion à ſes reflexions. S'il manque quelque choſe à la methode, ſi l'érudition ne brille pas; on trouve ſuffiſamment dequoi faire douter de la bonne Foi des Miniſtres dans leurs Traductions: & c'eſt uniquement ce que l'Auteur s'étoit propoſé.

On finira par quelques utiles reflexions. La premiere, le peuple Chrétien a été pluſieurs ſiécles ſans lire l'Ecriture Sainte: alors docile & ſoumis à ſes paſteurs, il recevoit d'eux l'explication de la Parole de Dieu: il n'avoit pas la préſomption

de se rendre l'arbitre de sa créance, & il s'en rapportoit à l'Eglise, dont il respectoit les décisions : les Héresies étoient rares & peu suivies, & le Christianisme ne souffroit point ces funestes divisions, qui ont commencé & qui durent depuis que les Traductions de l'Ecriture ont été répanduës & renduës communes.

La 2e. Mr. Chardon de Lugny a crû, sur le témoignage de Beze, que la Version de Robert Olivetan étoit faite sur les Textes originaux : & Mr. Simon dans l'endroit qu'on a cité de lui, prétend que c'est la même que les Docteurs de Louvain avoient fait imprimer en 1530. mais retouchée ; comme l'Edition de 1588. est encore tirée du même fond, mais avec de grands changemens. Deplus Mr. Chardon ch. 10. avance que les Vaudois n'ont pû lire la Bible, n'en ayant point eu de Traduction avant celle de 1535. Mais quoi qu'il soit constant qu'il y a eu une ancienne Version Vaudoise, le raisonnement de Mr. Chardon ne perd rien de sa force : car outre que cette ancienne Version

ne paroissoit plus, & que peut-être il n'en restoit plus d'exemplaires, c'est que toutes ces Traductions ont été faites pour des Partis déja formez contre l'Eglise; & par consequent les Sectes Heretiques ne doivent ni leur origine ni leur conservation à la lecture des Ecritures Saintes.

La 3e. L'affectation de mettre par tout le mot d'*Ancien* pour celui de *Prêtre*, marque tant de mauvaise foi dans les Ministres, qu'on ne peut regarder leurs Traductions que comme des ouvrages entrepris pour la séduction des peuples, en leur faisant entendre que c'est des Anciens, comme ils sont établis par la discipline des Calvinistes sans le pouvoir & sans l'autorité des Pasteurs, que parle l'Ecriture: tandis que pour détruire l'Episcopat, ils assurent que ces Prêtres sont de veritables Pasteurs, & ne sont point distinguez des Evêques mêmes. De sorte que dans ces endroits de l'Ecriture ils offrent à leurs peuples un sens qu'ils reconnoissent faux, & qui est different de celui qu'ils reser-

vent pour la dispute & pour la controverse contre les Catholiques.

La 4e. On a toûjours reproché aux Heretiques, des falsifications dans leurs Traductions, & on ne cessera jamais de leur en reprocher. Car comme c'est l'effet de la prévention, quand elle est forte & qu'elle s'est renduë maîtresse d'un esprit, de se presenter incessamment, & de tourner de son côté toutes les pensées; il arrivera immancablement que des gens entêtez mêleront leurs opinions par tout, ils les mettront dans les Ouvrages de leur composition, & ils s'imagineront les trouver dans ceux qu'ils traduiront. Ainsi tout ce qui vient des Heretiques, doit être rebuté, & ce qui vient des personnes suspectes, doit passer pour suspect. Saint Cyprien disoit de Novatien écrivant à un Evêque, Epître 52. *Scias nos primo in loco nec curiosos esse debere, quid ille doceat, cum foris doceat.* Nous ne devons pas même avoir la curiosité de nous informer de la Doctrine de Novatien; il nous suffit de sçavoir, qu'il est hors de l'Eglise.

May 1707.

ARTICLE LXIII.

LA LANGUE TOME II. A Paris chez Urbain Coutelier ruë Saint Jacques, & chez Claude Prudhomme, au ſixiéme pilier de la grande Sale du Palais, *in* 12. *pages* 545.

CE Volume a été affiché avec une ſeconde Edition du premier Tome, dont il a été parlé dans nos Memoires de Juillet 1705. & qui eſt augmenté ici d'une Lettre ſur ce Livre même, pour indiquer ce qu'on en a dit de plus ou de moins avantageux. On commence cette Lettre par y examiner ce titre, *La Langue* : ſur quoi pluſieurs gens, dit-on icy, ont demandé ce qu'il ſignifioit ? *Eſt-ce la Langue Latine*, ou la *Langue Françoiſe*, ou la *Grecque* &c. Cependant l'Auteur de la Lettre avoüe lui même que *ce Livre merite qu'on le liſe* ; il en rapporte diverſes preuves, malgré leſquelles *un Critique vient de paroître pour donner quelquelques attaques.*

La premiere n'eſt pas violente. On dit que qui auroit bien lû Montagne, Charron, &c. & qui auroit bien fait des reflexions ſur ſoi-même, pourroit compoſer un Livre comme celui-ci. L'Auteur de la Lettre dit très-bien, qu'un Livre n'en eſt que plus loüable, pour être fait ſur des modelles ſi excellens, & avec de ſerieuſes reflexions. Sur ce qu'on diſoit que le Livre étoit plein de bonnes choſes mais communes; on répond qu'une infinité d'endroits ſont nouveaux en cet Ouvrage, & que d'ailleurs on ne laiſſe pas d'être touché des bonnes choſes quoi qu'elles ne ſoient pas nouvelles. Du reſte, ajoute-t'on, il ne faut qu'avoir des yeux, pour voir la difference qu'il y a entre les tours de Montagne, (c'eſt-à-dire ſa maniere de tourner les choſes) & les tours de l'Auteur. Enfin ſur ce qu'on reprochoit à l'Auteur qu'il avoit crû devoir, comme Montagne, mettre dans ſon Livre ce qu'il penſe & ce qu'il fait, ou ce qu'il ne penſe & ne fait pas dans les occaſions; l'Auteur de la Lettre répond que l'Auteur du

Livre avoit dit, *si je parle beaucoup de moy, ce n'est pas que je croye que le Public se soucie de me connoitre* ; mais parce qu'en fait de regles c'est les rendre plus efficaces que d'indiquer comment les met en usage celui qui les indique. De plus l'Auteur avoit marqué sa modestie en divers endroits, comme en celui où il dit, *je m'établis si bas par les sentimens que j'ai de moi-même, qu'il est impossible de m'abbaisser davantage: je me connois &c.* La conclusion de la Lettre est que *c'est faire tort au public que de travailler à lui donner du dégoût pour un Livre qui lui peut être aussi utile que la Langue.*

Pour venir presentement au second Tome il ne contient qu'un seul Traité ; *sçavoir la Langue de celui qui fait attention* ; mais il est composé ou suivi d'un grand nombre d'Articles, que l'Auteur appelle autant d'*Attentions* ; *Attention* sur les Sciences & les Sçavans ; *Attention* sur les Auteurs & les Livres ; *Attention* sur la Critique & la Satyre ; *Attention* sur la Philosophie & les Philosophes ; & ainsi des autres, jusqu'au

nombre de 40. Pour voir le rapport qu'ont toutes ces attentions à la Langue, il ne faut que lire le premier Article, sur l'attention en general. On y met pour maxime, *Plus l'esprit fait d'attentions, moins la langue fait de fautes.* On ajoûte dans l'exposition de cette maxime, „ que les „ étourdis sont les plus déraisonna„ bles dans les conversations : ils of„ fensent sans vouloir offenser : ils „ se trahissent sans vouloir se trahir; „ parce qu'étant inattentifs ils par„ lent sans connoître les consequen„ ces &c. Ce premier Article est donc proprement celui sur lequel tombe le titre de la *Langue*, car dans les suivans il ne paroît pas qu'il s'y agisse ni de la Langue ni de son usage, mais de diverses pensées qui pouvoient en general s'appeller les *Attentions*, ce qui ne fait rien à ce que sont en soi ces pensées: on peut voir leur caractere par quelques-unes de celles que nous allons rapporter.

„ Il est bon de s'appliquer aux „ Sciences, mais il est mauvais de „ s'y appliquer de telle sorte qu'on „ neglige l'attention qu'on doit faire

„ pour remplir les devoirs de ſon „ état : ſçavoir en quoi conſiſte le „ froid, & n'avoir pas de quoi s'en „ défendre ; ſçavoir démontrer „ comment ſe fait la nourriture, & „ manquer de quoi ſe nourrir; Scien„ ces crüelles ſi elles produiſent ces „ indigences !

„ Que l'attention ſur les Sciences „ y découvre d'inutilitez ! n'en re„ tranchera-t'on jamais ce qui n'y „ eſt conſidérable que par la peine „ de le concevoir ? Il eſt bon d'exer„ cer l'eſprit ; mais pourquoi ne pas „ l'exercer ſur des matieres qui „ ſoient profitables ?

„ Etudier ſeulement afin de paſ„ ſer pour habile, c'eſt faire uſage „ de ſon eſprit, pour corrompre ſon „ cœur par la vanité.

„ L'Auteur au ſujet des Critiques „ qu'on fait des Livres, remarque „ l'empreſſement qu'ont les Librai„ res pour voir critiquer les Livres „ qu'ils ont imprimez. *Un Livre alloit tomber dans l'oubli, lors qu'une Critique vient obligeamment le garentir de cette chute ?*

„ Je juge des hommes, dit l'Au-

„ teur, ſelon qu'ils valent par eux-„ mêmes, non comme des jettons, „ ſelon le rang qu'ils tiennent. Cette maniere de juger pour être la moins commune, n'en eſt pas moins bonne.

„ Le revenu le plus aſſuré des Mu-„ ſiciens eſt de ſe trouver aux meil-„ leures tables, & de traiter familie-„ rement avec les Grands : ceux-ci „ ſouvent ne donnent chez-eux „ qu'un accès difficile à ceux qui „ viennent les entretenir de choſes „ ſerieuſes & importantes : ils ne les „ reçoivent que dans leur anticham-„ bre, ne les écoutent qu'avec diſ-„ traction, ne leur parlent qu'avec „ hauteur, & les dépêchent prompte-„ ment pour aller trouver les Muſi-„ ciens qui les attendent.

En parlant de la Poëſie on dit : *C'eſt en vain que la Poëſie donne de la peine à ceux qui en font profeſſion : on ne les en degoutera pas tant qu'on croira ces peines glorieuſes. En vain on remontre que les idées de la Poëſie ſont fauſſes, & que ſes expreſſions ne ſont pas naturelles : on ne quittera point cet exercice, tant qu'on remarquera que*

le faux divertit autant que le vrai &c.

L'Auteur apparemment n'est pas de l'opinion de ceux qui disent, que la Poësie ne se sert de la fiction que pour rendre plus sensible l'image du vrai. Mais quelles que soient ses Reflexions ou pour parler son langage, ses *Attentions* ; elles peuvent donner occasion d'en faire de justes & d'utiles, que chacun employera ensuite à son gré, & que quelques-uns voudront exprimer autrement qu'on ne les trouve ici.

ARTICLE LXIV.

JOAN. FRANC. BUDDEI THEOL. D. & Prof. Exercitatio de Prærogativis Fidelium novi Testamenti præ Fidelibus veteris Testamenti. C'est à dire, *Les avantages du Nouveau Testament sur l'Ancien, par Jean François Budde Docteur & Professeur de Théologie.* A Iene, chez Ernest-Claude Balliar 1705. *in* 4°. *pages* 134.

ON a été trompé au titre de ce Livre, qui semblant prometre de l'érudition, ne renferme qu'une Théologie Lutherienne, dont néanmoins le détail ne sera pas desagreable, ni l'extrait inutile.

Le Docteur Aleman commence par le premier état de l'homme, de qui Dieu pouvant exiger le culte & l'amour, à raiſon ſeulement de ſa Majeſté infinie, ne le demanda neanmoins qu'avec la promeſſe d'une vie éternelle. C'eſt donc un pacte, 1°. où l'homme de ſon côté met ſon culte & ſon obéïſſance, & Dieu du ſien met la vie éternelle. 2°. L'homme ne put pas ne pas l'accepter, quoiqu'il pût ne pas l'obſerver; comme en effet il ne l'obſerva pas: mais que Dieu promît la vie eternelle, ce fut une pure faveur. Ainſi le Docteur Lutherien non-ſeulement ne parle point de l'élevation ſurnaturelle, mais il exclut expreſſément tout merite: car il prétend que la vie éternelle n'eut pas été la recompenſe de l'obéïſſance de l'homme, mais un effet du pacte. Il eſt plus juſte dans la comparaiſon qu'il fait du commandement de ne point manger du fruit de l'arbre de ſcience, avec les obligations quelquefois aſſez ſurprenantes que les Seigneurs de fiefs impoſent à leurs Vaſſaux; en ſorte qu'il n'eſt pas neceſſaire d'en venir à un ſens allegorique.

Violer ce pacte fut à l'homme ſa condamnation à une mort eternelle, & à toutes les miſeres de cette vie, avec l'impuiſſance de garder les commandemens de Dieu. Mais Dieu en eut compaſſion, & par la mediation de Jesus-Christ, il fit un nouveau pacte, different du premier, en ce que la

parfaite observation des Commandemens n'est pas exigée de nous comme elle l'étoit d'Adam, Jesus-Christ y ayant suppléé pour nous, de même qu'il a souffert la mort pour nous. Ainsi c'est à nôtre égard non pas un pacte de Loi, mais un pacte de grace, appellé aussi Testament pour deux raisons. La premiere & la veritable, c'est qu'il est confirmé par la mort de Jesus-Christ. La seconde, de l'invention de l'Auteur, c'est que comme un Testament dépend de la seule volonté du Testateur, sans qu'il soit besoin de l'acceptation de celui en faveur de qui il est fait, ainsi Dieu ne demande plus pour la vie eternelle le parfait accomplissement de sa Loi.

Selon le Docteur Budde, qui en cela dit quelque chose de vrai, ce pacte est universel & pour tous les hommes, comme Jesus-Christ est venu & est mort pour tous les hommes, qui doivent de leur côté s'efforcer de remplir la condition du pacte, d'observer les Commandemens. Ceux-ci ont été différens selon les différens tems. Jusqu'à Abraham à qui la Circoncision fut ordonnée, il n'y avoit eu que la Loi naturelle avec l'observation du Sabbath : Moïse promulgua un grand nombre de Loix, & Jesus-Christ en a porté d'autres. Ce qui donne la division de trois tems ; des Patriarches, de la Loi de Moïse, du Christianisme. Venant ensuite à la celebre distinction d'Ancien Testament & de Nouveau Testament,

le Docteur s'embarrasse dans ses raisonnemens embroüillez, & se contrarie soi-même : puisqu'ayant dit p. 16. & 17. que le pacte universel dont Jesus-Christ a été le mediateur, porte avec raison le nom de Testament, il refute p. 32. & 33. ce nom au tems des Patriarches.

C'est une chose digne de remarque, que cette distinction des deux Testamens fut dans les premiers siecles de l'Eglise un écüeil à Simon le Magicien, à Cerdon, Marcion, Apelles, Manichée ; qui s'imaginérent y trouver deux principes opposez du bien & du mal, & jugérent follement l'Ancien Testament digne de leur aversion, comme venu du principe du mal. Sans donner dans une telle extravagance, plusieurs Lutheriens, Calvinistes, & Jansénistes même, ont pris des sentimens trop bas de l'ancien Testament : le Docteur Budde les appelle *Antinomes*, adversaires de la Loi, & il s'attaque particulierement à Cocceius, qui ayant mis pour principe, qu'elle fut donnée en punition du peché des Israëlites qui adorérent le veau d'or, ne l'a regardée que comme une peine pour les fatiguer & les accabler.

Au contraire nôtre Docteur observe, à la gloire de l'Ancien Testament, qu'il contenoit la promesse faite à Abraham, que de sa postérité naîtroit le Messie, que Dieu la protegeroit singuliérement, & la mettroit en possession de la Terre de Chanaan. Il

observe encore que selon Saint Paul dans l'Epitre aux Hebreux ch.7. toutes les Loix de Moïse, appellées ceremonielles se rapportoient à JESUS-CHRIST, loin d'être introduites ou à l'imitation de quelques coutumes des Zabiens & des Egyptiens, ou par opposition à d'autres coutumes de ces mêmes peuples, comme l'ont prétendu Majemonides, le Chevalier Marsham & le Docteur Spencer.

Pour entrer dans la comparaison des deux Testamens; il montre en quoi l'Ancien est égal, & en quoi il cede au Nouveau. Il est vrai que Saint Jean ch.1. v.17. nous assure, *que la Loy a été donnée par Moïse, que la Grace & la Verité ont été faites par* JESUS-CHRIST. Saint Paul dans l'Epître aux Galates ch. 4. v. 9. n'appelle les ceremonies legales que de *foibles & pauvres commencemens*, & toute la Loi, ajoûte l'Apôtre, est par rapport à l'Evangile, comme le fils de la servante d'Abraham au fils de l'Epouse legitime. Nonobstant des expressions si formelles de l'Ecriture, le Docteur Lutherien ose attacher aux Sacrifices anciens la remission des pechez, & par là les égaler à nos Sacremens. Il tire de ce principe comme autant de consequences, que quant à la justification, à la perfection des préceptes & des promesses, au repos & à la joye de la conscience, à la destruction de l'empire du Diable, il n'y a nulle difference à mettre entre l'un & l'autre Testament.

Quels ſont donc les avantages du Nouveau, que Saint Paul écrivant aux Hebreux ch. 7. v. 22. dit être autant préferable à l'Ancien, que le Sacerdoce de JESUS-CHRIST eſt plus excellent que la fonction des Sacrificateurs deſcendus d'Aaron ? C'eſt que l'eſprit de Dieu eſt plus univerſellement répandu, & communiqué à plus de perſonnes, comme il avoit été prédit par Joël ch. 2. 28. Iſaïe 44. 3. &c. Voici néanmoins par où le Docteur Budde releve la gloire du Nouveau Teſtament. 1°. Le Fils de Dieu en eſt le médiateur : 2°. Ce n'eſt plus des Sacrifices qu'il faille renouveller, le Sacrifice de JESUS-CHRIST eſt le ſeul que nous ayons : 3°. l'Ancien par la multitude de ſes obſervations avoit plus la forme de Loi, le Nouveau a plus la forme de Grace : 4°. les dons de Dieu ſont maintenant repandus avec plus d'abondance ſur les Fidelles, & cette abondance eſt reduite à une connoiſſance plus diſtincte des Myſteres : 5°. ce n'eſt plus à un ſeul peuple, c'eſt à toutes les Nations que la Foi eſt communiquée, le mur de diviſion eſt renverſé qui ſéparoit le Peuple de Dieu des Gentils.

Au reſte on voit en ſuivant ces raiſonnemens Lutheriens, que la condition de chaque Fidelle, à quelques obſervations près, eſt la même ſous l'un & ſous l'autre Teſtament. Mais ces vaines viſions s'évanoüiſſent à la ſimple expoſition de la Foi, qui

nous apprend que l'Ancien Testament n'ayant été en soi & dans toute son œconomie que figures des veritez comprises dans le Nouveau, il n'a eu de soi nulle efficace. Si l'on meritoit en pratiquant la Loi de Moïse, c'étoit le merite de la Foi & de l'obéïssance, comme est le merite qui se recüeille des bonnes œuvres. Au lieu que les Sacremens de l'Eglise sont efficaces, & que de leur participation on remporte un surcroit de grace au-delà du merite des bonnes dispositions qu'on a pû y apporter.

¶ Une Dissertation pour éclaircir le sentiment de Saint Augustin touchant la Loi de Moïse & l'Ancien Testament, seroit d'une plus grande importance que l'Ouvrage du Docteur Budde. Car quelques-uns soutiennent, qu'il a crû que la Loi avoit été mise devant l'homme comme une pierre d'achopement pour le faire tomber, & pour lui apprendre par ses chutes à ne point s'enorgueillir, mais à reconnoître sa foiblesse, & à implorer le secours de la Grace. D'un autre côté les Théologiens Catholiques voyent les loüanges que Saint Augustin donne à la Loi, & que par ses expressions les plus claires, quoique mêlées de quelques autres expressions obscures, il fait entendre qu'elle a été donnée pour la sanctification, en annonçant le Messie futur. On va exposer en peu de mots le dénoüement de cette Question.

1°. Saint Augustin insiste souvent sur la

distinction de l'esprit & de la lettre par rapport aux Commandemens de Dieu. La lettre, c'est le précepte consideré en soi, & selon ce qu'il exige de l'homme; comme d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, de toutes ses forces : l'esprit, c'est la Grace, qui nous fait accomplir le Précepte. Or tout Précepte, soit de Jesus-Christ ou de Moïse, reçoit la même distinction de lettre & d'esprit.

2°. La lettre selon Saint Augustin est representée par la Loi de Moïse, l'esprit est representé par l'Evangile de Jesus Christ. D'où vient qu'il donne à la lettre, le nom de Loi; & à l'esprit le nom de Grace, ou de charité, ou d'Evangile.

3°. Rien de plus rebattu par Saint Augustin, que ce fut dans l'Ancien Testament la même Foi & la même Charité, qui est dans le Nouveau. La seule difference, c'est qu'il y avoit alors à croire ce qui devoit arriver, & que nous croyons ce qui est arrivé. Les Anciens croyoient en Jesus-Christ qui naîtroit & mourroit pour le salut des hommes : nous croyons en Jesus-Christ qui est né & mort.

4°. Quand donc Saint Augustin soutient aux Pelagiens, que la Loi n'a produit que le peché; qu'elle a été donnée pour humilier l'homme en le faisant tomber; qu'elle ne peut être gardée qu'à l'exterieur selon la justice des hommes, & non selon la justice de Dieu; ces expressions signifient, que

tout Comandement de Dieu, quel qu'il soit ou de l'Ancien ou du Nouveau Testament, venu de Moïse ou de Jesus-Christ, ne sçauroit saintement s'accomplir sans la Grace. Par exemple obligez à aimer Dieu plus que nous-mêmes, & sur toutes choses, nous sentons l'insuffisance de nos propres forces. La lettre porte une obligation dont nous ne sçautions nous acquitter que par l'esprit ; & selon le langage de Saint Augustin la Loi ne serviroit qu'à nous rendre criminels & prévaricateurs, si la Grace ne venoit à nôtre secours. Ainsi la Loi est une expression figurée pour signifier la lettre, & l'obligation du Précepte : ce n'est pas une expression propre par opposition à l'Evangile.

Article LXV.

LETTRE ECRITE AUX AUTEURS des Memoires, par Mr. Biet Maître Apoticaire de Paris, pour servir de réponse à une Lettre de Mr. d'Aliveau, & pour expliquer la difference du bon & du mauvais Quinquina.

En lisant vos Memoires du mois d'Avril de l'année derniere, j'ai remarqué que Mr. d'Aliveau Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, m'accuse de m'être trompé dans la comparaison que j'ai faite (pendant la composition publique de ma

theriaque) de differentes qualitez qui ſe rencontrent dans les diverſes parties qui compoſent une même plante. Il prétend que quand j'ai apporté pour exemple l'Ipecacuanha, je n'en aye eſtimé que la racine & j'en aye mépriſé les feuilles comme privées de toute vertu. Cependant la comparaiſon que j'ai faite de la racine avec la feuille n'eſt proprement que par rapport à la diſſenterie ; ayant avancé que la premiere étoit ſpecifique dans cette maladie, & que ſuivant les relations du païs d'où elle nous eſt apportée, la derniere y étoit donnée inutilement & ſans aucun effet. Je n'ai pas prétendu par ce raiſonnement, exclurre de la feüille quelque vertu particuliere qu'elle peut avoir pour d'autres maladies, nonplus que quand j'ai parlé de pluſieurs autres plantes comme du Quinquina, dont j'ai dit que l'écorce étoit ſpecifique dans les fiévres intermittentes, pendant que les bois & les feuilles &c. étoient données inutilement dans cette occaſion. Je n'ai pas voulu dire par-là, que les autres parties de cet arbre fuſſent privées d'autres vertus propres & ſpecifiques à d'autres maladies qu'à la fiévre. En un mot j'ai conclu ou du moins j'ai prétendu conclurre, qu'il n'eſt pas permis à un Apoticaire qui ſçait ſa profeſſion & qui l'exerce avec honneur, de ſubſtituer dans la compoſition des remedes, la racine d'une plante pour la feüille, ni la feüille pour la racine.

May 1707.

Mr. d'Aliveau a confirmé la-dessus mon sentiment en rapportant des exemples de cette difference : & on voit par-là combien il est important d'executer très-scrupuleusement les Ordonnances de Mrs. les Medecins, & les descriptions des remedes composez ; sans jamais entreprendre de substituer une partie d'une plante pour l'autre.

Au reste je ne suis pas fâché de m'être mal expliqué, ou de ce que Mr. d'Aliveau ne m'a pas entendu ; puisque cela lui a fait naître l'occasion de nous apprendre des choses curieuses que nous ne sçavions pas, & qu'il s'est même en quelque maniere engagé publiquement de nous en apprendre encore beaucoup d'autres. Les Curieux & les Sçavans ne font jamais de voyage inutile, particulierement dans les païs étrangers, où la recolte est souvent très-abondante par rapport à nous qui en sommes éloignez. Le public lui sera donc fort redevable, s'il veut bien lui communiquer les découvertes qu'il aura faites dans ses voyages, sur tout celles qui regardent la Medecine, comme ce qui regarde l'histoire & l'origine de plusieurs drogues étrangeres, qui nous sont si peu connuës en Europe, que nous ignorons même l'endroit d'où elles nous viennent. Tout le monde sçait qu'il y en a peu qui soient à present plus en usage dans la medecine que la Rhubarbe : cependant personne ne nous a instruit jusqu'ici du veritable lieu où elle croît.

On ſçait ſeulement que celle qui arrive en France, en Angleterre, en Hollande &c. eſt tirée de Smirne & d'Alep, mais nous n'en ſçavons pas d'avantage. Quelques Voyageurs nous ont voulu aſſurer que ce ſont des Arabes qui l'apportent aux Caravanes qui paſſent dans leur deſert, & qu'ils l'apportent même toute recente, ce qui oblige les Marchands qui l'achettent à l'enfiler en maniere de chapelet, pour la mettre ſeicher au col des Chameaux. Mais la choſe ne me paroît pas encore aſſez-bien averée pour y ajoûter foy. Je ne parle ici que de celle qu'on appelle Rhubarbe du Levant: car celle qui nous vient de la Chine & de Moſcovie ne merite pas qu'on en parle.

On peut dire à peu près la même choſe du Quinquina, touchant lequel nous aurions beſoin de quelque relation fidelle & exacte, pour nous inſtruire de pluſieurs particularitez eſſentielles qui regardent ſa vertu febrifuge & ſpecifique. Car pour ſon origine elle eſt connuë de tout le monde, comme une écorce d'arbre que le Perou produit. Mais perſonne n'a pû encore nous donner de bonnes raiſons, pourquoi la plus grande partie du Quinquina que nous voyons à preſent eſt ſi different du premier que l'on nous envoyoit. Je ne parle pas ſeulement de la difference qu'il y a entre l'un & l'autre à l'exterieur, mais particulierement de ſa vertu. Il y a vint-ans que l'uſage

du Quinquina avoit, à parler en general, un plus heureux succès qu'aujourd'hui, & que les fiévres étoient moins sujettes au retour après qu'il les avoit gueries. Il est inutile de dire (comme font beaucoup de personnes qui n'ont nulle experience en Medecine) que l'on en ignore la bonne préparation ; puisque la plûpart de ceux qui s'en plaignent aujourd'hui, ne changent rien à la methode qui leur avoit autrefois parfaitement réüssi. De plus le bon Quinquina produit toûjours le même effet. Il s'agit donc de sçavoir pourquoi nous en voyons à present tant de mauvais, & pourquoi le bon devient si rare. C'est surquoi les Curieux & les Sçavans devroient bien nous instruire, & ce seroit rendre un service considerable au Public.

Quelques-uns prétendent que le premier Quinquina qui a paru en Europe, étoit l'écorce de la racine de cet arbre, & non pas celle de son tronc & de ses branches, qui est celle qu'on nous envoye à present.

Cette opinion ne me paroît pas fort éloignée de la raison : car un de mes amis m'en ayant donné quelques livres qu'il conservoit depuis 24 ou 25 ans, il s'est trouvé bien different en tout de celui d'aujourd'hui. C'est une écorce qui n'est pas fort épaisse, mais d'une substance compacte, de couleur & façon de chagrin exterieurement, & d'une belle couleur de canelle en dedans, d'un goût qui paroît presque insi-

pide au commencement, mais dont l'amertume se manifeste considerablement dans la suite, en le tenant un peu de tems dans la bouche.

Cette grande difference m'a donné lieu de penser, que le grand & frequent usage que l'on fait du Quinquina dans toute l'Europe, & particulierement en France, & en Angleterre, auroit bien pû engager les gens du païs d'où il nous vient, à nous envoyer l'écorce non-seulement de la racine, mais même du tronc & des branches de l'arbre ; & que n'en pouvant fournir une assez grande quantité de la premiere, ils ont vû qu'en faisant un peu meilleur marché de l'autre, les Marchands qui le negocioient ne cherchant qu'à gagner beaucoup à la fois pourroient s'en contenter, quoique ce dernier fut beaucoup moins specifique que l'autre.

On est donc presque persuadé que le premier Quinquina qu'on a mis en usage dans le païs même, étoit l'écorce de la racine. Et quoi que je ne doute pas que celle du tronc & des branches ne soit bonne, on ne peut pas cependant disconvenir que la premiere doit être plus specifique. Car il se peut faire qu'elle conserve & augmente sa vertu en terre pendant que l'autre la dissipe, étant exposée à toutes les injures de l'air : ce qui l'a dépoüille en partie de ses sels, comme nous voyons qu'il arrive au bois qui a flotté dans l'eau, ou qui a été

exposé long-tems dans un lieu découvert. On doit donc toûjours préferer les jeunes écorces aux vieilles, pour des raisons que je dirai encore, en parlant d'une relation que j'ai vûë du Perou.

Cependant un Espagnol que je vis l'année derniere à Paris chez Madame la Princesse des Ursins, lequel étoit arrivé depuis six mois du Perou, nous assura que le bon Quinquina ne laissoit pas d'être à present assez rare dans le païs même; parceque dans le Canton d'où l'on tiroit le plus excellent, les Indiens se sont revoltez contre les Espagnols, & ont même massacré tous les Missionnaires Jesuites, qu'on avoit envoyez pour les instruire dans nôtre Religion: ce qui est cause qu'il faut à present de grandes escortes pour en aller chercher dans les montagnes que ces Indiens habitent, & que le bon est beaucoup plus rare & plus cher. Cette raison pourroit bien être une des principales qui nous prive de ce bon Quinquina que nous voyions autrefois très-frequemment en France.

La relation du Perou que j'ai lûë nous dit, que l'arbre dont on tire l'écorce qui porte le nom de Quinquina, s'appelle dans le païs Mangrouë; que cet arbre se plaît extrêmement auprès de l'eau; que les gens du païs le distinguent en Mangrouë d'eau salée & Mangrouë d'eau douce; que le premier, qui croît au bord de la mer ou dans une eau salée, vient beaucoup plus gros &

plus haut que celui qui croît dans l'eau douce ou auprès ; que l'écorce du premier est aussi plus grosse & plus épaisse que celle de l'autre, & ce sont apparemment ces grosses écorces que nous voyons, qui ont un goût salé, & que nous appellons Quinquina mariné, croyant qu'il a été moüillé par l'eau de la mer. C'est pour quoi on doit toûjours rejetter ces grosses écorces, & leur préferer les minces ; car il n'y a que l'écorce du Mangroüe d'eau douce qui soit estimée dans le païs pour la guerison des fiévres ; & cela fondé sur les experiences qu'ils en ont faites. A l'égard de l'écorce du Mangroüe d'eau salée, elle est très-rouge, & ils ne l'employent que pour teindre le cuir.

Ils ne distinguent point cet arbre en cultivé & sauvage, comme quelques-uns le prétendent ici ; car en effet on ne le cultive point, il vient naturellement & plus frequemment dans les endroits où il y a de l'eau, comme les peupliers & les aulnes en France. Il croît beaucoup de Mangroüe d'eau douce dans un lac qui est derriere les montagnes de Urica, & dont on tire tous les ans la charge de 20 Mulets de Quinquina. Comme le Mangroüe se trouve ordinairement sur les bords des rivieres & des fontaines, on pourroit croire que l'histoire que l'on a faite de la découverte de ce specifique febrifuge ne seroit pas aussi apocryphe qu'on se l'imaginoit. Car en

prétend que l'eau d'une fontaine au bord de laquelle il y avoit beaucoup de ces arbres guerissoit toutes les fiévres intermittentes ; & comme cette eau avoit un goût amer, cela donna occasion à quelques Curieux d'en chercher la cause, & l'on reconnut que c'étoit l'abondance des racines du Mangroüe ou Quinquina qui penetroient dans cette fontaine & qui donnoient le goût amer à l'eau, que sur cela on prit de cette racine, ou du moins de son écorce, pour en faire quelques experiences qui confirmérent l'opinion qu'on avoit que l'eau en tiroit sa vertu pour la guerison des fiévres. Qui est-ce qui doute parmi nous, que le hazard n'ait autant de part à la découverte des bons remedes & d'autres choses curieuses & utiles, que toutes les reflexions & les raisonnemens que nous sommes capables de faire.

Le Mangroüe d'eau douce dont on tire le Quinquina, ou palos de Calenturos, comme l'appellent les Espagnols, est une espece d'arbre nain, au lieu que le Mangroüe d'eau salée est ordinairement fort haut & à deux pieds de diametre. On a de la peine à passer par les lieux où ils croissent ; parceque les branches de ces arbres s'entrelassent si fort les unes avec les autres, qu'elles embarrassent les passages, & forment des especes de berceau.

La premiere personne de l'Europe qui a été guerie de la fiévre par le Quinquina

fut la femme du Comte de Chinchon Viceroy du Perou : & ce fut peu de tems aprés que les RR. PP. Jeſuites toûjours attentifs au ſalut & au bien public, en envoyérent en Europe, & particulierement à leurs Peres en Eſpagne, d'où le Pere de Lugo, depuis Cardinal en porta à Rome : ce fut le Pere Annat depuis Confeſſeur du Roy qui apporta le premier en France le Quinquina, & voilà la raiſon hiſtorique des differens noms qu'on lui donna : il s'appelle en Eſpagne la poudre de la Comteſſe, à Rome la poudre du Cardinal de Lugo, en France & en Angleterre on l'a appellé quelque tems la poudre des Jeſuites.

Entre les differens noms que les Eſpagnols du Perou lui ont donnez, celui de bois à enyvrer en eſt un ; parce qu'étant jetté dans une eau dormante comme dans un eſtang, cette écorce enyvre ſi fort les poiſſons, qu'on les prend aiſément avec la main.

Mais outre la faculté ſpecifique qu'a le Quinquina de guerir la fiévre, il a encore celle d'être un remede fort ſûr contre les vers des enfans, & même des grandes perſonnes : c'eſt une experience confirmée, & dont on ne doit pas douter.

On peut dire que le Quinquina eſt une drogue ſi pretieuſe, que la Medecine n'a point découvert de remede juſqu'à preſent plus ſpecifique ni plus infaillible pour la gueriſon des fiévres intermittentes, & même continuës accompagnées de redouble-

mens reglez & bien marquez : c'eſt pourquoi on ne devroit rien épargner pour avoir cette écorce avec toutes ſes bonnes qualitez. Mais pour l'avoir dans ſa perfection, il faut être inſtruit des précautions qu'il y a à prendre pour l'obtenir. Il paroît même difficile d'en être parfaitement inſtruit, ſi ce n'eſt par le moyen de quelques Sçavans, ou de quelques Curieux, qui auroient été ſur les lieux pour en obſerver toutes les circonſtances, & la difference qui ſe rencontre dans le Quinquina, laquelle dépend ſouvent de la diſpoſition ou ſituation des lieux où il croît.

Ce ſont ces reflexions & quelques autres que Mr. Fagon premier Medecin du Roy a faites ſur le Quinquina, qui l'avoient engagé d'envoyer à ſes frais le R. P. Plumier Minime au Perou avec le nouveau Viceroy, ci-devant Ambaſſadeur d'Eſpagne en France, pour s'inſtruire à fond de toutes les particularitez qui regardent cette écorce. Le Pere Plumier étoit un homme très-capable de nous rendre raiſon de tout ce qu'on peut ſouhaiter de lui ſur ce ſujet, & ſur beaucoup d'autres plantes curieuſes qui ſe trouvent au Perou : il étoit très-habile Botaniſte, & deſſinoit parfaitement bien ; mais la mort de ce bon Pere qui le ſurprit en chemin, nous a privez des ſecours que nous attendions de ſes nouvelles découvertes. Mr. le premier Medecin, dont le zele pour le bien public &

pour sa profession est au-dessus de tout ce qu'on peut s'imaginer, a été très-touché de la perte de ce sçavant Religieux, d'autant plus qu'il est persuadé lui-même que la plûpart du Quinquina d'à present est très-inferieur en vertu à celui qu'on voyoit autrefois. Il connoit mieux cette difference que personne; & c'est ce qui l'obligea de me faire l'honneur, il y a quelque tems d'en envoyer chercher chez-moi pour une personne de la premiere consideration, à laquelle on en avoit donné plusieurs fois pour une fiévre sans aucun succès.

Tout le détail que je vous fais ici ne meriteroit pas d'être inseré dans vos Sçavans Journaux, si ce n'étoit qu'il pourra engager quelque Curieux & quelque Sçavans comme Mr. d'Aliveau, à nous faire part de leurs lumieres sur les choses dont nous sommes mal instruits. Rien n'est plus propre que vos Memoires pour se communiquer les uns aux autres les observations & les découvertes qu'on peut faire dans les Arts & les Sciences. *Le Public n'a qu'à souhaiter, que Mr. Biet prenne cette voye, pour lui communiquer ses découvertes.*

ARTICLE LXVI.

*LETTRE DE Mr. LE PRESIDENT Cochet de Saint Valier au R. P. ***. Jesuite, sur le Traité des Droits des Chapitres des Eglises Cathedrales de Mr. du Casse.*

J'Ay appris la mort de Mr. du Casse Official de Condom, dans le même tems que je lui avois écrit sur son Traité des Droits des Chapitres des Eglises Cathedrales. Je ne le connoissois que par son Livre de la Jurisdiction Ecclesiastique, & par ce dernier qu'il venoit de publier. C'en est assez pour le regretter, & pour vous inviter, Mon Reverend Pere, de rechercher de quelques-uns de ses amis un Eloge funebre qui soit digne de ce Sçavant Ecclesiastique. C'est-là un des devoirs les plus essentiels de ceux dont le travail est consacré à l'enrichissement de la Republique des Lettres.

J'écrivois à M. l'Abbé du Casse pour l'inviter à donner plus d'étenduë à son Traité des Droits des Chapitres, & je lui marquois qu'il avoit oublié un sujet assez curieux, qui est celui des Chanoines honoraires.

Remarques sur les Chanoines honoraires.

Il faut distinguer les differentes sortes de Chanoines honoraires.

1. Le Roy est Chanoine honoraire dans plusieurs Eglises : par exemple il est le premier Comte honoraire dans celle de Brioude ; & lorsque Charles six vint dans cette Eglise, on lui presenta aussi-tôt le Surplis & l'Aumusse ; afin que Sa Majesté prît l'habit & la place de Chanoine Comte honoraire. On ne cite pas exprès les autres Eglises si connuës, où le Roy a le même droit, comme à Tours &c.

2. Le Comte de Chastelus pourroit être regardé comme un Chanoine honoraire de l'Eglise Cathedrale d'Auxerre ; puisqu'on sçait qu'il a droit de prendre séance avec le Surplis & l'Aumusse. Ce qui est de plus singulier est qu'avec les marques de Chanoine, il a le baudrier, l'épée, & un oiseau de proye sur le poing. Il represente pour ainsi dire tout à la fois un Chanoine, un Gentilhomme, & un Chasseur.

3. Il y a des Chanoines honoraires par leur dignité, quoique cette dignité soit étrangere au Chapitre : par exemple dans l'Eglise noble de Brioude, les Evêques du Puy & de Mande avec trois Abbez sont Comtes nez de Brioude : ce sont des Chanoines honoraires nez.

4. On pourroit peut-être regarder comme Chanoines honoraires d'un Chapitre, certains Religieux qui ont quelques jours de l'année, entrée, séance & fonction de Chanoine au Chœur, comme certains Chanoines Reguliers de Saint Victor de Paris,

qui ont droit d'entrée & de fonction dans l'Eglise Metropolitaine de Paris, & dans l'Eglise Collegiale de Saint Cloud &c. parce qu'une Prebende de ces Chapitres est unie à leur maison.

5. Les Chanoines créez *ad effectum* sont des Chanoines honoraires que le Pape crée, afin que ceux qui sont pourvûs de dignitez qui exigent le titre de Chanoines, puissent les posseder, lorsqu'ils n'ont pas des Canonicats réels & effectifs. Le Pape créoit encore autrefois des Canonicats *sub spe futuræ prabendæ, sub expectatione tituli* : c'est ce qui n'a pas lieu en France, où le Pape ne peut faire des Chanoines honoraires, qu'à l'effet de posseder des Dignitez *ad effectum &c.*

6. Une sixiéme espece de Chanoines honoraires, est celle des Chanoines honoraires qui n'ont jamais été titulaires. On voit des personnes de distinction dans l'Eglise, soit par leur naissance, soit par leur Dignité, soit par leur pieté, à qui des Chapitres ont conferé le titre de Chanoines honoraires, sans qu'ils ayent jamais été titulaires: c'est une aggregation spirituelle que les Chapitres ne doivent faire qu'avec beaucoup de circonspection. Feu Mr. le Cardinal de Furstemberg quelques années avant sa mort fut Chanoine honoraire de Saint Martin de Tours.

Lorsque Mr. de Ventadour, quoique marié demanda par un sentiment de pieté &

d'humilité extraordinaire, d'être ſimple Machicot à Nôtre Dame de Paris, le Chapitre l'admit à y avoir rang & ſéance après le dernier Chanoine ſous-Diacre, & lui donna les draps de ſon Egliſe, ſans pourtant lui conferer le titre de Chanoine honoraire; parce qu'il n'y en a jamais eu de cette eſpece à Nôtre Dame, ou quelque tems après il fut pourvû d'un Canonicat. Quoique cet exemple ſi ſingulier ſoit different de celui de Mr. le Cardinal de Furſtemberg, ne pouvoit-on pas regarder comme honoraire celui qui a eu les draps d'une Egliſe, entrée, & Séance au Chœur, avant qu'il y eut un Canonicat effectif?

7. L'eſpece la plus commune des Chanoines honoraires eſt celle des Veterans, ſi on peut ſe ſervir de ce terme pour déſigner d'anciens Chanoines, qui ont ſervi vingt ans ou plus leur Egliſe, & qui s'étant défaits du titre de leur benefice, conſervent le titre de Chanoine honoraire; ont le rang, la ſéance, l'entrée au Chœur, & même quelques droits utiles. Il n'eſt rien de plus naturel que de recompenſer des Titulaires, qui ont rendu de longs & aſſidus ſervices à leur Egliſe, par le titre d'honoraires, ſous lequel ils continuent de ſervir Dieu & d'édifier la Religion.

Il ſe peut qu'il y ait encore d'autres eſpeces de Chanoines honoraires dont je n'aye pas connoiſſance. On pourroit à l'égard de ceux-ci expliquer leur origine,

leurs obligations, leurs droits, leurs privileges, leur séance, leur rang, le droit que le Chapitre a d'en créer de la sixiéme espece, & jusqu'à quel nombre. Une explication du titre & du caractere de Chanoine honoraire, appartient naturellement au Traité des droits des Chapitres, & il seroit à souhaiter que Mr. du Casse eut voulut diriger cette matiere si fort de son ressort.

Si quelque Sçavant vouloit retoucher le Livre de Mr. du Casse, il pourroit étendre son sujet jusqu'aux Eglises Collegiales, aux Chapitres de fondations Royales, aux saintes Chapelles de nos Rois : ce seroit en un mot nous donner un Traité singulier du Chanoine seculier, de quelque Eglise qu'il fût, Cathedrale, Collegiale, Royale ou autre.

Il paroît que Mr. du Casse n'a pas eu connoissance de l'Arrêt de la grand Chambre du Parlement de Paris, du 8. Janvier 1637. le premier qui est rapporté dans le Recueil de Mr. Bardet livre sixiéme. Cet Arrêt a jugé suivant les conclusions de Mr. l'Avocat general Talon, que la Dignité de Préchantre en l'Eglise Archiepiscopale de Sens, n'exigeoit pas que le pourvû fut Prêtre ni en âge de l'être dans l'an, contre l'Ordonnance de 1606. Et Mr. l'Avocat general remarqua que cette Ordonnance ne s'observoit pas, à l'effet de rendre Sacerdotal tout benefice qui a Dignité an-

nexée. Si l'Auteur avoit ſçû cet Arrêt, il n'auroit pas établi, comme il ſemble l'avoir fait en ſa premiere partie ſection dixiéme ſommaire ſixiéme, que toute Dignité de Chapitre doit avoir 25 ans, ſuivant l'Edit de 1606.

L'Auteur pouvoit encore remarquer dans la ſeconde ſection de la ſeconde Partie, que l'article 112. de l'Ordonnance de Blois de 1579. qui défend à un Conſeiller du Parlement d'être grand Vicaire d'Evêque & de Chapitre &c. ne s'obſerve point, & que contre la diſpoſition de cet Article, il eſt très-public que des Conſeillers du Parlement ont des grands-Vicariats d'Evêques. Mr. l'Abbé Fontaine Conſeiller au Parlement, Doyen de la Cathedrale d'Orleans, a été grand Vicaire de ſon Chapitre *Sede vacante &c.* Les exemples contraires à ce que Mr. du Caſſe a remarqué ſur ce ſujet ſont ſi connus, qu'on peut ſe diſpenſer de les citer.

Il eſt même certain que les Archevêques, & Evêques, ne peuvent donner des Lettres de Vicariat qu'à des Conſeillers Clercs des Parlemens, lors qu'il s'agit de procès criminels qu'on inſtruit dans les Cours contre des Eccleſiaſtiques, ſuivant l'article 39. de l'Edit du mois d'Avril 1695. concernant la Juriſdiction Eccleſiaſtique: & c'eſt ce que l'Auteur devoit, ce ſemble marquer, en parlant de la Juriſdiction contentieuſe du Chapitre *ſede vacante*; parceque le Cha-

pitre *sede vacante* eſt obligé de donner les mêmes Lettres de Vicariat à un Conſeiller Clerc du Parlement, pour inſtruire & juger le procés criminel d'un Eccleſiaſtique pour le délit commun.

Voilà, mon Reverend Pere, ce qui avoit fait le principal ſujet de ma lettre à Mr. du Caſſe, lorſque j'ay appris ſa mort. S'il avoit pû travailler à une ſeconde Edition de ſon Livre des Droits des Chapitres, ſans doute qu'il auroit profité de ſes propres lumieres & des vûës que ſes Amis auroient pû lui donner. Il ſera regretté comme habile Official dans ſa Juriſdiction, comme un bon Chanoine dans ſon Chapitre, & comme Sçavant Eccleſiaſtique parmi les gens de Lettres.

ARTICLE LXVII.

NOUVELLE EXPLICATION de la chute des liqueurs par Mr. Saulmon.

PREMIERE PROPOSITION.

LA viteſſe du premier plan d'une liqueur qui coule dans un tuyau vuide qui s'emplit, & qui eſt perpendiculaire à l'horizon, ayant ſon ouverture inferieure parallele au même horizon, eſt égale à la moitié de la viteſſe qu'il auroit acquiſe en tombant dans l'air pendant le même tems, faiſant abſtraction de la reſiſtance de l'air, de la liqueur, & du tuyau.

Démonstration.

Le premier plan d'une liqueur qui entre dans un tuyau, acquiert une certaine vitesse dans un certain tems, je l'appelle le premier degré de vitesse. Et la masse du plan est d'une certaine quantité : je l'appelle l'unité. La quantité de son mouvement sera donc cette masse multipliée par la vitesse ; & c'est ce que j'appelle le premier degré de mouvement. Que l'on suppose un autre plan de liqueur égal, qui suive immediatement celui-ci : il est clair qu'il acquerra dans le même tems une vitesse égale à celle du premier ; ainsi la quantité de son mouvement sera aussi d'un degré : mais parce que la vitesse du premier plan augmente également en tems égaux, il suit qu'à la fin du deuxiéme tems la quantité de son mouvement sera de deux degrez : & parce que ces deux plans se touchent immediatement, il faut que dans le deuxiéme tems ils aillent aussi vîte l'un que l'autre, autrement ils se separeroient : ce qui ne peut arriver, à cause que le premier plan ne peut avancer, que quelque chose ne succede en sa place, & rien n'y peut succeder que le plan qui le touche ; les parois du tuyau fermant le passage à tout autre corps. Ainsi le premier plan fait la fonction d'un piston à l'égard du second : donc ils iront aussi vîte l'un que l'autre ; &

par conſequent leur viteſſe commune à la fin du deuxiéme tems s'exprimera par $\frac{3}{2}$ d'un degré. Car par les loix du mouvement, pour avoir la viteſſe d'un corps, il faut diviſer la quantité de ſon mouvement par la maſſe. Que ſi un troiſiéme plan s'applique au deuxiéme, de même que le deuxiéme eſt appliqué au troiſiéme qui deſcend le premier; la quantité de ſon mouvement dans le premier tems ſera d'un degré; celle du deuxiéme dans le deuxiéme tems ſera de deux degrez; & celle du troiſiéme dans le troiſiéme tems ſera de trois degrez: donc dans le troiſiéme tems la quantité du mouvement de ces trois plans ſera de ſix degrez; & ainſi la viteſſe commune ſera de deux degrez ou $\frac{4}{2}$. On trouvera de la même maniere que dans le troiſiéme tems la viteſſe ſera $\frac{5}{2}$ dans le quatriéme $\frac{6}{2}$, & ainſi de ſuite à l'infini: c'eſt-à-dire que ces viteſſes ſuivent la progreſſion arithmetique: dont la difference eſt $\frac{1}{2}$.

Mais les corps qui tombent ſeuls dans l'air acquierent des viteſſes ſuivant la progreſſion arithmetique des nombres naturels 1, 2, 3, 4, 5, 6, &c. pendant les mêmes tems; & chaque terme de cette progreſſion eſt double du terme, qui correſpond dans la progreſſion qui exprime la viteſſe de la liqueur: donc la viteſſe du premier plan d'une liqueur qui coule dans un tuyau vuide qui s'emplit, eſt égale à la moitié de la viteſſe qu'il auroit acquiſe en

tombant dans l'air pendant le même tems. *Ce qu'il falloit démontrer.*

SECONDE PROPOSITION.

Lorſque le premier plan de la liqueur qui coule dans le tuyau, eſt arrivé à l'orifice inferieur du tuyau, ſa viteſſe eſt incommenſurable avec celle qu'il auroit acquiſe en tombant de la même hauteur dans l'air; & la premiere eſt à la ſeconde, comme l'unité eſt à la racine quarrée de deux.

Démonſtration.

Les viteſſes du premier plan qui coule dans le tuyau, ſont à la fin de chaque inſtant, la moitié de celles qu'il acquerroit en tombant dans l'air pendant le même tems (*par la precedente.*) Donc les viteſſes qu'il acquiert en coulant par le tuyau ſont entre elles dans la même proportion que celles qu'il acquerroit dans l'air; car les moitiez ſont entre elles, comme les touts: mais les viteſſes qu'il acquerroit dans l'air libre à la fin de chaque inſtant, ſont entre elles comme les racines quarrées des eſpaces qu'il auroit parcourus depuis le commencement de ſa chute: donc les viteſſes qu'il acquerroit dans un tuyau qui s'emplit, ſont entre elles comme les racines quarrées des eſpaces parcourus dans le tuyau. Mais ces eſpaces ſont les hauteurs du tuyau que ce

plan a parcourus depuis le commeccement de ſa chute : donc ces viteſſes ſont entre elles comme les racines quarrées des diverſes hauteurs qu'il aura parcouruës dans le tuyau. C'eſt pourquoi ſi la viteſſe qu'il aura acquiſe en arrivant au milieu du tuyau par dedans s'appelle un degré, celle qu'il aura acquiſe quand il aura décrit une fois plus de chemin par dedans, & qu'il arrivera au bas du tuyau, s'exprimera par la racine quarrée de deux degrez. Or quand le premier plan arrive au milieu du tuyau en coulant par dedans, ſa viteſſe eſt la moitié de celle qu'il auroit acquiſe, en tombant dans l'air par dehors pendant le même tems, (*par la precedente.*) Et comme toutes les viteſſes qu'il acquerroit en tombant dans l'air libre à chaque inſtant, ſeroient doubles de celles qu'il acquerroit dans le tuyau pendant le même tems, il ſuit que la hauteur parcouruë dans l'air libre, ſeroit double de la hauteur parcouruë dans le tuyau. Ainſi il arriveroit au bord inferieur du tuyau par dehors en tombant dans l'air libre, en même tems qu'au milieu en coulant par dedans. Mais la viteſſe qu'il acquiert en arrivant au milieu par dedans vient de s'exprimer par un degré : donc la viteſſe qu'il aura acquiſe par dehors dans l'air libre, s'exprimera par deux degrez : & ainſi la viteſſe qu'il aura acquiſe au bas du tuyau en coulant par dedans, eſt à celle qu'il auroit acquiſe au bas du tuyau en

tombant par dehors dans l'air libre de la même hauteur, comme la racine quarrée de 2 est à 2 ; c'est-à-dire comme l'unité est à la racine quarrée de 2, où le côté d'un quarré au diametre : & elles sont par consequent incommensurables. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Coroll. premier. Il est évident que les tems employez dans cette chute, sont entre eux comme la racine quarrée de 2 & l'unité ; c'est-à-dire en raison reciproque des vitesses. C'étoit cependant un principe reçû chez d'illustres Sçavans, que ces vitesses étoient égales, & que les tems étoient aussi égaux. On donnera la suite dans un autre Memoire.

ARTICLE LXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES pour le mois de May.

D'ALEMAGNE.

ON a imprimé à Lipsic une Dissertation sur la Colere. C'est l'Ouvrage dun Professeur en Medecine qui porte un nom celebre, *Michaëlis Ettmulleri de Irâ Dissertatio.* Ne vous imaginez pas, que le Professeur en Medecine veüille s'ingerer dans l'office d'autrui, & faire le Philosophe moral. S'il parle de la Colere il en parle en Medecin, & par rapport à la santé. Vous apprendrez dans sa Dissertation, que Borrichius guerit une femme d'une fiévre

tierce opiniâtre, & qui avoit resisté à tous les remedes, en mettant sa malade dans une furieuse Colere. Valeriola s'est servi du même remede pour guerir la fiévre quarte, & la Colere n'a pas été moins salutaire à des paralitiques, à des goutteux, & à des muets ausquels elle a rendu sur le champ la santé & la parole. L'Auteur rapporte plus d'un exemple de ces cures singulieres : le plus réjouïssant est celui d'un goutteux qui se leva brusquement, pour fondre sur le Medecin qui l'irritoit par des termes injurieux, dont il le paya sans delai par de violentes gourmades, indice trop certain de sa guerison. Il est vrai qu'un remede si extraordinaire est d'un dangereux usage, quand on ne sçait pas s'en servir avec moderation. Mr. Ettmuller avertit qu'il en a couté la vie aux Empereurs. Valentinien premier & Venceslas, à Mathias Corvin Roi de Hongrie, & à beaucoup d'autres ; & il menace ceux qui ne se rendent pas maîtres de leur colere, de l'epilepsie, de la jaunisse, du colera-morbus, de la diarrhée, & de je ne sçai combien d'autres maux funestes. Veut-il qu'on excite la Colere des malades pour les guerir ? ne le veut-il pas ? c'est ce qu'il a oublié de dire.

Il paroît depuis plus d'un an un Ouvrage d'une autre importance : c'est l'Histoire Metallique des Ducs de Saxe, par Mr. Tentzelius en Latin & en Aleman, *Saxonia Numismatica sive Nummo-phylacium nu-*

mismatum mnemonicorum & iconicorum à Serenissimis Electoribus Ducibusque Saxoniæ cudi jussorum, ex multorum nummo-phylaciis magno studio collectum, figuris æneis elegantibus ornatum, & ex Historiarum Genealogiarumque monumentis illustratum, à Villelmo Ernesto Tentzelio Consiliario & Historiographo Regio Polonico, & Electorali Saxonico. Sumptibus Christiani Vermuthii numismatum Sculptoris à Cæsare privilegiati, Regii Borussici, & Ducalis Saxo-Gothani. Prostat Francofurti ad Mœnum apud Fridericum Knochium, & Lipsiæ apud Philippum Villelmum Stokium. Dresdæ typis Johannis Riedelii Typographi aulici.

Mr. Behrens Docteur en Medecine à Hildesheim a voulu faire quelque part au public d'un tresor dont il est le dépositaire: c'est le Manuscrit des Annales de Westphalie par le Pere Turk Jesuite ! *Henrici Turkii Annales Westphalo-Rhenani.* Mr. Behrens qui donne de grandes loüanges à l'exactitude du Sçavant Annaliste, a tiré de son Manuscrit les Fastes de Charlemagne: *Fasti Caroli magni, seu rerum à Carolo magno gestarum series, quâ non solùm constitutiones ejusdem sacræ civilesqué, ac bella ordine explicantur, ac Antiquitates Vestphalo-Rhenanæ evolvuntur, sed & præcipuè de Episcopatuum Saxo-Vestphalicorum fundationibus agitur, ac difficiliores ævi quæstiones Chronologicæ deciduntur, excerpti ex Opere manuscripto Annalium Vestphalico-*

Rhenanorum. R. P. Henrici Turkii è Societate Jesu, ex Musæo Conradi Bertholdi Behrens. Francofurti ad Mœnum ex Officina Genschiana in 4°. pages 124. L'Auteur ne s'est pas fié aux Annalistes qui l'ont précedé, il contredit quelquefois Pithou, Labbe, & Freherus. L'Ouvrage est bien digeré, & l'Auteur a débroüillé avec une extrême netteté cette partie de l'Histoire jusques ici assez embarrassée.

Nôtre siécle est plus fertile qu'aucun autre en demi-sçavans, qui croyent ne se pouvoir distinguer que par une incredulité affectée, & qui font consister la gloire de l'érudition à proposer des doutes frivoles contre les veritez les mieux établies. Mr. Godefroi Zebigius merite une place parmi ces audacieux Critiques : il a combattu par une Dissertation entiere, le sens que presque tous les Chrétiens donnent au verset 4. du 8e. Chapitre du Deuteronome, au verset 7. du 29e. Chapitre du même Livre, & au verset 21. du Chapitre 9. du second Livre d'Esdras. Ces trois passages de l'Ecriture nous apprennent dans les termes les plus clairs, que les habits des Israëlites jusqu'à leurs souliers furent conservez miraculeusement dans le desert, qu'ils ne vieillirent point, & que le tems ni les accidens d'un si long voyage ne les usérent pas. Mr. Zebigius aprés le Partisan déclaré de l'incredulité Mr. le Clerc, & Antoine Binæus Auteur du Traité de *calceis Hebræo-*

rum, revoque en doute un miracle si clairement marqué dans le Texte original & dans toutes les Versions de la Bible. Qu'opposent ces grands Critiques aux termes formels de la parole de Dieu, & à la créance de tous les siécles? des raisonnemens vagues & de legeres conjectures. 1. *Les Israëlites*, disent-ils, *avoient emporté d'Egypte beaucoup d'étoffes*, d'où le sçavent-ils? 2. *Ils vainquirent le Roy des Amalecites; ils ravagérent les Royaumes d'Esebon & de Basan; les dépoüilles des peuples vaincus leur fournirent sans miracles des vêtemens.* En fournitent-ils suffisamment pour tout le peuple? c'est ce qu'il faut prouver. 3. *Les Israëlites avoient de l'argent, & ils pouvoient envoyer chez les Peuples voisins achetter du drap & des peaux.* L'eur étoit-il permis de s'écarter ainsi du camp? c'est encore un coup ce qu'on ne prouve pas. 4. *Ils avoient des troupeaux, ils sçavoient l'art de travailler la laine: qui les empêchoit de faire du drap & d'accommoder les peaux?* Voilà la conjecture la plus plausible en apparence; mais rien n'est plus foible quand on l'approfondit. Les Israëlites étoient dans un continuel mouvement, qui assurément ne leur permettoit pas d'établir des manufactures dans leur camp. Enfin quand toutes ces conjectures seroient solides, elles montreroient au plus que le miracle si clairement exprimé dans l'Ecriture, n'étoit pas absolument necessaire. Ce

n'est pas montrer qu'il n'a point été fait, & que Dieu qui avoit dans sa Providence mille moyens de subvenir aux besoins des Israëlites, n'ait pas voulu, pour leur marquer plus d'amour, y subvenir par un miracle. L'Ecriture nous l'assure en trois endroits : ce seroit sur la force de ses expressions qu'il faudroit chicaner : on chicaneroit en vain, les expressions de l'Ecriture n'admettent aucun autre sens. La Dissertation de Mr. Zebigius a pour titre, *De vestimentis Israëlitarum in deserto, an per miraculum duraverint aut creverint. Lipsiæ literis Joannis Andreæ Zschau in* 4°.

Monsieur Schurtz fleisch (Henry) qui a tourné toutes ses études du coté de la Chronologie, a publié en un an quatre Ouvrages differens sur les difficultez de la Science importante qu'il cultive. Il a fait réimprimer la Dissertation du feu Pere Pagi, sur la periode Grecque & Romaine inventée par ce Pere.

Dissertatio Chronologica Antonii Pagi v.c. de Periodo Græco-Romana paucis abhinc annis primùm ab Auctore in Galliâ magno Chronologiæ commodo ingeniosè concinnata, denuò curâ & studio Henrici Leonardi Schurtz fleischii edita, recognita, & problematibus usum ejus commonstrantibus locupletata. Accessit Præfatio quæ lectorem de summâ instituti commonebit. Vitembergæ apud Christianum Schrodterum Acad. Typogr. 1705.

On revient de l'entêtement pour les Periodes introduites dans la Chronologie par des Auteurs myſterieux, qui vouloient faire de cette Science un art difficile à penetrer. La methode qu'ont ſuivie les Peres Pezron & Tournemine, pour être plus aiſée n'en eſt que plus ſure. Le Docte Aleman a auſſi fait réimprimer un Ouvrage du Pere le Beau Jeſuite, ſur le jour de la bataille de Pharſale, *Joannis Baptiſtæ Belli Cavaris Salyi Diatriba de Pharſalici conflictus menſe ac die, denuo edita & acceſſione marmoris Maffeiani ab Auctore omiſſi locupletata, cum Præfatione Henrici Leonardi Schurtz-fleiſchii. Vitembergæ Saxonum apud Chriſtianum Schrodterum anno* 1705. *in* 4°. Mr. Schurtz-fleiſch a, comme on voit, retranché par une delicateſſe du Proteſtantiſme la qualité de Franciſcain au P. Pagi, & celle de Jeſuite au Pere le Beau : les Proteſtans ſenſez riront de cette affectation. La Diatribe du Pere le Beau fut reçûë avec beaucoup d'applaudiſſement, quand elle parut la premiere fois en 1637. L'Auteur refute Goltzius & le Pere Petau avec une modeſtie qui donne un nouveau prix à ſes raiſons.

Les deux autres preſens que Mr. Schurtz-fleiſch a faits au public, ſont de ſon fonds. Le premier eſt une Défenſe de la Chronologie Pindarique d'un docte Aleman Editeur de ce Poëte nommé Schmid, *Henrici Leonardi Schurtz-fleiſchii Epiſtola Schmidia-*

nam Pindari Chronologiam asserens. Vitembergæ Saxonum in 4°. L'Adversaire que combat dans cette Lettre le Chronologue Aleman est Mr. Lhoid fils de l'Evêque de Verchester qui a joint à l'Edition de Pindare imprimée à Oxford en 1698. *une suite Chronologique des Olympiades*, qui differe de deux ans de *la suite des Olympiades* que Schmid a jointe à son Edition. Mr. Schurtz-fleisch prétend dans cette Dissertation avoir éclairci une énigme qui a terriblement exercé les Commentateurs de Ciceron. Il s'agit de sçavoir ce qu'entend l'Orateur Romain par le mot *Olympia* Livre 15. de ses Epîtres, Ep. 25. & Livre 16. Ep. 7. L'Editeur soutient qu'il entend dans la premiere Lettre, les jeux celebrez à l'honneur de Jules Cesar, après qu'on eut achevé & consacré le Temple de Venus, & que les jeux Olympiques de la seconde Lettre, sont les jeux, que les Romains celebroient à la maniere Grecque en l'honneur d'Apollon, jeux donc Tite-Live a parlé.

Enfin l'infatigable Chronologue a fait paroître en même-tems une autre Dissertation sur un point capital de la Chronologie, le Parallele d'Eusebe avec les marbres d'Arondel, par rapport aux années des Rois & des Archontes d'Athenes, & le commencement du Regne de Cecrops le premier de ces Rois.

Henrici Leonardi Schurtz-fleischii Epistola quâ inter se conferuntur rationes Eusebii

& marmoris Arundelliani, unà cum explanatione gravissimæ quæstionis, utrum Chronologia Regum & Archontum Atheniensium Eusebiana, an Arundelliana sit præferenda. Vitembergæ Saxonum 1705. *in* 4°. On appelle marbres d'Arondel des marbres apportez du Levant par le Comte d'Arondel, & qui sont maintenant à Oxford. Le plus considerable est une espece de Table Chronologique gravée sur le marbre. Nôtre Auteur avoüe qu'elle est d'un Chronologue plus ancien que ceux qu'Eusebe a suivis, Eratosthene, & Apollodore. Cependant, par une regle de Critique assez bizarre. Il préfere la Chronologie d'Eusebe à celle des Marbres, sur ce seul fondement qu'Eratosthene n'auroit pas pris une autre route, s'il n'avoit reconnu que la Chronologie des Marbres étoit défectueuse. Si cette raison ne paroît pas d'un assez grand poids, pour obliger les Sectateurs de la Chronologie du marbre d'Arondel à l'abandonner, ils avoüeront au moins qu'on ne peut rien ajouter à l'exactitude qu'à euë Mr. Schurtz-fleisch dans les diverses Tables Chronologiques, où il a representé les divers sentimens des Auteurs sur la Chronologie Attique. Il promet un Ouvrage dans lequel il corrigera les fautes Chronologiques, que tous le Editeurs de Pausanias, même le dernier & le plus estimé Kuhnius, ont laissées dans cet Auteur. Il entreprend par avance de corriger un pass-

ſage qu'on lit dans Pauſanias à la fin du Chapitre 23. du Livre 4. des Meſſeniaques. Le P. Petau a crû que le texte de Pauſanias étoit entier en cet endroit & bien traduit : nôtre Auteur fait diverſes corrections dans le texte & dans la verſion : dans le texte à la place de δεκάτην il met δέκα ἔτη, au lieu de τετάρτυ il met τετάρτῳ, & il traduit le paſſage ainſi : *La guerre finit la premiere année de la quatorziéme Olympiade, dans laquelle Daſmon Corinthien fut vainqueur à la courſe, dans le tems qu'Hippomene quatriéme des Medontides, poſſedoit dans Athenes la ſupreme magiſtrature qui duroit dix ans.* L'Auteur appuye ſa correction ſur un paſſage de Velleius Livre 1. Chapitre 8.

Mr. Chrétien Varlitz a publié un Ouvrage très-ſçavant ſur les larmes, *Scrutinium lacrymarum medico-ſacrum decem capitibus. Sumptu Chriſt. Theoph. Ludovici in* 8°. Il cite ſix cens Auteurs differens, pour s'inſtruire à fonds de cette matiere. Il faut joindre au Livre de Mr. Varlitz les Diſſertations de Mr. Volfius ſur les larmes des Sorcieres, & de Mr. Schutze ſur les larmes des Heros, *Joh. Volfii Diſputatio phyſica de lacrymis ſagarum. Vitemberga* 1676. *Friderici Villelmi Schutze Diſſertatio de lacrymis Heroum. Lipſia* 1701. Mr. Varlitz a deja donné au public deux Ouvrages, l'un *De ſenio Salomonao*, l'autre *De modeſtiâ Scriptura in rebus verecundis* : il en promet pluſieurs *De cibis biblicis, De potionibus*

biblicis, De gummi biblicis, De morbis in sacris litteris, De passionalibus medico-sacris.

D'ANGLETERRE.

Je souhaiterois qu'on traduisit en François un Livre de Mr. Cokburn Medecin très-estimé dans Londres, sur les maladies des gens de mer, *sea Diseases, or, a Treatise of their nature, causes, & Cure. Also an Essay of bleeding in Fevers &c. Traité de la nature, des causes, de la guerison des maladies des gens de mer, avec un Essai sur l'usage de la saignée dans les fievres continuës, où l'Auteur fait voir quelle quantité de sang on doit tirer dans chacun de leurs periodes. Par Guillaume Cockburn Docteur en Medecine cy-devant employé au service de la Flotte, Membre de la Societé Royale & du College des Medecins de Londres, seconde Edition. A Londres chez Guillaume Strahan* 1706. L'Auteur de ce Livre explique avec plus de netteté que personne la nature du Scorbut. Il porte à un plus haut degré de vrai-semblance, le Systême qui attribuë l'origine de la fiévre à la transpiration empêchée : il critique la methode que Mr. Helvetius suit dans l'emploi du Quinquina, & indique un remede pour les diarrhées plus sûr, si on l'en croit, que l'Ipecacuanha. Il convient que Bellini a mieux parlé qu'un autre de l'usage de la Saignée ;

mais il a encore plus approfondi cette matiere que Bellini. Au reste ce ne sont pas des raisonnemens vagues & des speculations creuses qu'il debite, ce sont des observations toutes de pratique & fondées sur des cures & sur des experiences.

On a traduit en Anglois *la vie de Pythagore par Mr. Dacier.* Tomson l'imprime. Le même vient d'achever *le premier Tome de l'Histore d'Angleterre par Mr. Echard.* La seconde Edition *des Antiquitez Grecques de Mr. Potter* est augmentée d'un quart.

On a déja fait une seconde Edition du *Consolidator.* Vous avez sans doute vû ce Livre. C'est proprement une Apologie des Presbyteriens, l'Auteur y attaque l'Eglise Anglicane, & fait voir que les noms odieux de *Meurtriers des Rois*, *& d'Ennemis de la Monarchie* conviennent beaucoup mieux aux Membres de cette Eglise qu'aux Presbyteriens. On trouve dans le même Ouvrage des Memoires fort circonstanciez, de tout ce qui s'est passé en Angleterre depuis la derniere revolution jusqu'à present.

L'union des deux Royaumes fait craindre que les Presbyteriens ne deviennent trop puissans en Angleterre. Les libelles qu'on imprime de part & d'autre ont obligé le Parlement à pourvoir à la sureté de l'Eglise Anglicane. J'aurai occasion dans la suite de vous envoyer quelques-uns de ces Livres, ils meriteront place dans vos Memoires.

Il paroit un petit Livre intitulé, *Contradiction authoris'd*, c'est à dire la contradiction autorisée par les Canons Ecclesiastiques & par les 39. articles de l'Eglise Anglicane. L'Auteur de ce petit Ecrit est un Catholique, nous en parlerons une autrefois.

Mr. Caroll a écrit en Anglois contre feu Mr. Locke un Ouvrage, où il démasque cet Impie. *Dissertation sur le dixiéme Chapitre du quatriéme Livre de l'Essai de Mr. Locke touchant l'entendement humain, où l'on découvre & refute les efforts qu'il fait pour établir l'hypothese athée de Spinosa dans plusieurs endroits de cet Ouvrage, & particulierement dans ce dixiéme Chapitre, avec des remarques sur le sens du titre, & des raisonnemens pernicieux des Livres suivans. 1. Que la Religion Chrétienne est tres-raisonnable. 2. Que le Christianisme n'a point de mysteres, 3. Les droits de l'Eglise Chrétienne, où l'on montre que ces Livres ont le même but que celui de Mr. Locke.*

Voilà lidée qu'on a même en Angleterre de Mr. Locke, qu'une *Lettre écrite à Mr. l'Abbé Dauxi par Mr. de la Coste*, nous accuse d'avoir calomnié. On a fait courir dans Paris cette Lettre imprimée. Quoique nous n'ayons pas besoin d'apologie auprès des personnes intelligentes qui ont lû les Ouvrages de M. Locke; nous voyons avec plaisir les Ecrivains Anglois, porter le même jugement que nous contre leur

compatriote. Peut-être les éloges outrez que Mr. le Clerc donne à son ami Mr. Locke, sont-ils une preuve plus décisive que nous avons bien connu cet impie.

DE LIEGE.

Hoyoux a imprimé ici un in 8°. de 358. pages intitulé, *Defensio autoritatis Ecclesiæ, in qua asseritur gravissimum pondus ejus constitutionum, refellitur novellum quorumdam principium ipsi injuriosum, ac Epistola Leodiensis & Formula Alexandrina vindicantur.*

Mr. Denys Theologal de Liege est Auteur de cet Ouvrage. On l'avoit accusé de favoriser le *silence respectueux.* Pour se justifier de cette accusation Mr. Denys a composé ce Livre. Mais ses Adversaires n'en paroissent point contens.

D'AMSTERDAM.

Mr. Kuster connu par la belle Edition de *Suidas* qu'il vient d'achever en Angleterre, fait imprimer ici chez Petzolel une nouvelle Edition *de la vie de Pythagore par Jamblique avec la Version Latine de Mr. Obrecht* : il a revû le texte sur un manuscrit de la Bibliotheque du Roi très-Chrétien, par le moyen du quel il a corrigé un grand nombre de fautes, & rempli des lacunes qui défiguroient les autres Editions : il a mis

quelques notes au bas des pages, & ajouté deux autres *vies de Pythagore, l'une de Porphyre avec les notes de Ritterhusius & de Holstenius, l'autre d'un Anonyme que Photius nous a conservée.* Ces trois vies de Pythagore feront un in 4°. de 50. feüilles.

DE PARIS.

Les nouvelles Heures dédiées au Roy par N. Duval Secretaire ordinaire de Sa Chambre, & gravées au burin, enrichies de très-beaux ornemens, vignettes, lettres grises, traits, & culs de lampes par les plus habiles Graveurs, se trouvent à Paris chez *Nicolas Langlois Libraire, Graveur, & Marchand d'estampes ruë St. Jacques à la Victoire au coin de la ruë de la Parcheminerie.*

On trouve chez le même Libraire, *le Recueil des Vûës & Perspectives, des Palais, Eglises, Places, Portes, Fontaines, & autres beaux Bâtimens de Paris, & des Chateaux & belles Maisons de France, sçavoir Versailles, Marli, Meudon, Fontainebleau, Saint Cloud, Saint Germain, Chantilly, & autres belles maisons gravées par les sieurs Perelle, le Pautre, & autres excellens Graveurs. Le tout en un Volume in folio.*

L'Architecture à la mode où sont les nouveaux Desseins pour la decoration des Batimens & Jardins, propres pour les personnes qui font bâtir, & pour les Ouvriers: sçavoir des Desseins de portes cocheres, portes à pla-

card, & d'appartemens, lambris, alcoves, cheminées, plafonds, buffets, bibliotheques, galleries, croisées, fenêtres, tables, ornemens pour les moulures, corniches, & pour executer dans les lambris, termes, vases, portes de fer, grilles, rampes, balcons, & ouvrages de serrurerie, parterres de jardins, boulingrains, grottes, fontaines, rocailles, berceaux, & cabinets de treillage, & tout ce qui a rapport au bâtiment & jardin, par les plus habiles Architectes, Sculpteurs, Peintres, Menuisiers, Jardiniers, Serruriers &c. en un Volume in folio.

Quatre Tomes des Sermons du feu pere Bourdalouë paroissent. C'est Rigaud qui les a imprimez. Ils contiennent un Avent & un Carême. L'ouvrage entier s'étendra jusqu'à dix ou douze volumes in 8°.

Il a paru depuis quelque tems d'autres Livres nouveaux.

L'esprit du siécle chez Emery, un Traité de Vincent Justiniani Dominicain, en faveur de l'Immaculée Conception de la Mere de Dieu, traduit de l'Espagnol chez Cusson. Nous en parlerons plus au long.

Trois Tomes d'instructions sur les mysteres de Nôtre Seigneur & de la Sainte Vierge chez de Laulne.

Un Traité des maladies de l'œil & de leurs remedes. Par Mr. Antoine Maîtrejean chez d'Houry.

Un Traité des serins & des autres oiseaux de voliere, de la maniere de les élever, de

leurs maladies & de la maniere de les guerir, avec un Traité particulier sur les Rossignols. Chez Prudhomme au Palais.

Un Recueil des Dissertations Historiques du Pere Lempereur Jesuite, chez Cot. Celles que nous avons inserées de tems en tems dans nos Memoires, ont fait souhaiter aux Curieux qu'on les rassemblât, & qu'on publiât celles que l'Auteur tenoit encore cachées.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de May 1707.

ART. LIII. *SUite de l'Extrait du Livre de Mr. Bastide intitulé l'Incredulité des Déistes confonduë.* Page 751

ART. LIV. Antiquæ Litteraturæ Septentrionalis Libri duo &c. *Deux Livres de l'ancienne Litterature Septentrionale, par Mr. Hickés.* p. 784

ART. LV. *Discours prononcez dans l'Academie Françoise le 23e. Septembre 1706. par Mr. l'Abbé de Louvois, & par Mr. le Marquis de St. Aulaire &c.* p. 799

ART. LVI. *Transpositions de Musique reduites au naturel.* p. 812

ART. LVII. De Philippo V. potentissimo Rege Hispaniarum &c. Carmina &c. *Poësies à l'honneur du Roy d'Espagne Philippe V. &c.* p. 821

ART. LVIII. *Les sept Livres d'Arrien de Nicomedie sur l'Expedition d'Alexandre, & l'Histoire de l'Inde en Grec, corrigez sur d'excellens Manuscrits, par Mr. Gronovius, avec la Traduction Latine de Bonaventure Vulcanius.* p. 824

ART. LIX. *Réponse à Mr. Baudelot qui détruit tout ce qu'il a avancé contre une Dissertation de Mr. l'Abbé de Vallemont,*

sur une Medaille singuliere d'Alexandre le Grand. p. 841

Art. LX. *Lettre de Mr. le Marquis du P.... sur les Etudes & sur la Methode de Mr. de Morbidi.* p. 852

Art. LXI. Memorie del General Principe di Montecucoli. *Memoires du Prince de Montecuculli.* p. 859

Art. LXII. *Recueil des falsifications des Ministres de Geneve dans leur derniere Traduction de la Bible.* p. 872

Art. LXIII. *La Langue Tome second.* p. 885

Art. LXIV. Joan. Franc. Buddei Exercitatio de prærogativis Fidelium novi Testamenti &c. *Des Avantages du Nouveau Testament sur l'Ancien, par Mr. Budde Docteur Lutherien.* p. 891

Art. LXV. *Lettre de Mr. Biet Apoticaire de Paris, sur les qualitez differentes des parties diverses d'une même plante, & sur le bon & le mauvais Quinquina.* p. 899

Art. LXVI. *Lettre de Mr. le Président Cochet, sur le Traité des Droits des Eglises Cathedrales de Mr. du Casse.* p. 911

Art. LXVII. *Nouvelle Explication de la chute des Liqueurs.* p. 917

Art. LXVIII. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne. p. 922

D'Angleterre. p. 932

De Liege. p. 935

D'Amsterdam. ibid.

De Paris. p. 936

Fin de la Table.

MEMOIRE.

ON vient de réimprimer ici (à Paris) en vertu d'un prétendu nouveau Privilege, du moins ſurpris, s'il n'eſt pas entierement ſuppoſé, *Quatre Diſcours de la Componction, par Saint Ephrem le Syrien, Solitaire & Diacre d'Edeſſe, traduits en François, avec un abregé de la Vie de ce Pere ſervant de Preface, par Mr. Boſquillon.*

Cette Edition, qui a pour addreſſe, *chez la veuve Remy*, eſt ſi remplie de fautes groſſiéres, que le Traducteur, ſans la participation de qui elle a été faite, & qui n'en a eu la premiere connoiſſance que par l'affiche, ſe croit obligé de déclarer qu'il la deſavoüe, en attendant qu'il ſe pourvoye comme il le jugera à propos, contre une entrepriſe ſi criante.

Il ſe ſert de cette occaſion pour avertir le Public, que dans la premiere Edition faite en 1697. chez la Veuve de Charles Coignard, & qui s'eſt venduë depuis chez Jacques

le Févre, l'Imprimeur avoit omis par mégarde une maxime toute entiere dans le ſecond Diſcours ; & qu'immediatement après ces derniers mots de la page 69. *copie les Demons*, & avant ces premiers mots de la page 70. *vous ſerez aimé &c.* il faut ajoûter : *L'amour de la verité eſt la marque des amis & des ſerviteurs de* JESUS-CHRIST, *le panchant au menſonge eſt le caractere de ſes ennemis.*

Il eſpere de l'équité des Auteurs du Journal de Trevoux, qu'ils voudront bien inſerer promptement ce Memoire dans ceux qu'ils donnent au Public.

Errata du mois de May 1707.

PAge 760. l.16. d'Israël, *lisez* de Juda.
p.767. l.6. *après* nous voyons *ajoûtez*, dit Mr. Bastide.
p.798. l.18. *l.* mis tous ceux.
p.804. l.1. mon pere *l.* un pere.
p.821. l.11. *l.* Napolitain.
p.825. l.3. *l.* Vulcanii.
l.17. *l.* avec la.
p.834. l.20. & p.838. l.21. *l.* Grentemenil.
p.835. l.7. *l.* dans la soixante quatorziéme.
p.840. l.23. *l.* d'Alexandre.
p.856. l.dern. *l.* l'utilité.
p.865. l.22. *l.* Holtzapel.
p.866. l.3. *l.* Matzani.
p.870. l.18. *ôtez les deux points devant* la Victoire.
p.871. l.6. *ôtez la virgule devant* la superiorité.
l.10. *mettez un point après* caracteres, *puis l.* Nouveau Fabius il arrêta.
p.877. l.25. *mettez* celui *en lettres Romaines.*
p.915. l.9. diriger *l.* digerer.
p.919. l.8. *l.* appliqué au premier qui descend.
p.922. l.3. *l.* de 1 à la racine quarrée de 2.
p.929. l.5. *l.* Vorchester.
p.931. l.21. *après* differens *mettez un point.*
l.22. *après* matiere *ôtez le point, mettez une virgule.*
p.935. l.22. *l.* Petzold.

Faute

Faute du mois de Mars 1707.

page 555. liſez :

Voici la Recepte de ces fameuſes pilules.

Avec huit onces d'Aloës ſoccotrin, quatre onces de myrrhe en larmes, deux onces de ſaffran, & une once de Rubarbe. On met tous ces ingrediens en poudre ſeparément, puis on les mêle bien enſemble ; après quoi vous les mettez dans un plat de fayence ou de terre vernie, & vous y ajoûtez ſeize onces de ſuc de chicorée ſauvage bien purifié. Vous expoſez le tout au Soleil ou à quelque autre chaleur moderée, juſqu'à ce que la matiere s'épaiſſiſſe aſſez, pour en former des pilules de la groſſeur d'un bon pois ou d'une féve. Pendant que la matiere ſe deſſeche, il faut avoir ſoin de la remuer ſouvent avec une ſpatule de bois.

Quand les pilules ſont formées, on les met dans des boites avec de la farine ou de l'amidon en poudre, afin qu'elles ne s'attachent pas les unes aux autres, & on en prend devant le repas deux, & même juſqu'à ſix pour les perſonnes robuſtes.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1707.

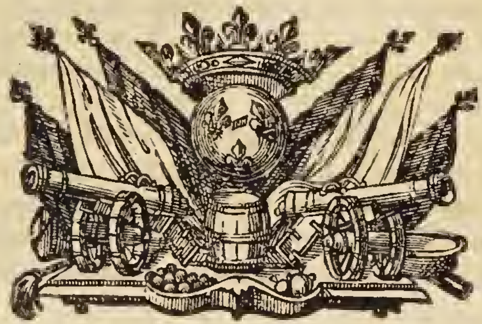

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1707.

ARTICLE LXIX.

LETTRES CHOISIES DE Mr. SIMON Tome 3e. A Rotterdam, chez Reinier Leers, 1703. *in* 12. *pp*.304.

LEs Lettres de Mr. Simon ſe liſent avec fruit & avec plaiſir ; parce qu'on s'y inſtruit, ou qu'on en prend occaſion de s'inſtruire de pluſieurs points de ſcience ; & parce qu'on y trouve beaucoup de détail d'ouvrages d'ailleurs peu connus, & diverſes particularitez de l'hiſtoire des

Sçavans. Soit addreſſe, ſoit genie, cet Auteur fait naître des queſtions, où appuyant quelquefois ſur le parti le plus éloigné des ſentences communes, il agace, pour ainſi dire, l'eſprit de ſes Lecteurs : & puis il le contente, ou par des recits de ſecrettes intrigues & de querelles d'Auteurs, ou en faiſant mention de quelques Livres, dont on eſt aſſez aiſe de ſçavoir ce qu'il dit, mais dont ſouvent on ne ſe ſoucie pas de ſçavoir davantage. Ce troiſiéme Recüeil contient 32 Lettres ſur divers ſujets : à quoi par forme de ſupplement, on en a ajoûté huit, qui regardent les affaires perſonnelles de Mr. Simon.

La premiere Lettre, eſt des fourberies d'un Prêtre Caldéen, qui Neſtorien dans le cœur, & s'efforçant de contrefaire le Catholique, ſe trahiſſoit lui-même. Au reſte les exemples de ſemblables impoſteurs ſont ſi communs, que vrai-ſemblablement Mr. Simon n'a fait attention à celui-ci, que pour inſinuer, „ que les Egliſes d'Orient ne font „ point conſiſter la Conſecration

„ seulement dans ces paroles, *Ceci* „ *est mon corps.* Il est vrai que Marc d'Ephese a soûtenu ce sentiment dans un petit traité, qui fut aussitôt rèfûté par le Cardinal Bessarion : mais les Grecs n'ont jamais insisté là-dessus, quand il s'est agi de se reconcilier avec les Latins. En effet que pourroient-ils répondre au témoignage de St. Jean Chrysostome, pour lequel ils ont une singuliere veneration? „ C'est la même „ oblation, dit ce Pere, [a] que Jesus-„ Christ distribua à ses Disciples, „ & que font maintenant les Prê-„ tres. Celle-ci n'est pas inferieure „ à celle-là; puisqu'elle est de même „ consacrée par Jesus-Christ, & „ non par les hommes. Les paroles „ que Dieu prononça alors, sont re-„ petées par le Prêtre. „ Saint Jean Chrysostome dit encore ailleurs: „ Le [b] Prêtre est debout devant „ l'Autel & profere ces paroles: „ mais la puissance & la grace de „ Dieu surviennent. Il dit, *Ceci est* „ *mon corps* : & par ces paroles les

[a] *Chrysostom. Hom. 2. in 2. Timoth.* [b] *Hom. de prodit. Juda.*

„ dons ſont transformez. Les autres Peres ſoit Grecs, ſoit Latins ne s'expriment point autrement ſur le même ſujet. Et c'eſt une temerité qui n'eſt pas pardonnable à Eraſme, de s'être plaint, qu'on ne ſçavoit pas précisément par quelles paroles la conſécration de l'Euchariſtie ſe doit faire.

Dans la ſeconde Lettre Mr. Simon rend compte de quelques entretiens qu'il eut à Paris l'an 1670. avec un Juif de Pignerol admirateur du Talmud, mais peu verſé dans la Maſore & la Grammaire, & ſur tout haïſſeur des Caraïtes. Ce Juif marqua autant de mépris pour les Commentaires d'Abarbanel, que d'eſtime pour ceux de Salomon Jarchi, qu'il nommoit Salomon Iſaaci : parceque les uns ne ſont que des paroles, & que les autres joignent le ſens litteral aux explications Talmudiſtes.

Puiſqu'on eſt ſur le chapitre des Rabbins, on rapportera de ſuite ce qu'en dit Mr. Simon dans diverſes Lettres. Il leur reproche dans la huitiéme un eſprit tourné aux con-

tes & aux fables. Sephora femme de Moïse étoit Madianite, mais elle est appellée Ethiopienne; & c'en a été assez pour feindre que Moïse a remporté des victoires & fait des conquêtes sur les Ethiopiens. C'est encore une de leurs imaginations, que le nom de Dieu étoit écrit sur la baguette avec laquelle Moïse operoit tant de prodiges, & qu'elle lui étoit venuë d'Adam, qui l'ayant eüe de Dieu, l'avoit laissée à Enoch, celui-ci à un autre, & ainsi jusqu'à Moïse. Mr. Gaulmin a donné au public deux petits Ouvrages de ce goût Rabbinique, l'un de la vie, l'autre de la mort de Moïse, où l'on trouve inseré le combat, dont parle Saint Jude, de Saint Michel contre le Diable.

Les Rabbins ne s'arrêtent pas à dire simplement, que Moïse n'a point eu d'autre part dans le Pentateuque, que de l'avoir écrit de sa main. Dieu le lui ayant dicté jusqu'à la moindre syllabe, à commencer au premier mot & à finir au dernier : ils vont jusqu'à assurer que chaque lettre selon le plus petit trait est d'ordon-

nance divine ; & ils prétendent que leurs traditions qu'ils appellent *Loi orale*, viennent de la même ſource. Comme il leur faut, non pas du grand & du merveilleux, qui au moins embelliroit leurs ſentimens, mais du fabuleux & de l'abſurde, qui les dépoüille de la vrai-ſemblance ; voici ce que raconte le plus ſage d'entre-eux, le fameux Rambam ou Rabbi Moïſe fils de Maïemon, cité par Mr. Simon dans la Lettre vingt-huitiéme. „ Moïſe ſe retirant „ dans ſa tente recitoit une ſeule „ fois le texte de la Loi que Dieu lui „ avoit envoyée, à Aaron qui ve- „ noit le trouver le premier ; & il „ lui en donnoit en même tems l'ex- „ plication. Après cela Aaron ſe re- „ tiroit à la main droite de Moïſe, „ Eleazar & Ithamar fils d'Aaron „ entroient, auſquels Moïſe expo- „ ſoit la même choſe qu'il avoit ex- „ poſée à leur pere. Ceux-ci ſe reti- „ rans, l'un à la main gauche de „ Moïſe, & l'autre à la main droite „ d'Aaron, les ſoixante Vieillards „ entroient, & Moïſe les inſtrui- „ ſoit de la même maniere qu'il

„ avoit inſtruit Aaron & ſes enfans.
„ Il faiſoit enfin la même choſe à
„ l'égard du peuple qui s'aſſembloit.
„ De ſorte qu'Aaron avoit entendu
„ quatrefois cette leçon, ſes enfans
„ trois fois, les vieillards deux fois,
„ & l'aſſemblée du peuple une fois.
„ Après cela Aaron répétoit ce qu'il
„ ſçavoit par memoire à ceux qui
„ étoient preſens : ſes enfans firent la
„ même choſe après lui : ce que fi-
„ rent enſuite les ſoixante vieillards.
„ Le texte néanmoins fut écrit ſur
„ des rouleaux. De plus les princi-
„ paux d'entre le peuple ſe diſper-
„ ſérent de côté & d'autre, pour
„ inſtruire les Iſraëlites, juſqu'à ce
„ qu'ils ſçuſſent par cœur le texte
„ qu'ils mettoient par écrit, & ils
„ leur en apprenoient auſſi l'expli-
„ cation par memoire. De tant de
Rabbins il paroit qu'Aben-Ezra a
été le ſeul à douter, que le Penta-
teuque comme il eſt, vienne de la
main de Moïſe : mais tous les autres
tiennent pour conſtant que Moïſe
même a fini le Deuteronome par le
recit de ſa mort & de ſa ſepulture,
comme Dieu le lui a dicté. Pour

Mr. Simon il ne donne pas tant d'étenduë à l'inspiration. ,, Il suffit, ,, dit-il dans cette dix-huitiéme ,, Lettre, que Dieu ait dirigé Moïse ,, d'une maniere speciale pour ne ,, point se tromper dans les choses ,, qu'il écrivoit. Il n'étoit pas necessaire, par exemple, que Dieu lui ,, revelât immédiatement, ou lui ,, dictât de mot à mot ce qu'il voyoit ,, de ses propres yeux.

La vingt-neuviéme Lettre & la trentiéme traitent du sentiment des Peres & des Théologiens sur l'Auteur du Pentateuque. Et Mr. Simon déclare nettement que Moïse passe dans l'esprit de tous pour l'Auteur des Livres qui lui sont attribuez. ,, Tous les anciens Ecrivains Ecclesiastiques n'ont point eu d'autre ,, sentiment que celui-là sur les cinq ,, Livres de la Loi, desquels ils font ,, Moïse Auteur d'un commun consentement. La difficulté est de ,, sçavoir, si nous les avons encore ,, dans l'état où ils étoient de la premiere main. Surquoi Mr. Simon prend le parti d'assurer, qu'il s'y est fait & des changemens & des addi-

tions. Pour le prouver, il dit que „ les Peres ont ſuppoſé que non-„ ſeulement la Loi, mais auſſi les au-„ tres Livres de la Bible ont été per-„ dus ou au moins alterez dans le „ tems de la captivité des Juifs, & „ que les exemplaires que nous en „ avons preſentement, nous vien-„ nent de la main d'Eſdras, qui les a „ rétablis. „ Foible raiſon. Car ſi un Pere [a] a avancé ſur l'autorité d'un Livre apocryphe [b], que les Saintes Ecritures s'étoient perduës; il a auſſi cru qu'Eſdras par la fidelité de ſa memoire à l'aide du Saint Eſprit les a reparées comme elles étoient auparavant. Et les corrections que d'autres Peres aſſurent y avoir été faites par Eſdras, ne tendent qu'à les remettre dans leur premier état. Mr. Simon fait plus de fond ſur l'incertitude que fait paroître Saint Jerôme [c] touchant les derniers verſets du Deuteronome, s'ils ſont de Moïſe, ou ajoûtez par Eſdras. Après quoi il rapporte ces paroles de feu Monſeigneur l'Evêque de Meaux. „ N'y

[a] *Baſilius epiſt. ad Chilon.* [b] 4. *Eſdr.* 14.
[c] *Hyeronimus l. ad. Helvidium.*

„ a-t'il pas des choſes ajoûtées dans
„ le texte de Moïſe ? Et d'où vient
„ qu'on trouve ſa mort à la fin d'un
„ livre qu'on lui attribuë ? Quelle
„ merveille que ceux qui ont conti-
„ nué ſon hiſtoire, ayent ajoûté ſa
„ fin bien-heureuſe au reſte de ſes
„ actions, afin de faire du tout un
„ même corps. Pour les autres addi-
„ tions, voyons ce que c'eſt. Eſt-ce
„ quelque loi nouvelle, ou quelque
„ nouvelle ceremonie, quelque
„ dogme, quelque miracle, quel-
„ que prédiction ? on n'y ſonge ſeu-
„ lement pas... On aura peut-être
„ continué une généalogie commen-
„ cée, on aura peut-être expliqué un
„ nom de ville changé par le tems...
„ Quatre ou cinq remarques de cet-
„ te nature faites par Joſué ou par
„ Samuel ou quelque autre Prophe-
„ te d'une pareille antiquité, parce-
„ qu'elles ne regardent que des faits
„ notoires, & où conſtamment il n'y
„ avoit point de difficulté, auront
„ naturellement paſſé dans le texte :
„ & la même tradition nous les aura
„ apportées avec tout le reſte.

Les Théologiens citez enſuite par

Mr. Simon conviennent de ces sortes de changemens & additions. Le P. Frassen [a] & Mr. Bartolocci [b] en trouveroient peu qui voulussent avec eux s'attacher à l'opinion des Rabbins, dont on a parlé. Mais on ose assurer, qu'on en trouveroit encore moins pour souscrire à ce que Mr. Simon rapporte, & qu'apparemment il ne rapporte pas sans dessein, d'un Lutherien nommé Libius: „Quelques écrivains moder„nes, dit il, croyent que Moïse a „écrit simplement le Pentateuque „en forme de Journal ou d'Anna„les; mais que Josué ou quelqu'un „des Sacrificateurs ou des Prophe„tes a mis en ordre ces Annales, en „y ajoûtant de certains mots & mê„me des sentences entieres. Je ré„pons que cela n'ôte rien de l'auto„rité de ce livre. . . . .

Les Lettres vingt-sixiéme & vingt-septiéme meritent d'être lûës avec plus d'attention qu'aucune autre. Car il s'agit de sçavoir, si l'Ecriture en plusieurs endroits porte un

[a] *Frassin Disquisit. Bibl.* [b] *Bartolocci Biblioth. Rabbin. t. 4. p. 160.*

double ſens, l'un purement litteral & hiſtorique, l'autre allegorique & prophetique. Deux exemples apprendront à diſtinguer ces deux ſens. 1°. Ce que Saint Matthieu ch. 2. v. 18. rapporte de Jeremie : *Qu'une voix a été entenduë à Rama, Rachel pleurant & gemiſſant ſur la perte de ſes enfans.* Ces paroles ſelon la lettre & l'hiſtoire marquent-elles la captivité de la Tribu de Benjamin, tranſportée avec celle de Juda à Babylone ? & ſelon le ſens allegorique & prophetique regardent-elles le meurtre des Innocens ? 2°. Dans le Pſeaume 2. v. 7. c'eſt Dieu qui dit : *Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui.* Eſt-ce à David que cela s'addreſſe ſelon le ſens litteral & hiſtorique ; & ſelon le prophetique à Jesus-Christ, auquel en effet Saint Paul l'attribuë ? * Mr. Simon s'étoit déclaré dans ſon Hiſtoire critique du nouveau Teſtament pour le double ſens, & il le ſoutient encore ici. Appuyé, comme il le prétend de l'autorité d'un grand nombre de ſçavans Interpretes Catholi-

* *Act* 13. 33. *& Hebr.* 1. 5.

ques & Proteſtans, Chrétiens & Juifs, il repouſſe avec aſſez de mépris les objections des Théologiens qu'il appelle du *parti*.

Sa réponſe à leurs difficultez n'eſt pas longue, elle conſiſte à dire, que „ ces gens-là ſe trompent, quand „ ils confondent le ſens myſtique „ ou ſpirituel avec une ſimple ap- „ plication; qu'ils ne prennent pas „ garde, que le ſens myſtique n'eſt „ pas moins vrai que le ſens litte- „ ral; ces deux ſens étant également „ de l'intention du Saint Eſprit, & „ même le myſtique eſt quelque- „ fois le principal. Le ſens myſti- „ & ſpirituel, dit encore Mr. Si- „ mon, pour n'être pas purement lit- „ teral, ne laiſſe pas d'être très-vrai; „ parce qu'il eſt de la premiére & „ & principale intention du Saint Eſprit. En effet comme la réalité & la verité précedent dans l'intention la figure & le type; de même le ſens prophétique eſt avant l'hiſtorique. C'eſt le raiſonnement qu'inſinuë Mr. Simon en diſant, que „ ceux qui „ entendent de David à la lettre le „ paſſage du Pſ. 2. v. 7. l'entendent de

„ ce Roi, comme type & figure de „ JESUS-CHRIST, qui est la verité „ representée par ce type.

Quant au reproche qui lui a été fait, d'avoir pris des Sociniens & de Grotius l'opinion de ce double sens de l'Ecriture, Mr. Simon ne peut que s'en mocquer, tandis qu'il se croira autorisé du consentement des plus habiles Commentateurs, qui ont écrit avant & après les Sociniens. Ceux-ci enfin quelque odieux qu'ils nous soient d'ailleurs, tiennent par quelque endroit au Christianisme, & sont opposez aux Juifs: & c'est par là qu'ils sont obligez, comme les Catholiques, de recourir au double sens, & de le soutenir pour veritable. „ S'ils sont coupa- „ bles, dit Mr. Simon, ce n'est pas „ pour n'avoir point reconnu la ve- „ rité de ces sens mystiques & su- „ blimes, mais pour les avoir trop „ multipliez. Il n'est pas vrai, qu'ils „ ayent crû que tous ces sens mysti- „ ques ne soient que des pensées in- „ genieuses: le contraire paroit mani- „ festement dans plusieurs endroits „ des notes de Grotius sur le nou-

„ veaū Teſtament. De plus je crois
„ avoir démontré dans l'Hiſtoire
„ critique du texte du nouveau Teſ-
„ tament, que les Sociniens & mê-
„ me Servet, défendent quelque-
„ fois la verité de ces explications
„ ſublimes & ſpirituelles, lorsqu'il
„ s'agit d'établir la Religion Chré-
„ tienne contre les Juifs. Ils ſoutien-
„ nent auſſi-bien que les Orthodoxes,
„ que le ſens ſublime ne vient pas
„ moins de l'eſprit de Dieu, que le
„ litteral ou l'hiſtorique. Voici ce
qu'ajoute Mr. Simon de Grotius
en particulier. „ Cet Auteur faiſant
„ profeſſion d'être Chrétien, il étoit
„ obligé de reconnoître auſſi-bien
„ que les Catholiques la verité des
„ deux ſens, & en effet il l'a recon-
„ nuë. Son défaut ne vient pas d'a-
„ voir nié ce principe, mais d'avoir
„ expliqué quelques propheties d'u-
„ ne maniére trop Judaïque.

Mr. Simon a eu ſes raiſons pour cacher ſon veritable deſſein dans ces Lettres, qui eſt de ſe défendre, & de défendre Grotius contre la Preface que feu Mr. de Meaux a miſe à ſa ſeconde inſtruction ſur la

verſion du nouveau Teſtament imprimée à Trevoux. Mais il eſt ſurprenant qu'ils tirent, l'un la condamnation, l'autre la juſtification de Grotius du même endroit de cet Auteur ſur S. Matthieu ch. 1. v. 22. Monſeigneur de Meaux rapporte de lui ces mots juſtement reprehenſibles : „ Que les Apôtres „ n'ont point prétendu combattre „ les Juifs par ces Propheties com- „ me par des témoignages qui prou- „ vent que JESUS-CHRIST eſt le Meſ- „ ſie : car ils en alleguent peu de „ cette nature. Contens des mira- „ cles & de la reſurrection de JESUS- „ CHRIST, ... preſque tous les paſ- „ ſages qu'ils alleguent de l'ancien „ Teſtament, ne ſont pas propre- „ ment alleguez en preuve & par „ forme d'argumens, mais pour „ appuyer ce qui eſt déja crû. De ſon côté Mr. Simon dit, que ſelon la penſée de Grotius pour répondre ſolidement aux objections de Celſe, de Julien, & des Juifs, qui nous reprochent de prendre l'Ecriture à contre ſens, & de tourner en prophetie ce qui n'eſt qu'hiſtoire,

il faut distinguer ces deux sens. Et il continuë ainsi. „ Grotius établit „ cette maxime avec les Docteurs „ de l'Eglise, que non seulement „ les cérémonies de l'ancien Tes-„ tament, mais aussi les principales „ choses qui s'y sont passées, ont été „ par le conseil de Dieu l'ombre & „ le type de JESUS CHRIST.... „ que c'est par la Providence de „ Dieu, que ces types & figures „ ont été dans l'ancien Testament, „ & que les veritez de ces types „ se sont accomplies dans le nou-„ veau... Cela étant il est hors de „ de doute, que ce Docte Critique „ a cru, que le sens mystique & spi-„ rituel n'étoit pas moins vrai que „ le sens litteral, l'un & l'autre ve-„ nant de l'esprit de Dieu. Il assure „ même que le sens mystique est „ plus propre & plus excellent. Pourquoi donc Grotius ôte-t'il à ce sens mystique la force de preuve? & pourquoi Mr. Simon après bien des détours approuve-t'il en cela Grotius? On les comprend d'autant moins, qu'ils reconnoissent que ces sens mystiques & rela-

tifs étoient reconnus par les Juifs, & de tradition parmi eux.

Si Mr. Simon avoit voulu, il auroit cité feu Mr. de Meaux pour le double ſens, mais entendu comme il faut. Voici comment s'exprime ce Prélat ſur le Pſeaume 2. v. 6. *Hæc quidem utcumque Davidi congruunt, ſed melius Chriſto.* Au Pſeaume 15. il met pour titre *Pſalmus hiſtoricus & propheticus*, & pour note ſur le v. 11. *Hæc tamen aliquatenus præceſſerunt in Davide ut typo Chriſti.* Il dit ſur le Pſeaume 8. v. 3. *Hunc ſibi locum ipſe Chriſtus accommodat.*

Pour mettre de ſuite ce qui regarde l'Ecriture, on parlera ici de la 31e. Lettre de Monſieur Simon, qui y ſoûtient les juſtes éloges qu'il a donnez à Maldonat dans ſon Hiſtoire Critique des Interpretes du nouveau Teſtament. Maldonat eſt inventeur de pluſieurs Interpretations nouvelles & inconnuës aux Peres: il eſt vray. Mais, dit Monſieur Simon, défunt Mr. l'Evêque de Meaux, s'il n'a pas inventé, au moins il a adopté de nouvelles interpretations de l'Apocalypſe, & il

ſuit Alcazar Jeſuite qui n'a pas toûjours ſuivi les Peres : le Prelat mettant pour principe dans ſa Preface, „ qu'où il ne s'agit point de „ dogme, il eſt permis d'aller, pour „ ainſi parler, à la découverte : per„ ſonne n'en doute : on peut dire „ que les Peres ne s'y ſont pas „ appliquez, ou qu'ils n'ont pas „ tout vû.

La 16e. Lettre eſt bonne à détromper beaucoup de perſonnes qui s'imaginent, qu'avant les héréſies de Luther & de Calvin, l'étude des Saintes Ecritures & des langues ſçavantes étoit negligée. Au contraire elle étoit cultivée dans les Ordres de Saint Dominique & de St. François. Et c'eſt choſe digne de remarque, que les Proteſtans les plus eſtimez pour leur capacité dans cette ſorte d'étude, s'y étoient formez étant Religieux : tels ont été Munſter & Pelican, tous deux avant que de quiter les Cordeliers avoient donné des preuves de leur érudition.

Dans la cinquiéme & ſixiéme Lettre Mr. Simon raconte, qu'il penſa

ſe faire des affaires avec ſes Superieurs dans la C. de l'O., pour avoir ſeulement marqué qu'il n'étoit pas content de quelques endroits du gros Ouvrage de la *Perpetuité de la foi:* encore ne s'en étoit-il ouvert que dans une converſation particuliere avec Mr. Diroys, & dans un ſimple memoire composé à deſſein d'être communiqué à Mr. Arnauld.

Il paroît dans la vingt-troiſiéme Lettre & par les deux ſuivantes, que Mr. Simon n'eſt pas encore reconcilié avec les RR. PP. Bénédictins. Il prend contre eux l'interêt des Dominicains, qui ſe ſont inutilement pourvûs en juſtice pour rentrer dans leur Couvent de Metz uſurpé, diſent-ils, par ces autres, & pour ſe faire rendre de beaux & anciens manuſcrits. Enſuite il parle dans les mêmes termes, que dans ſes Lettres critiques, des écrits de Baronius & de Gallon contre les Moines du Mont-Caſſin: ce ſont les mêmes accuſations de faux & de ſuppoſitions; accuſations bien fondées, au ſentiment de Gallon, ſur le recüeil même de leurs Char-

tres, imprimé à Venise l'an 1513. par un de leur Moines nommé Laurent de Vincence.

Flaminius Nobilius imprima à Rome l'an 1582. un Ouvrage sur la predestination, où il se déclara, comme nous l'apprend Mr. Simon dans la Lettre dixiéme, pour le sentiment des Peres Grecs contre celui de Saint Augustin. „ Qui a „ paru, dit cet Auteur, dans ce tems-„ cy où l'on a assez d'érudition, un „ peu trop dur, & venir plutôt „ d'un trop grand desir de combat-„ tre les Pelagiens par toutes sortes „ de voyes, que d'un jugement li-„ bre & exempt de préjugez. Au „ reste on ne rapporte pas cette se-„ vere censure, pour y souscrire; „ on en est bien éloigné.

Comme le P. le Cointe, Auteur des Annales Ecclesiastiques de France, a de la reputation: on sera bien aise de voir dans la trézième Lettre comment il parvint à avoir pension du Cardinal Mazarin, & puis du Roi. Sa plus grande application dans sa jeunesse ayant été à apprendre l'Histoire, il se trouvoit peu propre aux emplois ordinaires de

la Congregation de l'Oratoire : Mais ses Superieurs le donnérent à Mr. Servien qui alloit en qualité de Plenipotentiaire traiter de la paix à Nimegue : & là les connoissances qu'il avoit de l'Histoire eurent quelque utilité. Quand la disgrace de Mr. Servien, quelque tems après son retour de Munster, fut resoluë; pour lui faire entendre, qu'on ne croyoit pas devoir beaucoup à ses lumieres, on releva le merite de celle du P. le Cointe, qui se vit honoré d'une pension de quinze cens livres par le Cardinal Mazarin ; & ensuite à la recommandation de Mr. Colbert, d'une autre de pareille somme par le Roi. Le P. le Cointe, dès-lors consideré dans sa Congregation, & mis à son aise, entreprit les Annales Ecclesiastiques de France, où il a tout traité avec prolixité dans la crainte que la fin de son entreprise ne fut aussi la fin de sa pension. Il en apprehendoit tellement la suppression, qu'il n'osoit passer par le quartier de Mr. de Louvois, pour ne pas causer de jalousie à Mr. Colbert son Patron.

Eraſme pour avoir mal parlé du ſtyle de Ciceron, s'attira la mauvaiſe humeur de Jules Scaliger, qui le déchira violemment dans deux oraiſons : & c'eſt le ſujet de la vingt-uniéme Lettre de Mr. Simon, qui ſe range du parti d'Eraſme, de Muret, de Henry Eſtienne, contre la fauſſe delicateſſe de ces Ciceroniens, qui en écrivant même des choſes de Religion, ſe faiſoient un ſcrupule d'employer d'autres mots que ceux de Ciceron. Le zele de Scaliger en cette occaſion doit paſſer pour deſintereſſé, & tant de chaleur pour le ſtyle de Ciceron ne regarde point celui qui lui eſt propre : il s'eſt ſeulement rendu imitateur de Ciceron le fils, dans la vengeance qu'il prit d'un détracteur de l'éloquence de ſon pere. Dans la Lettre ſuivante Mr. Simon loüe beaucoup & avec juſtice le Livre du Cardinal Adrien, *De modis latinè loquendi.*

Si l'on omet dans cet extrait de parler de quelques autres Lettres ; c'eſt qu'on n'y voit rien de fort remarquable. On ne s'arrêtera donc plus qu'à la trente-deuxiéme qui eſt

une Apologie un peu vive de Mr. Simon, où il repousse les objections que Mr. Arnauld lui avoit faites touchant le Mahometisme, comme il est exposé dans *l'Histoire de la créance des peuples du Levant.* Ce qui a déplu à Mr. Arnauld, se reduit à trois points. Il falloit selon lui davantage insister, 1°. Sur ce que Mahomet est un Séducteur & un faux Prophete. 2°. Sur la fausseté des miracles qui lui sont attribuez. 3°. Sur le déreglement de sa morale. Et Mr. Simon assure, qu'il a fait tout cela, autant que le demande le devoir d'un Historien. „ Voici ces mira-
„ cles comme il les rapporte d'un
„ Auteur Mahometan. Mahomet fit
„ sortir de l'eau d'entre ses doitgs:
„ en marquant la Lune de son doigt,
„ il la fendit: les pierres, les arbres,
„ les bêtes, le reconnurent pour le
„ veritable Prophete de Dieu: il
„ alla dans une nuit de la Méque à
„ Jérusalem, d'où il monta au Ciel,
„ où il vit le Paradis & l'Enfer, il
„ s'entretint avec Dieu, & enfin il
„ descendit du Ciel, & se retrouva
„ à la Méque. Le pigeon qu'on dit

qui parloit à l'oreille de cet Imposteur, ne se trouve point dans les Auteurs Mahometans. Mr. Simon éxalte fort leur morale sur la charité envers le prochain & sur la patience; mais il avertit, qu'ils l'ont prise des Juifs & des Chrétiens, & même des Philosophes.

Les Lettres du supplément regardent les affaires que Mr. Simon s'est attirées par ses Histoires critiques, & par sa Traduction du nouveau Testament. Comme feu Monseigneur l'Évêque de Meaux fut celui qui lui fit le plus de peine; c'est aussi le principal objet de ses plaintes. Il assure dans la premiere que ce Prélat lui fit offrir ses offices pour obtenir la permission d'imprimer l'Histoire critique à Paris, en y faisant quelques changemens. Dans la seconde & la troisiéme, il justifie ses intentions dans le Traité qu'il fit pour travailler avec les Ministres de Charenton à une Traduction de la Bible. Dans la quatriéme ce sont des extraits d'une Lettre écrite par l'ordre de Mr. de Meaux & d'un Memoire de sa part; où l'on voit

que ce Prélat ne demandoit de Mr. Simon, ſinon qu'il retouchât quelques endroits de ſon Hiſtoire critique, & qu'il en corrigeât auſſi quelques-uns dans ſa Traduction du nouveau Teſtament : & même il l'exhortoit à traduire toute l'Ecriture ; & il réïteroit ſes offres pour imprimer tous ſes Ouvrages à Paris. Dans la cinquiéme & dans la ſixiéme il tâche de juſtifier deux endroits de ſa Traduction accuſez par la premiere Inſtruction de Mr. de Meaux de favoriſer les Sociniens. Mr. Simon avance dans une note ſur Saint Jean chap. 12. v. 41. que c'eſt ſelon l'application de l'Evangeliſte, qu'Iſaïe eſt dit avoir vû la gloire de JESUS-CHRIST, quoi qu'il eût vû celle du Pere. Et les paroles de JESUS-CHRIST rapportées par S. Luc ch. 13. v. 27. *Diſcedite à me omnes operarii iniquitatis*, il les traduit : *Retirez-vous de moy, vous tous qui vivez dans l'iniquité*. Et ſa note porte, *ce qui marque une habitude dans le vice*. Etrange note ! La ſeptiéme Lettre eſt de l'inſpiration des Livres ſaints. Enfin la derniere eſt

d'un sujet tout différent ; c'est d'un Livre de Mr. Sauval, des Antiquitez de Paris : l'endroit le meilleur de l'Ouvrage, au goût de Mr. Simon, c'est où il est parlé des Synagogues & de l'Etat des Juifs à Paris.

ARTICLE LXX.

REMARQUES HISTORIQUES & critiques faites dans un voyage d'Italie en Hollande dans l'année 1704. contenant les mœurs, interests, & la Religion de la Carniole, Carinthie, Baviere, Austriche, Boheme, Saxe, & des Electorats du Rhin. Avec une Relation des Differends qui partagent aujourd'hui les Catholiques Romains dans les Pays-bas. Deux Tomes in 12. I. Tome 224. pages. II. 271.

„ VOici encore un Voyage
„ après tant d'autres. Ce n'est
„ pas une grande loüange pour nô-
„ tre siécle, qu'on prenne tant de
„ plaisir à lire des inutilitez, dont
„ la plûpart de ces Livres sont
„ remplis. C'est ainsi que dès l'en

trée de sa Préface nôtre Critique exerce son talent. La fable de l'âne, ajoute-t'il, plût d'avantage au peuple d'Athenes que les discours instructifs que faisoit le Philosophe. Mais ne prend-il point ici le Philosophe pour l'Orateur ? Est-ce justice qu'il se rend, ou modestie feinte, qui lui fait dire qu'on trouvera dans sa Relation beaucoup de pauvretez? Le Lecteur en jugera. A coup sûr Mr. Misson Auteur du Voyage d'Italie ne sera pas content. Mais après tant de sottises qu'il a debitées, le moins qu'il ait dû attendre, c'est qu'on en releveroit quelques unes. Telle est la fable de l'âne de Verone. Nôtre Critique releve ainsi quelques autres âneries de Mr. Misson. Il compte bien qu'on ne le ménagera pas plus qu'il fait les autres. Aussi ne demande-t'il grace que pour la forme & le style de son Ouvrage, & il a raison de la demander : mais pour le fond des choses il veut être crû. On dira par avance qu'il devoit se tenir dans les bornes de Voyageur, sans se mêler de politique, beaucoup moins de faits

doctrinaux sur lesquels il est instruit à peu près comme Mr. Misson sur l'âne de Verone.

Tout l'Ouvrage renferme tréze Lettres, que l'Auteur égaye à tout propos de digressions inutiles & outrées. La premiere Lettre ne merite gueres d'arrêter le Lecteur. La seconde est plus instructive. Elle divertit d'abord, mais un peu aux dépens du Voyageur. Il est assailli d'une tempête si extraordinaire, *qu'il voit cent portes ouvertes, par où la mort est prête à fondre pour l'engloutir.* La peinture est vive sans doute. Mais ce qui suit ne l'est pas moins. En entrant dans Craimbourg petite Ville contiguë à la Save, on entendit tout à coup, dit-il, un très-grand bruit d'instrumens & de voix mêlées confusément : c'étoit une réjouïssance à la mode du pays à cause d'une premiere Messe. Il falloit que la Musique fut un peu outrée. Nôtre Pelerin & sa troupe la prirent pour une assemblée nocturne de Lutins & de Magiciens ; & ils ne doutérent point qu'ils ne fussent arrivez à la porte du Sabbath. Faut-il s'étonner après

cela d'une morale fort Chrétienne qui termine cette narration. Nos Voyageurs se couchérent avec de grands sentimens de componction, dans l'esperance d'obtenir pour le lendemain la grace du beau tems, qui ne leur fut pas accordée. Nôtre Critique bon Janseniste ne dût pas trop s'en étonner. „ Il fallut donc „ encore essuyer la pluye & le vent, „ qui nous offensoient, dit-il, dans „ la partie la plus sensible ; le visage „ quoique le plus delicat & le plus „ digne d'être soigné, restant expo- „ sé & en butte à leurs outrages. On ne peut rien de plus pathetique : & assurément tout autre adversaire que le vent & la pluye, se fût laissé toucher. Mais suivons nôtre Voyageur à Villac petite Ville de Carinthie, qui merite place dans la memoire de la posterité, pour avoir servi de retraite à Charles-Quint, lors qu'en 1552. Maurice de Saxe pensa le surprendre à Inspruk. Gmind autre petite Ville voisine des montagnes de la Principauté de Saltzbourg, fournit une historiette au Critique enjoüé. Nous enten-

dîmes, dit-il, un grand bruit de trompettes. C'étoit l'Intendant d'un Seigneur considerable, qui donnoit ce soir-là un grand repas à tous les Fermiers de son maître. „ C'est bien „ le moins, ajoute-t'il, que puisse „ faire un Intendant dans une sem- „ blable occasion, qui n'a pas cou- „ tume de lui être infructueuse. „ Tous les interessez ayant besoin „ de son indulgence & de sa pitié, „ pour souder heureusement leurs „ comptes.

Le Voyageur passe de Gmind au Chateau de Werfen, memorable par la longue prison d'un Archevêque de Saltzbourg, qui avoit voulu suivant les principes de la Reforme Lutherienne, joindre une femme à son Archevêché. Il donna cependant des marques d'un sincere repentir à la fin de sa vie. On conviendra sans peine avec l'Historien, sans être Jansenilte, que c'est-là un des triomphes de la Grace, victorieuse dans un genre de personnes dont il est assez rare de la voir triompher.

La Ville de Halle qui n'est pas

éloignée de Saltzbourg, a des Salines d'un grand revenu, & d'une nature de sel très-particuliere. Ce sel se cuit à Halle à peu près comme ailleurs : mais la traite de l'eau salée est differente. Voici comment l'Historien raconte la chose. Il y a une grande & haute montagne à l'Occident de Halle. La terre en est mêlée avec une espece d'alun ou de sel de pierre. Des Mineurs repandus dans les entrailles de cette montagne, cherchent les veines de ce mineral, & font passer de l'eau par dessus, laquelle détachant en passant les parties de ce sel, les entraine & en devient salée : après quoi on la fait couler par des canaux de bois, qui la conduisent où l'on veut. C'est une curiosité d'entrer dans les souterrains de cette montagne ouverte de tous côtez. Et la curiosité a quelque fois coûté cher, la terre s'étant éboulée, & ayant enseveli les Curieux sous ses ruines. Apparemment que nôtre Pelerin timide se contenta de s'informer des Curieux, sans vouloir exposer sa personne.

On descend par une grande ou-

verture, muni par avance d'un bon déjeuné, & de bouteilles de Rossoli pour les besoins à venir. Les Conducteurs ont soin de vous revêtir d'habits de grosse toile, & de garnir le dos & le bras droit de certains cuirs pour parer aux inconveniens de la descente. On se couvre outre cela d'un gros bonnet qui cache presque le visage. La précaution est necessaire à cause du froid qui saisit dans ces souterrains. Chacun entre en cet équipage avec sa chandelle à la main. On rencontre de tems en tems de grands trous, par où il faut couler dans des especes de brancards qui tiennent du haut en bas, armez au côté droit d'une grosse perche que l'on embrasse. La rapidité & la vitesse de la descente font souvent éteindre les chandelles. Mais les mines fournissent des pierres à feu pour les rallumer. Le plus grand danger est en arrivant au bas de la coulisse, où les Conducteurs qui sont descendus les premiers, ont soin de vous recevoir promptement, sans quoi ceux qui suivent vous tomberoient dessus,

& vous fouleroient de leurs pieds.

La Principauté de Saltzbourg a encore une autre ſource de richeſſes ; ce ſont des mines de cuivre. La fonte de ce metal ſe fait par le moyen de grands braſiers allumez ſous des voutes, qui percées d'eſpace en eſpace reçoivent ſur ces ouvertures des creuſets qu'on remplit de metal; On ne manie ces creuſets qu'avec de grandes tenailles ſuſpendues par des chaînes, auſquelles d'autres inſtrumens de fer donnent le mouvement. Car il ne ſeroit pas ſûr d'approcher de ces ouvertures embraſées, qui donnent, dit nôtre Auteur, quelque idée de l'Enfer par les feux épouvantables qu'elles vomiſſent quand on remuë les creuſets. Le cliquetis d'une infinité de marteaux, que des machines hydrauliques font joüer, augmente de beaucoup l'horreur de ce lieu.

Hilbrun maiſon de plaiſance des Archevêques de Saltzbourg, n'a rien de bien extraordinaire que le nombre prodigieux de cerfs & de chevreüils, qui ſont renfermez dans les murailles du parc, où ils ſont preſque apprivoiſez.

La Ville de Saltzbourg, sa situation, ses fortifications, & plus que tout cela les revenus de l'Archevêché, qu'on fait monter à plus d'un million de florins, ouvre un beau champ à la politique de l'Auteur. Il prétend que l'Electeur de Baviere avoit des desseins sur cet Etat au commencement de cette guerre, du moins pour faire tomber la Coadjutorerie à un de ses fils. Si tout ce qu'il dit sur cela, s'appelle Remarques historiques & critiques, il est assurément grand Historien, mais Critique tout des plus minces.

L'Eglise Metropolitaine de Saltzbourg est un des plus beaux bâtimens de l'Allemagne. Elle est bâtie sur le modelle de St. Pierre de Rome, & en a les proportions. L'Archevêque a le titre de Legat depuis la secularisation de celui de Magdebourg. Il porte en cette qualité l'habit de Cardinal. Il compte parmi ses Suffragans l'Evêque de Passau: mais il y a sur cela procès pendant à Rome. Nôtre Auteur parlant de l'Archevêque d'aujourd'hui qui est frere du Comte de

Thun, il eſt, dit-il, déja agé & indiſpoſé de la vûë, car il eſt aveugle. Ce *car* eſt merveilleux.

Le Chapitre de la Cathedrale eſt compoſé de 24 Chanoines, qui doivent tous faire preuve de huit quartiers. Leur Stage eſt rigoureux, comme preſque dans tous les Chapitres d'Allemagne : il eſt d'un an entier, durant lequel s'ils découchent une ſeule nuit, il faut recommencer tout de nouveau. Ils n'ont point de voix en Chapitre, & ne touchent rien qu'ils ne ſoient Prêtres. Mais quand ils le ſont une fois, il ne faut que quatre mois de reſidence, pour percevoir tous leurs revenus. Ils peuvent être ſelon l'uſage d'Allemagne Chanoines de pluſieurs Egliſes. Ils ont été autrefois reguliers : mais le Cardinal Archevêque Langius d'Auſbourg obtint de Leon X. leur ſecularisation par l'entremiſe de Charles-Quint.

Il y a proche de Saltzbourg une groſſe Abbaye de Benedictins, qui prétendent, comme ils font en pluſieurs autres endroits, que ce fut leur premier Abbé Saint Rupert,

qui fonda l'Eglise de Saltzbourg, dont selon leur histoire ils ont été les seuls Chanoines dans les premiers tems. Messieurs les Chanoines d'aujourd'hui nient fort ce que disent les Benedictins, dont pourtant l'Abbé a encore à present place à certains jours entre les dignitez de la Cathedrale, & marche à côté du grand Prevôt à certaine procession, mais les Religieux n'y paroissent plus. Quoi qu'il en soit des prétentions des Benedictins, nôtre Auteur croit du moins comme une opinion probable, que les premiers Apôtres du pays furent des Religieux; parce que, dit-il, en propres termes page 69. (que nous n'adoptons pas) *les Prêtres ne sont pas ordinairement si zelez, que d'abandonner leurs benefices pour aller porter la foy ailleurs.* Il ne faut pas omettre que le fameux Jean Staupitz autrefois Augustin & Provincial de Martin Luther, qui eut le malheur de donner occasion aux premieres fougues de cet Heresiarque, se retira depuis dans cette Abbaye pour y faire pénitence, & qu'il en fut dans la suite élû Abbé.

Ce qu'il y a peut-être de plus singulier à Saltzboug, & ce qui le seroit par tout ailleurs, ce sont les écuries du Prince, à cause de leur grandeur, & plus encore le manege où se font les exercices. Pour faire ce manege il a fallu tailler une grande partie du roc d'une montagne, qui est au couchant de la Ville, qui parce moyen a donné une espace suffisant, qu'on a depuis couvert d'un beau plat-fond enrichi de peinture. L'Amphitheatre voisin du manége a entre autres singularitez trois étages de loges ou galeries, piquées à pointe de marteau dans le même roc dont nous avons parlé. Cet Ouvrage qui est de l'Archevêque regnant, est assurément digne d'un Prince.

La troisiéme Lettre de Saltzbourg à Vienne, débute par bien des reflexions vaines qui ont pû amuser l'Auteur dans ses voyages. Il s'apperçoit lui-même qu'il s'égare, & quite enfin quoi qu'à regret sa chere politique. En arrivant à Vienne, qu'il dépeint fort mal gardée, & comptant, dit-il, sur une particuliere

protection du Ciel, qu'elle a en effet éprouvée plus d'une fois. La Ville est petite, si l'on en excepte les Fauxbourgs : les ruës le sont aussi. Il y a quelques Palais raisonnables, & quelques Eglises. La Cathedrale est d'Architecture Gothique, aussi-bien que celle de Paris, mais qui est tout un autre vaisseau. L'Eglise du second College des Jesuites, car ils en ont deux à Vienne, est d'un dessein hardi. Outre sa grandeur qui est considerable, toute la voûte du milieu porte sur des colomnes torses, qui partagent les Chapelles des deux côtez, & donnent un grand jour à tout le bâtiment. La peinture du grand berceau, ou de la voûte du milieu, est du celebre Pere Poggi Jesuite, excellent Peintre & Architecte. Tous les Connoisseurs la trouvent d'un grand goût. La Capitale de l'Empire a donné lieu au Voyageur de remplir sa Lettre de ce qui regarde le feu Empereur qui regnoit pour lors, & l'Imperatrice aujourd'hui Doüairiére. Il en fait des caracteres conformes à ce qu'on en sçavoit déja long-tems avant lui. Il

ne dit qu'un mot du Roy des Romains qui regne à present. Ce Prince n'eſt pas grand. Son viſage eſt un peu enflammé. Son caractere d'eſprit eſt vif. Son inclination dominante, avant qu'il gouvernât, étoit la chaſſe. L'on rend plus de juſtice à ce Prince, & l'on ſçait qu'il a de grandes qualitez, ſur leſquelles l'Auteur pouvoit s'étendre avec l'approbation de ſes Lecteurs, au lieu de critiquer mal à propos ce qui eſt reſpectable à tout le monde, mais ſur tout à un petit particulier, qui parle de ce qu'il ne ſçait pas, & qui par là ſe décredite lui même dans les choſes dont il peut être inſtruit. On ne s'étonnera donc pas de l'entendre décider du droit inconteſtable de l'Archiduc ſur les Couronnes d'Eſpagne, de la partialité du Pape en faveur de la France, de l'innocence du Marquis del Vaſto & autres Seigneurs Napolitains rebelles à leur legitime Seigneur. Mais de quoi l'on s'étonnera, c'eſt qu'il s'arrête à tout cela, s'il eſt vrai, comme il le dit, que Vienne fourniſſe tant de belles choſes à raconter. En quoi il paroît

qu'il dit vrai, c'eſt que dans les caffez de Vienne, comme ailleurs, il ſe debite beaucoup d'impertinences, & que c'eſt là qu'il a pris apparemment celles dont cette Lettre eſt remplie. Nous n'omettrons pas celle-ci, par où finit la lettre : elle eſt trop groſſiere pour choquer les gens de lettres qui ſont à Vienne. „ Je n'y ai „ vû, dit-il, que des déclamations „ enragées de miſerables Poëtes qui „ meurent de faim, & qui deman-„ dent l'aumône avec ces morceaux „ de papier écorchez ſur la croupe „ du Pegaſe. Il ajoûte, toûjours avec la même politeſſe, que „ l'Empereur „ avoit la pitié de recompenſer, & „ d'aider par ſes liberalitez ces por-„ tefaix crotez des Muſes, à pouſſer „ un peu plus avant dans la carriere „ du Parnaſſe.

La quatriéme Lettre de Vienne à Prague eſt courte, mais trop longue encore pour ce qu'elle apprend. La cinquiéme de Prague à Dreſde, débute par des etymologies qui ne ſeroient pas du goût de feu M. Ménage. C'eſt à propos du nom de Saxe. Nôtre Voyageur eſt preſque

tenté de croire que ce nom pouvoit venir de la quantité des cailloux qu'on voit dans ce païs, comme celui de Sergens a pû venir, selon maître Jean de l'Ecritoire, de ce que ces sortes d'Officiers *serrent les gens.* Il paroît au reste qu'il veut plaisanter. „ Aussi n'a-t'il pas de peine, „ dit-il, de rabbattre sur son ignorance, & de descendre de la hauteur de ses speculations au plain „ pied de ce qu'il a appris par son „ experience. Pourquoi desespereroit-il par ce galimatias de faire fortune dans les provinces où ce brillant a coûtume de fraper.

La Saxe d'aujourd'hui, qui fait partie du païs des anciens Saxons, qui donnérent tant de peine à Charlemagne, donne lieu à nôtre Critique d'examiner, si les Saxons d'à present conservent encore quelque air de la ferocité des premiers, & il conclut que non. Il parle en chemin faisant de la fortéresse de Kinigstein, où le Chancelier Beuchling fut enfermé il y a quelques années par ordre du Roy de Pologne Auguste, auprès duquel il a été accusé

de crimes que l'on a peine à croire qu'on ait revelez à l'Auteur, qui ſemble en parler affirmativement. Dreſde Capitale de l'Electorat de Saxe n'eſt pas grande choſe, à en juger par ce qu'il en rapporte. Tout ce qu'on y voit de plus ſingulier, ce ſont les rangs de fenêtres dont les toits ſont percez, à peu-près comme l'on voit ailleurs les differens étages des maiſons. Le reſte de la Lettre contient la refutation d'un livre intitulé. *L'état preſent de la Pologne.* Nôtre Voyageur attribüe ce livre à un François, ou du moins à quelque penſionnaire de la France; & il n'en faut pas d'avantage pour émouvoir ſa bile. „On s'épargne„ra, pour parler ſon langage, la pei„ne de creuſer ici dans le rien de „ſes reflexions auſſi inutiles que mal „fondées. C'eſt l'ordinaire (dirons„nous avec lui) quand on ſçait peu, „de vouloir paſſer pour ſçavoir „beaucoup, & de détailler d'un ton „magiſtral des circonſtances fai„tes à plaiſir pour en repaître les „dupes.

La foire de Leipſic fameuſe par

toute l'Europe ouvre un beau champ pour la Lettre ſuivante. Le Voyageur y parut étonné entre autres choſes de la charge extraordinaire qu'il voyoit trainée dans des Chariots, qui ſembloient devoir rompre à cauſe de la delicateſſe des roües; au lieu qu'ailleurs, dit-il, les Chariots quoique d'une maſſe épouvantable rompent ſouvent dans les plus beaux chemins. Tant il eſt vrai, s'écrie-t'il fort à propos, que *Non omnis fert omnia tellus.* De la foire l'Auteur mene aux Bibliotheques. Il y a dans celle du Senat qui eſt la plus nombreuſe, un amas de Verſions de la Bible en preſque toutes les langues, mêmes les moins uſitées; un magnifique Alcoran manuſcrit; avec une eſpece de chemiſe ornée de ſentences du même Alcoran en broderie d'or & de ſoye. Il y a beaucoup d'autres Manuſcrits, mais d'Ouvrages qui ont tous été imprimez à la reſerve peut-être du Teſtament du fameux Cremonin autrefois Profeſſeur dans l'Univerſité de Padoüe, où il paroit que ce Philoſophe, malgré ce qu'on avoit crû,

étoit mort dans la créance de l'immortalité de l'ame.

Ce qu'il y a de plus considerable dans cette Bibliotheque, c'est un Cabinet de Medailles très bien rangées, de toute sorte de modules, & de toutes les Nations differentes. Ce Cabinet est encore enrichi de plusieurs curiositez, d'instrumens de Mathematique, de modelles de machines artificielles, propres à la Navigation. Nôtre Auteur sort de tems en tems de ce Cabinet pour se promener par tout où le guide son imagination. Les Momies le conduisent en Egypte : de-là il s'échappe à la Chine, où il se moque de la prétenduë sagesse de Confucius. Il revient enfin au Cabinet de Leipsic, où le portrait de Luther & celui de sa femme lui fournissent une reflexion très-juste, qui est que la plûpart de ceux qui quitent la Religion Catholique, ne le font gueres que pour s'aller jetter dans les bras d'une femme ; étant fort rare d'en voir qui vivent après leur changement d'une maniere à persuader, qu'ils ayent agi par des motifs surnatu-

rels. Les Religionnaires eux-mêmes en conviendront aſſez. Et le mot du Lutherien de Leipſic à l'occaſion d'un nouveau Proſelyte de la Secte Lutherienne eſt très-vrai. *Voila*, dit le Lutherien, *un fripon de plus dans nôtre Egliſe, & un fripon de moins dans l'Egliſe Romaine.* Mais il n'eſt pas vrai, ce que diſoit le même Lutherien, que perſonne ne paſſe d'une Religion dans un autre, que par un motif fripon : à moins qu'on ne ſuppoſe dans les principes des Tolerans toutes les Religions également propres à ſe ſauver, & c'eſt ce que nôtre Auteur rejette avec raiſon.

Il retourne enſuite à la foire de Leipſic, & c'eſt là qu'il trouve comme dans les cafez de Vienne de quoi donner carriere à ſa politique. Il y ſaiſit des Marchands de Liege, Ville ſelon lui entierement devoüée à la France. A l'entendre, tous les Predicateurs de Liege, tous les Moines ſont dans les interêts de cette Couronne, qui a par-tout force Penſionnaires, dans les Païs-Bas, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, & ailleurs.

leurs. L'hiſtoire vraye ou fauſſe de certaine Religieuſe, qui ſous prétexte d'une quête pour ſon Convent, courut, dit-on, toute la Hongrie, & porta de tous côtez des lettres de la part des Chefs de la revolte, fortifie merveilleuſement le raiſonnement de l'Auteur.

Les dehors de Leipſic font le ſujet de la ſixiéme & derniere lettre du premier tome. Ceux qui aiment la Botanique, y trouveront quelque choſe plus propre à ſatisfaire, que la digreſſion touchant la détention des Princes Sobieski, dont nôtre Voyageur parle à tort & à travers, comme ſur beaucoup d'autres matieres.

ARTICLE LXXI.

DISSERTATIO INAUGURALIS de Domanio ſacri Romano-Germanici Imperii. *Diſſertation ſur le Domaine de l'Empire, ſoûtenuë par Jean Eberhard Pregizer, pour prendre le bonnet de Docteur en droit, ſous Gabriel Schweder Docteur en droit Civil & Canonique, & Conſeiller des Ducs de Virtemberg.* A

Tubinge de l'Imprimerie de Jean Conrad Reiz, *in* 4°. *pages* 20.

LA matiere de cette Theſe eſt de ſoy fort curieuſe, & merite qu'on en donne l'extrait. L'Auteur montre d'abord que la juſtice & la prudence obligent également les peuples à fournir en tout tems aux Princes des fonds ſuffiſans & fixes pour les beſoins de l'Etat. Il remonte enſuite juſqu'à l'origine de l'Empire d'Occident, & il trouve que ſous Charlemagne & les Empereurs de ſa race, le Domaine de l'Empire étoit très-conſiderable. Les fiefs n'étoient pas encore hereditaires: l'Empereur en diſpoſoit comme le Roi très-Chrétien diſpoſe des benefices en commande; & il ne conferoit le fief à un nouveau Seigneur qu'à condition d'en payer tous les ans une certaine ſomme: en ſorte qu'il étoit plûtôt le Fermier de l'Empereur que le proprietaire du fief: d'ailleurs l'Empereur n'avoit pas le pouvoir de vendre, d'aliener, ni même d'engager pour un tems les fiefs ſans le conſentement des Etats.

Les autres fonds du tresor Imperial étoient le droit qu'avoit l'Empereur, de se faire fournir dans les lieux où il se rencontroit, le logement, des vivres, des fourrages, des voitures, des barques de transport. 2. Le ban ou l'amande de soixante sols, à laquelle on condamnoit ceux qui avoient violé les loix de l'Empire: & ce fonds alloit fort loin, dit nôtre Auteur: il s'appelloit *fredum* amande pour la paix violée, quand on l'imposoit à une personne coupable d'avoir troublé le repos public. 3. Le heriban ou arriereban, droit qui autorisoit l'Empereur à obliger ses sujets capables de porter les armes, à marcher à leurs frais contre les ennemis de l'Empire.

4. L'imposition d'une taxe équivalente à la moitié des biens meubles que chacun possedoit, cette taxe n'étoit en usage que dans les cas où le tresor se trouvoit épuisé.

5. Les péages, traites, & autres droits qui se levoient sur les marchandises qu'on transportoit d'un païs en un autre, & ce qu'on payoit

en paſſant ſur des ponts ou dans des bacs.

6. Infrenda qui étoit un droit ſur les Vaches : l'Auteur doute qu'il ſe payât par tout l'Empire.

7. Les Mines. 8. La Regale où le droit de ſucceder aux meubles des Eccleſiaſtiques.

9. Les taxes ſur les Juifs, ils devoient par tête un écu d'or le jour du couronnement de l'Empereur, un autre écu d'or chaque année le jour de l'Annonciation ; & l'Empereur pouvoit leur impoſer d'autres taxes à ſon gré, en ſorte qu'ils étoient la reſſource du treſor Royal.

Mais ſous les derniers Empereurs de la race de Charlemagne, l'Empire changea de forme, le Domaine ſe ſentit des ravages des Hongrois, & les Seigneurs particuliers achevérent de le diſſiper, en s'emparant chacun des terres qui leur étoient confiées, & en rendant leurs fiefs hereditaires.

Henry Duc de Saxe qui fut enſuite élû Roy de Germanie rendit le premier ſon Duché hereditaire, ſon exemple fut ſuivi & les Villes ſe

hâterent de se mettre en liberté, de s'ériger en petites Republiques, & de s'attribuer les droits qui appartenoient à l'Empire dans leur territoire. Othon premier donna à son frere Bruno les grands biens dont l'Electorat de Cologne est composé, & de plus le Brabant. Le même Empereur donna à son fils Guillaume les Seigneuries qui composent l'Archevêché de Mayence, la Hesse, & la Thuringe, il répandit encore ses bienfaits sur les autres Evêques & sur les Abbez d'Allemagne.

Frideric premier fit quelques efforts pour retirer le Domaine de l'Empire des mains de ceux qui l'avoient usurpé. Le succès ne répondit point à son attente : cependant les revenus de l'Empire montoient encore de son tems à soixante tonnes d'or par an. Rodolphe premier fit revenir quelques biens de l'Empire en Allemagne, mais il fit de grandes alienations en Italie. C'est proprement sous Charles quatriéme que le Domaine de l'Empire se dissipa entierement : l'Empereur en vendit une partie, & il engagea le reste aux

Electeurs pour faire élire ſon fils Venaſlas. Ainſi il ne reſte à l'Empereurs que les droits qu'un petit nombre de Villes Imperiales lui paye, droit dont les autres ſe ſont exemptées, & qui ne monte pas à vingt mille florins de revenu. C'eſt là tout ce que l'Empire fournit à l'Empereur pour ſoûtenir ſa Dignité. Il ne peut ſans le conſentement de la Diéte lever aucune contribution : celle que la Diéte impoſe ordinairement dans les tems de guerre, eſt la taxe des mois Romains, c'eſt à dire le ſubſide que les membres de l'Empire payoient à l'Empereur par mois, pour ſubvenir aux frais de ſon voyage, quand il alloit à Rome ſe faire couronner. L'Auteur finit ſa Diſſertation par des remarques très-judicieuſes ſur les funeſtes ſuites que peut avoir cette pauvreté de l'Empereur. Comme il eſt Proteſtant, il ouvre un avis, que l'erreur ſeule lui fait regarder comme juſte : c'eſt d'attribuer à l'Empereur les biens de l'Ordre Teutonique & de l'Ordre de Malte. Conringius Proteſtant comme lui

avoit proposé le même moyen, qui n'a pas été suivi. Une invasion si criminelle des biens consacrez à Dieu seroit sans doute plus fatale à l'Empire que la pauvreté de l'Empereur. Ne seroit-il pas plus juste & plus convenable de retirer les Domaines de l'Empire des mains de ceux qui les ont usurpez? Et faut-il pour subvenir aux besoins de l'Empire usurper les biens d'autrui, tandis qu'on tolere l'usurpation des biens de l'Empire? Nôtre Docteur en droit doit être embarrassé de cette objection contre son avis : mais il le seroit bien plus, si on examinoit dans le détail tout ce qu'il dit de l'ancien Domaine des premiers Empereurs d'Occident. Par exemple il paroît supposer, que dès le tems de Charlemagne il y avoit déja des Fiefs, mais qui n'étoient pas encore heréditaires. Du tems de cet Empereur il n'y avoit pas encore de Fiefs, à prendre ce mot à la rigueur, & dans le sens que lui donnent les Jurisconsultes. Charlemagne mettoit dans chaque terre de son Domaine un Officier qu'il appelloit Maire ou Ma-

Jeur, *Majores domuum regiarum* ou *villarum regiarum*. Ces Maires étoient obligez d'avoir dans ces terres toutes sortes de bestiaux, & toutes les manufactures que le fonds pouvoit comporter : cela se prouve évidemment par le Capitulaire de Charlemagne, sur la maniere dont on doit faire valoir les terres du Domaine. Les Maires établis dans les terres fournissoient à la Cour dans le tems qui leur étoit prescrit, un certain nombre de bœufs, de moutons, & une certaine quantité de volailles & de gibier. Ils y envoyoient du grain, du vin, & du cidre. Ils y envoyoient aussi de jeunes chevaux, qu'ils tiroient des haras qu'on les obligeoit d'y avoir. Deplus ils devoient fournir des étofes, des armes, de la cire, & generalement tout ce qui étoit necessaire pour la maison du Roy, & même pour les presens qu'on ne faisoit pas toûjours en argent.

Ce ne sont point les terres du Domaine qui ont donné l'origine aux Fiefs; mais les autres terres que Charlemagne & nos anciens Rois

avoient par confiſcation. Ils en faiſoient preſent à leurs *Fideles*, nommez auſſi *Leudes* & *Antruſtions*; & les leurs donnoient à vie. Ces Fideles & Antruſtions venoient à la Cour, & faiſoient ſerment au Prince de le ſervir avec tous ceux de leur dépendance : Marculfe nous a conſervé la Formule de ce ſerment. Les Privileges des *Fideles* étoient grands, & les amendes auxquelles on condamnoit ceux qui les offenſoient, étoient toûjours le triple des autres. C'eſt de-là que les moindres Fiefs ont tiré leur origine. Pour ce qui eſt des grands Fiefs, comme les Comtez, les Marquiſats, & les Duchez, on ne peut douter qu'ils ne doivent leur origine à la foibleſſe des derniers Succeſſeurs de Charlemagne, qui abandonnérent aux Seigneurs la proprieté des Cantons & des Provinces dont ils étoient Gouverneurs, ſans les obliger à autre choſe qu'à la foy, à l'hommage, & au ſervice.

Il y auroit bien d'autres remarques à faire ſur l'Ecrit de Mr. Pregizer : mais cela nous meneroit trop

loin, & hors des bornes d'un Extrait.

ARTICLE LXXII.

HISTOIRE DE L'EGLISE *par Mr. l'Abbé de Choisy, Tome 4. depuis l'an 565. jusqu'à l'an 840.* A Paris chez Antoine Dezallier, ruë Saint Jacques à la Couronne d'or 1706. *in 4°. pages 381. outre deux tables des matieres, l'une par ordre chronologique, l'autre par ordre alphabetique.*

L'Auteur commence par rapporter lui-même ce que la Critique a jugé de son Ouvrage: sçavoir que *les matieres n'y sont pas assez liées, & que leur trop grande diversité empêche l'esprit de s'y attacher: cela fait, dit-on, un papillotage qui éblouït sans éclairer.* Sur cette objection il dit qu'il ne peut donner de bonne réponse: cependant au moment même il en donne une des meilleures, disant que cela ne se peut autrement. En effet dans une Histoire aussi vague que celle de l'Eglise, il

faut traiter de tant de choſes differentes qu'on ne fait que les effleurer, pour ne pas multiplier les volumes à l'excès. On eſt encore heureux, ajoûte-t'on, quand un Auteur ſçait ramaſſer dans les ſiens les circonſtances un peu importantes. Les traits les plus ſinguliers de ce Volume ſont ceux que nous allons parcourir dans cet Extrait.

Un Concile de Tours tenu ſous le regne de Clotaire I. porte que le corps de Nôtre Seigneur ne doit pas être mis ſur l'Autel au rang des Images; mais au pied de la Croix : ce qui montre qu'il y avoit alors des Croix & des Images ſur l'Autel. La Sainte Reine Radegonde obtint de l'Empereur Juſtinien un morceau de la vraye Croix : la Tranſlation s'en fit au monaſtere de Sainte Croix de Tours. C'eſt à cette occaſion, ſelon Paul Diacre, que le Prêtre Fortunat compoſa l'Hymne *Vexilla Regis prodeunt*.

L'Empereur Juſtin perſecutant les gens de bien, chaſſa d'Antioche le Patriarche Anaſtaſe le Sinaïte, accuſé de diſſiper les biens de l'Egliſe

qu'il donnoit aux pauvres, diſant *je les donne de peur que Juſtin ne me les enleve.*

Le Prince Merovée fils du Roy de France Chilperic fuyant la colere de ſon pere, chercha à découvrir ſon ſort par des ſortes de divinations qu'on appelloit *le ſort des Saints*, mettant ſur le tombeau de Saint Martin les Evangiles, le Livre des Rois, & les Pſeaumes; & paſſa ainſi trois jours en priere. Enſuite ouvrant le Livre des Rois au hazard, il trouva ces mots: *Dieu vous a livré aux mains de vos ennemis.* Sur cela il ſe ſauva en Auſtraſie. Le Roy fit aſſembler 45 Evêques, pour faire le procès à Pretextat Archevêque de Roüen, qui avoit marié le Prince Merovée avec Brunehaud femme de ſon oncle, & contre qui il y avoit d'autres accuſations. D'abord Pretextat s'en tint à nier: puis tout à coup à la perſuaſion de faux amis ſe jettant à terre il dit à haute voix: *Roy très-miſericordieux, j'ai voulu vous faire mourir, & mettre vôtre fils ſur le Trône.* Le Roy de ſon côté ſe jetta aux pieds des Evêques diſant: *Ou*

qu'on déchire sa tunique ou qu'on l'Excommunie &c. Pretextat fut condamné à une prison perpetuelle. Saint Gregoire de Tours qui étoit présent assure qu'il le croyoit innocent. Pretextat retourna dans son Diocese à la mort de Chilperic, & fut assassiné par ordre de Fredegonde tandis qu'il disoit la Messe. *Il mit ses mains sanglantes sur l'Autel & benit Dieu.* Fredegonde l'alla voir blessé à mort, & lui témoigna prendre une grande part à son mal. Il ne lui en dit pas moins ce qu'il pensoit. Un Seigneur disant à cette Reine qu'on alloit faire de grandes recherches de ce crime ; elle lui dit qu'il avoit raison & l'invita à dîner : comme elle faisoit donner, selon la coûtume de ce tems-là, du vin d'Absinthe à tout le monde ; il en prit & mourut une demi heure après.

Parmi plusieurs lettres instructives qu'écrivit le Pape Gelase II. il dit à l'Archevêque Benigne, que quand les Canons défendent aux Evêques de changer de Diocese, *cela n'est pas pour ceux qui le font par autorité de leurs Superieurs &c. Ils ne changent*

pas, mais ils ſont changez, conduits non de leur bon gré, mais pour le bien de l'Egliſe.

Saint Gregoire le grand Succeſſeur de Pelage faiſoit donner tous les jours aux pauvres du blé, du vin, du poiſſon &c. & avant que de manger il envoyoit des plats de ſa table aux pauvres honteux. Il mit dans quelques lieux abandonnez des Prêtres Cardinaux. Les Cardinaux, dit-on, étoient alors les Titulaires attachez à une Egliſe, *à la difference de ceux qui ne les deſſervoient que par commiſſion.* Cela ſuppoſé les Curez de la Campagne tels qu'ils ſont aujourd'hui, euſſent été alors autant de Cardinaux.

Saint Colomban Abbé du Monaſtére de Luxeüil, qu'il avoit établi dans les montagnes de Vôge, y celebroit la Pâque le 14. de la Lune ſelon l'ancien uſage de l'Egliſe d'Irlande. Les Evêques de France qui la celebroient le Dimanche d'après, ſuivant l'uſage de Rome, l'inquietérent : il leur en écrivit & au Pape diſant : *qu'il nous ſoit permis de ſuivre jusqu'à la mort l'uſage de nos Anciens,*

Le goût de Saint Colomban paroît ſingulier en ce point.

Siagrius Evêque d'Autun fut le premier Evêque d'Occident qui eut le *Pallium*. Il le reçût de Saint Gregoire à la priere de la Reine Brunehaud. Ce Saint Pape permit à Auguſtin alors ſeul Evêque d'Angleterre d'en conſacrer d'autres tout ſeul. Il conſentit auſſi que les habitans celebraſſent les Fêtes des Saints par des réjoüiſſances publiques accompagnées de feſtins ; afin qu'on put ainſi *leur inſinuer les joyes interieures*. Dans un Concile tenu à Rome ſous ce même Pontificat, il fut reglé que les Evêques ne ſe ſerviroient dans leur domeſtique que de Prêtres ou de Moines. Saint Gregoire ordonna 39 Prêtres , 5 Diacres, & 72 Evêques. Ceux - ci étoient pour toutes les Provinces ſoumiſes au Saint Siege : les Prêtres & les Diacres n'étant que pour le Dioceſe de Rome. Il aimoit fort les Moines & il les protegea toûjours.

Du Regne de Clotaire II. un Concile de Paris déclara nulles, les Ordonnances des Evêque faites ſans

le consentement des autres Evêques de la Province, & du Metropolitain : on y regla aussi que les Juges séculiers ne pourroient juger un Clerc que pour crime ; & qu'alors les Evêques & les Juges en connoîtroient conjointement.

Mr. l'Abbé de Choisi dit de l'Abbé Théodore que ses Moines l'aimoient tendrement (chose, ajoute-t'il, assez rare dans les Communautez.) La maxime est-elle si vraye ?

On observe ici de Saint Eloy, qu'il avoit appris le métier d'Orfevre quoi qu'il fut d'une famille honnête : il fit une chaize d'or pour le Roi, qui admira l'ouvrage, sur tout en voyant une seconde chaize de ce qui étoit resté des lingots fournis à Eloy pour la premiere. Sa fidelité fut recompensée de la charge de Sur-Intendant des monnoyes, sa pieté augmentant avec sa fortune, il fit une confession generale, & c'est ajoute-t'on, *la premiere confession generale dont il soit parlé dans l'Histoire de l'Eglise.* Il fut ensuite Evêque de Noyon.

Theodistus (ou plûtôt Theodis-

cus) Successeur de Saint Isidore en l'Evêché de Seville, enseigna des heresies & fut déposé ; ce qui fit transferer la Primatie d'Espagne de Seville à Tolede.

Dans l'Edit appellé *Type* que publia l'Empereur Constant au sujet du Monothelisme, on y défendoit de parler ni d'une ni de deux operations en JESUS CHRIST. C'étoit proprement dit nôtre Auteur, *mettre le trouble dans les consciences en laissant la chose indécise.* En matiere de foi il ne faut biaiser sur rien. Un Concile tenu à Rome dit à ce sujet : *Il est bon de faire cesser les disputes sur la Foy ; mais il n'est pas bon d'ôter le bien avec le mal, & les dogmes des SS. Peres avec ceux des Heretiques.*

La Reine Sainte Baltilde voyant que plusieurs peres vendoient leurs enfans aux Juifs, à cause d'un tribut par tête dont les enfans n'étoient pas exempts ; elle suprima l'Edit & racheta beaucoup de ces enfans.

Le XII. Concile de Tolede excommunia ceux qui reconnoissoient le Roi Vamba, après que dans une maladie qui lui avoit affoibli la tête

on lui avoit fait déclarer Roi ſon fils Eruige. Revenu en ſanté il voulut rentrer en ſes droits, les Evêques voulurent l'en priver. Dans le dix-ſeptieme de Tolede on défendit une pratique d'un abus ſingulier; c'étoit de dire la meſſe des Morts pour les vivans dans l'intention de leur cauſer la mort.

Le Pape Gregoire II. vers l'an 713. fonda un Hôpital pour les vieux Eccleſiaſtiques, & cet établiſſement, dit nôtre Auteur, que vient de renouveller un grand Cardinal ſecondé par un Philoſophe Chrétien, dont les Poëſies auront place dans les Annales de l'Egliſe. Ce Poëte Philoſophe eſt Mr. l'Abbé Teſtu qui eſt mort depuis que le Livre eſt imprimé. Pour l'établiſſement renouvellé, on ſçait qu'il eſt de S. E. Monſeigneur le Cardinal de Noailles.

Le Vénérable Bede lumiere de l'Egliſe d'Angleterre, entre divers effets de ſon zele, écrivit à l'Evêque Egbert d'envoyer des Prêtres dans les lieux reculez : il y a des villages dans les montagnes, ajoute-t'il, où jamais on n'a vû d'Evêques ni de

Prêtres, & toutefois aucun de ces villages n'eſt exempt de payer des redevances à l'Evêque.

Charles Martel diſtribuant les Etats de la France à ſes fils, ne parle point de la Baviere, de la Bretagne, ni de l'Aquitaine, dont les Ducs ne reconnoiſſoient les Rois de France, que quand ils ne pouvoient faire autrement. Pour recompenſer les Officiers de ſon armée, il leur donnoit des Abbayes & quelquefois même des Evêchez.

Sous le Roi Pepin fils de Charles Martel, ſe tint à Compiegne une Aſſemblée generale des François, où la lepre *fut jugée une cauſe de diſſolution de mariage, avec permiſſion à la partie ſaine de ſe remarier.* Sur la fin de cette Aſſemblée arrivérent au Roi des Ambaſſadeurs de l'Empereur Conſtantin Copronyme, qui aportérent des preſens, & *entre autres des orgues qu'on ne connoiſſoit point en France.* L'uſage de cet inſtrument de Muſique ſi ancien dans le monde, avoit-il été entierement inconnu juſqu'alors à nos François? ou n'eſtoit-ce point ſeulement une

ſorte d'orgues plus parfaites, dont ils n'avoient pas encore l'uſage ?

Au ſujet des deſordres arrivez en l'élection du Pape Conſtantin vers l'an 768. on ordonna que les Laïques n'aſſiſteroient plus à ces ſortes d'élections, qui ſe feroient dans la ſuite par les Evêques preſens & par le Clergé de Rome.

On rapporte ici que Charlemagne l'un des plus ſçavans hommes de ſon ſiécle ne ſçavoit point écrire, & qu'il mit ſeulement ſa marque à la confirmation qu'il fit de ce que Pepin ſon Pere avoit donné au Saint Siége. Ainſi quand nôtre Auteur dit dans la page ſuivante *qu'il écrivit une lettre en vers à Paul Diacre* ; il faut juger qu'il fit les vers, & qu'il les fit écrire par un autre ; ou il faut laiſſer indéciſe la Queſtion, ſi Charlemagne ſçavoit écrire : puiſqu'Eginard ſon Secretaire ſemble lui-même ſe contrarier ſur ce point : à-moins que pour l'accorder avec lui-même, on ne dît ſelon la penſée de quelques-uns, que Charlemagne ſçavoit écrire en Teuton, & non point en Latin.

Juin 1707.

Mr. l'Abbé de Choisi dit que ce Prince eut la Souveraineté de Rome, & qu'il est constant que les Papes n'entroient point en possession de leur temporel, qu'ils n'eussent été agréez & confirmez par les Rois de France, comme ils l'avoient été auparavant par les Empereurs de Constantinople. Il n'est pas apparemment de l'opinion de ceux qui croyent que l'Empereur Constantin Pogonat renonça vers l'an 684. à l'autorité qu'avoient exercée ses Predecesseurs sur ce point, & que les Romains s'étoient rendus independans des Empereurs d'Orient à l'occasion des impietez de Léon Isaurique, & de Constantin Copronyme, Empereurs Iconoclastes.

Un ordre de celui-ci fut étrange: le Gouverneur d'Ephese pour y obéïr, fit assembler dans une plaine les Religieux qu'on avoit fait sortir de leurs Monasteres, & on leur cria de prendre chacun une femme, ou qu'ils auroient les yeux crevez. L'ordre s'éxecuta : on vit des Martyrs & des Apostats.

Un Capitulaire de Charlemagne

prescrivit des ordres plus salutaires & moins rigoureux, par exemple, que l'on ne pendra point à des perches des papiers contre la grêle : qu'on ne baptizera point les cloches; que les Evêques, Abbez ou Abbesses n'auront ni chiens ni oiseaux pour la chasse, ni jongleurs, bousons &c.

Comme on envoya au Pape les décisions du Concile que ce Monarque avoit fait tenir à Francfort, le Saint Pere les approuva toutes, excepté ce qui regardoit le Concile deuxiéme de Nicée qu'on n'avoit point voulu reconnoître à Francfort : parce que le voisinage des peuples Septentrionaux encore idolâtres fit craindre que les Images ne les portassent encore à l'idolatrie. Au reste le Saint Siége se contenta de la protestation que faisoient les François de suivre sur les Images le sentimeat de St. Gregoire le Grand dans son Epître à Serenus, où il dit : *Ceux qui voyent les Images ne doivent adorer que la Sainte Trinité; mais il faut les honorer par rapport à ce qu'elles representent.*

Charlemagne aſſiſtoit à tous les Offices de l'Egliſe même la nuit, avec le Sceptre & le Diademe; ſur tout à Aix où il fit bâtir une ſuperbe Chapelle : c'eſt ce qui la fait nommer Aix la Chapelle. Il y fit auſſi des bains où l'on faiſoit couler les eaux chaudes du pays, & où l'on deſcendoit pas des degrez de marbre. Ils étoient ſi ſpatieux, dit-on, que cent perſonnes y pouvoient nager à la fois.

Les Romains ſongeant à le proclamer Empereur, le Pape lui en parla, & ce Prince le refuſa abſolument. Le jour de Noël ſuivant, ſe mettant à genoux au pied de l'Autel revétu de la tunique de Patrice, il fut pourtant couronné par le Pape même. Sur quoi le peuple cria : *Vie & victoire à Charle Auguſte couronné de Dieu, grand & pacifique Empereur des Romains.* Bien qu'on invoque ce Prince comme Saint en pluſieurs endroits, on fait encore tous les ans à Metz un ſervice pour le repos de ſon ame. Il eût quatre femmes qui furent Reines, & cinq concubines, c'eſt-à-dire des fem-

mes, *dont le mariage n'étoit pas solennel selon les loix civiles ; mais qu'il avoit épousées selon les loix de l'Eglise.* Elles avoient le nom de concubines, qui dans son origine n'a rien de deshonorant.

Nôtre Auteur rapporte, que sous Loüis le Debonnaire les Papes commencérent à exercer une autorité plus grande. Dès qu'ils avoient été élûs, ils se faisoient consacrer, dit-il, sans attendre la confirmation des Empereurs. Les Romains prêtérent serment de fidelité à Lothaire fils de Loüis le Debonnaire associé à l'Empire *sauf la foi, disent-ils, qu'ils avoient promise au Pape.*

Dans un Concile de Paris tenu vers ce tems-là, on défend aux Prêtres de dire la Messe en des Chapelles particulieres & seuls ; ce qui montre que les Messes basses devenoient frequentes.

L'an 829. se tint le Parlement ou Concile de Wormes : l'on y défendit l'épreuve par l'eau froide. Voici quel en étoit l'usage. On disoit une Messe où les accusez communioient : ils buvoient un peu d'eau benite : ensuite

ensuite on les plongeoit dans l'eau, & s'ils étoient coupables l'eau refusoit de les laver, ce qui n'arrivoit pas souvent, dit nôtre Auteur. Eginard Secretaire de Charlemagne, ayant eû depuis la mort de son Maître l'administration de plusieurs Abbayes y mit des Reliques. Le peuple qui y avoit de la dévotion en vouloit sçavoir l'histoire; & il s'en composa sur des memoires qui n'étoient pas fort authentiques. Ce pourroit bien être celles sur quoi s'exerce la Critique de nôtre tems.

Dans la conspiration des fils de Loüis le Debonnaire, ce Prince conduit à Saint Medard de Soissons y souffrit mille indignitez de la part des Evêques: & en particulier Ebbon Archevêque: de Rheims, qu'il avoit comblé de graces, *s'oublia au point de le condamner à une penitence publique.* Loüis rétabli tint une assemblée à Thionville, où Ebbon par un faux conseil se déclara en ces termes: *Moy Ebbon Evêque indigne &c. J'avouë pour le salut de mon ame, que je me suis rendu indigne des fonc-*

tions Epiſcopales, à cauſe des crimes dont j'ay fait la confeßion ſecrette à l'Archevêque Agilulphe. Ce Pieux Empereur dans ſa derniere maladie paſſa, dit-on, 40 jours, ſans prendre d'autre nourriture que le Corps de nôtre Seigneur.

Tels ſont quelques-uns des endroits les plus marquez de ce quatriéme Tome de l'Hiſtoire de Mr. l'Abbé de Choiſi. La ſuite de l'Hiſtoire generale y eſt fort ſerrée, ce volume moins ample que les deux précedens, contenant près de 300 ans. Le premier volume comprend auſſi trois cens ans, au lieu que les deux autres ne contiennent gueres qu'environ 150 ans. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit ailleurs de la maniere d'écrire polie & préciſe, qui eſt ordinaire à Mr. l'Abbé de Choiſi.

ARTICLE LXXIII.

S. CYRILLI HIEROSOLYMORUM Archiepiſcopi Opera quæ ſuperſunt omnia, quorum quædam nunc primùm ex Codd. mſſ. edi-

dit, reliqua cum Codd. mſſ. contulit, plurimis in locis emendavit, notiſque illuſtravit Thomas Milles S. T. B. ex Æde Chriſti. Oxoniæ è Theatro Seldoniano, 1703. *C'eſt-à-dire, Tous les Ouvrages, qui reſtent de S. Cyrille de Jeruſalem, revûs & corrigez ſur les manuſcrits, avec des notes. Par Thomas Milles Bachelier en Théologie du College de Chriſt.* A Oxfort de l'Imprimerie de Scheldon, 1703. *in folio pages* 377.

SI jamais Rivet a merité le nom d'injuſte & d'imprudent Critique, c'eſt par le jugement qu'il a fait des Ouvrages de Saint Cyrille de Jeruſalem. „ Ils ont été publiez, „ dit-il, par des Catholiques, & „ c'eſt aſſez pour me perſuader, „ qu'ils ſont alterez & corrompus : „ je ne puis douter, qu'on n'en ait „ retranché, & qu'on n'y ait ajouté. „ Parler ainſi, ce n'eſt pas ſeulement former une accuſation temeraire de mauvaiſe foi contre les Editeurs de Saint Cyrille : c'eſt auſſi faire un aveu pu-

blic, que ce qui paroissoit sous le nom de ce Saint, favorisoit absolument les Catholiques. Mais voici une nouvelle Edition faite par un Protestant sur de bons manuscrits, & néanmoins conformes aux premieres, & principalement à celle de Paris de 1609. dont Rivet s'est servi. Ainsi la possession de St. Cyrille nous est assurée.

Mr. Milles dédie son Edition au Comte de Pembroc, qu'il loüe d'un grand zele pour l'ancienne Eglise, & de beaucoup d'application à la lecture des Peres. Surquoi il lui parle en ces termes: „ Quoique vous „ ne déferiez pas à leur autorité „ jusqu'à croire qu'elle suffise pour „ établir de nouveaux dogmes; „ vous les considerez néanmoins „ comme des témoins irréprocha- „ bles de la Foi qui a été premie- „ rement annoncée aux Saints, & „ comme de tres fidelles Interpre- „ tes de la parole de Dieu. Puisque „ le refus de reconnoître une regle „ commune pour interpreter l'E- „ criture, & que la licence avec la- „ quelle chacun la tire à son sens,

„ ont donné naiſſance à toutes les
„ diſputes qui fatiguent maintenant
„ & troublent l'Egliſe; le moyen de
„ les finir, c'eſt de faire convenir
„ les differens partis, d'admettre
„ pour vray & certain & aſſuré, ce
„ qui a été crû dans l'Egliſe & toû-
„ jours & par tout, ou preſque par
„ tout. Je vous ay vû rejetter avec
„ indignation les interpretations des
„ Ariens & des Sociniens, par cet-
„ te ſeule raiſon, qu'elles ſont
„ entiérement éloignées de celles
„ des anciens Peres. Mais puiſque
les mêmes diſputes ont été tranſ-
portées de l'Ecriture aux Peres;
que les Miniſtres Aubertin & Clau-
de conteſtent ſur ceux-cy, comme
Socin & Crellius ſur celle-là, com-
ment aſſurer nôtre créance, & quel-
le régle avoir de nôtre foi, ſi nous
ne nous en rapportons pas au juge-
ment de l'Egliſe? C'eſt où conduit
le raiſonnement du Bachelier An-
glois.

Dans la Préface il fait trois cho-
ſes, l'abregé de la vie de Saint Cy-
rille, l'hiſtoire des différentes Edi-
tions des œuvres de ce Pere, le re-

cit de ce qui regarde en particulier cette nouvelle Edition.

L'Eglise d'Orient fut dans de continuelles & violentes agitations, depuis la fin de l'Empire de Constantin jusqu'au commencement de celui de Théodose. S. Cyrille en souffrit : car élevé par Acace de Cesarée à la dignité d'Evêque de Jerusalem environ l'an 349. il ne pût s'y maintenir long-tems, & fut déposé par le même Acace, avec qui il se broüilla sur le droit de Metropole, qu'il prétendit appartenir à son Eglise dans la Palestine. Il y a apparence que la consideration de la Foi entra aussi dans cette querelle : car Acace étoit déclaré Arien. Saint Cyrille se retira à Tarse auprès de Silvain qui en étoit Evêque : & l'an 359. il fut rétabli par le jugement du Concile de Seleucie, & dès l'année suivante déposé par le Concile que les Ariens tinrent à Constantinople. Il recouvra son Evêché en 362. après la mort de Constance, & fut encore obligé de le quiter sous Valens. Enfin il fut paisible possesseur pendant 8. ans sous l'empire de

Théodoſe, & mourut l'an 386. Comme ſes principales liaiſons furent avec ceux que Saint Epiphane à nommé Demi-Ariens, parce qu'ils abandonnoieut le nom de *Conſubſtantiel*, dont ils retenoient le ſens; & qu'il parut avec eux au Concile de Seuleucie; il a été un peu mal traité par Saint Jerôme; [a] & par [b] Rufin. Mais Theodoret [c] l'appelle un zelé défenſeur de la doctrine des Apôtres; & le II. Concile [d] Oecumenique loüe ſes combats contre les Ariens. On ne ſçauroit approuver le tour que prend Mr. de Tilemont pour l'excuſer: voici ſes paroles tom. 8. S. Cyrille article 2. „ On „ ſçait le malheureux état où l'O- „ rient étoit alors ſous la domina- „ tion de Conſtance & des Ariens. „ Ce qui obligeoit beaucoup d'E- „ vêques ou à défendre avec moins „ de force qu'ils ne devoient la Foi „ de l'Egliſe, ou à s'unir au moins „ de communion avec ſes ennemis: „ ce qu'ils pouvoient d'autant moins

[a] *In Chron. ad an.* 349. [b] *Hiſt. Eccleſ. l.* 2. *c.* 23. [c] *Hiſt. Eccleſ. l.* 2. *c.* 21. [d] *Apud Theodoretum Hiſt. Eccleſ. l.* 5. *c.* 9.

„ éviter, que les Ariens ne se sepa-
„ rans point de la Communion de
„ l'Eglise, l'Eglise aussi ne pronon-
„ çoit rien contre leurs personnes.
Mais il est constant, que jamais Arien déclaré & faisant profession de l'Arianisme n'a été toleré dans la communion de l'Eglise Catholique. Le Concile de Nicée est exprès là-dessus, & sa décision à toûjours été suivie : de là ces frequentes dépositions d'Evêques, selon que le parti Catholique ou le parti Arien prévaloient. Et sans nous charger d'exemples plus éloignez, celui d'Acace de Cesarée peut suffire, qui fut déposé par le Concile de Sardique, & ensuite par celui de Seleucie composé de Demi-Ariens; mais qui s'étant maintenu par la faveur de l'Empereur Constance, auroit enfin été chassé de son Siége après l'élevation de Jovien à l'Empire, s'il n'avoit souscrit une formule de Foy Catholique.

Pour revenir à Saint Cyrille de Jerusalem : il étoit Prêtre & peut-être n'étoit-il encore que Diacre, quand il fut chargé de l'instruction

de ceux qui doivent être admis au Baptême. Il nous reste de lui dix-huit Discours ou Catéchéses précedées d'une Préface pour les préparer à recevoir ce Sacrement, & cinq autres Discours ou Catéchéses pour leur apprendre à estimer la Grace qu'ils avoient reçûë. Quoique le titre des premieres marque, qu'elles ont été prononcées sur le champ & sans préparation ; à considerer néanmoins l'ordre & la suite & l'application des passages de l'Ecriture qui s'y trouvent, on est porté à croire que Saint Cyrille y a fait quelque attention en les mettant par écrit, & qu'il y a seulement laissé de la negligence dans le style. Elles contiennent une explication du Symbole, tel qu'il se recitoit dans l'Eglise de Jerusalem, & apparemment dans les autres Eglises d'Orient. Les cinq autres, nommées Mystagogiques, paroissent un peu plus étudiées & d'un style plus serré.

Grodecius, Chanoine de Glogow en Pologne, étant à Rome à la suite du Cardinal Hosius, eut de la Bibliothéque du Vatican un Ma-

nuſcrit Grec de ces Catéchéſes : & comme il travailloit à les mettre en Latin, il reçût de Jacques Uchanſki Archevêque de Gneſne, une verſion Polonoiſe faite par ce Prélat ſur une plus ancienne Eſclavone. Grodecius fit imprimer ſa traduction ſans le Grec à Anvers chez Plantin en 1564. Elle s'eſt depuis ſoutenuë, & il ny en a point encore d'autre. Mais elle fut revûë & imprimée pour la premiere fois avec le Grec à Paris chez Morel en 1608. Cette Edition a été le modelle de plusieurs autres qui ont ſuivi. Celui qui en prit ſoin nommé Jean Prevôt, aſſure qu'il avoit conſulté de bons manuſcrits de la Bibliothéque du Vatican. Il ajouta la Lettre de Saint Cyrille à l'Empereur Conſtance touchant cette croix lumineuſe, qui de ſon tems ſe fit voir dans le Ciel à Jeruſalem.

Mais la nouvelle Edition d'Oxford, dont il faut maintenant parler, excelle par deſſus toutes les précedentes en la beauté des caracteres. Elle eſt augmentée d'un long fragment d'Homelie ſur la guériſon du

Paralytique au bord de la piſcine ; d'un Diſcours ſur ce qui ſe paſſa au Temple à la Purification de la ſainte Vierge ; & enfin d'un Traité reconnu n'être pas de Saint Cyrille, & qui ſous le titre d'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Myſtagogique, renferme une courte explication des Ceremonies de l'Egliſe. Au bas des pages Monſieur Milles a mis les diverſes leçons, & plus bas des notes. Une partie de ſes diverſes leçons avoit été ramaſſée par Caſaubon, on ne ſçait de quels manuſcrits : l'autre partie eſt tirée de deux manuſcrits de la Bibliothéque de Mr. Bodlei, l'un eſtimé de ſix cens ans, l'autre de trois cens ans. Comme le texte de St. Cyrille n'eſt ni embarraſſé ni obſcur, les notes ne ſervent guéres qu'à faire connoître l'érudition du Bachelier Anglican ; mais érudition commune ſur un ſujet mille fois traité, des Ceremonies du Baptême, de la Confirmation, de la Communion. Celles même qui regardent d'autres matieres, ne ſont pas plus recherchées : comme ſur le Carême Catech. 3. n. 11. où ſous un

faux ſemblant de ne prendre point de parti dans la queſtion, ſi le jeûne de 40 jours eſt d'inſtitution Apoſtolique ou ne l'eſt pas, Mr. Milles inſinuë le ſentiment contraire à celui de l'Egliſe Catholique, que Beverege, ce ſçavant Anglois, a ſi bien défendu. Dans la Catech. 4. n. 20. il reſſerre le Canon des Ecritures de l'ancien Teſtament, aux ſeuls livres que les Juifs reconnoiſſent: & il ſemble approuver l'hiſtoire d'Ariſtée touchant la Verſion des Septante: au moins il rapporte les autoritez des Peres qui la peuvent rendre croyable. Enſuite il fait le Catalogue de quatorze Evangiles ſuppoſez & apocryphes, ſelon les Hebreux, les Egyptiens, les douze Apôtres, Saint Pierre, St. Matthias, Saint Barthelemy, St. Thomas, St. Philippe, Nicodéme; & ceux qui portoient les noms d'Eve, de Juda, de Baſilide, & d'Apelle, de l'Enfance, & enfin le premier Evangile de Jacques; tous ouvrages de fanatiques. Dans la Catech. 6. n. 9. il parle de la ſtatuë que Tertullien, St. Irenée, & Saint Cyrille de Jeruſa-

lem disent avoir été posée à Rome à l'honneur de Simon le Magicien ; & que bien des gens, depuis l'inscription trouvée SEMONI SANGO DEO FIDIO, s'imaginent devoir être rapportée à ce Semon Sangus, Dieu & vangeur de la fidelité des sermens.

Et puis au n. 12. il s'étend sur les commencemens de l'héresie des Manichéens. Dans la Catech. 18. n. 4. où Saint Cyrille après St. Clement de Rome, Tertullien, & quelques autres anciens Peres, se sert de l'exemple du Phenix pour confirmer le dogme de la Resurrection, Mr. Milles dans sa note observe, que cette mauvaise preuve vient d'une mauvaise interpretation du Pseaume 91. v.13. *δίκαιος ὡς φοῖνιξ ἀνθήσει* : le mot de *φοῖνιξ* qui signifie un palmier, ayant été entendu d'un oiseau. Mr. Cotelier a une semblable note sur la premiere Epître de Saint Clement aux Corinthiens. La conjecture de ces Messieurs paroitroit bonne, si ce qui se dit du Phenix & de son renouvellement, n'étoit pas rapporté par Pline l. 10.

de l'Histoire naturelle ch. 2. & par Herodote l. 2. ch. 73. C'étoit donc une opinion répanduë dans le monde, dont les Peres ont crû pouvoir profiter & prendre avantage, pour rendre plausible un mystere, contre lequel l'esprit des hommes se révoltoit étrangement.

Enfin le Bachelier Anglican s'efforce inutilement d'amener à un changement de figure & de representation, ce que St. Cyrille dans sa Catéchése mystagogique quatriéme, dit si clairement d'un changement réel du pain & du vin au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST. Car quoi qu'en dise Mr. Milles après Aubertin, Saint Cyrille s'exprime d'une autre maniere sur la bénédiction du Chrême, que sur la consecration de l'Eucharistie. Le Chrême selon lui, Catech. 3. n. 3. est changé quant à l'efficace, en ce que dans le Sacrement de la Confirmation il produit la Grace : mais *le Corps de Jesus-Christ*, dit-il, *vous est donné sous l'espece du pain, & son Sang sous l'espece du vin. Croyez fermement*, ajoute-t'il, *que ce pain que nous voyons*

n'eſt pas du pain, quoique nôtre goût nous le faſſe ſentir ; mais que c'eſt le Corps de Jeſus-Chriſt : de même ce n'eſt pas du vin que nous voyons, & ne nous en rapportons pas à nôtre goût, c'eſt le Sang de Jeſus-Chriſt. St. Cyrille ne parle point ici d'efficace, c'eſt de la choſe même : il ne dit pas que le pain nous ſanctifiera dans la Communion ; mais il aſſûre que ce n'eſt pas du pain, & que c'eſt le Corps de JESUS-CHRIST.

ARTICLE LXXIV.

LETTRES EDIFIANTES ET curieuſes écrites des Miſſions étrangeres par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus. 7. Recueil. A Paris chez Nicolas le Clerc, 1707. *in 12. pag.* 396.

PArmi tant de Relations qui nous viennent des païs étrangers, il ſemble qu'il n'y en a point ſur leſquelles on doive plus compter, que ſur les Lettres que les particuliers écrivent en Europe à leurs Amis. Un voyageur qui entreprend

Juin 1707.

de faire une Relation complette d'un païs éloigné, est obligé d'inserer dans son Ouvrage bien des choses qu'il n'a point vûës, & qu'il ne décrit que sur le rapport d'autrui : outre qu'il est à craindre, que pour faire valoir sa Relation, il ne grossisse un peu les merveilles qu'il raconte. On n'a pas tout à fait le même interêt dans les Lettres particulieres qu'on écrit à ses Amis : on y dit les choses plus simplement : & si on y rapporte quelque fait dont on n'ait pas été témoin, on a soin d'en avertir, & de marquer de qui on l'a appris. C'est ce qui fait qu'on ne peut assez estimer les Recüeils de Lettres, que le P. le Gobien donne de tems en tems au Public : celui-ci est déja le septiéme : il ne comprend que trois Lettres : mais ces Lettres contiennent des choses très-curieuses.

La premiere est datée du troisiéme Novembre 1704. elle est écrite de *Cai-fum-fou* Capitale de la Province de *Honan* à la Chine. Le P. Jean Paul Gozani Jesuite écrit, qu'il a trouvé dans cette Ville une Syna-

gogue de Juifs, qui ſont appellez à la Chine *Tiao-kin-kiao.* Il y étoit allé deux ans auparavant pour les voir, & pour apprendre quelque choſe de leurs Livres : les difficultez qu'il y trouva le rebutérent : mais enfin preſſé par les Lettres du P. Joſeph Suarez, il a fait amitié avec eux, en a reçû des viſites, & les eſt allé voir dans leur Synagogue qu'ils appellent *Li-pai-ſou.* Il les y trouva aſſemblez ; & y eut avec eux de longs entretiens.

Cette Synagogue eſt bien differente de celle que les Juifs ont en Europe : elle reſſemble beaucoup plus à nos Egliſes : elle a une eſpece de nef accompagnée de ſes deux aîles. On voit au milieu de la nef la Chaire de Moyſe qui eſt magnifique & fort élevée. C'eſt-là que les Samedis & les jours de ſolemnité on met le Livre du Pentateuque, pour en faire la lecture. Il y a auſſi dans la même nef une longue table pour les parfums, une caſſolette, & de grands chandeliers. On y voit de plus un *Van-ſui-pai*, c'eſt à-dire, un tableau où eſt écrit le nom de l'Em-

pereur : mais il n'y a ni ſtatuës ni images.

Ce qu'il y a de plus ſingulier dans cette nef ſont tréze petits tabernacles faits en maniere d'arches poſez ſur autant de tables, & couverts de petits rideaux. Un Exemplaire du ſacré *Kim*, c'eſt-à-dire du Pentateuque, eſt enfermé dans chacun de ces tabernacles, dont douze ont le nom des douze Tribus d'Iſraël, & le trézieme celui de Moyſe. Ces exemplaires du Pentateuque ſont écrits ſur de longs parchemins, & pliez ſur des rouleaux. Le Pere obtint qu'on découvrît un des tabernacles, & qu'on dépliât un des rouleaux : ce rouleau lui parut d'une écriture tres-nette & tres diſtincte. Il apprit du *Cham-kiao*, c'eſt-à-dire du Chef de la Synagogue, que les Juifs de la Chine avoient perdu de leurs Livres dans la grande inondation du *Hoam-ho*, ou fleuve jaune, qui ſubmergea preſque toute la Ville de *Cai-fum-fou*. Ils ſauvérent néanmoins un exemplaire du Pentateuque. Mais comme il avoit été moüillé, & que les Lettres commen-

çoient à s'effacer, ils en firent tirer douze copies. C'eſt cet exemplaire & ces douze copies que l'on conſerve dans les tréze tabernacles.

Toute cette partie de la Synagogue dont nous venons de parler eſt, comme le *Sancta Sanctorum.* Il n'eſt pas permis au peuple d'y entrer, mais ſeulement au *Cham-kiao*, qui n'y entre lui-même qu'avec un profond reſpect. Et ce ne fut que par une grande diſtinction, qu'ils voulurent bien y introduire le Pere Gozani. Cette nef de la Synagogue en eſt comme le chœur : on va librement tout au tour : & ce n'eſt que dans les deux aîles que le peuple fait ſes prieres & adore le Seigneur. La Synagogue regarde l'Occident, & les Juifs dans le tems de la priere ſe tournent tous de ce côté-là : au lieu que ceux d'Europe ſe tournent du côté de l'Orient : il ne faut pas s'en étonner. La coutume des Juifs étoit de ſe tourner pendant la priere du côté de Jeruſalem. Or Jeruſalem qui eſt à l'Orient au regard de l'Europe, ſe trouve à l'Occident au regard de la Chine.

Juin 1707.

Dans la Synagogue de *Cai-fum-fou*, il y a comme dans celles d'Europe, plusieurs Inscriptions : mais ces Inscriptions sont les unes en Chinois, les autres en Hebreu. On voit aussi en deux endroits de la Synagogue plusieurs anciens cofres, ils y conservent tres-precieusement divers petits Livres, dans lesquels ils ont divisé le Pentateuque, & qu'ils appellent *Takim*. Ils y conservent en même-tems divers autres Livres. Voici ce que le Pere Gozani a pû apprendre touchant ces Livres, & les principaux usages de ces Juifs.

1. Pour ce qui regarde le Pentateuque, le P. Gozani ayant remarqué que les noms des Livres de l'ancien Testament étoient écrits en Hebreu à la fin de sa Bible, il les montra au *Cham-kiao* qui les lût quoi qu'assez mal écrits ; & il reconnut que ces noms étoient les mêmes que ceux des Livres des Juifs Chinois. Ensuite le Pere prenant le Genese, & le *Cham-kiao* son *Beresith*, ils confrontérent les descendans d'Adam jusqu'à Noë, avec l'â-

ge d'un chacun; & ils trouvérent une parfaite conformité entre les deux textes. Enſuite ils parcoururent ſuivant la même methode les noms & la Chronologie de la Geneſe, de l'Exode, du Levitique, des Nombres, & du Deuteronome. Le Chef de la Synagogue dit, que ces cinq Livres s'appelloient parmi eux *Bereſith, Veelleſemoth, Vaiiera, Vaiedabber*, & *Haddebarim*; & que quand ils ſont joints enſemble on les appelloit *Taura*.

2. Les Juifs de la Chine diviſent, comme les Juifs d'Europe, le Pentateuque en cinquante trois petits volumes, qu'ils appellent *Kiien*: ſçavoir la Geneſe en douze, l'Exode en onze, & les trois autres Livres chacun en dix volumes.

3. Ils dirent au P. Gozani qu'ils avoient perdu pluſieurs de leurs livres, dans l'inondation du *Hoamho*: néanmoins ils l'aſſurérent qu'ils avoient encore, outre le Pentateuque, pluſieurs autres Livres de l'ancien Teſtament. Et ils lui parlérent en particulier de Joſué, des Juges, de David, de Salomon, de Jonas,

d'Ezechiel, d'Esdras & de Jesus fils de Sirach.

4. Ils ont plusieurs Livres de leurs Rabbins, & beaucoup de fables qui ont rapport à celles du Talmud. Le P. Gozani ajoute que dans l'entretien qu'il eut avec eux, ils mêloient plusieurs contes ridicules avec les faits veritables de l'Ecriture : ce qui lui fait apprehender qu'ils n'ayent inseré ces fables dans le texte même de l'Ecriture. Ils appellent ces Livres des Rabbins *Santco :* & ces Livres contiennent leurs Rituels, les Ceremonies dont ils se servent, outre les fables dont on vient de parler.

5. Ils assurérent que leur Alphabet avoit vingt sept lettres ; mais que dans l'usage ordinaire ils ne se servoient que de vingt deux. Les cinq autres lettres ne sont apparemment que les cinq lettres finales, qui ne sont pas proprement des caracteres differens ; mais des manieres differentes d'écrire le même caractere, en allongeant les traits à la fin des mots, au lieu de les recourber comme on fait au commencement & au milieu.

6. Ils adorent Dieu ſous les noms de *Tien*, de *Cham-tien*, de *Cham-ti*, de *Teao van-voe-tche*, c'eſt-à-dire de Createur de toutes choſes, & de *Van-voe-tchu-tcai*, c'eſt-à-dire, de Gouverneur de l'Univers : & ils avoüérent qu'ils avoient pris ces noms dans les Livres Chinois.

7. Ils dirent que leurs Ancêtres venoient d'un Royaume d'Occident, nommé le Royaume *Juda*. Dans leurs Inſcriptions ils appellent leur Loi *Yſelals-kiao*, la Loi d'Iſraël : ils la nomment auſſi *Kou-kiao*, Loi ancienne, & *Tien-kiao*, Loi de Dieu. Ils ont retenus le nom de *Tiao-kin-kiao*, que les Gentils leurs donnérent d'abord, pour ſignifier qu'ils ne mangeoient point de ſang : & par ce nom on les diſtingue des Mahometans qu'on appelle *Tee-mo-kiao*.

8 Ils obſervent encore la Loy de la Circonciſion qu'ils reconnoiſſent avoir commencé au Patriarche Abraham. Ils ont gardé l'uſage des Azymes : ils mangent encore l'Agneau Paſchal en memoire & en action de grace de la ſortie d'Egypte :

ils obſervent le Sabbath & pluſieurs fêtes de l'ancienne Loy. Ils ne mangent point de ſang, ni de viande de cochon. Ils n'allument point de feu, & ne font point cuire de viande le Samedy : mais préparent dès le Vendredy tout ce qui eſt neceſſaire pour ce jour-là. Lorſqu'ils liſent la Bible dans la Synagogue, ils ſe couvrent le viſage avec un voile tranſparent en memoire de Moïſe, qui ſe couvrit le viſage quand il deſcendit de la montagne.

9. Leurs Lettrez rendent à Confucius les mêmes honneurs que les Gentils Chinois; & ils aſſiſtent avec eux aux Ceremonies ſolemnelles qui ſe font dans les ſales de leurs grands Hommes. Au-près de leur Synagogue ils ont une Sale des Ancêtres, où l'on voit un grand nombre de caſſolettes. La plus grande eſt pour Abraham : il y en a auſſi pour Iſaac, pour Jacob, & pour ſes enfans, pour Moïſe, pour Aaron, pour Joſué, pour Eſdras, & pour pluſieurs autres perſonnes illuſtres, ſoit hommes, ſoit femmes : mais ils ne ſe ſervent point de petits tableaux, ſi

ce n'eſt pour ceux qui ont été Mandarins. Au printems & à l'Automne ils rendent à leurs Ancêtres les honneurs qu'on a coûtume de leur rendre à la Chine, excepté qu'ils ne leur preſentent point de chair de cochon, mais d'autres animaux. Dans les ceremonies ordinaires, ils ſe contentent de leur preſenter quelques parfums, & des corbeilles pleines de mets & de confitures; ce qu'ils accompagnent de profondes reverences.

10. Ils aſſurent que leurs Peres ſont venus à la Chine ſous le *Ham-Chao*, c'eſt-à-dire ſous la famille ou Dynaſtie des *Han*. La famille de *Han* eſt la cinquiéme des vingt-deux qui ont gouverné l'Empire de la Chine. Elle a donné vingt-ſept Empereurs, qui ont poſſedé la Chine pendant l'eſpace de quatre cens vingt ſix ans, depuis l'année deux-cens ſix avant la Naiſſance de JESUS-CHRIST, juſqu'à l'année deux cens vingt après ſa Naiſſance. Ainſi il eſt aſſez vrai-ſemblable que ces Juifs ne ſont établis à la Chine que quelque tems aprés la deſtructionn de Je-

rusalem par l'Empereur Tite.

11. Ils assurent encore qu'ils étoient un grand nombre de familles, quand ils vinrent à la Chine. Mais maintenant le nombre de ces familles est reduit à sept, dont voici les noms : *Tchao*, *Kin*, *Che*, *Cao*, *Theman*, *Li*, & *Ngai*.

Voila à peu-près ce que le Pere Gozani nous apprend des Juifs de *Cai-fum-fou*. Si ce Pere avoit sçû la langue Hebraique, il auroit pû nous envoyer une copie de la Bible de ces Juifs, ou du moins nous marquer les differences de leur Texte d'avec le nôtre; & s'informer plus en détail de leurs coûtumes. Il seroit encore utile de sçavoir, si leurs traditions, leurs fables, & leurs interpretations frivoles & superstitieuses, sont les mêmes que celles dont le Talmud est rempli. Cette difference suffiroit pour convaincre les Juifs d'Europe, que leurs traditions sont des inventions humaines & nouvelles. Il y a à la Chine quelques Jesuites, & entr'autres le P. Beauvollier, qui sçavent la langue Hebraïque. Le Pere le Gobien dit

qu'on priera les Superieurs de cette Miſſion, s'ils ne l'ont pas déja fait, de l'envoyer à *Cai-fum-fou*, de le charger d'y examiner les Bibles Hebraïques de la Chine, de les confronter avec les nôtres, & d'y approfondir tout ce qui peut regarder les traditions des Juifs de ce païs-là.

La ſeconde Lettre de ce Recüeil eſt du 20e. May 1705. Elle a été écrite de Lima par le Pere Nyel Jeſuite François. Il s'étoit embarqué à Saint Malo ſur la fin de l'année 1703. avec trois autres Jeſuites, pour aller à la Chine par la mer du Sud, ſur deux Vaiſſeaux commandez par Meſſieurs du Coudray Perée & Fouquet. Après trois mois de navigation ils ſe trouvérent à ſoixante lieuës du détroit de Magellan, qu'ils vouloient paſſer pour entrer dans la mer du Sud. Ils étoient déja entrez dans le premier canal, lorſqu'ils y furent ſurpris d'une groſſe tempête, qui leur rompit quatre cables, & leur fit perdre deux ancres. Ils deſcendirent pluſieurs fois à terre, & ils y cherchérent inutilement quelques veſtiges des deux forteresſes, que Philippe

ſecond y avoit fait bâtir. Mr. Baudran de Beleſtre un des Officiers, y découvrit une riviere, où on fit de l'eau, & à laquelle il donna ſon nom. Ils n'y virent aucuns Habitans, parce que ces Peuples ont la coûtume de ſe retirer plus avant dans les terres aux approches de l'hyver. Mais les Vaiſſeaux qui les ont précedez & qui les ont ſuivis, en ont vû; & ils aſſurent que ces Peuples paroiſſent dociles & ſociables, qu'ils ſont grands, forts, & d'une couleur bazanée comme les autres Americains. Il n'y a point encore de Miſſionnaires parmi ces Peuples. Mais les Jeſuites du *Chili* ſont dans le deſſein d'y aller à la premiere occaſion. Ces Miſſions ne ſeront pas moins fatiguantes, que celles des Sauvages de la nouvelle France.

Les deux Vaiſſeaux à cauſe de la perte de leurs deux ancres n'étant plus en état de franchir le détroit de *Magellan*, où l'on eſt obligé de moüiller toutes les nuits, reſolurent de chercher par le *détroit de le Maire* une route plus ſûre & plus facile, pour entrer dans la mer du Sud.

Juin 1707.

Deux jours après être ſortis du premier Détroit, ils arrivérent à l'entrée du ſecond. Ils rangérent aſſez près la côte de la *Terre de Feu* : cette Terre qu'on regarde comme un continent, ne leur parut qu'un Archipel composé de pluſieurs Iſles. Les Cartes lui donnent beaucoup plus d'étenduë en longitude qu'elle n'en a en effet. Selon la ſupputation exacte qu'on en fit, il paroît qu'elle n'a pas plus de ſoixante lieuës. Les Sauvages qui l'habitent ſont encore moins connus, que ceux de la Terre Magellanique. On dit qu'ils ſont blancs comme les Européans, mais qu'ils ſe défigurent le corps par des peintures bizarres ; qu'ils ſont doux & officieux. Les Vaiſſeaux ne paſſérent pas la hauteur de 57 degrez & demi de latitude de Sud : cependant ils doublérent ſans le reconnoître le *Cap de Hornes*, qui eſt la pointe la plus meridionale de la *Terre de Feu*:ce qui découvre manifeſtement une erreur de nos Cartes, qui mettent ce Cap à 57 degrez & demi ; quoiqu'il ne ſoit tout au-plus qu'a 56 & demi.

Après avoir doublé le Cap de *Hornes* la navigation fût plus tranquille, & l'on moüilla bien-tôt après au port de *la Conception* dans le Royaume du *Chili*. *La Conception* est une Ville Episcopale, mais peu riche & peu peuplée. Cependant le terroir y est fertile & abondant, & le Port vaste & sûr. Le premier port du *Perou* où l'on moüilla fut *Arica*, qui est environ à 19 degrez de latitude meridionale. Cette Ville étoit autrefois celebre, parce que c'étoit-là qu'on chargeoit les richesses immenses qui se tirent des mines du *Potosi*, pour les conduire par mer à *Lima* Capitale du Perou. On les y conduit maintenant par terre à cause des Forbans Anglois. Les deux Vaisseaux restérent près de cinq mois à *Arica*, & à *Hilo* qui n'en est qu'à trente lieües. De-là ils se rendirent à *Pisco* qui n'est qu'à quarante lieües de *Lima*, où le P. Nyel & un de ses compagnons allérent par terre.

On ne voit presque jamais sur la côte du Perou ni pluye, ni grêle, ni tonnerre, ni éclairs. Le tems y est toû-

jours beau & serein. Un vent de Midi, qui souffle ordinairement, & qui y est comme le Nord en France, rafraichit l'air & le rend plus supportable : mais les tremblemens de terre y sont frequens ; & le P. Nyel dit qu'il y en a essuyé deux en assez peu de tems. La Ville de *Pisco* fut presque entierement ruinée par un tremblement de terre qui arriva le dix neuviéme d'Octobre 1682. & qui fit aussi à *Lima* un dommage très-considerable. Car la mer par la secousse du tremblement quita ses bornes ordinaires, & inonda la Ville de *Pisco* qu'on tâche de rétablir un peu plus loin à un quart de lieüe de la mer.

La Ville de *Lima* est située au pied des montagnes dans un terrain uni : le plan en est beau & regulier : elle est baignée d'une petite riviere, qui grossit extraordinairement en été, par les torrens qui tombent des montagnes à la fonte des neiges. Il y a au milieu de la Ville une place qui est belle & spatieuse : on y voit d'un côté la Cathedrale & le Palais de l'Archevêque, d'un

autre celui du Vice-Roy : des deux autres côtez il y a des maisons particulieres & des boutiques de marchands. Les maisons n'ont ordinairement qu'un étage, & ne sont bâties que de bois ou de terre, & couvertes d'un toit plat qui sert de terrasse : mais les ruës sont larges, droites, & tirées au cordeau. Les Eglises y sont en grand nombre : elles sont magnifiques, bâties sur les plus beaux modelles d'Italie : on y voit une grande quantité d'ornemens d'or & d'argent ; mais le travail en est grossier.

Le port de *Lima* se nomme le *Callao* : il en est éloigné de deux lieües : il est sûr & capable de contenir mille Vaisseaux. Il y en a ordinairement une trentaine dont les Marchands se servent pour faire leur commerce au *Chili*, à *Panama*, & dans les autres ports de la *Nouvelle Espagne*. Le Roy Catholique y a aussi quelques Vaisseaux, mais qui sont desarmez. La forteresse qui commande le port est bonne, & fournie d'une nombreuse Artillerie toute de bronze.

Le long sejour que les deux Vais-

ſeaux firent au Perou, les mit hors d'état d'aller à la Chine. C'eſt ce qui fit prendre au P. Nyel & à deux de ſes compagnons la reſolution de ſe rendre par terre au Mexique; d'où ils prétendent paſſer aux Philippines pour aller de là à la Chine.

En revenant de la mer du Sud, les deux Vaiſſeaux découvrirent au Sud Eſt des Iſles de Sebalde, environ le 52 degré de latitude auſtrale, un nouvel amas d'Iſles juſqu'apreſent inconnües. Ils les nommérent les Iſles d'Anycan, en conſideration de Mr. d'Anycan Chef de l'entrepriſe. On voit la ſituation de ces Iſles auſſi-bien que de celle de Beaucheſne découverte en 1701. par Mr. le Senechal de Saint Malo, on voit, dis-je, leur ſituation dans une des deux Cartes, que le Pere le Gobien a inſerées dans ce Recueil. La premiere de ces Cartes repreſente *la Terre de Feu*, le Détroit de *Magellan*, celui de *le Maire*, & les nouvelles Iſles dont nous parlons. On a gravé dans la ſeconde les Coſtes du *Perou* & du *Chili*.

La troiſiéme Lettre du Recueil

eſt du P. de Fonteney. Il l'écrivit au R. P. de la Chaize le 15. Février 1703. Elle eſt datée de *Tcheou-Cham* port de la Chine dans la province de *Tche-Kiam* à 18. lieües de *Nimpo*. Elle eſt un peu longue, parce que le P. de Fonteney entreprend d'y raconter tout ce qui eſt arrivé de plus remarquable à lui & à ſes compagnons depuis leur premier départ de France.

Dès l'année 1684. Mr. Colbert avoit conçû le deſſein d'engager quelques Jeſuites habiles à aller s'établir aux Indes & à la Chine ; afin qu'en travaillant à la converſion de ces Peuples, ils puſſent auſſi dans les intervalles que leurs fonctions leur laiſſeroient libres, faire pluſieurs obſervations qui nous manquent pour les Sciences & les Arts. Mais ce grand Miniſtre mourut avant que d'avoir pû executer ce deſſein. Mr. le Marquis de Louvois qui lui ſucceda dans la charge de Directeur des Sciences, Arts, & Manufactures de France, entra dans les mêmes vûës, & fit partir ſix Jeſuites avec l'Ambaſſadeur que le Roy envoyoit à Siam.

Dès qu'ils eurent passé la Ligne, ils s'appliquérent à considerer les constellations de la partie meridionale du Ciel. Il y a peu d'étoiles remarquables près du Pole antarctique : mais le Ciel en est tout rempli le long de la voye lactée depuis le Scorpion jusqu'à Sirius. Le grand & le petit nuage sont deux choses singulieres. Le petit paroit de la grandeur de la Lune, & le grand est à peu-près le double du petit. Quand on les regarde avec des lunettes, ils ne paroissent point un amas de petites étoiles, comme le *præsepe Cancri* & la voye lactée ; ni une blancheur obscure, comme la nebuleuse d'Andromede & la tête des Cometes. Le pied du *Cruzero* est une étoile double : les deux étoiles qui la composent sont fort claires & ne sont éloignées que de leur diametre : au-près de ces deux étoiles, on en voit une troisiéme un peu plus éloignée & beaucoup plus petite. Les Peres firent d'autres observations au *Cap de bonne esperance* & dans le détroit *de la Sonde*, dont on a déja rendu compte au Public, aussi-bien que de

l'obſervation de l'Eclipſe de Lune, qu'ils firent dans le Royaume de Siam en 1685. Il n'eſt pas neceſſaire non-plus, de mettre ici le détail des ſuperſtitions que les Chinois pratiquent ſur les Vaiſſeaux, quand ils ſont menacez de la tempête.

Les Peres n'arrivérent que le 23. Juillet 1687. à *Nimpo*, qui eſt un très-bon port ſur la mer Orientale de la Chine vis-à-vis du Japon. C'eſt une Ville du premier ordre de la Province de *Tche-kiam*. Selon les obſervations que les Peres y firent, elle eſt à 29 degrez 56 minutes de latitude ſeptentrionale. Elle eſt éloignée de la mer de cinq ou ſix lieües: mais on y va dans une ſeule marée par une belle riviere large pour le moins de 150 toiſes, & profonde par tout de ſept ou huit braſſes. Elle eſt bordée de Salines des deux côtez, avec des Villages & des Campagnes cultivées. L'entrée de la riviere eſt défendüe par une fortereſſe, & par une Ville du troiſiéme ordre nommée *Ting-hai*. Les Marchands Chinois de Siam & de Batavie y viennent tous les ans chercher des ſoyes qui ſont

les plus belles de la Chine. Le P. de Fonteney & ses Compagnons partirent de *Nimpo* au commencement de Novembre, pour se rendre à *Pekin* où l'Empereur les appelloit, & où ils n'arrivérent qu'après la mort du P. Ferdinand Verbiest. Ils assistérent néanmoins à ses obseques. On les fit avec beaucoup de pompe, à cause des emplois dont l'Empereur l'avoit honoré. Ce Prince voulut même que plusieurs Mandarins y assistassent par son ordre, & trois entre-autres des plus considerables de sa Cour.

Le P. de Fonteney raconte ensuite ce qu'il apprit à *Pekin* du Royaume de *Corée.* On lui dit que la Capitale de ce Royaume s'appelloit *Chau-sien* ; qu'elle étoit à cent dix lieües du fleuve *Yalo* qui separe la Tartarie de *la Corée*; que de ce fleuve jusqu'à la Ville de *Chin-yam* Capitale de la Province de *Leao-ton*, on conte soixante-lieües ; de *Chin-yam* à *Chan-hai* qui est l'entrée de la Chine du côté de *Leao-ton*, quatre-vingts ; & de *Chan-hai* à *Pekin* soixante & sept lieües seulement. Telle-

ment que de la Capitale de la Chine à la Capitale de *Corée*, il y a trois cens dix-ſept lieües. On lui dit de plus, que *la Corée* s'étendoit du côté du Nord juſqu'à 44 degrez de latitude ſeptentrionale ; qu'elle étoit fort peuplée & diviſée en huit Provinces ; que les hommes y ſont ſinceres & courageux ; que ſon étenduë d'Orient en Occident étoit de cent quarante lieües ; & qu'il étoit défendu d'y aller de la Chine ſans une permiſſion expreſſe de l'Empereur. Les Peres prirent ſouvent dans leur Maiſon de *Pekin* la hauteur du Pole ; & ils la trouvérent de 39 degrez, 52 minutes, 55 ſecondes.

Le P. de Fonteney & deux de ſes Compagnons partirent de *Pekin* ſur la fin du mois de Mars 1688. & après ſeize jours de marche ils arrivérent le 14. d'Avril à *Kiam-tcheou* Ville du ſecond ordre de la Province de *Chanſi*, où les Jeſuites ont une Egliſe & une Maiſon. Ils trouvérent que la hauteur du Pole de *Kiam-tcheou* étoit de 35 degrez, 37 minutes, & 10 ſecondes ; quoique les Cartes du P. Martini la mettent à

36 degrez, 50 minutes. La route de *Pekin* à *Kiam-tcheou* eſt très-belle ; on paſſe par neuf ou dix Villes, & entre-autres par *Pao-tim-fou*, qui eſt la demeure du Vice-Roy de *Chanſi*. Le païs eſt plat & tout cultivé : dans l'eſpace d'une lieüe on trouve deux ou trois Villages, ſans compter ceux qu'on voit de tous côtez dans le chemin : c'eſt un paſſage continuel d'hommes, de charettes, & de bêtes de charge. Il y a ſur les rivieres de beaux ponts à pluſieurs arches. Le plus magnifique eſt celui de *Lou-ko-kiao* à trois lieües de *Pekin* : les gardefous en ſont de marbre : on compte de chaque côté 148 petites colonnes ſurmontées de lionceaux en differentes attitudes : & l'on voit aux deux bouts quatre elephans accroupis.

En ſortant de *Kiam-tcheou* on paſſe la riviere de *Fuenho*, au de-là de laquelle on trouve une plaine de dix lieües bien cultivée. On entre enſuite dans les montagnes : ces montagnes étoient ſteriles dans quelques endroits : mais le plus ſouvent elles étoient cultivées juſques ſur le

bord des précipices. On en trouve même qui ſont coupées en terraſſes depuis le bas juſqu'au haut : ces terraſſes ne ſont hautes que de trois ou quatre pieds : mais on en voit juſqu'à 60 ou 80 les unes ſur les autres. Le P. de Fonteney marcha cinq jours dans les montagnes : il n'y trouva qu'une Ville du troiſiéme ordre, mais beaucoup de Villages, & des hameaux ſans nombre.

A la deſcente des montagnes on découvre la Province de *Honan* & le fleuve *Hoam-ho*, c'eſt à dire le fleuve jaune. Le Pere fit 80 lieües dans cette Province, toûjours dans un païs plat & fertile. Il ne paſſa que par ſept Villes : mais de tous côtez on voyoit des Bourgs & des Villages. Il traverſa le *Hoam-ho* à neuf lieües de *Cay-fum-fou* Capitale de la Province. La riviere étoit rapide, mais peu profonde : Elle avoit près d'une demi lieüe de large.

De la Province de *Honan* il entra dans celle de *Nankin* ; & après y avoir fait environ 60 lieües, il arriva dans la Ville du même nom. Le *Kiam* qui arroſe la Province de

Nankin, traverse toute la Chine d'Occident en Orient, & la separe en deux parties à peu-près égales. Ce fleuve a près d'une lieüe de largeur au-près de la Ville de *Pou-Keou*, où le P. de Fonteney le passa : on lui dit qu'il avoit en de certains endroits jusqu'à 36 *tchams* de profondeur, ce qui feroit 360 pieds. La Ville de *Nankin* a changé de nom depuis que les grands Tribunaux de l'Empire n'y sont plus. L'Empereur d'aujourd'hui lui a donné le nom de *Kiam-nim* : cependant on ne laisse pas dans le discours ordinaire de continuer à l'appeller *Nan-kin*. L'Empereur y vint l'année d'après que le Pere de Fonteney y fut arrivé, & il y passa trois jours, pendant lesquels il donna beaucoup de marques de bonté aux deux Jesuites qui y étoient. Il demanda si on y voyoit *Canopus* que les Chinois appellent l'étoile des Vieillards. Le P. Fonteney ayant répondu qu'elle paroissoit au commencement de la nuit, l'Empereur alla le soir à l'ancien observatoire exprès pour la voir.

L'Empereur à son retour à *Pekin*

engagea les Peres Gerbillon & Bouvet à apprendre le Tartare, afin de pouvoir s'entretenir avec eux; & il leur donna pour cela des Maîtres. Ce fut vers ce tems-là qu'on parla de faire la paix avec les Moscovites. Les Peres furent fort surpris, quand ils sçûrent que les Moscovites étoient sur le point d'entrer en guerre avec les Chinois, pour les limites des deux Empires. Les Moscovites s'étoient avancez par la *Siberie* jusqu'à la Tartarie orientale, qui est soumise à l'Empereur de la Chine. Ils avoient passé diverses rivieres, comme l'*Irlis*, l'*Oby*, le *Genissée*, & l'*Angara* : d'où ils avoient penetré jusques à la riviere de *Selenga*, & de-là jusqu'au *Sangalien-oula*, que les Chinois appellent *Helonkian*, & qui après avoir traversé la Tartarie se jette dans la mer orientale, au Nord du Japon. A mesure qu'ils s'étoient avancez ils avoient bâti sur toutes ces rivieres des Villes ou des Forts; & ils avoient fortifié sur le *Helon-kiou*, *Nipsou*, & *Yacsa*. Les Tartares orientaux crurent devoir s'opposer à ces progrès, & ils détrui-

ſirent deux fois *Yacſa* : les Moſcovites le rétablirent autant de fois. C'eſt pour empêcher les ſuites de ce different que les deux Empereurs convinrent d'envoyer ſur la frontiere des Plenipotentiaires pour y regler les limites. L'Empereur de la Chine voulut que le P. Pereira Jeſuite Portugais, & le P. Gerbillon Jeſuite François fuſſent de ce voyage, & qu'ils ſerviſſent d'Interpretes à ſes Plenipotentiaires. Ce fut ce dernier qui eut le bonheur de ménager l'accommodement. Les conditions furent que les Moſcovites cederoient *Yacſa*, & accepteroient les limites que l'Empereur de la Chine leur propoſoit ; & que les Chinois en revanche laiſſeroient aux Moſcovites la liberté de venir tous les ans trafiquer à *Pekin*. Le ſuccès de cette negotiation donna beaucoup de credit aux Jeſuites ; & les mît en état d'obtenir quelque tems après le celebre Edit en faveur de la Religion Chrétienne, dont le Pere le Gobien nous a donné l'hiſtoire.

Nous ne devons pas finir cet Extrait ſans avertir que le P. Le Go-

bien nous apprend que Mr. de Tournon Legat *à latere* envoyé par le Pape à la Chine, y est enfin arrivé; qu'il en a lui-même donné avis à Sa Sainteté; & qu'il lui a marqué que les Jesuites qui sont à *Pekin* lui ont obtenu de l'Empereur la permission d'y venir, & lui ont procuré en même tems tous les honneurs qui étoient dûs à sa Dignité.

ARTICLE LXXV.

ISTORIA DELL' ORIGINE del Reame di Sicilia & di Napoli, che contiene le fortune e le conquiste de' Principi Normanni che l'hanno stabilito; descritta in Lingua Francese dal P. Claudio Buffier della Compagnia di Giesu; & recata nella nostra volgar favella dal Rev. P. Francesco di Rosa Dottor e Maestro in Teologia; dedicata all' Illustrissimo & Eccellentissimo Signor Dom Gio. Domenico Milano Franco, Ventimiglia d'Aragona della Tolfa del Tufo, Pignatelli Alagno Caracciolo e Borgia, Signore della

Casa Milano & della Casa Franco, Marchese di S. Giorgio, Marchese di Polistina, Principe d'Ardore, Barone di Melicucco, utile Signore delle terre di Siderna di S. Nicolò &c. In Napoli 1707. nella Stamperia di Michele Luigi Mutio. C'est à dire, *Histoire de l'origine de Sicile & de Naples, écrite en François, par le P. Buffier de la Compagnie de JESUS, traduite en Italien par le R. P. Dom François de Rosa Docteur en Theologie.* A Naples 1707.

C'Est la Traduction d'un Livre dont nous donnâmes l'Extrait dans nos Memoires de Mars 1701. Comme le changement de langue n'y ajoûte rien, nous n'avons rien aussi à dire de nouveau pour le fond des choses. Cet Ouvrage paroît rendu en Italien avec beaucoup d'exactitude & d'élegance, sans néanmoins s'éloigner presque en rien du tour François. Il s'en faut beaucoup que nous pussions traduire en nôtre langue un Livre Italien par des façons de parler qui y répondissent aussi

précisément, & qui fussent de nôtre goût. Pour peu qu'on soit prévenu en faveur de nôtre langue, on se trouveroit par là disposé à juger que le génie qui y regne depuis un tems, approche plus qu'un autre de la véritable maniere de s'exprimer naturellement ; puisque les Etrangers s'accommodent de la nôtre, tandis que la plus-part du tems nous avons de la peine à nous accommoder de la leur. Nous avons même la satisfaction de voir leur langue se redresser pour ainsi dire sur le François. Du moins est-il vrai, que depuis quelques années que nos Livres sont devenus plus communs en Italie, l'Italien a beaucoup quité des metaphores, des allegories, des jeux de mots, & des pointes qui ont paru y dominer quelque tems. C'étoit un style très-different de celui dont usoient un siecle auparavant les Auteurs Italiens, qui ont fait tant d'honneur à leur païs jusques au Cardinal Bentivoglio, dont les Ouvrages sont écrits si naturellement.

La Traduction dont nous par-

lons, nous faiſant ſouvenir d'un côté que les Italiens veulent aujourd'hui nous imiter pour le ſtyle, nous fait ſouvenir auſſi que pluſieurs de nos Auteurs paroiſſent tendre à les imiter pour leur orthographe. Nous ne voyons preſque pas dans cet Ouvrage qu'on ait égard à l'étymologie pour la maniere d'écrire les mots, comme il ſe faiſoit dans les anciens Livres Italiens; mais ſeulement à la prononciation. Ainſi y trouve-t'on écrit aujourd'hui *Iſtoria* au lieu d'*Hiſtoria, Vomo*, pour *Huomo*, & de même des autres à proportion : on y voit même changer trois fois l'orthographe du mot *&*, ſelon les trois occaſions où il ſe prononce differemment en Italien : car comme le *t* ne s'y fait point ſentir devant une conſonne, on écrit ſimplement *e* ſans *t*, *di Sicilia e di Napoli*, *e divengono &c.* Comme devant les voyelles quelquefois le *t* dans ce même mot ſe prononce en *d*, on l'écrit auſſi avec un *d*, *ed operano* : & comme il ſe prononce d'autrefois d'une prononciation plus forte devant certaine voyelle, on l'*écrit* en *t*, *& eccellentiſſimo*.

Du reſte quel que ſoit le ſtyle & l'orthographe des Ecrivains Italiens ; ſi les Napolitains s'accommodent de traduire les Hiſtoires de leur païs qui ſe composent en France ; il ne tiendra qu'à eux d'avoir de l'occupation. Outre que la ſuite de celle-ci eſt faite (bien que non encore imprimée) juſqu'au Regne de la Maiſon d'Anjou , un autre Auteur vient de publier l'Hiſtoire des deux Rois de Sicile & de Naples Charles I. & Charles II. d'Anjou, dont nous donnerons inceſſamment l'extrait. Ce dernier Auteur promet de publier encore la ſuite de l'Hiſtoire de tous les Princes du nom d'Anjou , qui ont eû le titre de Rois de Sicile & de Naples. Ce ſera comme une ſuite complette de l'Hiſtoire de cet Etat.

ARTICLE LXXVI.

JOH. JACOBI CRAMERI D. ET P. גואל ישראל Theologia Israëlis. Quâ Goëlis Officium &c. *La Theologie d'Israël, où l'on prouve par les Ecrits des Anciens Juifs, & par l'explication des mysteres renfermez dans les devoirs des Liberateurs du Peuple de Dieu, que Jesus-Christ est le Messie, & que s'il est le Messie il est Dieu.* A Francfort & à Leipsic chez Jean Nicolas André 1704. *in* 4°. *pages* 968.

LE Traité *De ara templi secundi exteriori*, avoit acquis à l'Auteur la reputation d'un des plus sçavans hommes de nôtre siécle dans la Litterature Judaïque: il ne s'étoit pas borné à ce genre d'étude, & il avoit orné son esprit naturellement net, juste & solide, de toutes les connoissances qui forment une érudition consommée. Une capacité si vaste lui a coûté la vie: une phtisie causée par les travaux assidus de ses études penibles, l'a emporté à l'âge de vingt neuf ans le 9e. de Fevrier 1702. L'Ouvrage posthume dont nous parlons étoit son Ouvrage favori: il n'avoit rien omis pour y faire servir l'érudition hebraïque, à la défense des veritez importantes de la Redemption du genre humain & de la Divinité de JESUS-CHRIST.

Son desseinest de convaincre de ces veritez les Juifs par les Juifs mêmes, & les Sociniens par le consentement des plus cruels ennemis du nom Chrétien avec les Chrétiens. Le Livre est divisé en deux parties, & la premiere partie en trois Livres. Il y explique quels sont les devoirs d'un Redempteur selon l'idée des Juifs, & montre que JESUS-CHRIST a rempli parfaitement le caractere de Redempteur, & accompli les mysteres, dont les anciens Liberateurs du Peuple d'Israël étoient les figures.

La seconde partie prouve par six Dissertations, que l'Ange Conducteur du Peuple de Dieu étoit le fils de Dieu lui-même, & que ce sentiment a été la Doctrine constante de l'Eglise Judaïque.

La premiere Dissertation explique les versets 20. 21. 22. & 23. du ch. 23. de l'Exode selon les traditions les plus sûres des Hebreux, & démontre en neuf chapitres, qu'ils ont reconnu dans l'Ange Conservateur du Peuple d'Israël, le Fils de Dieu égal à son Pere.

La seconde prouve par l'autorité des Juifs, que le Fils de Dieu est le Dieu qui apparoissoit à Moyse, & elle explique dans ce sens les versets 9. 10. 11. du chapitre 24. de l'Exode.

La troisiéme a pour matiere les versets 8. & 9. du chap. 63. d'Isaïe, & montre que *l'Ange de la face de Dieu*, dont il y est par-

lé comme du Redempteur & du Liberateur perpetuel d'Iſraël, eſt ſelon le ſentiment des Docteurs Juifs le Fils de Dieu.

La quatriéme roule ſur la priére de Moyſe rapportée dans les chapitres 33. & 34. de l'Exode. Mr. Cramer ſe ſert des interpretations Judaïques de cette priére, pour mieux établir ce qu'il avoit avancé dans la Diſſertation précedente. Dieu ſelon lui avoit menacé Moyſe de ne plus donner au Peuple pour Conducteur qu'un ſimple Ange. Moyſe inſiſte pourque *l'Ange de la face de Dieu*, le Verbe de Dieu, continue de veiller par lui-même & viſiblement à la conſervation de ſon Peuple.

La cinquiéme Diſſertation explique la fameuſe Propherie de Balaam rapportée dans le chapitre 24. des Nombres, & diſſipe les tenebres que quelques Rabbins ont voulu répandre ſur le tems de la naiſſance, & les autres circonſtances de l'avenement du Roi d'Iſraël.

La ſixiéme & la derniere Diſſertation à l'occaſion des verſets 20. & 21. du chapitre 30. d'Iſaïe, traite d'une des plus eſſentielles fonctions du Meſſie, de la fonction d'enſeigner & de la qualité de Maître d'Iſraël qui lui convient. L'Auteur s'attache à prouver que le Fils de Dieu a été le Maître de la Synagogue & de l'Egliſe.

Le troiſiéme Livre de la premiere partie & les deux dernieres Diſſertations que l'Auteur avoit laiſſées imparfaites ont été

achevées par son frere Jean Rodolphe Cramer Professeur de la Langue Sainte à Zurich, & connu des Sçavans par la Traduction Latine du traité de *Maiemonide sur les primices, imprimé avec des notes l'an mil sept cens deux.*

L'opinion que l'Auteur défend dans les quatre premieres Dissertations a éte la plus commune parmi les Peres, & elle a parmi les Interpretes & les Théologiens Catholiques un grand nombre de Partisans illustres : le consentement des Peres avec les anciens Juifs est d'un grand poids pour l'établir.

ARTICLE LXXVII.

REMARQUES CRITIQUES sur l'Histoire de la Poësie Françoise, in 12. pages 74. A Paris 1706.

NOus nous étions contentez dans nos Memoires, de faire un extrait fidelle d'un Livre intitulé *Histoire de la Poësie Françoise.* Sans approuver les faits que l'Auteur y avance, ni les opinions qu'il y embrasse, nous les avions rapportez avec exactitude, & nous avions abandonné au Lecteur la liberté d'en porter son jugement. Un Auteur qui n'est pas astreint aux mêmes loix que nous, a entrepris d'en faire la Critique. Nous sommes bien éloignez de desapprouver son dessein, qui ne peut

être qu'utile à la Republique des Lettres. Mais il trouvera bon, que nous nous dispensions de rapporter ses Remarques avec le tour qui regne dans tous son Ouvrage. Si sa Critique est juste & judicieuse, elle n'en sera que plus estimée du Public, quand on la verra dépoüillée de plusieurs expressions un peu dures qui n'ajoûtent rien à la force des raisons.

On remarque d'abord, que l'Auteur ne se renferme pas assez dans les bornes qu'il s'étoit prescrites. Son Livre portoit pour titre l'*Histoire de la Poësie Françoise.* Il ne devoit donc pas s'attacher, dit nôtre Critique, à l'origine de la Poësie en general, remonter jusqu'à Moyse, ni rechercher jusqu'aux sources de certains poëmes que nous avons imitez des Grecs & des Latins. Cela supposé on peut se dispenser de rapporter les Remarques qui regardent ce que l'Auteur a dit de la Poësie des Grecs & des Latins, pour s'attacher à quelques-unes de celles qui attaquent ce qui devoit faire le principal but de l'Ouvrage.

L'Auteur avoit avancé pag.48. que *les Gaulois avoient toûjours cultivé les Arts & les Sciences, au milieu même du tumulte des armes.* Il avoit dit pour le prouver, que *Lilius Plantus* (c'étoit Lucius Plotius) *qui étoit de Lyon avoit enseigné la Rhetorique à Rome, & que l'Academie de Marseille s'étoit renduë si celebre, qu'elle avoit merité d'être comparée à celle d'Athenes.*

Nôtre Critique prétend pag.21. que les Anciens Gaulois n'avoient aucune teinture de ce qu'on appelle les beaux Arts, & qu'il regnoit au contraire parmi eux une extrême barbarie. Trois rangs differens partageoient toute la Nation Gauloise, les Druides ou les Prêtres, les Chevaliers, & le Peuple. Celui-ci vivoit dans une dependance servile, & ne s'occupoit que de l'agriculture. La chasse & la guerre remplissoit la vie entiere des Chevaliers. Pour les Prêtres ils étoient seuls les Arbitres du Gouvernement politique & les Depositaires des Sciences. Mais ces Sciences se bornoient à une Philosophie naturelle, & à une certaine Théologie Cabalistique, qu'ils se transmettoient les uns aux autres.

Il est vrai, continuë le Critique, que Lucius Plotius étoit de Lyon, & qu'il enseigna la Rhetorique à Rome en Latin dans le tems que Ciceron étoit encore jeune. Mais on ne doit pas juger de l'ancienne Gaule, par ce qu'elle devint sous la domination des Romains. Il est encore vrai que Marseille étoit une Academie celebre pour les Sciences : on y parloit (ajoûte nôtre Critique à ce qu'en avoit dit l'Auteur) trois sortes de langues, le Grec, le Latin & le Celte ; & c'est pour cela que ses Habitans furent appellez Triliges. Mais on ne doit tirer aucune consequence de cette Ville en faveur du reste des Gaules. Marseille étoit une Colonie d'Ioniens, & les Gaulois n'eu-

rent aucun commerce avec eux : enfin il ne s'agissoit point de la Gaule Romaine, mais de la Gaule telle qu'elle étoit au tems des Druides, c'est à dire de cette Gaule que Polybe, Tite-Live, Ciceron, Cesar, Strabon, & Justin; traitent de barbare, *feræ Gallorum gentes.*

C'est à peu-près dans ces termes, que nôtre Critique refute ce que l'Auteur de la Poësie Françoise avoit avancé des anciens Gaulois. Il cite Cesar pour son opinion, & il paroit en effet que c'est cet Auteur qu'il a suivi dans tout ce qu'il rapporte de ces Peuples. Mais ne pourroit on point dire, que Cesar ne nous donne pas une opinion si desavantageuse des anciens Gaulois, que le fait nôtre Critique? Voici dans quels termes ce General des Romains nous dépeint les Druides dans le 6e. Livre de la guerre des Gaules. *Les Druides sont exempts de porter les armes, ils ne payent point les tributs avec le reste de la Nation &c.... Ces privileges attirent auprès d'eux une grande quantité de jeunes gens, ou qui y viennent d'eux-mêmes, ou que leurs parens y envoyent pour étudier les Sciences. On dit qu'ils leur font apprendre un grand nombre de Vers, & que quelquet-uns de leurs Eleves demeurent dans leurs Ecoles jusqu'à vingt années.... Ils se servent de lettres Grecques &c.* Ces paroles de Cesar ne paroissent pas s'accorder assez bien avec ce qu'on dit ici, que les Sciences de la Grece étoient incon-

nuës aux anciens Gaulois, & qu'ils n'eurent jamais aucune teinture de ce qu'on appelle les beaux Arts, & en particulier de la Poësie dont il est ici question.

Pour ce qu'avoit assuré l'Auteur, & ce que nôtre Critique lui accorde, que Lucius Plotius natif de Lyon avoit enseigné la Rhetorique à Rome dans le tems que Ciceron étoit encore jeune ; il auroit peut-être pû le lui disputer avec quelque avantage. Tout le monde ne convient pas, que la Ville de Lyon fut bâtie dès le tems de la jeunesse de Ciceron, & bien des gens croyent que cette Ville doit son origine à Plancus contemporain de l'Orateur Romain.

Les Liguriens, dit l'Auteur de la Poësie Françoise p.61. *les Celtes, les Romains, les Visigots, les Bourguignons, & les Ostrogots, avoient successivement dominé en Provence, quand nos Rois s'en rendirent les maîtres. Elle passa ensuite sous la domination des Rois de Bourgogne, & bien tôt après sous celle des Rois d'Arles, dont le dernier n'eut qu'une fille qui épousa Remond Berenger Comte de Barcelone, & le fit Souverain de cette Province que les Romains avoient tant estimée.*

Nôtre Critique s'étend fort au long sur ce point d'Histoire, & y trouve bien des choses à redire : & d'abord les Celtes, dit-il, ne dominérent pas successivement en Bourgogne après les Liguriens. Les

Celtes ou Saliens, car ce nom convient plus particulierement aux Provençaux, étoient les naturels du païs qu'on peut appeller Aborigenes. Les Liguriens Peuples qui habitoient au pied des Alpes maritimes à l'extremité de l'Italie, firent irruption en deça des monts, & se mélérent avec les Celtes qu'on commença d'appeller à cause de ce mélange Celtoliguriens, & leur païs Celtoligurie. La Provence fut depuis la premiere conquête des Romains dans les Gaules. Les Visigots & les Bourguignons s'en rendirent les Maîtres sur le déclin de l'Empire. Les Visigots eurent la partie maritime qu'on appelle proprement Comté de Provence: & les Bourguignons ce qui est à present connu sous le nom de Comté de Forcalquier: les Visigots pressez par les armes de Clovis cedérent leur portion aux Ostrogots, qui avoient fondé un Royaume en Italie: & depuis ces deux parties furent réünies sous les François. En second lieu, poursuit nôtre Critique, les François ne se mirent en possession de cette partie de la Provence qui avoit apartenu aux Rois de Bourgogne, qu'après que le Roy Clovis eut détruit le Royaume des Bourguignons. Nos Rois n'avoient jamais possedé auparavant aucune terre en Provence qui eut été soumise aux Rois de Bourgogne. En troisiéme lieu les Rois d'Arles ne doivent point être distinguez des derniers Rois de Bourgogne, qui commencérent à Boson fils de Beuves

Comte d'Ardennes. Boson fut élû Roy vers la fin du 8e. siecle plus de 400 ans après la fin des premiers Rois de Bourgogne. Ces derniers Rois n'ont jamais pris la qualité de Rois d'Arles, mais de Rois de Bourgogne & plus ordinairement de Rois des Alemans ou des deux Provences : *Chonradus Rex Allamandorum seu Provinciarum.* Enfin pour ce qui regarde cette fille unique du *dernier Roy d'Arles qui epousa Raymond Berenger Comte de Barcelone*, nôtre Critique remarque que le dernier Roy prétendu d'Arles est Rodolphe 3e. dit le Faineant qui mourut sans enfans, l'Empereur Chonrard le Salique fut son heritier : & depuis les Empereurs ont voulu s'attribuer la haute souveraineté du Royaume de Bourgogne ou de Provence. Au tems de la mort de Rodolphe troisiéme. Il y avoit en Provence des Comtes particuliers qui s'étoient rendus proprietaires du Comté, & qui en joüissoient avec un pouvoir absolu. C'est de Gilibert dernier Comte de cette premiere race, & qui assurément n'a jamais pris la qualité de Roy d'Arles, que sont venues non pas une fille unique, mais deux filles, dont l'aînée épousa effectivement Raymond Berenger Comte de Barcelone à qui elle porta le Comté de Provence.

Quoi que nous n'ayons pû mettre dans toute son étenduë cette nouvelle Remarque de Critique, nous avons pris soin ce-

pendant de la rapporter comme l'autre à peu-près dans les termes de l'Auteur. Peut-être qu'un peu plus d'exactitude sur plusieurs points auroient rendu cette Remarque plus parfaite, & n'auroit point laissé de replique à l'Ecrivain qu'on attaque. Le Critique avance par exemple que *le nom de Saliens convient plus particulierement aux Provençaux.* Les Saliens cependant étoient un Peuple François venu de la Germanie, & certainement les Saliens n'ont point d'abord habité dans la Provence, mais dans la Batavie. Il est vrai que Strabon rapporte que les Grecs appelloient les Liguriens de de-ça les Alpes *Salyes* : & ce sont eux qui ont habité la Provence, où ils se mélérent avec les Celtes. Apparemment que la grande ressemblance des deux mots *Salyes & Salii* aura donné occasion au Critique de confondre deux Peuples fort differens. Il ajoûte que *les Visigots pressez par les armes de Clovis cedérent leur portion aux Ostrogots &c.* Il auroit peut-être été plus juste de dire, que les Visigots pressez effectivement par les armes de Clovis se mirent sous la protection des Ostrogots, & que Theodoric Roy de ces derniers retint pour lui la Provence. Nôtre Critique dit ensuite que *les François ne se mirent en possession de cette partie de la Provence, qui avoit appartenu à la Maison de Bourgogne, qu'après que le Roy Clovis eut détruit le Royaume des Bourguignons.* Cependant les Histoires

nous apprennent, que ce ne fut point Clovis, mais les enfans de ce Prince, qui détruisirent ce Royaume à la sollicitation de la Reine leur mere. Enfin, poursuit nôtre Critique, *ces Rois* (de Bourgogne) *commencérent sur la fin du huitiéme siecle par l'élection de Boson, plus de* 400 *ans avant la fin des premiers Rois de Bourgogne.* S'il étoit vrai comme l'avance nôtre Critique, que Boson eut regné en Bourgogne sur la fin du huitiéme siecle, & que le premier Royaume des Bourguignons eut été détruit par le Roy Clovis, ce qui ne pourroit être arrivé qu'à la fin du cinquiéme siecle ou au commencement du sixiéme ; comment conteroit-on plus de 400 ans, depuis la destruction du premier Royaume des Bourguignons jusqu'à l'élection du nouveau Roy Boson ? Il faut donc dire, ce qui est vrai, que le premier Royaume des Bourguignons fut détruit par les enfans de Clovis au commencement du sixiéme siecle, c'est à dire en 525, & que Boson ne fut élû à l'assemblée de Montale que vers la fin du neuviéme siecle. Encore par ce calcul ne se trouve-t'il pas 400 ans d'un évenement à l'autre, mais environ 350.

Nous avons choisi ces deux articles entre une infinité d'autres qui nous meneroient trop loin, parce qu'ils nous ont paru propres à donner idée de ces Remarques, & que c'est sur tout sur la connoissance de l'Histoire, que nôtre Critique attaque le

plus vivement l'Auteur de la Poësie Françoise. Mais ce qui paroît de plus important, est ce qu'on avance ici, que l'Auteur n'a pas rempli toute l'étenduë de sa matiere, & qu'on ne retire de la lecture de son Livre qu'une connoissance fort imparfaite & fort superficielle, de l'origine, des progrès, & de la perfection de la Poësie Françoise. Il faut convenir que l'Histoire de la Poësie Françoise est d'une vaste étenduë, & qu'elle demande une grande érudition. Si le Public jugeoit de celle qu'on attaque ici, comme l'Auteur de ces Remarques, il seroit à souhaiter qu'un habile Homme, dont il parle dans sa Preface, entreprît une Histoire de la Poësie Françoise aussi étenduë, aussi parfaite, & aussi interessante, que nôtre Critique le juge capable de la faire.

ARTICLE LXXVIII.

LETTRES SPIRITUELLES de Mr. de Merez Prevôt ou Grand Vicaire d'Alais. A Avignon chez François Mallard Marchand Libraire & Imprimeur 1706.

CEs Lettres au nombre de trois ne sont point mises sous un titre commun, parce que dans le dessein de l'Auteur, elles devoient être imprimées & reliées separément.

La premiere est écrite à un Homme de

pieté, qui souffroit des doutes fâcheux sur la verité de la Religion. Mr. de Merez tâche de le consoler & de le fortifier tout ensemble. Il touche ensuite ce que nous avons de preuves plus sensibles & plus plausibles de l'existence de Dieu, & de la verité de la Religion. Il est aisé de voir qu'il ne travaille pas à poursuivre un Athée dans tous ses retranchemens, & qu'il veut seulement fournir à un Fidelle, de quoi repousser les traits de l'ennemi qui s'efforce d'ébranler sa foy.

La seconde addressée à une Demoiselle de qualité * contient des avis pour sa conduite. L'Auteur ne se propose pas de tracer l'idée d'une fille Chrétienne qui ne se trouve point. Il ne s'applique qu'à regler son cœur & son esprit. Il lui marque les devoirs de la Religion, & les devoirs de la societé civile. Ici tout est solide, & tout est aussi praticable. L'affectation de Morale outrée ne lui fait pas condamner sans reserve, les usages & les bienséance reçûës parmi les honnêtes gens: mais aussi il ne pousse pas la condescendance jusqu'à tolerer ce qui ne peut s'accorder avec les plus sûres regles de la Morale Chrétienne. La personne à qui il écrit formée sur ce plan, fait voir à tout le monde qu'on peut vivre Chrétiennement dans le grand monde quand on y est né, & que la plus exacte pieté n'ôte rien à la politesse des manieres.

* *Mademoiselle de Montelan.*

La troisiéme est à une Religieuse Carmelite, qui avoit fort souhaité d'avoir quelque maniere de nourrir sa dévotion durant l'Office Divin, & de suppléer à l'intelligence de la langue dans laquelle elle est obligée de le reciter. C'est ce qu'on trouve dans cette Lettre, où Mr. de Merez propose des pratiques aisées & propres à soutenir l'attention. Ce qui ne semble écrit que pour une Carmelite, peut être fort utile aux autres personnes du Sexe. Du reste l'Auteur semble plus attaché à remplir son esprit des connoissances propres de son état, qu'à cultiver son style. Il s'en est fait un, où s'il n'y a pas toute l'amenité d'une élegance étudiée, il y a en revanche avec de la clarté, beaucoup d'onction. Nous avons du même Auteur deux Volumes d'Entretiens sur la Religion, imprimez à Lyon chez Certe en 1703. Cet Ouvrage a paru aux connoisseurs tres-propre pour ramener tout ce qu'il y a de nouveaux Convertis, qui souhaitent sincerement de s'instruire à fond de la Doctrine de l'Eglise. Nous en donnerons incessamment l'extrait.

ARTICLE LXXIX.

DIVERS ECRITS TOUCHANT la signature du Formulaire, par rapport à la derniere Constitution de N. S. P. le Pape Clement XI. 1706. in 12. pages 502.

DEpuis la publication de la Bulle de N. S. P. le Pape Clement XI. les Jansenistes de France avoient écrit assez peu de choses : & on commençoit à croire que leurs principaux Chefs se soumettoient sincerement à la nouvelle Constitution, ou que du moins ils étoient determinez à garder ce respectueux silence qu'ils ont tant de fois promis, & qu'ils ont si mal observé jusques à present. Mais les Ecrits compris dans le Recueil, dont nous donnons ici l'extrait, font bien voir que ces Messieurs sont fort éloignez de prendre l'un de ces deux partis.

Ils parlent, & parlent plus haut & avec plus de hardiesse qu'ils n'ont jamais fait : ils paroissent même fâchez d'avoir gardé quelque tems le silence ; & ils témoignent s'en repentir. *Tout cela est si faux*, (dit l'Auteur du premier Ecrit, en parlant du contenu de la nouvelle Bulle page 59.) *& si injurieux à la memoire des plus grands Evêques de l'Eglise de France, & de plusieurs pieux Théologiens ; si contraire aussi à*

l'honneur de beaucoup d'autres qui vivent encore aujourd'hui, & qui sont dans les mêmes sentimens; que je ne sçai si on a pû en conscience demeurer comme on a fait sept ou huit mois sans s'en plaindre, & sans s'inscrire en faux contre l'Exposé calomnieux, par lequel on a surpris le Pape, pour l'engager à une Décision qui n'a point d'autre fondement que ces faussetez. Je voudrois donc, continue-t'il, *pouvoir faire entendre ma voix à tous ceux qui ont vû & qui verront cette Bulle, pour leur dire ce que je prends la confiance de vous dire ici, Monsieur, qu'il est faux &c.* Voilà donc les Jansenistes resolus d'écrire encore, & de combattre par de nouveaux libelles, une Bulle qu'ils ne sçauroient nier être reçûë dans toute l'Eglise.

Cependant pour ne point trop effaroucher ceux de leurs Amis, qui conservent encore du respect pour les Décisions de l'Eglise, ils ne vont pas d'abord de droit fil contre la Bulle. Ils ne publient ces Ecrits qu'à l'occasion d'une Lettre Latine imprimée à Liege, touchant la signature du Formulaire, & qui commence par ces mots: *Reverende admodum Domine. De Formula subscribenda &c.* L'Auteur de cette Lettre est du nombre de ceux qu'il plaît à ces Messieurs d'appeller *Disciples de S. Augustin*. . Pour faire plaisir à ses Amis, il les dispense de croire que l'Eglise est infaillible, lors qu'elle décide que les cinq Pro-

poſitions ſont herétiques au ſens du Livre de Janſenius : mais en même-tems il entreprenddde leur prouver qu'ils ne laiſſent pas d'être obligez de ſigner le Formulaire purement & ſimplement, même dépuis la nouvelle Conſtitution de N. S. P. le Pape Clement XI.

Un Prélat d'une grande reputation avoit déja refuté cette Lettre, & démontré que puiſque l'Auteur oblige ſes amis de ſigner le Formulaire purement & ſimplement, il ne peut ſans une contradiction manifeſte les diſpenſer de croire l'Egliſe infaillible, par rapport à ce qu'ils appellent la Queſtion de *fait*. Cette Lettre qu'un grand Archevêque a ſi ſolidement refutée & avec tant de juſtice, parce qu'elle ne diſoit pas aſſez ; les Janſeniſtes rigides choquez de la molle condeſcendance de leur Confrere, la combattent avec encore plus de chaleur, parce qu'ils trouvent qu'elle dit trop. Ainſi malgré les Brefs & les Bulles des Papes, malgré la nouvelle Conſtitution, ils ſoutiennent contre l'Auteur de la Lettre de Liege, qu'il n'eſt point permis de ſigner le Formulaire purement & ſimplement ; & ce n'eſt que pour le prouver qu'ils publient les Ecrits dont nous parlons.

Après une courte Préface, ils ont imprimé la Lettre Latine contre laquelle ils écrivoient. Enſuite vient un Ecrit de 192 pages intitulé, *Nouveaux Eclairciſſemens ſur la ſignature du Formulaire.* Cet Ecrit

eſt diviſé en deux parties, qui ſont chacune un Ecrit ſeparé, & ne ſont pas de la même main. Le premier Ecrit contient 144 pages : il eſt composé en forme de Lettre, & on lui a donné ce titre : *Reflexions ſur une Lettre Latine écrite de Liege touchant le Formulaire*. Le but de l'Ecrivain eſt de prouver qu'on ne doit point ſe ſoumettre à l'Egliſe, lors qu'elle décide, que les cinq Propoſitions ſont herétiques au ſens du Livre de Janſenius, & qu'elle exige la ſignature pure & ſimple du Formulaire : & pour cela il expoſe avec beaucoup de feu une partie de ce que les Ecrivains de ſon parti avoient dit ſur cette matiere. On ſe diſpenſera d'entrer ici dans un plus grand détail, pour n'être point obligé de redire des choſes qui ont été repetées cent fois, & qu'on retrouve dans preſpreſque tous les Livres du parti. Ce qu'il y a de nouveau dans le Livre, ce ſont les emportemens de l'Auteur contre la nouvelle Bulle. Voici comme il en parle.

„ Il eſt vrai, dit-il, page 50. que le Pape „ d'aujourd'hui a publié une nouvelle Conſ„ titution, & qu'il a envoyé en France „ pluſieurs Brefs. Mais y voit-on l'om„ bre d'un Jugement canonique ? On n'a „ écouté perſonne, on n'a rien examiné, „ rien éclairci : on y voit ſeulement beau„ coup d'injures & de maledictions, & „ on y demande qu'on écraſe ceux dont „ on n'oſe pas en particulier accuſer la Foi

„ & marquer l'erreur, & à qui on n'a pas „ la confiance de faire faire le procès dans „ les formes, ni de leur donner la liberté „ & la sureté pour se pouvoir défendre. „ Alexandre VII. avoit commencé à les „ traiter de *perturbateurs du repos public,* „ *qui revoquent en doute les définitions de* „ *la Foy faites par Innocent X. qui les rui-* „ *nent par des interpretations artificieuses.* „ Tout cela est notoirement faux.

Venant ensuite au Pape Clement XI. il se plaint de ce qu'il a renouvellé contre les Défenseurs du Livre de Jansenius les mêmes injures d'Alexandre VII. Il ajoute qu'il ne peut se dispenser de les rapporter, mais qu'il le fera, *sans ressentiment, sans chagrin, sans rien perdre du respect.* Il dit même qu'elles donnent occasion à ceux de son parti, *de faire éclater davantage la profonde veneration qu'ils portent gravée dans le cœur, pour le Saint Siége Apostolique, & pour ceux qui successivement le remplissent.* Après ce petit préambule, il met tout de suite les termes les plus forts qui se trouvent dans la Constitution & dans les Brefs du Pape : après quoi il s'écrie de la sorte page 53. „ Est-ce donc là le lan- „ gage d'un Pere ? Est-ce l'esprit & le cœur „ d'un successeur de Saint Pierre, d'un „ Vicaire de la charité aussi-bien que de „ la puissance de JESUS-CHRIST ?.... „ Il me semble que j'entens plûtôt la voix „ de ces deux Disciples qui voulurent fai-

„ re descendre le feu du Ciel pour consu-
„ mer les Samaritains ?

„ Le fait décidé par Alexandre VII. „ sans un examen juridique, est décidé „ de même par le Pape Clement XI. avec „ des circonstances beaucoup plus odieu- „ ses... Quel procès, quel jugement ? „ Un jugement donné sans aucune forme „ aux pressantes instances de la Cour, des „ Jesuites, & de leurs adherans, c'est-à- „ dire au gré d'une seule des parties : un „ jugement dont la sentence est toute he- „ rissée d'injures, & n'a pour fondement „ que de fausses suppositions, & une igno- „ rance entiere, ou un déguisement affec- „ fecté de l'état de la Question. Quand on lit ces sortes d'invectives contre la Bulle d'un grand Pape reçûë dans toute l'Eglise, peut-on ne se pas rappeller le souvenir des invectives que fit autrefois Luther contre la Bulle de Leon X ? Cependant l'Auteur assure, que la Bulle du Pape & celles de ses Predecesseurs, *donnent occasion* à ceux du parti *de faire éclater davantage la profonde veneration qu'ils portent gravée dans le cœur, pour le Saint Siége Apostolique & pour ceux qui le remplissent successivement.*

L'Auteur se plaint amerement de ce que le Pape suppose dans sa Bulle que les Jansenistes soûtiennent, ou ont dessein de soutenir un jour l'erreur des cinq Propositions. Mais comment ose-t'il lui-même

faire une plainte si injuste ? L'Eglise a déclaré les cinq Propositions herétiques au sens du Livre de Jansenius. Ce fait est notoire & n'est pas contesté. Or les Jansenistes soutiennent les cinq Propositions au sens du Livre de Jansenius. Le P. Quesnel, le P. Gerberon, & les autres Chefs du Parti en conviennent expressément ; & en effet il est constant qu'ils ne refusent de se soumettre, que pour ne pas condamner le sens du Livre de Jansenius qu'ils croyent veritable & orthodoxe. Donc les Jansenistes soutiennent en effet les cinq Propositions au sens que l'Eglise les a déclarées herétiques. Après cela qui ne s'étonnera de les entendre se récrier, lors qu'on leur reproche qu'ils soutiennent l'erreur des cinq Propositions, & que la distinction du fait & du droit n'est qu'un artifice inventé, pour se conserver le moyen de soutenir ces erreurs, malgré la condamnation de l'Eglise ?

L'Auteur à la fin de sa Lettre prétend autoriser sa revolte contre l'Eglise, par ce qu'on lit dans la vie Latine de Saint Gregoire, que les Peres Benedictins Auteurs de la nouvelle Edition ont composée & imprimée dans le quatriéme Tome de leur Edition. Voici ses paroles. „ Ce qu'ils y „ disent (les PP. BB.) au Livre 2. ch. 5. de „ Saint Colomban, fait bien voir qu'on „ pouvoit être bon Catholique & même „ grand Saint, sans souscrire à la décision

„ d'un Concile general touchant le fait
„ des trois Chapitres, & ſans adherer à
„ l'opinion du plus ſaint des Papes qui
„ l'autoriſent. Après avoir remarqué que
„ c'étoit par la violence de l'Empereur
„ Juſtinien, que les trois Chapitres avoient
„ été condamnez, ils ajoutent que l'Eſ-
„ pagne, la France, & preſque tous les
„ autres Etats qui n'étoient pas ſous la
„ puiſſance de l'Empereur Romain, avoient
„ reçû fort tard le cinquiéme Concile &
„ ſa Déciſion.... Ils confirment ce que
„ j'ai dit après beaucoup de ſçavans Hom-
„ mes, que Saint Gregoire n'a jamais
„ traité de Schiſmatiques, mais a toûjours
„ regardé comme *de vrais enfans de l'E-*
„ *gliſe*, ceux qui ne pouvant ſe reſoudre
„ à condamner les trois Chapitres, demeu-
„ roient néanmoins dans l'unité de l'Egli-
„ ſe. Ils marquent particulierement entre
„ ceux là la Reine Theodelinde, & le Saint
„ Moine Secondin.

C'eſt ainſi que l'Auteur tâche de perſua-der, que les Peres Benedictins qui ont travaillé à la nouvelle Edition de Saint Gregoire ſont de ſon ſentiment. Mais en cela même il donne une preuve convaincante de ſa mauvaiſe foi. Car quoi qu'on liſe en effet dans la nouvelle Edition de Saint Gregoire les endroits citez ; cependant la bonne foi demandoit qu'il ajoûtât en même tems, que dans la Préface generale de la même Edition on avoit en quelque

façon retracté, ou plûtôt qu'on avoit expliqué & addouci tous ces endroits.

Les Peres Benedictins rapportent donc dans leur Préface les belles paroles de Saint Gregoire, qui après avoir dit, qu'il recevoit avec respect non seulement les quatre premiers Conciles Oecumeniques, mais encore le cinquiéme, où les trois Chapitres furent condamnez; qu'il rejettoit toutes les personnes qui ont été rejettées par ces Conciles, & qu'il recevoit tous ceux qui ont été absous & honorez; ajoute encore les paroles suivantes qui sont bien remarquables: Quiconque pense autrement qu'il soit anathême, *Quisquis aliud sapit, anathema sit.* Surquoi les Peres Benedictins parlent de la sorte: „ Vous „ voyez que le Saint donne au cinquiéme „ Concile, la même autorité qu'aux quatre „ précedens, & qu'il dit anathême à qui„ conque pense autrement. Si donc il a „ traité avec douceur Theodelinde Rei„ne des Lombards, & les autres qui re„fusoient de se soumettre à l'autorité de „ ce Concile pour la condamnation des „ trois Chapitres, comme nous l'avons „ remarqué dans sa vie, & s'il ne les a „ pas regardez comme des Schismatiques, „ c'est par une sage œconomie qu'il en „ a usé de la sorte; peut-être parce „ qu'il sçavoit que leur refus étoit plûtôt „ un effet de leur ignorance que de leur „ mauvaise volonté. Voyant donc qu'ils

„ vouloient bien être instruits, il esperoit „ les faire revenir. C'est ainsi que nous „ voulons qu'on entende tout ce que nous „ avons dit ailleurs de l'indulgence de „ Saint Gregoire envers ceux qui sans se „ separer de la communion du Saint Sié- „ ge, n'avoient pû encore se resoudre à „ condamner les trois Chapitres.

Voilà ce qui se lit dans la Préface de la nouvelle Edition de Saint Gregoire : comment après cela l'Auteur *des Reflexions* a-t'il pû citer en sa faveur, des passages qu'il sçavoit avoir été ou corrigez ou expliquez dans la Préface même du Livre où ils se trouvent ?

L'Ecrit qui fait la seconde partie *des nouveaux Eclaircissemens*, n'est point nouveau. Il a été composé par feu Mr. Nicole : mais il n'avoit point encore été imprimé. Aussi est-ce très-peu de chose, & il y a bien de l'apparence que Mr. Nicole l'avoit lui-même condamné à demeurer toûjours dans les tenebres. Cet Ecrit est contre la These de Vesperie soutenuë le 23. May 1668. par Mr. l'Abbé du Mas, celui-là même qui s'est fait depuis connoître par l'excellente *Histoire des cinq Propositions*, & par plusieurs autres bons Livres. Mr. du Mas avoit mis dans la These l'infaillibilité des Jugemens de l'Eglise sur les faits Doctrinaux. C'est ce que Mr. Nicole entreprend de refuter par quelques mauvaises raisons, & par les passages de Bellarmin, de Baro-

nius, & de quelques autres, qui depuis ce tems-là ont été cent fois refutez, & ausquels Mr. l'Archevêque de Cambray a répondu d'une maniere invincible dans sa troisiéme Instruction Pastorale.

A la fin de cet Ecrit de Mr. Nicole, qui ne contient que 30 pages, on a jugé à propos de réimprimer le dernier Chapitre d'un Livre du même Auteur intitulé, *De la foi humaine*. Le but de ce Chapitre est de faire voir, *que ceux qui n'ont point lû le Livre de Jansenius ne peuvent juger que temerairement, que les erreurs condamnées soient contenuës dans son Livre; & qu'ainsi ceux qui les obligent à former ce jugement*, (c'est à dire le Pape & tous les Evêques) *les obligent à un jugement temeraire*. C'est ainsi que s'exprime l'Auteur, qui pour ne point condamner Jansenius, a la temerité de faire le procès au Pape, & à tous les Evêques, & à l'Eglise Catholique.

Cet Ecrit qui n'est que de douze pages est suivi d'un autre encore plus court, où on examine ce cas de conscience: *Si dans le doute, les Ecclesiastiques à qui leur Evêque commande de signer purement & simplement le Formulaire, sont obligez de lui obéïr.* On comprend assez que la resolution du Casuiste Janseniste, ne doit pas être en faveur de l'obéïssance dûë à l'Eglise.

Après ces petits Ecrits on en trouve un autre de près de 200 pages, intitulé *Réponse à la Lettre de Monsieur *** où l'on re-*

fute les raisons qu'il allegue pour prouver que depuis la nouvelle Constitution de N. S. P. le Pape Clement XI. on peut & on doit signer purement & simplement le Formulaire.

L'Auteur de cette Réponse suit pied à pied la Lettre de Liege, & la refute article par article. Il seroit fort ennuyeux de donner ici un long extrait de cette Réponse : mais nous ne devons pas omettre que l'Auteur y avance avec la derniere temerité cette étrange paradoxe : *Que l'Eglise s'est suffisamment déclarée contre la necessité de la créance interieure du fait de Jansenius.* Quel nom donner à un Ecrivain, qui immediatement après que l'Eglise a solemnellement décidé l'obligation de croire interieurement ce qu'on appelle le fait de Jansenius, soutient encore avec assurance que l'Eglise s'est déclarée contre la necessité de cette créance interieure ? Peut-on pousser plus loin l'impudence & l'effronterie ? Qu'il soit permis de se servir de ces termes dans une occasion si extraordinaire. Après le trait que nous venons de remarquer, on ne doit pas être surpris que le même Ecrivain page 49. traite avec beaucoup d'insolence les Evêques de la derniere Assemblée du Clergé de France, où l'on a reçû la Constitution de N. S. P. le Pape Clement XI. Pour ce qui est de la Constitution, voici comme il en parle. „ Elle renferme beaucoup d'in-

„ jures atroces & indignes contre des gens,
„ dont Sa Sainteté prévenuë ne connoît
„ ni l'esprit ni le cœur. Les principes sur
„ lesquels on y fonde l'obligation de signer
„ le Formulaire , ne sont ni solides ni
„ exacts , ni assez développez. Il y a une
„ obscurité affectée qui est apparemment
„ de style ; & une équivoque perpetuelle
„ par la confusion du droit & du fait,qu'on
„ craint toûjours de démêler trop claire-
„ ment, quand il est question d'exiger la
„ signature. Mais avec tous ces défauts
„ essentiels, il ne laissera pas d'en revenir
„ quelque avantage à la verité ; car quel
„ est le mal dont Dieu ne sçache tirer du
„ bien ? Quand on s'emporte de la sorte
contre des Constitutions reçûës dans toute
l'Eglise, on n'est pas fort éloigné de sortir
tout à fait de l'Eglise même.

Enfin on finit ce Recuëil par un second Ecrit de feu Mr. Nicole. Cet Ecrit qui est d'environ cent pages d'un fort petit caractere, a pour titre : *Examen d'un Ecrit de Mr. Dirois Docteur de Sorbonne, touchant la soumission qu'on doit aux Jugemens de l'Eglise sur les Livres.* Mr. Dirois avoit été lié avec Messieurs de Port Royal ; mais voyant leur peu de soumission pour les décisions de l'Eglise, il les avoit abandonnez, & il condamnoit leur conduite & leur sentiment. Ce Docteur avoit même composé un Ecrit pour faire voir, que ceux qui après la décision de l'Eglise ne croyent

pas, que l'erreur des cinq propositions se trouve dans le Livre de Jansenius, sont présomptueux & temeraires, & qu'on peut les traiter d'heretiques. Cet Ecrit fut composé après que le Formulaire du Clergé eut été fait, mais avant qu'on parlât de celui d'Alexandre VII. On en trouve quelques endroits refutez dans *l'Apologie des Religieuses de Port-Royal*: ce qui prouve qu'il a été fait vers l'année 1664. Mr. Nicole entreprend donc de refuter cet Ecrit: & il faut avoüer que Mr. Dirois donne un peu de prise à son Adversaire, sur tout lors qu'il enseigne, qu'on peut en conscience signer le Formulaire sans croire le fait qui y est énoncé. Mais ce que Mr. Dirois dit du Formulaire du Clergé, combien de prétendus Disciples de Saint Augustin & de la verité, l'ont-ils dit depuis du Formulaire d'Alexandre VII.

ARTICLE LXXX.

DISSERTATION, SÇAVOIR si les Medailles ont été des Monnoyes, ou non.

MOnsieur, la Question que vous me faites n'est pas nouvelle: & de tout tems les Curieux ont été partagez entre-eux sur ce qu'ils dévoient croire des Medailles antiques. Les uns les ont regardées comme les monnoyes du tems auquel elles

ont été frappées : les autres au contraire ont ſoûtenu que c'étoit de ces pieces, que l'on faiſoit en de certaines rencontres, & pour des faits particuliers ; à peu-prés comme ſont les jettons, & les Medailles parmi nous.

Je n'ai donc garde d'exiger de vous, que vous vous en rapportiez à mon jugement. Outre qu'il y auroit de la temerité à moy de m'imaginer que j'ai découvert ſur ce ſujet quelque choſe de nouveau ; c'eſt qu'on a beau diſputer, ce ſera là toûjours une de ces Queſtions problematiques, qu'il eſt à propos de traiter de la ſorte, & de n'enviſager que ſur ce pied-là.

Néanmoins pour vous ſatisfaire en quelque façon, & pour vous donner le plaiſir d'examiner vous-même cette matiere, je vas vous rapporter fidellement les preuves, dont l'on ſe ſert de part & d'autre pour ſoûtenir ſon opinion. Ce ſera le moyen de vous inſtruire plus parfaitement de ce que vous deſirez ſçavoir.

Ceux qui ne peuvent ſouffrir qu'on prenne les Medailles antiques pour des monnoyes, s'appuyent principalement ſur huit raiſons. Les voici en peu de mots.

Premiere Preuve.

Jamais Prince n'a permis dans ſes Etats, que l'on mît ſur les monnoyes frappées par ſon ordre & pour faciliter le commerce parmi ſes ſujets, d'autre figure que la

sienne. C'est une marque de souveraineté, qu'il ne communique ni à sa femme, ni à ses enfans, ni aux Princes de son sang, ni à des particuliers, tels qu'ils puissent être, & quelques services qu'ils ayent rendu à l'Etat. Du moins de nos jours voyons-nous dans toute l'Europe cette regle observée generalement & à la rigueur; quoiqu'ils permettent sans peine aux uns & aux autres, d'avoir des jettons, & des Medailles à leur gré. Or nous n'ignorons pas que dans nos Medailles antiques nous en avons de frappées non-seulement à l'honneur & avec la figure des Imperatrices, des jeunes Cesars, mais même d'un Agrippa, d'une Antonia, d'une Marciana, d'une Matidia, & d'une infinité d'autres: c'est à dire d'un gendre & d'une niéce d'Auguste, de la sœur & de la niéce de Trajan. Les Medailles ne furent donc jamais des monnoyes.

Deuxiéme Preuve.

Il y a une difference extrême entre les Inscriptions qui sont sur les monnoyes, & celles qui sont sur les jettons & sur les Medailles. Sur les monnoyes tout est simple, uni, point de surnoms, point de titres inutiles. Le nom du Prince y est seul, & au nominatif. Que cherche-t'on, sinon de faire connoître que la figure qu'on y voit gravée, est la figure du Prince, qui a mis le prix aux monnoyes, & à qui l'on doit

obéïr ? L'inſcription des jettons & des Medailles n'a rien de cette ſimplicité ; & l'on n'en eſt point ſurpris. Il s'agit d'un éloge, que l'on y fait, & qui dépend du genie & de la volonté de celui qui en eſt l'inventeur. Auſſi voyons-nous de nos jours, que la legende de nos jettons & de nos Medailles eſt de ce genre ; que tantôt on s'exprime par un accuſatif ou par un datif ; tantôt par un nominatif. Mais de quelque cas que l'on ſe ſerve, ce ſont pour l'ordinaire des titres, des termes propres à marquer quelque grande action, ou quelque qualité perſonnelle. Et l'un & l'autre eſt inconnu dans les monnoyes. Or rien de plus commun dans les Medailles antiques, que cette multitude infinie de ſurnoms IMPeratori CAESari NERVAE TRAIANO AVGuſto GERmanico DACico Pontifici Maximo TRibunitia Poteſtate COS conſuli Patri Patriæ IMPerator Cæſar Titus. AELius HADRianus ANTONINVS AVGuſtus PIVS Pater Patriæ PROBVS INVICTus Pius Felix AVGuſtus. Domino Noſtro MAXIMIANO BEATISSIMO, & dans un autre FELICISSIMO SENI AVGuſto, ΘEOFILE AVGOVSTE SY.NIKAS. *tu vincis*. Preuve que les Medailles n'étoient point autrefois des monnoyes.

Troiſiéme preuve.

Un Etranger, qui ſçait nôtre Langue,

lit dans l'exergue de quelques-uns de nos jettons, *Pour l'extraordinaire des guerres.* Alors ſans le ſecours de qui que ce ſoit, il conclut que c'eſt un Corps, qui par reconnoiſſance, ou par tout autre motif que vous voudrez, a fait fraper ce jetton à l'honneur du Roy; & que le Roy non-ſeulement ne ſe ſert point de cette ſorte de pieces pour être une monnoye courante dans ſon Royaume; mais même qu'il n'y a nulle part, & qu'il n'a point donné ſes ordres pour les fabriquer. Pourquoi ne pas raiſonner de même? Parmi nos Medailles nous en avons ſur leſquelles des Corps entiers, de certaines Societez ont mis leur nom: ils nous diſent qu'ils les ont fait faire: il n'y a point d'ambiguité dans leurs expreſſions. NERONI CLAVDIO DRVSO GERM*anico* *Conſuli* DESIG*nato*)(EQVESTER ORDO PRINCIPI IV-VENT*utis* COMMODO CAES*ari* AVG*uſti* FILIO GERM*anico* SARM*atico*)(EQVESTER ORDO PRINCIPI IV-VENT*utis* IMP. CAES*ar* PVBL*ius* LI-CIN*ius* GALLIENVS *Pius Felix* AV-GVS*tus*)(COHORT*ium* PRAEF*ecti* PRINCIPI SVO. GALLIENVM AV-GV*ſtum* *Populus* R*omanus*) OB CON-SERVATIONEM SALVTIS. Diſons donc que ce ſont des Medailles, & non pas des monnoyes.

Quatriéme Preuve.

Où trouvera-t'on dans le monde des

monnoyes ironiques, ſatyriques, pleines de plaintes & d'invectives contre la conduite des Souverains. Nul Auteur n'en a encore cité aucune de ce caractere : au lieu que dans nos Cabinets il y a plus d'un jetton & plus d'une medaille injurieuſe aux Têtes couronnées, & à leurs Miniſtres. Or dans les ſuites des Medailles antiques combien en eſt-il, qui ſemblent n'être faites que pour inſulter à de certains Empereurs, & les décrier dans la poſterité ? Par exemple une tête de Neron ſans legende & au revers $\frac{B\,C \mid R\,S}{T\,G \mid F\,B}$. Une tête de Marc Aurele avec ces mots FAVSTINA AVGVSTA, & pour revers une couronne au milieu de laquelle ſont en cinq lignes vingt-deux lettres initiales RPIM. MEON. IPMISA. ƆN LEMI. S Ɔ. Enfin une tête de Galien, GALLIENAE AVGVSTAE)(un Char tiré par deux Chevaux & conduit par la victoire VBIQVE PAX. C'eſt-à-dire qu'on donne des avis à Neron, s'il veut regner plus long-tems ; qu'on ſe moque de Marc Aurele de ce qu'il ſe laiſſoit gouverner par Fauſtine ſa femme ; & que par une fine ironie on repreſente l'affreuſe ſituation, où étoit ſous Gallien l'Empire Romain, qui non-ſeulement étoit déchu de ſa premiere grandeur par la perte de pluſieurs Provinces, mais qui étoit déchiré de tous côtez par des guerres civiles. Par conſequent nos Medailles ne peuvent pas

être regardées comme de ſimples monnoyes.

Cinquiéme Preuve.

Les fameuſes Lettres initiales CONOB. COMOB. CORNOB. CORMOB. que l'on voit ſi ſouvent dans l'exergue des Medailles d'or & d'argent du bas Empire, ſont inexplicables à ceux qui veulent que les Medailles ſoient les monnoyes des Anciens Romains. Les plus habiles Medailliſtes ont tenté de les interpreter, & de leur donner un ſens. L'on peut dire qu'ils y ont échoüé, & qu'il n'y a perſonne qui ne voye la fauſſeté de leurs conjectures. Difficulté qui eſt levée, ſitôt que l'on ſuppoſe que les Medailles étoient des preſens, ou des tributs que des Villes ou que differentes Communautez offroient en de certains tems aux Empereurs ; à peu près ſemblables à ceux que la Maiſon de Ville de Paris, que les Treſoriers de l'extraordinaire des guerres & autres, portent au Roy au commencement de chaque année. Donc cette opinion eſt à préferer à celle des Antiquaires, qui reconnoiſſent pour monnoye toutes les Medailles antiques, que nous avons dans nos Cabinets.

Sixiéme Preuve.

C'eſt un principe reçu generalement parmi les Curieux qu'il n'y a pas deux Medailles entierement ſemblables. Elles ont

beau avoir la même Inſcription, le même type, le même revers ; il eſt aiſé de juger par la diſpoſition des lettres, ou par quelque autre choſe, qu'elles ont été fabriquées ſur differens moules, & que ce n'eſt ni le même coin, ni la même fabrique. Outre cela quelle varieté prodigieuſe dans les revers ! Divinitez, temples, ſacrifices, colomnes, édifices, buchers, triomphes, animaux, fleurs, tout y eſt employé, & en fait la beauté & l'ornement. Il n'eſt donc pas probable que ces Medailles ayent été des monnoyes. Autrement il auroit fallu multiplier à l'infini les Hôtels des monnoyes & les Ouvriers, pour pouvoir fournir à tout l'Empire Romain les monnoyes neceſſaires au commerce. Les Romains étoient trop ſages pour faire à ſi grands frais & avec tant de peines, ce qui dépendoit d'eux d'executer commodément & preſque ſans dépenſe, à ſçavoir en imprimant du même coin toutes les monnoyes.

Septiéme Preuve.

Nous jugeons des Anciens par nous mêmes, ſur tout en fait de monnoyes ; & nous voulons que ce qui s'obſerve dans toute l'Europe depuis pluſieurs ſiecles, ait été en uſage chez les Romains. Or nos monnoyes ſont aſſeurément ſous le même Roy, au même titre, du même poids, de la même forme. Ce que nous ne pouvons pas dire des Medailles antiques. Puiſque l'on

trouve des Medailles du même Empereur, qui ont plus ou moins d'alliage ; qui ſont de differente épaiſſeur ; & qui peſent bien moins les unes que les autres. D'où il s'enſuit que les Medailles n'ont point été des monnoyes.

Huitiéme Preuve.

Si nos Medailles antiques étoient la monnoye qui avoit cours parmi les Romains ; ſans doute qu'il a dû s'en fabriquer à Rome plus que dans aucune Ville de l'Empire Romain. Rome étoit la Ville Capitale, le nombre de ſes Habitans étoit infini, le commerce y fleuriſſoit ; tout aboutiſſoit là. C'étoit une neceſſité que la monnoye y fut plus commune qu'autre part ; & plus à portée d'y être miſe dans le commerce. Cependant le contraire paroît viſiblement, du moins par les Medailles des ſiecles, qui ont eu la coûtume de marquer le nom de la Ville, où les Medailles étoient fabriquées. Car on eſt encore à trouver une Medaille, qui porte le nom de Rome, comme celui du lieu de ſa fabrique ; pendant que mille Medailles ont de la ſorte le nom de Lyon, d'Arles, de Treves, de Siſſek, de Ravenne, d'Oſca, de Bilbilis, & de cent autres Villes. D'où l'on conclut que nos Medailles antiques n'ont point ſervi autrefois de monnoyes.

Vous trouverez peut-être d'autres preuves que celles-ci dans les Auteurs, qui ont

écrit ſur ce ſujet. Mais où elles reviennent à celles que j'ai rapportées, ou elles ſont ſi foibles, qu'elles ne meritent pas qu'on s'y arrête. Ainſi venons au ſentiment des Antiquaires, qui ſoutiennent que nos Medailles ſont les monnoyes des Anciens Romains ; & voyons ſurquoi ils ſe fondent.

Premiere Preuve.

Il eſt indubitable que les Romains ont eu des monnoyes qui leur étoient propres & particulieres. La quantité a dû en être infinie, vû l'étenduë de l'Empire Romain, & le nombre des peuples qui lui étoient ſoumis. Où ſont-elles ces monnoyes, ſi l'on ſoûtient que ce ne ſont point les Medailles, que nous conſervons dans nos Cabinets ? Tout a-t'il été fondu ſi generalement qu'on ne puiſſe pas en montrer une ſeule, pendant que dans toute l'Europe on voit des amas conſiderables de Medailles, dont la multitude étoit fort inferieure à celle des monnoyes ? Cela paroît incroyable ; & eſt une forte preuve que nous n'avons que des monnoyes des Romains, & que nous ſommes même en droit de douter, qu'il y ait eu tant de ces pieces diſtinguées des monnoyes, & qui auroient dû être à Rome & dans l'Empire, ce que nos jettons & nos Medailles ſont parmi nous.

Deuxiéme Preuve.

L'Ecriture nous marque poſitivement

deux choses. Premierement que la figure des Empereurs étoit gravée sur les monnoyes Romaines. *Cujus imago hæc & superscriptio? Dicunt ei: Cæsaris.* En second lieu que cette monnoye de l'Empereur Romain qu'on presenta à JESUS-CHRIST étoit un denier d'argent, *obtulerunt ei denarium*; c'est à dire, du poids d'un gros conformement à la loy Cornelia, & tel que sont les Medailles Consulaires qui ont cette marque X. Or nous trouvons cette figure, & ce poids dans nos Medailles d'argent pures & non alterées. Quoi de plus convaincant, que nos Medailles d'argent, & par consequent toutes les autres Medailles de quelque metal qu'elles soient, étoient la monnoye des Romains?

Troisiéme Preuve.

Tous les Antiquaires conviennent que les Medailles Consulaires étoient effectivement des monnoyes. Il seroit difficile d'en douter. Le prix & la valeur sont marquez sur chaque piece, X sur le denier, V sur le quinaire ou victoriat, & ainsi des autres. Or les premieres Medailles Imperiales sont au même titre, de la même grandeur, de la même fabrique; en un mot presque semblables en tout, aux choses près qu'elles representent: d'où il s'ensuit qu'on doit les mettre toutes sur le même pied, & les regarder également comme des monnoyes.

Juin 1707.

Quatriéme Preuve.

Nous avons des Medailles d'Auguste, dont le revers porte le nom, le nombre, & les fonctions des Monetaires de son tems. M. LVRIVS. AGRIPPA. III. VIR. A. A. A. F. F. S. C. M. MAECILIVS. TVLLVS. III. VIR. A. A. A. F. F. S. C. M. SALVIVS. OTHO. III. VIR. A. A. A. F. F. S. C. Car ces lettres A. A. A. F. F. ont toûjours été entenduës de la sorte, *Auro*, *Argento*, *Aere*, *flando*, *feriundo.* Dans la suite des tems rien de plus commun dans les Medailles des Empereurs, que trois figures debout tenant chacune à la main une balance, & pour Legende MONETA AVG. C'est à dire trois figures, qui marquoient qu'elles fabriquoient l'or, l'argent & le cuivre. Dans les siecles posterieurs on ne parle que de MONETA SACRA AVGG*ustorum* ET CAESS*arum* N N*ostrorum*. Or quelle apparence que dans nos Medailles on fit si souvent mention des Monetaires, de la Cour des monnoyes, du soin que l'on prend que les monnoyes ne soient point alterées, si nos Medailles n'avoient pas été autrefois des monnoyes? Cela seroit hors d'œuvre sur toute autre piece: ou du moins cela n'y seroit pas si commun & si familier.

Cinquiéme Preuve.

Plus on examine les Medailles, & plus

on est surpris & charmé d'y voir par tout de l'exactitude, du dessein, de la beauté, de la grandeur. En effet quoi qu'il y en ait au-delà de ce que l'on peut se figurer, cependant il n'y paroît rien de negligé; rien qui soit contre les mœurs; rien d'indecent; rien de faux; rien de satyrique. Quelle plus forte preuve peut-on desirer, pour se convaincre que les Medailles étoient des monnoyes? Car sûrement il n'y a que pour les monnoyes que l'on prenne ces soins dans un Royaume, & pour qui on établisse des Juges, qui en répondent. Le reste n'est point autorisé: on n'en est point garant au public. Aussi que ne paroit-il pas tous les jours sur toutes les autres sortes de pieces de contraire au bon sens, à la verité, & particulierement au serieux, si necessaire quand il s'agit de mettre une chose entre les mains de tout un peuple?

Sixiéme Preuve.

Deux choses sont incontestables en fait de Medailles: à sçavoir qu'il y a quelques Empereurs dont les Medailles ne sont pas aussi communes qu'elles le devroient être, vû la longueur de leur regne: en second lieu qu'il y a des Empereurs dont les Medailles sont très-rares en un metal, & très-communes en un autre. Tibere, par exemple, ne se trouve qu'avec peine en grand bronze; & il y en a quantité en argent. Didius Julianus au contraire ne coûte pas

extrememement en grand bronze; & eſt d'un prix conſiderable en argent. Et ainſi d'une infinité d'autres ſoit Empereurs, ſoit Imperatrices. Or il eſt preſque impoſſible de rendre raiſon de l'un & de l'autre dans le ſyſteme de ceux, qui ne veulent pas que les Medailles ſoient les monnoyes des Anciens: au lieu qu'en les reconnoiſſant pour des monnoyes, il ſemble qu'il n'y a nulle difficulté. Car comme l'Hiſtoire nous apprend, tantôt que le Senat eut tellement en horreur la memoire de Caligulá, qu'il ordonna qu'on fondît toutes les monnoyes qui étoient frappées au coin de l'Empereur; tantôt que Didius Julianus pour ſe maintenir ſur le trône fit de ſi grandes liberalitez, qu'il épuiſa entierement ce qu'il y avoit d'or & d'argent dans le treſor de la Republique; l'on voit pourquoi les Medailles de l'un ne ſont pas communes à proportion d'un regne de près de quatre ans; & pourquoi les Medailles de l'autre ſont ſi rares en or & en argent. Ajoûtez que le Senat préſidant à la fabrique des monnoyes de bronze, & les Empereurs à celles d'or & d'argent, il eſt naturel que ces deux ſortes de monnoyes n'avoient pas toûjours été ſur le même pied.

Septiéme Preuve.

Enfin les Medailles ſeules d'Othon ſemblent devoir décider, que les Medailles ont été des monnoyes. Il eſt évident que

les plus habiles Critiques seroient encore à sçavoir, si Othon a été reconnu Empereur par le Senat, ou s'il ne la pas été. Car les Historiens étant sur cela partagez, ont laissé la question indécise. Or qui les a déterminez à soutenir, que le Senat n'approuva point l'élection d'Othon faite par l'armée ? C'est que nous n'avons aucune Medaille de bronze avec la figure de cet Empereur frappée à Rome avec ces mots S. C. *Senatus Consulto.* Par consequent ils ont mis pour premier principe, que les Medailles ont été des monnoyes, que l'on ne frappe qu'à ceux que l'on reconnoît pour Souverains. Autrement leur preuve seroit foible, fausse & ridicule. Aussi les plus entêtez pour l'opinion contraire conviennent que la dispute seroit finie, s'il se trouvoit un Othon de grand bronze tel que je viens de vous le dire.

Ma Lettre n'est déja que trop longue. Ainsi je n'ai garde d'entreprendre à present de vous faire voir, qu'il est aisé de répondre à toutes les preuves qu'on apporte de part & d'autre ; & par consequent que la question dont il s'agit est très-problematique parmi les Medaillistes mêmes. J'aime beaucoup mieux remettre cela à une autrefois. Vous en serez moins fatigué, & moi j'aurai le plaisir de vous écrire une seconde lettre. Je suis &c.

ARTICLE LXXXI.

REPONSE DU PERE DE LA Maugeraye aux difficultez proposées sur le Levier.

APrès la Balance vous passez au Levier, & vous soûtenez qu'on ne doit pas raisonner de ce dernier comme de la Balance, dans laquelle les directions concourent toûjours au centre de la terre, vers lequel les corps pesans tendent suivant des lignes droites : au lieu que dans le Levier on peut supposer des puissances qui agissent sur ses extremitez par des lignes droites paralleles entre elles & perpendiculaires au Levier. Or dans cette supposition les puissances n'agissant nullement l'une contre l'autre, il vous paroît évident qu'on ne peut pas avoir recours au parallelogramme. Donc, concluez-vous, il faut avoir recours au principe ordinaire de Mechanique, & demeurer d'accord, que le parallelogramme n'est pas un principe universel pour toutes les machines.

Vous appuyez vôtre sentiment d'une experience de Mr. Mariotte, qui se trouve dans son Livre du mouvement des eaux page 86. à laquelle de tres habiles Geometres ne croyent pas qu'on puisse appliquer le parallelogramme : & cependant, ajoutez-vous, cette experience se

démontre d'une maniere tres-aisée par le principe ordinaire.

Pour répondre à vôtre difficulté, ou bien vous supposez un Levier qui ne soit pas tout à fait dur & inflexible, ou bien vous supposez un Levier parfaitement dur & inflexible : si vous supposez un Levier qui ne soit pas tout à fait dur & inflexible, deux puissances ne pourront agir sur ses extremitez suivant des lignes droites paralleles entre-elles & perpendiculaires au Levier ; ensorte que les directions demeurent paralleles. Pour être convaincu de la verité de cette Proposition, il ne faut que faire attention, qu'il est impossible que deux puissances poussent les extremitez du Levier suivant des lignes qui soient paralleles & perpendiculaires au Levier, que ce Levier ne fléchisse. Or si le Levier fléchit, il est manifeste que les directions des puissances ne peuvent demeurer paralleles entre elles ; mais qu'il faut necessairement qu'elles inclinent l'une vers l'autre, & par consequent qu'elles concourent.

Mais si les directions concourent, il est clair comme le jour qu'on pourra appliquer le parallelogramme, & se servir des mêmes figures & des mêmes raisonnemens, dont je me suis servi pour la Balance.

Il est inutile de répondre que les directions demeureront sensiblement paralle-

les, & que les puissances ne pourront faire plier sensiblement le Levier. Car demeurer d'accord que les directions sont paralleles sensiblement, quoiqu'elles ne le soient pas selon la rigueur des Géometres, c'est avoüer qu'elles doivent concourir en un point, & reconnoître par consequent, que la comparaison du Levier avec la Balance est tres-juste.

Si vous supposez un Levier parfaitement dur & inflexible, je conviendray avec vous que deux puissances peuvent agir sur ses extremitez par des lignes qui soient paralleles, en sorte que les directions demeurent parfaitement paralleles; & j'avoüerai de bonne foi que lors que les directions sont paralleles, on ne peut appliquer le parallelogramme à ce Levier.

Mais bien loin que cette supposition favorise le principe ordinaire de Mechanique, je vais montrer qu'elle le détruit entierement: d'où il me sera aisé de conclurre, que le parallelogramme est non seulement un principe universel de toutes les machines; mais encore qu'il est le seul principe dont on se puisse servir pour les démontrer.

Afin de rendre plus sensible ce que je veux dire, supposons que la droite A B represente un Levier inflexible dont l'appui soit au point C: supposons deplus que la partie C B soit triple de la partie C A, & que la puissance appliquée en A, soit

double de la puiſſance appliquée en B. Enfin ſuppoſons que les deux puiſſances A, & B, agiſſent ſur le Levier ſuivant des lignes qui lui ſoient perpendiculaires, & par conſequent que les directions des puiſſances ſoient paralleles entre elles.

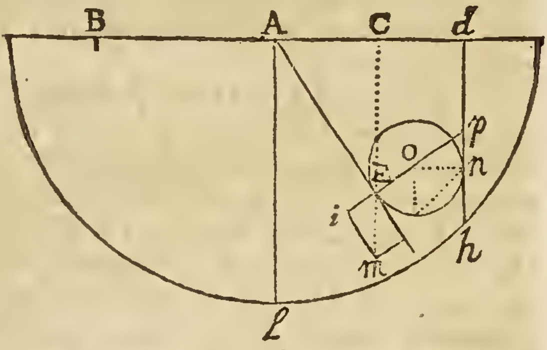

A C B

Dans cette ſuppoſition je ſoutiens, qu'aucune des deux puiſſances ne pourra ſurmonter l'autre, & par conſequent que le principe ordinaire de Mechanique eſt faux; puiſque ſuivant ce principe, la puiſſance B, devroit ſurmonter la puiſſance A.

Je dis qu'aucune des deux puiſſances ne pourra ſurmonter l'autre; c'eſt à dire, que la puiſſance A, ne pourra ſurmonter la puiſſance B, ni la puiſſance B, ſurmonter la puiſſance A.

1°. Que la puiſſance A, ne puiſſe ſurmonter la puiſſance B, voici comme je le montre: il eſt certain qu'un effet doit

toûjours être proportionné à sa cause, & par consequent qu'il est impossible qu'une quantité de mouvement comme 2, puisse produire une quantité de mouvement comme 3. Or la puissance A, ne peut surmonter la puissance B, à moins qu'une quantité de mouvement comme 2, ne produise une quantité de mouvement comme 3, comme je vais montrer.

La partie CB du Levier est triple de la partie CA, & la puissance A double de la puissance B. Donc il est impossible que le Levier remuë, que la quantité de mouvement de la puissance A, ne soit à la quantité de mouvement de la puissance B, comme 2 est à 3. Donc si la puissance A surmonte la puissance B, une quantité de mouvement comme 2 produira une quantité de mouvement comme 3, ce qui est impossible. Donc la puissance A, ne peut surmonter la puissance B.

Je dis en second lieu que la puissance B, ne peut surmonter la puissance A; puis qu'il est impossible qu'une force comme 1, puisse surmonter une force comme 2. Or par la supposition, B n'est qu'une puissance comme 1, & A une puissance comme 2. Donc B ne pourra surmonter A.

Je sçai que ceux qui sont d'un sentiment contraire demeurent d'accord, qu'une puissance comme 1, ne peut surmonter une puissance comme 2, si l'on considere les puissances en elles mêmes & non ap-

pliquées à une même machine : mais dans l'exemple proposé ils soutiennent, que la puissance B surmontant la puissance A, il ne s'ensuit pas qu'une force comme 1, surmonte une force comme 2 ; puisque dans l'exemple proposé les forces sont entre elles comme les aggregez des puissances & de leurs dispositions au mouvement : or l'aggregé de la puissance B, & de sa disposition au mouvement, est à l'aggregé de la puissance A,& de sa disposition au mouvement, comme 3 est à 2. Donc dans l'exemple proposé B surmontant A, une force comme 1 ,ne surmontera pas une force comme 2 : mais une force comme 3 surmontera une force comme 2.

Il faut, disent ces Messieurs, raisonner de la disposition qu'une masse de matiere a au mouvement, de la même maniere qu'on raisonneroit de la vitesse avec laquelle cette masse se remüeroit si elle se mouvoit effectivement. Or tout le monde convient que lors qu'un corps est en mouvement, la force de ce corps ne doit pas se mesurer simplement par la masse ; mais qu'il faut encore avoir égard à la vitesse. Donc la force de la puissance B, ne doit pas se mesurer par la puissance B prise en elle-même ; mais il faut deplus avoir égard à la disposition qu'elle a à se mouvoir, c'est-à-dire que les forces des puissances A & B dans l'exemple proposé, doivent se mesurer par l'aggregé des puissances & de

leur diſpoſition au mouvement. Donc ces aggregez étant comme 3 & 2, les forces ſont comme 3 & 2. Et par conſequent la force de la puiſſance B, ſera à la force de la puiſſance A, comme 3 eſt à 2. Donc B ſurmontant A, une force comme 3 ſurmontera une force comme 2. Donc le principe ordinaire de Mechanique ſubſiſte & n'eſt nullement détruit.

On convient ſans peine que lors qu'un corps eſt en mouvement, ſa force doit ſe meſurer & par ſa maſſe & par la viteſſe avec laquelle il ſe remuë: mais lors qu'un corps eſt en repos, on ne conçoit pas qu'une viteſſe que ce corps n'a point, puiſſe augmenter l'effort avec lequel il eſt pouſſé en bas. Quand un poids eſt ſuſpendu à un fil, on conçoit bien que l'effort du poids ſur le fil eſt égal à ſa peſanteur abſoluë: mais on ne peut s'imaginer que la viteſſe avec laquelle le poids deſcendroit, ſi on coupoit le fil, augmente cet effort. Donc les puiſſances A & B, étant appliquées aux extremitez d'un Levier inflexible, leurs forces ne peuvent être augmentées par des viteſſes qu'elles n'ont point. Donc pour meſurer les forces des puiſſances A & B, on ne doit avoir égard qu'aux ſeules puiſſances, & non à la diſpoſition qu'elles ont au mouvement. Donc les forces des puiſſances A & B, ſont comme ces puiſſances, c'eſt à dire comme 1 & 2. Donc ſi B ſurmontoit A, une force comme 1 ſur-

monteroit une force comme 2 : ce qui est impossible. Donc la puissance B, ne pourra surmonter la puissance A. Donc le principe ordinaire de Mechanique est faux. On sera pleinement convaincu de ce que je dis, si on fait reflexion que lorsque les bras d'une balance sont inégaux, celui qui soûtient la balance ne sent qu'un poids égal à l'aggregé des deux poids : au lieu que si le raisonnement des Adversaires étoit vrai, il devroit sentir un poids égal à l'aggregé des pesanteurs absoluës des mêmes poids, & de leur disposition au mouvement : ce qui est contre l'experience.

Je viens maintenant à l'experience de Mr. Mariotte, sur laquelle vous appuyez si fort. Le point A represente le centre de la balance B A E : les bras A B, A E, sont égaux : A B est horizontal, & A E incliné à l'horizon : l'angle E A *l* est de 30^{d}. Si on attache des poids aux points B, E, il faudra que le poids E soit double du poids B, afin que le bras A B demeure horizontal : & quel que puisse être l'angle E A *l*, il ne pourra y avoir d'équilibre, à moins que le poids E ne soit au poids B, comme le sinus total, au sinus de l'angle E A *l*.

Mais si au lieu d'attacher un poids au point E, on y applique un globe O qui touche au point E, & qui soit retenu dans cette situation par un corps tres-poli D H perpendiculaire à l'horizon, & qui touche le globe O au point N ; alors l'équilibre

ne pourra ſubſiſter, à moins que le poids attaché au point B, ne ſoit au globe O, comme le ſiuus total eſt au ſinus de l'angle E A *l*. Ainſi ſi l'angle E A *l* eſt de 30^d. le poids attaché au point B, devra être double du poids du globe, afin que l'équilibre ſubſiſte.

Voilà l'experience de Mr. Mariotte. Nous allons voir s'il eſt auſſi difficile d'y appliquer le parallelogramme, que le prétendent les Geometres dont vous parlez. Par le point E qu'on tire la droite *m* E C perpendiculaire à l'horizon. 1° quand le poids eſt attaché en E, il ne peut y avoir d'équilibre, à moins que le poids E ne ſoit au poids B, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle E A *l*. Or le ſinus total eſt au ſinus de l'angle E A *l*, comme B A eſt à A C. Donc le poids E doit être au poids B, comme B A eſt à A C: c'eſt-à-dire, qu'afin qu'il y ait équilibre, il faut que les poids E, B, ſoient reciproques aux diſtances A C, A B: ce qui convient parfaitement au ſecond cas de la Balance.

Si l'on tire la droite E *i* perpendiculaire ſur A E, & que du point *i* on tire *i m* parallele au bras A E qui rencontre C E *m* au point *m*; on connoitra encore que ſi la force abſoluë du poids E s'exprime par la droite E *m*, la force reſpective avec laquelle le même poids E tire le bras A E ſuivant E *i*, doit s'exprimer par E *i*. Or puiſque E *i* eſt à E *m*, comme A C eſt à A B; il eſt évident que ſi A C exprime le

poids B, A B doit exprimer le poids E, Ainſi, comme vous voyez, rien de plus aiſé que d'appliquer le parallelogramme à cette Balance, lorſque le poids E eſt attaché au point E.

2°. Si on ſuppoſe un globe O qui touche le bras A E au point E, & qui ſoit retenu par un corps tres-poli *d h*, l'experience montre que pour faire équilibre, il faut attacher au point B un poids qui ſoit au globe O, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle E A *l*. Ce qui s'explique tres-facilement par le parallelogramme. Qu'on prolonge la droite *i* E juſqu'à ce qu'elle rencontre le plan *d h* au poinr *p*, & qu'on tire la droite O *n* perpendiculaire ſur *d h*.

Il eſt manifeſte que ſi une puiſſance appliquée en *p* retenoit le poids O contre le plan *d h* en le tirant ſuivant la droite *p h*, il eſt manifeſte, dis-je, que cette puiſſance devroit être au poids, comme *p* O eſt à *p n*, ou E *m* à E *i*, ou A B à A C. Or ſi une puiſſance appliquée en E retenoit le même globe O contre le plan *d h*, en le pouſſant ſuivant E *p*, elle devroit être égale à la puiſſance appliquée en *p*: donc elle devroit être au globe O, comme B A eſt à A C: mais la force appliquée en B doit être la même que celle qui ſeroit en E & agiroit ſuivant E*p*. Donc elle doit être au globe O, comme A B eſt à A C, c'eſt-à-dire, comme le ſinus total au ſinus de l'angle E A *l*.

ARTICLE LXXXII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE ROME.

LE Pere Laurent Cozza, Consulteur de la Congregation de l'Indice, vient de donner la premiere partie de ses Commentaires dogmatiques historiques, sur le Livre de St. Augustin *De Heresibus ad quod vult Deum.* Cette premiere partie contient 22 heresies, commençant depuis Simon le Magicien jusques à Marcion. Sçavoir, Simon, Menandre, Saturnin, Basilide, les Nicolaïtes, les Gnostiques, les Carporatiens, les Cerinthiens, les Nazaréens, les Ebionites, les Valentiniens, les Secundiens, les Ptolomeïtes, les Marcites ou Marcosiens, les Colarbasiens, les Heracleonites, les Ophites, les Caïens, les Scythiens, les Archontiques, les Cerdoniens, & les Marcionites. Chacune de ces Heresies à son Chapitre particulier. Voilà l'ordre du Livre.

Pour la methode que suit l'Auteur la voici. Il commence par mettre tout au long les paroles de Saint Augustin sur l'Heresie qu'il traite. Ensuite il fait l'Histoire de l'Heresiarque, qu'il tire non seulement de S. Augustin, mais encore de ce que les Peres & les Historiens Ecclesiastiques en ont dit. Après il vient aux Here-

ſies, qu'il détaille ſuivant ce que Saint Auguſtin & les autres Peres en ont enſeigné. Enfin il fait un Commentaire particulier ſur chaque dogme herétique qu'un Hereſiarque a enſeigné ; apportant en quelques endroits les preuves dont il ſe ſervoit, & celles dont les Catholiques ſe ſont ſervis ; priſes ou des Conciles ou de l'Ecriture Sainte ; & finit par montrer que les Heretiques d'aujourd'hui n'ont fait que reſſuſciter les anciennes Hereſies.

Il avoüe que dans les citations des Peres, il ne s'eſt ſervi que des anciennes Editions, ſur tout en citant S. Auguſtin, S. Jerôme, S. Ambroiſe &c. Seulement en citant Euſebe, Socrate, Sozomene, Théodoret, il a ſuivi les nouvelles Editions, excepté dans les points de Doctrine que Theodoret, traitoit, il a eu recours à l'ancienne Edition de Théodoret de Cologne de 1618.

Pour ce qui eſt de la Chronologie, il s'eſt attaché à celle d'Aubert le Mire, ſans vouloir s'éloigner cependant de celle de Riccioli, qui differe en peu de choſe de celle de le Mire.

Pour ce qui eſt du ſtyle l'Auteur en parle modeſtement. *Stylum ſervavi planum ſine verborum fuco, ſine orationis ornatu, ita exigente meo ingeniolo & forte operis argumento: tamen (ut ſcribit Julius Papa I. in epiſtola ad Euſebianos) in rebus Eccleſiaſticis non ſpecimen eloquentiæ, ſed Canones Apoſtolorum requiruntur.* Il finit ſa Preface par

ces paroles : *Hoc demùm rogo, ut æquo animo hos meos labores percurras, & ut cujusdam viri docti verbis utar, quo impolitæ, ac rudes picturæ conspici solent, quæ licet oculos minus delectent, sæpe tamen rudioribus lineamentis quibus adumbrantur, ad rei veritatem spectatorum animos traducunt.* Une telle modestie ne fait que relever la merite de l'Auteur.

Voici un abregé particulier de la premiere Heresie, ou du premier Chapitre intitulé *de Simonianis.* Il contient cent pages à deux colomnes in fol. le Livre entier n'en a que 484.

1°. Il prouve contre Thomas Ittigius de Lipsic Auteur d'une Dissertation Latine sur les Heresiarques, que Simon le Magicien est le premier Heresiarque après l'Ascension de Nôtre Seigneur.

2°. Il étoit Samaritain comme le disent Saint Epiphane, Justin, Irenée, mais si passionné pour la langue Grecque, si on en croit Jacques Bolduc *Tract. de Ecclesia post legem c.* 5. qu'il se plaignoit ordinairement que les Samaritains ses Compatriotes negligeoient cette langue, dans laquelle les Prophetes & leurs Docteurs avoient annoncez la parole de Dieu.

3°. Il croit avec Saint Justin & Tertullien, que les Romains dresserent une statuë à Simon le Magicien : voici ses raisons.

1. Justin n'auroit pas voulu donner pour sûre cette Histoire que les Gentils pouvoient refuter sur le champ.

2. Tertullien dans son Apologetique s'exposoit à la risée des Romains.

3. Ce n'étoit pas un Magicien que les Romains auroient adoré, comme le veut Hen. de Valois, car ils ne regardoient pas ainsi Simon, mais comme une Divinité qui leur étoit envoyée du Ciel.

4. Pour concilier les Peres qui disputent du tems où Saint Pierre eut à Rome cette fameuse dispute avec Simon, les uns voulant que ce fut sous Neron, les autres sous Claudius, il prétend accorder tous les Auteurs, en disant que Saint Pierre a eu deux disputes avec cet Herésiarque, une sous Claudius, l'autre sous Neron.

Saint Augustin ne compte que six Heresies de Simon : mais Saint Epiphane *l.* 1. *hær.* 21. Irenæus *adversus hæres. l.* 1. *c.* 20. Origene *l. 6. contre Celse*, en marquent d'autres : de sorte qu'il trouve que Simon a enseigné jusqu'à 15. herésies.

1. Que la magie la plus noire étoit bonne, que l'usage en étoit licite.

2. Qu'on pouvoit acheter les dons du Saint Esprit.

3. Que Dieu étoit la cause de tous les maux.

4. Qu'il n'y avoit pas en Dieu trois personnes distinctes.

5. Que le monde avoit été fait par les Anges.

6. Que le Christ n'étoit pas veritablement venu ; qu'il n'avoit pas veritablement souffert.

7. Qu'il ne devoit point y avoir de resurrection.

8. Qu'il y avoit une transmigration d'ames.

9. Que la Loy de Moyse avoit été faite par le Demon.

10. Que les Prophetes avoient été inspirez par les Demons.

11. Que l'ancien Testament étoit une Loi de mort.

12. Que tout ce qui arrivoit étoit reglé par le destin.

13. Que dans la persecution, il est permis de nier JESUS-CHRIST de bouche & d'honorer les Idoles.

14. Que ce n'étoit point par les bonnes œuvres qu'on se pouvoit sauver, mais seulement par la Foi qu'on avoit en lui & en son Helene.

15. Que les femmes devoient être communes.

Le Pere Cozza prétend avec Cassien, *collat.* 8. *c.* 22. que Cham a été le premier qui s'est servi de la magie avant le Deluge, que Zoroastre là inventée après le Deluge, comme l'écrit Saint Augustin *l.* 21. *de Civit. Dei.* Si cependant Cham & Zoroastre n'est pas la même personne, comme l'ont crû Epiphane & Gregoire de Tours. Ensuite la magie se répandit parmi tous les peuples d'Orient, & entraina après soy l'Idolatrie. Il cite tous les Canons de l'Eglise & les Loix civiles qui condamnent

la magie. Enfin il juſtifie Joſeph du reproche que lui fait Calvin d'avoir été un grand magicien, à l'occaſion du v. 15. c. 44. de la Geneſe, ſur lequel il cite l'explication de Theodoret, *quaſt.* 104. *ſur la Geneſe.*

Voilà la methode qu'il ſuit traitant toutes ces quinze heréſies, dans chaque Commentaire qu'il fait deſſus. De tout cela vous pouvez juger que l'Auteur fait paroître beaucoup de lecture : il cite ſouvent les Poëtes : pour moi je ſouhaiterois qu'il eut autant de critique qu'il a d'érudition.

A la page 120. où il rapporte la cinquiéme Heréſie des Saturniens, qui enſeignoient que le Sauveur n'eſt pas mort pour tous les hommes, *Salvatorem non veniſſe pro omnium hominum ſalute, ſed ad bonos duntaxat ſalvandos, malos verò profligandos*, il dit ... *Et hiſce extremis temporibus hac hareſis vires reaſſumpſit apud Janſeniſtas, in quartâ eorum famoſâ Propoſitione impiè blaterantes, Semipelagianum eſſe dicere, Chriſtum pro omnibus omninò mortuum eſſe, aut ſanguinem fudiſſe : quam Propoſitionem cum aliis quatuor damnavit Innocentius X.* 31. *Maii* 1653. & *iterum Alexander VII.* 17. *Kal. Nov.* 1656.

Il paroît ici deux autres Livres, *Inſtitutiones criminales uſui etiam forenſi accommodata quatuor libris abſoluta, in quorum primo agitur de criminibus merè Eccleſiaſticis : in ſecundo de criminibus merè ſecu-*

laribus : in tertio de criminibus mixti fori : in quarto exponuntur aliqua omnibus criminibus communia. Auctore Dominico Ursaïa à Bosco nullius, in Provincia Salernitana, in almæ urbis archigymnasio publico J. C. Professore, & in Romana curia Advocato. Editio innovata tertiâ plus parte auctior. Romæ 1706. ex Typographia Francisci de Burgnis.

Instituts du droit criminel accommodez à la pratique des Tribunaux de Justice, divisez en quatre Livres. Le premier traite des crimes purement Ecclesiastiques. Le second traite des crimes purement seculiers, le troisiéme des crimes mixtes, le quatriéme expose ce qui est commun aux differentes especes de crime. Par Dominique Ursaïa. Nouvelle Edition augmentée d'un tiers.

Inclitæ nationis Florentinæ Familiæ supremâ Romani Pontificatûs ac sacrâ Cardinalatûs dignitate illustratæ. Opus ex variis Auctoribus depromptum, & in duas partes divisum, per Ignatium Ursulinum Sacerdotem Romanum. 8°. Romæ 1706. Typis Joannis Francisci Buagni, c'est-à-dire, *Familles Florentines illustrées du Pontificat ou du Cardinalat : Ouvrage extrait de plusieurs Auteurs, & divisé en deux parties, par Ignace Ursulin Prêtre Romain.*

On lit ici avec empressement *la Traduction Latine des Instructions Pastorales, & du Mandement de Monseigneur de Cambray*, imprimée en Flandre. On les com-

pare à ce que l'antiquité Ecclesiastique a produit de plus solide & de plus éloquent.

D'ALEMAGNE.

Mr. Papin a inventé une nouvelle machine pour élever l'eau : c'est du feu dont il se sert. Cette machine est expliquée dans un in 12. de 178. pages imprimé à Cassel en François & en Latin sous ce titre : *Nouvelle maniere pour élever l'eau par la force du feu, mise en lumiere par D. Papin Docteur en Medecine, Professeur en Mathematique à Marbourg, Conseiller de S. A. de Hesse, & Membre de la Societé Royale de Londres. A Cassel* 1707.

On a imprimé à Mayence *la Relation de ce qui s'est passé au sujet de l'élection de l'Evêque de Munster.*

D'ANGLETERRE.

Le premier Tome de Mr. Spanheim sur l'utilité & l'excellence des Medailles, *Dissertationes de usu & præstantia numismatum*, répond à l'attente du Public : la capacité & le bon goût de l'illustre Auteur, ne laissent rien à desirer sur une matiere que l'on embroüille aisément, quand on n'a pas autant de discernement que d'érudition. Quoi que le titre ne promette qu'une nouvelle Edition de l'Ouvrage de Mr. le Baron Spanheim déja imprimé deux

fois en 1664. & en 1671. l'Ouvrage est augmenté si considerablement, qu'on peut le regarder comme un nouveau Livre. C'est un in folio de 727. pages sans les Prefaces & les Tables. Tous les Gens de Lettres doivent redoubler leurs vœux pour prolonger à l'Auteur une vie, que l'amour des Sciences sçait partager entre d'importantes negotiations, & les travaux litteraires les plus utiles. Monsieur Spanheim ne sçauroit donner trop tôt le second Tome necessaire pour remplir son dessein & ses promesses.

Le Docteur Couvard trop connu par ses sentimens impies sur la mortalité de l'ame, a traité une matiere beaucoup plus à sa portée dans un Livre sur la maniere de guerir les maladies de l'œil. *Ophtalmiatria, quâ accurata & integra oculorum male affectorum medela instituitur novâ methodo aphoristicè concinnata. Auctore Guillelmo Couvard Collegii Medici Londinensis Doctore.*

On a refuté en Anglois le Livre *de Mr. Flectuood sur les miracles, par des reflexions où l'on montre l'absurdité, la fausseté, & le danger des idées de Mr. Flectuood, l'étenduë, & la force de l'évidence que les miracles donnent à la Religion revelée.*

DE HOLLANDE.

La Bible à l'usage des Calvinistes retou-

chée dans le langage, enrichie de Préfaces sur chaque Livre, & de notes de Theologie & de critique. Par Mr. David Martin en deux Tomes ornez des cartes necessaires, est en vente à Amsterdam chez Desbordes, Mortier, & Brune. On a été surpris d'y trouver mot pour mot, plusieurs des notes sur le nouveau Testament, qu'on lit dans la Bible de Mr. de Sacy imprimée à Bruxelles in 4°. chez Foppens. Mr. Martin prétend qu'on les a prises des notes sur le nouveau Testament qu'il fit paroître en 1696.

L'Examen de la Theologie de Mr. Bayle par Mr. Jacquelot imprimé chez l'Honoré, n'est pas le seul Livre où la Religion de ce sçavant homme soit attaquée : un Auteur anonyme le traite encore plus durement que ne fait Mr. Jacquelot dans un petit Livre intitulé : *Le Philosophe de Roterdam accusé & convaincu.*

Les delices de l'Espagne & du Portugal, contiennent une Description de ce qu'il y a de remarquable dans cette partie de l'Europe, en quatre tomes d'un grand in 12. Le Livre n'est pas mauvais : il se vend à Leyde chez Pierre Van-der-Aa.

Les nouveaux Memoires de Mr. Nodot imprimez en deux tomes chez François l'Honoré à Amsterdam, sont un Livre qui n'est ni tout-à-fait nouveau ni tout-à-fait vieux. Le premier tome décrit les Eglises de Rome, il n'avoit point paru : le second qui avoit déja été imprimé en France dé-

crit les anciens monumens de Rome. L'Auteur a augmenté & corrigé en plusieurs endroits cette partie de son Ouvrage.

Le même l'Honoré, & Zacharie Châtelain son associé, vendent sous le titre de *Grand Cabinet Romain de Mr. de la Chausse une Traduction tres libre de la description Latine que cet illustre Critique a publiée de son curieux Cabinet.* L'infidelle Traducteur y a mêlé beaucoup de fades plaisanteries.

Mr. Ruisseau a donné au public des *Fables nouvelles en vers.*

L'Auteur d'un *Voyage de Carinthie & de Carniole* qui parut il y a deux ans, vient de publier *l'état du Siege de Rome depuis le commencement du siécle passé, à Cologne chez Pierre Marteau, trois tomes.* C'est un pauvre livre, ceux qui aiment les libelles & les contes Satyriques en trouveront un ample recueil dans ces trois tomes. Mais pour les goûter il faut aimer la médisance toute pure, & n'y chercher aucune beauté de l'expression qui l'orne, aucun art qui la déguise, & qui lui donne l'air de verité. l'Auteur veut passer pour Catholique : il fait bien de se déclarer : on auroit attribué sa Satyre aux Protestants les plus zelez : sa partialité pour le Jansenisme & son emportement contre la France éclatent presque dans chaque page.

DE LIEGE.

Mr. Chrouet Docteur en Medecine prétend avoir fait des experiences contraires à celles de Mrs. Homberg, & Geoffroy. Ces experiences sont le sujet d'un petit Livre intitulé : *Lettre sur l'analyse du souffre commun, écrite à Mr. Lemery par Mr. Chrouet à Liege.* Mr. Homberg assure que les principes des mixtes ne peuvent devenir sensibles, s'ils ne sont retenus par quelque matiere étrangere, dans laquelle ils soient comme enchassez. Mr. Chrouet soutient au contraire qu'il a tiré des fleurs de souffre dépoüillées de leur acide & de leur terre, & qui peuvent passer pour le vrai souffre principe. Il soutient contre Monsieur Geoffroy, que le souffre est inflammable même après qu'on l'a dépoüillé de tout acide & de toute terre ; parce que les fleurs de souffre s'enflamment, & que même la détonation avec le nitre & le charbon, en est plus prompte & plus forte que celle du souffre commun. Il refute l'explicatiou que Mr. Lemery a donnée de la chaleur qui resulte du mélange du souffre avec la limaille de fer ; & il propose une nouvelle explication de ce phenomene surprenant. Mr. Chrouet finit sa lettre par une exposition de la methode dont il se sert, pour separer du fer & du cuivre les trois principes chimiques.

Juin 1707.

DE SAUMUR.

Il y a trois ans ou environ, nous écrit Mr. Cosnard Chirurgien celebre, que Marie Paquier fille agée de quarante deux ans native de la parroisse de Varrins proche la Ville de Saumur en Anjou, & pour lors servante dans la maison de Mr. Lebeuf marchand de draps de soye demeurant en la Bilange fauxbourg de la dite Ville, m'envoya querir, pour demander mon avis sur une excroissance tres-dure, qu'elle avoit sur le milieu de l'os parietal droit, trois travers de doigts au dessus de l'oreille du même côté, qui lui causoit des douleurs assez fâcheuses depuis quelque tems. Cette maladie me parut extraordinaire, parce que ce qui se faisoit voir au-dessus de la peau, qui n'étoit pour lors que d'un pouce de longueur, avoit la couleur, la figure, & la consistence d'une corne naissante qui s'allongeoit du côté du visage. Avant que de lui dire mon sentiment sur un fait aussi rare & aussi surprenant, je lui fis plusieurs interrogations sur le tems qu'elle s'en étoit premierement apperçûë; si elle n'avoit point apporté cela en naissant; si elle en avoit ressenti beaucoup d'incommoditez avant ce jour; & enfin comment elle s'en trouvoit presentement. Elle me répondit que dans ses premieres années ni elle ni aucun autre ne s'étoient ap-

perçûs de rien ; mais que depuis quinze ou dix huit ans, elle avoit remarqué dans cet endroit une petite inégalité insensible de la grosseur d'une lentille, c'est ainsi qu'elle me la désigna, & à laquelle elle n'avoit jamais fait aucune attention, n'y ayant remarqué dans tout ce tems aucun progrès ; mais que depuis trois ans elle y avoit ressenti de la douleur, qui augmentoit à mesure que cette excroissance s'allongeoit ; & que lors qu'elle y touchoit, elle y ressentoit une douleur tres-vive. Cette excroissance, n'étoit point adherante à l'os : mais seulement aux tegumens de la tête : elle n'étoit pas même attachée au pericrane : il ny avoit que sa base qui appuyât dessus, & qui par sa dureté incommodoit fort cette fille, ensorte qu'elle ne pouvoit presque souffrir qu'on y toûchât. Après avoir tout examiné je jugeay que c'étoit une espece de corne, & je m'offris à l'ôter : mais la malade me répondit froidement qu'elle y penseroit, apprehendant que je ne lui fisse mal. Trois ans se passérent sans que l'on m'en parlât, quoique j'allasse tres-souvent dans la maison où cette fille servoit. Enfin la corne crût dans moins de trois ans si considerablement, qu'elle a cinq pouces & demi de longueur, & un bon doigt de grosseur, ayant la figure & la couleur de celle d'un mouton : l'extremité se replioit vers la tête, sembloit vouloir rentrer dans la peau, & cau-

ſoit tant de douleur à cette fille, qu'elle ne pouvoit ſe coucher de ce côté là, ny même ſouffrir qu'avec peine les choſes dont elle ſe couvroit la tête. C'eſt pourquoi je fus mandé le 15. Février 1707. pour en faire l'operation. Je raſay au tour de la dite corne, & je coupai au deſſous de ſon adherance le plus profondément qu'il me fut poſſible, ſans toucher le pericrâne : je laiſſai couler du ſang autant que je le jugeai à propos, ayant emporté des tegumens larges comme une piéce de trente ſols. Après quoi j'y appliquai un appareil ſelon l'art, & continuai à penſer la playe que j'avois fait beaucoup ſuppurer. Le premier jour la malade ſentit un peu de fiévre : mais cette fiévre ne l'empêcha pas de reprendre ſes exercices ordinaires dès le jour ſuivant. Ce fait ſi peu commun merite qu'on en recherche la cauſe. On pourroit dire que les pores des glandes & de la peau en cet endroit, ſe ſont trouvez diſpoſez par leur configuration, à faire monter des particules propres à former cette excroiſſance : mais cela eſt trop vague pour pouvoir contenter un eſprit exact.

DE VILLEFRANCHE en Beaujolois.

Mr. de Montigni Docteur en Medecine ayant fait faire l'ouverture de la tête d'un Marchand de cette Ville, a trouvé dans

le ventricule droit un corps étranger, blanc, dur, de la longueur d'un pouce, & de la grosseur d'une olive vers sa base, & de la figure d'une larme de Hollande. Toutes les parties, qu'occupe le cerveau de ce côté-là, étoient pleines de pus & de sang. Les symptomes de la maladie ont été d'abord la langueur, les lassitudes, les pesanteurs, & les engourdissemens; qui ont été suivis d'assoupissemens, de stupidité d'esprit, de douleurs de tête, de nausées, d'un rhume gonflant, de rougeur des yeux, & enfin d'une fiévre violente accompagnée de délire & d'aveuglement quelque jours avant la mort. Le malade qui étoit d'une constitution robuste, d'un temperament vif, & qui avoit beaucoup d'esprit, avoit fait une chute de cheval quelque tems avant que ces accidens lui soient arrivez; & il avoit été long-tems sans faire aucun remede.

DE DIJON.

On a fait une quatriéme Edition de la Défense du vin de Bourgogne, *Defensio vini Burgundiani.* La querelle s'échauffe, il court *une Lettre écrite à un Magistrat du premier ordre pour servir de réponse à un Docteur Remois.* Le Docteur de Reims n'est point ménagé dans cette Lettre, où l'on vange l'honneur & la reputation du vin de Beaune. L'Auteur de la Lettre

parle en maître & en homme qui possede sa matiere : il repete l'offre qu'il a faite de prendre pour Juge Mr. le premier Medecin.

DE PARIS.

Mr. Godeau ancien Regent de Rhetorique du College des Crassins, vient d'imprimer *une Traduction en vers Latins de l'Epître de Monsieur Despreaux à Mr. de la Moignon.* Cette Version l'emporte, au jugement des connoisseurs, sur toutes celles qui ont paru jusques ici de quelques Ouvrages du Poëte Satyrique. Elle se vend chez Quillau Libraire de l'Université.

Le Mercier vient d'achever d'imprimer *deux Traitez du P. Loüis Dupont de la Compagnie de JESUS traduits de l'Espagnol par le P. Brignon.* L'un est intitulé, *Les avantages qu'on peut tirer des maladies & des afflictions.* L'autre est *La maniere d'aider les malades à bien mourir.* L'Auteur & le Traducteur sont déja connus par bien d'autres Ouvrage de pieté, & en particulier par *Les Meditations sur les Mysteres de la Foi*, qui ont fait tant de fruit parmi les Fidelles, & dans la France en particulier, depuis que le P. Brignon a publié l'élegante Traduction qu'il nous en a donné.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juin 1707.

ART. LXIX. *Lettres choisies de Mr. Simon Tome 3e.* Page 939

ART. LXX. *Remarques historiques & critiques concernant les mœurs, les interêts, & la Religion de plusieurs Contrées de l'Alemagne & autres voisines, & les differends entre les Catholiques d'aujourd'hui des Pays-bas.* p. 965

ART. LXXI. Dissertatio inauguralis de Domanio Sacri Romano-Germanici Imperii. *Dissertation sur le Domaine de l'Empire par Jean Eberhard Pregizer.* p. 985

ART. LXXII. *Histoire de l'Eglise par Mr. l'Abbé de Choisi Tome IV.* p. 994

ART. LXXIII. S. Cyrilli Hierosolym. Archiep. Opera quæ supersunt omnia &c. *Tous les Ouvrages de St. Cyrille de Jerusalem revûs & corrigez par Thomas Milles &c.* p. 1010

ART. LXXIV. *Lettres édifiantes & curieuses de quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS. 7e. Recüeil.* p. 1023

ART. LXXV. Istoria dell'origine del Reame di Sicilia e di Napoli, &c. *Histoire de l'origine du Royaume de Sicile & de Naples du Pere Buffier, traduite en Ita-*

lien, par le R. P. Dom François de Rosa. page. 1052

ART. LXXVI. Johannis Crameri D. & P. Theologia Israëlis &c. *La Theologie d'Israël, où l'on prouve par les Ecrits des anciens Juifs, que Jesus Christ est le Messie, & qu'il est Dieu &c.* p. 1057

ART. LXXVII. *Remarques critiques sur l'histoire de la Poësie Françoise.* p. 1060

ART. LXXVIII. *Lettres spirituelles de Mr. de Merez Grand-Vicaire d'Alais.* p. 1069

ART. LXXIX. *Divers Ecrits sur la signature du Formulaire par rapport à la derniere Constitution de N. S. P. le Pape Clement XI.* p. 1072

ART. LXXX. *Dissertation, sçavoir si les Medailles ont été des monnoyes, ou non.* page 1085

ART. LXXXI. *Réponse du Pere de la Maugeraye aux difficultez proposées sur le Levier.* p. 1099

ART. LXXXII. *Nouvelles Literaires,*

De Rome. p. 1010

D'Alemagne. p. 1117

D'Angleterre. ibid.

De Hollande. p. 1118

De Liege. p. 1121

De Saumur. p. 1122

De Ville-franche en Beaujolois. p. 1124

De Dijon. p. 1125

De Paris. p. 1126

Fin de la Table.

Errata du mois de Juin 1707.

PAge 959. l.17. au reſte &c. *ces paroles de l'Auteur de l'Extrait doivent être ſans guillemets.*

p.960. l.12. *liſez* de celles.

p.965. *dans le titre ajoûtez* à Cologne chez Jaques le ſincere 1705.

p.990. l.2. *l.* Venceſlas.

p.1006. l.24. *l.* le ſentiment.

p.1050. l.16. *l.* l'Irtis.

p.1060. l.5. *l.* premices.

p.1061. l.29. *l.* *Plautus.*

p.1118. l.24. & 26. *l.* *Fletvood.*

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0797